

L'ALIÉNÉ

DEVANT

LA PHILOSOPHIE, LA MORALE

ET LA SOCIÉTÉ

DU MÊME AUTEUR :

L'Ame et le Corps. 1 vol. in-12. Etudes de philosophie morale et naturelle. Nouv. édit. 3 fr. 50.

Du Sommeil. Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. 1 vol. in-12.

Le Vitalisme et l'Animisme de Stahl. 1 vol. in-12.

Ch. Bonnet de Genève, philosophe et naturaliste. 1 volume in-8.

Quid sit materia apud Leibnitium. 1 vol. in-8.

Paris.—Imprimé chez Bonaventure et Ducessois

L'ALIÉNÉ

DEVANT

LA PHILOSOPHIE, LA MORALE

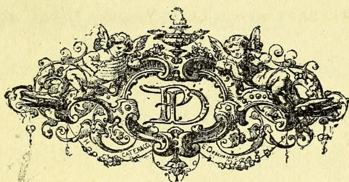
ET LA SOCIÉTÉ

PAR

ALBERT LEMOINE

MAITRE DE CONFÉRENCES A L'ÉCOLE NORMALE.

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cᵉ, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS

1865

AVANT-PROPOS

Plus d'une personne, en voyant le nom obscur de l'auteur de cet ouvrage, le sujet qu'il annonce et le peu de titres dont il se recommande à l'attention des lecteurs, se récriera : « De quel droit cet inconnu vient-il nous parler de la folie ? Quels malades a-t-il guéris ou seulement traités ? Quel est l'asile qu'il dirige ? Il n'a pas même le brevet de docteur en médecine. » Il est vrai, je ne suis pas médecin, et c'est là précisément la qualité que j'invoque pour traiter de la folie. Ce n'est pas à dire, ainsi que l'ont prétendu quelques détracteurs de la science médicale, que le premier venu en sache autant sur la folie que le plus savant médecin ou même davantage, parce qu'au moins, comme Socrate, il ne croit pas savoir ;

paradoxe gratuitement injurieux. C'est pour un tout autre motif que n'être pas médecin me paraît devoir être aux yeux du public un avantage plutôt qu'un défaut. Cent médecins, et plusieurs illustres, ont écrit en France sur la folie. Si j'étais médecin, je n'oserais en parler après eux, car il faudrait dire mieux ou plus que Pinel, Esquirol, Leuret, Georget, Lélut, Falret, Parchappe, Ferrus et tant d'autres. Au contraire, étudiant la folie à un autre point de vue que le point de vue médical, avec d'autres habitudes d'esprit, peut-être bien avec d'autres préjugés que les médecins, ma médiocrité devient beaucoup moins embarrassante, car les conditions sont toutes nouvelles et le sujet lui-même est presque neuf; je n'ai plus guère de devanciers, je n'ai plus à craindre que les rivalités de l'avenir, et celles-là je les appelle et voudrais les susciter.

Ce livre n'a donc pas, quoi qu'il puisse sembler, de grandes prétentions. S'il parvenait à redresser quelques erreurs encore accréditées auprès des gens du monde, s'il inspirait à quelque philosophe le désir d'étudier et de traiter les

différentes questions que la folie propose au psychologue et au moraliste, s'il faisait naître dans l'esprit de quelque magistrat ou de quelque législateur un scrupule sur l'étendue de sa compétence ou sur la perfection de nos lois, si quelque médecin des aliénés en disait qu'il n'a pas tout à fait perdu son temps à le lire, j'aurais réussi selon mes vœux et au delà de mes espérances.

ALBERT LEMOINE.

L'ALIÉNÉ

DEVANT LA PHILOSOPHIE, LA MORALE ET LA SOCIÉTÉ

CHAPITRE PREMIER

PRÉJUGÉS ET QUESTIONS SUR LA FOLIE

Sommaire : Obscurité, équivoque, impropriété des mots par lesquels on désigne le mal de la folie. — La confusion de nos idées, cause de l'indétermination ou de la contradiction des termes. — Préjugés répandus sur la folie. — Leur raison dans l'ignorance générale des choses médicales, dans les mœurs des médecins et la nature de leurs écrits, dans la négligence des philosophes. — Objet et ordre des questions à résoudre sur la folie.

Il existe aujourd'hui dans presque tous nos départements des maisons spéciales, où les malheureux qui ont perdu la raison trouvent un asile et des soins, où ils vont soit recouvrer leur esprit égaré, soit achever le plus doucement possible leur vie misérable. Là sont réunis dans une même enceinte des furieux qui crient et gesticulent, des malades paisibles qui promènent éternellement leur mélancolie, ou font retentir les salles et les préaux des éclats d'une gaieté navrante. Là encore végètent de pauvres êtres dont l'intelligence paraît éteinte, vivant comme

des bêtes, sans que leur esprit soit ou semble occupé d'une seule pensée, jeunes ou vieux, enfants de tous les âges. Sur celles de ces maisons qu'ouvre la charité publique, on lit cette inscription : *Asile des aliénés;* on y lisait naguère : *Hospice des fous*.

Avant de demander aux savants quelle est la nature du mal dont sont affligés les tristes hôtes de ces asiles, quel est leur état physique et intellectuel, quelle est la différence qui les sépare de nous, quelle est leur condition dans la société et devant la morale, demandons-nous à nous-mêmes quelles idées nous nous faisons de toutes ces choses, et nous nous apercevrons, après quelques moments de réflexion, que notre esprit n'est plein que de notions vagues et confuses, ou de préjugés ignorants et contradictoires. Sera-ce une consolation de découvrir que le commun des hommes, que les esprits les plus distingués eux-mêmes, je mets à part les médecins spéciaux mais non les philosophes, ne sont pas plus savants que nous, et ne conçoivent pas de la folie des idées plus claires et plus précises?

Rien n'est plus aisé que de nous en convaincre. Il suffit de rechercher quelle est la signification attachée par l'usage à une dizaine de termes employés par le plus grand nombre, ou par le nombre plus restreint des maîtres de la langue, pour savoir non pas quelle est la vérité sur la folie, quelle est réellement la nature de ce mal, mais quelles idées s'en forment le vulgaire et les esprits d'élite.

Les mots *folie*, *démence*, *délire*, *manie*, *aliénation*

mentale, *fou*, *insensé*, *aliéné*, sont les termes les plus fréquemment usités pour désigner l'état des habitants des asiles, ou ces malheureux eux-mêmes. Le moyen le plus simple, et qui s'offre tout d'abord pour définir le sens d'un mot de notre langue, est de consulter le dictionnaire de l'Académie française. Je l'ouvre et je lis : « *Folie*, démence, aliénation d'esprit. — *Démence*, folie, aliénation d'esprit. — *Aliénation d'esprit* ou *aliénation mentale*, égarement d'esprit, folie. — *Délire*, égarement d'esprit causé par la maladie. — *Manie*, folie qui n'est pas complète comme la démence, et qui se manifeste par des accès intermittents. — *Fou*, qui a perdu le sens, l'esprit. — *Insensé*, fou, qui a perdu le sens, qui a l'esprit aliéné. — *Aliéné*, s'emploie substantivement et absolument pour désigner ceux qui sont fous, qui ont perdu l'esprit. » Faut-il prendre ces définitions à la rigueur, en presser la lettre et comprendre que, tandis que le délire aurait sa cause dans un mal corporel, la folie, l'aliénation mentale ou la démence serait pour le plus grand nombre un égarement de l'esprit tout à fait indépendant de l'état des organes? Ne faut-il pas penser bien plutôt que la multitude ne croit pas en tant dire avec si peu de mots, qu'elle n'exprime ni ne professe une théorie si précise, quelle qu'en soit l'erreur ou la vérité, quand elle fait usage de ces termes, et que les définitions en sont indécises et banales ?

Cherchons ailleurs, et puisque plusieurs de ces mots passent pour synonymes, consultons un dictionnaire de

synonymes, celui, par exemple, de M. Lafaye. Il ne calque point ses définitions sur l'usage commun, bourgeois, seulement coutumier, souvent inintelligent des mots de notre langue ; il consulte les délicats et les puristes, n'admet pour autorités que les écrivains d'élite, et puise aux meilleures sources. Nous y devons trouver clairement énoncée l'idée que se sont faite de la folie les esprits les plus éclairés parmi nos grands écrivains, la différence reconnue et observée par la raison et le goût entre tous les termes synonymes, ou bien nous devrons penser que nos meilleurs écrivains ne se sont pas fait une idée plus précise de la folie que le vulgaire.

« *Délire*, *égarement*, *folie*, *démence* et *manie*, lit-on dans le dictionnaire de M. Lafaye, annoncent qu'on est hors de sens, qu'on a le *cerveau malade*. » Voilà, certes, une définition très-claire et très-précise, bien qu'elle s'applique à la fois à un groupe de cinq mots d'étymologies différentes ; elle ne s'arrête pas seulement au signe, elle atteint, elle exprime la chose signifiée elle-même; c'est presque une définition de chose, comme disent les logiciens, et non pas une simple définition de mot. En effet, plus d'un médecin se demande encore aujourd'hui si la folie est une maladie de l'esprit ou une maladie corporelle, et cette définition tranche la question en faveur d'une opinion précisément contraire à celle que semblait donner tout à l'heure l'Académie française. Elle va même plus loin dans cette voie que beaucoup de savants, et déclare que par le mot *folie* on

entend et il faut entendre, non-seulement une maladie corporelle, quelque partie du corps, quelque organe qu'elle affecte, mais une maladie du cerveau, ce qui est encore plus douteux pour un bon nombre de physiologistes. Ainsi un simple article de dictionnaire, une définition de mot, en apparence insignifiante, nous en aurait appris plus long sur la nature de la folie, ou du moins sur l'idée que s'en font le commun des hommes et les esprits d'élite, que la lecture de bien des livres. Mais ne nous hâtons pas de conclure avant d'avoir terminé l'article. Je lis plus loin : « *Folie*, *démence* et *manie* expriment des *maladies de l'esprit* ou l'aliénation mentale. » Nous croyions tenir une idée claire, une bonne définition, et nous voilà rejetés de vive force dans le doute et l'obscurité, non-seulement sur la nature de la folie qu'un dictionnaire français n'est pas chargé de nous faire connaître, mais sur l'idée que le mot *folie* représente. Ce même mot, en effet, par lequel on désignait tout à l'heure une maladie du cerveau, désigne à présent une maladie de l'esprit.

Faut-il conclure de ce double insuccès que le dictionnaire de l'Académie française est inutile, que celui de M. Lafaye est mal fait et renferme des contradictions? C'est une sotte mode que de mépriser le dictionnaire de l'Académie, et bonne pour ceux qui se dispensent ainsi de parler ou d'écrire la langue française; le livre de M. Lafaye est fait certainement avec tout le soin et toute la science possibles, et pour peu qu'on se soucie de sa langue, on doit l'avoir non pas dans sa

bibliothèque, mais sous sa main. Il faut tirer de cette expérience une conclusion toute différente. Si l'Académie et M. Lafaye ne définissent pas avec plus de rigueur les mots dont nous parlons, s'ils n'expriment pas plus clairement les idées que ces mots désignent dans notre esprit, c'est que les idées que nous concevons généralement des choses représentées par ces termes sont elles-mêmes obscures et confuses. Si M. Lafaye, par exemple, nous dit d'abord qu'on entend par le mot *folie* une maladie du cerveau, puis, quelques lignes plus bas, que ce mot signifie une maladie de l'esprit, c'est que, ni la plupart de ceux qui emploient ce mot sans s'en rendre compte, ni le petit nombre de ceux qui passent pour se rendre raison de leurs idées et de leurs termes, ne savent point si la folie est réellement une maladie de l'esprit ou du cerveau, que peut-être ils n'ont jamais songé seulement qu'il y eût sous ce mot une grave question, et qu'ils n'ont pas surtout prétendu la résoudre. Loin de conclure que les dictionnaires sont mauvais parce qu'ils ne définissent pas rigoureusement ces idées et ces mots, je conclurais plutôt par cela même en leur faveur. On ne peut ni ne doit définir rigoureusement le sens d'un mot, lorsque l'idée qu'il représente est obscure, indistincte, et flotte indécise entre les deux contraires. Définir un tel mot avec rigueur, lui attribuer un sens précis et enfermé dans d'étroites limites, ce serait mettre à la place de l'idée de tous celle d'un seul, créer un mot nouveau, un terme savant, au lieu d'expliquer un mot de la langue

usuelle. Avec de telles prétentions, un vocabulaire ne serait plus le trésor de tous les signes d'une nation et l'image fidèle de ses idées, un interprète juré entre tous ceux qui parlent un même idiome, que l'on consulte pour s'entendre, et qui fait cesser les équivoques; ce serait une compilation arbitraire, incompréhensible et contradictoire de signes connus et communs et d'idées individuelles, de vérités, d'erreurs et d'hypothèses, sans autorité, sans utilité, toujours contestable, propre à jeter la discorde dans les esprits sous prétexte de les instruire, capable d'accomplir dans une même langue la confusion de Babel.

La plupart n'ont de la folie que des idées vagues, confuses et souvent contradictoires. C'est un fait dont la raison est en partie dans l'histoire. L'étude et le traitement de la folie datent d'hier; d'hier seulement quelques médecins spéciaux, en petit nombre encore, ont cherché à éclairer cette partie de la science demeurée intacte et comme inviolable. Ils commencent à peine eux-mêmes à y voir luire quelque clarté, à se faire des phénomènes qu'ils observent une idée nette, à édifier à tâtons une explication vraisemblable. Comment nous autres, le vulgaire, pourrions-nous avoir de ces choses des notions exactes, nous servir de mots rigoureusement définis pour exprimer nos idées confuses, avoir résolu les questions dont le plus savant sait à peine encore poser les termes? Du moins n'est-il pas inutile de nous bien convaincre tout d'abord de notre ignorance, de dissiper tous les préjugés qui entretiennent la

confusion dans nos esprits, d'en chasser toutes les superstitions qui composent l'histoire des idées populaires sur la folie jusqu'à la fin du dernier siècle, de faire table rase de toutes les erreurs dangereuses qui ont tant nui à une multitude d'innocents malheureux, et circulent encore aujourd'hui avec les mêmes dangers.

Maintenant que le moyen âge, qui a duré si longtemps pour la médecine et surtout pour l'étude de la folie, est bien décidément fini en toutes choses, essayons de concevoir de la folie des idées plus claires, plus réfléchies, plus raisonnables; voyons quels problèmes ce mal singulier pose au médecin, au philosophe, au moraliste, au légiste. Si la folie était un mal comme un autre, sans autres conséquences que la douleur et la mort, il faudrait évidemment laisser faire aux habiles, et ne point nous mêler où nous n'aurions rien à voir. Mais il en est autrement de la folie, quelles que soient sa nature et son origine, que d'une fièvre typhoïde, sur laquelle il n'est pas urgent que nous ayons une opinion raisonnable. Dans la folie, il ne s'agit pas seulement de médecine, de traitement et de guérison, de maladie passagère ou incurable, de choses enfin qui, tout en touchant aux intérêts de tous, peuvent et doivent demeurer le fait, la province de quelques-uns. Du moment que le bon sens, la raison, la volonté, la liberté, la responsabilité de l'agent, la justice humaine sont en jeu, ce n'est plus là une question qui doive être vidée entre médecins et physiologistes; l'horizon s'élargit, la psy-

chologie, la morale, la philosophie, en un mot, est intéressée directement et a voix au chapitre. Or les questions philosophiques et morales sont des questions populaires et du domaine public ; la philosophie n'est pas une profession exercée par un petit nombre, ni même une science accessible seulement à quelques adeptes, c'est une science permise à tous, bien mieux, obligatoire pour tout esprit cultivé. Sur les questions philosophiques et morales, tout le monde est intéressé à s'enquérir, à s'instruire, et l'opinion de quiconque a observé et médité a sa valeur ; il n'y a pas de profanes. Et personne ne niera que l'étude de la folie n'appartienne aussi au philosophe, quand bien même le traitement en regarderait le seul médecin, que la folie ne soulève de graves questions de morale, qu'elle ne pose au légiste de difficiles problèmes, qu'elle ne touche à tous les intérêts de la famille et de la société, enfin qu'elle ne doive exciter justement la curiosité d'un esprit sérieux.

Il ne semble pas qu'il y ait de motifs suffisants pour bannir à peu près le mot de folie ou de fou, et lui préférer, dans tous les cas, celui d'aliénation mentale ou d'aliéné qui s'est très-répandu depuis quelques années. Chacun de ces mots a son usage et ses raisons d'être. Écoutons parler deux personnes différentes des victimes du triste fléau. L'une est un homme du peuple, sans aucune prétention à la science, qui appelle les choses par leurs noms, pour qui un chou est un chou et non une *crucifère* ni une *brassica*. Il ne dit pas non plus que son voisin est atteint de démence ou d'aliéna-

tion mentale, mais qu'il est fou. L'autre est un magistrat ou un médecin ; pour lui un fou est un aliéné. Ils parlent cependant tous deux du même homme et de la même chose. C'est qu'il n'y a guère entre ces deux mots qu'une différence, non de sens, mais de convenance, plutôt morale et formelle que profonde et savante, qui provient moins de l'idée ou de la chose désignée que de la personne qui parle et de sa condition. Le mot *aliénation* est un terme médical et légal, qui représente assez bien l'état du fou vis-à-vis de lui-même, de son passé, de ses semblables ; l'aliéné est autre qu'il était ou qu'il devrait être, autre que le reste des hommes, il est comme étranger à lui-même, étranger à la société politique et civile, à ses lois ordinaires et aux droits de ses membres raisonnables. Le nom d'aliéné est plus solennel, il renferme je ne sais quoi de plus délicat et comme de plus poli ; l'employer de préférence à tout autre, c'est dans certaines circonstances donner au malheureux que l'on désigne une marque de sympathie et de respect. Qu'il soit donc le terme à peu près exclusif du magistrat et du médecin, qu'il soit seul prononcé dans le prétoire de la justice, qu'il soit inscrit comme en évidence au fronton des asiles et même au titre de ce livre. Mais les mots de fou et de folie sont les mots populaires : ce que la médecine appelle des noms pompeux de bronchite et de coryza, tout le monde l'appelle encore et tout bonnement un rhume ; ce que la science nomme aliénation mentale sera toujours la folie pour tout le monde. Ce sont les idées de tout le monde que

nous voudrions éclairer ; pourquoi éviterions-nous de parler le langage de tous? Aussi bien s'efforcerait-on vainement de bannir ces dénominations usuelles ; elles viennent se placer d'elles-mêmes sur les lèvres ou sous la plume de l'avocat ou de l'écrivain.

La folie ou l'aliénation mentale, sous ses principales formes, est un mal aussi vieux que l'homme, un des plus anciennement et des plus certainement constatés par les témoignages de l'histoire, entre tous nos maux. En effet, des maladies qui affligent aujourd'hui l'humanité quelques-unes sont certainement nouvelles, et en échange, quelques-unes de celles qui affligeaient nos ancêtres ont disparu : la folie a persisté à travers les siècles. Peut-être parce qu'elle est réellement ou apparemment plus terrible, parce que les symptômes intellectuels par lesquels elle se trahit, le délire, les visions mensongères, les déréglements de l'imagination, les erreurs du jugement, l'extravagance des actions ou l'insensibilité et l'abrutissement de l'intelligence, frappent d'un étonnement profond celui qui les observe, des exemples nombreux et incontestables de folie sont consignés dans les livres les plus anciens. Chose singulière, il ne semble pas que ce soit dans les temps les plus reculés qu'on se soit fait de ce mal l'idée, sinon la plus fausse, du moins la plus funeste à ceux que le mal atteignait. Si l'on voyait en eux des victimes de la colère divine, on les regardait aussi souvent comme des êtres chers à la Divinité; de toutes façons on les respectait : ils étaient atteints d'une maladie sacrée.

Cette manière de penser et d'agir se rencontre encore dans certaines contrées de l'Orient, où la personne d'un fou est, quoi qu'il fasse, inviolable aux yeux de tous.

Les mœurs et les idées du moyen âge, en donnant certaines formes particulières aux manies des fous, en fournissant de nouveaux objets à leur délire, modifièrent les préjugés de la foule au détriment des fous eux-mêmes. L'opinion publique s'égara davantage sur leur compte, et la nouvelle erreur eut les plus fatales conséquences. Comme on croyait à la magie et à la sorcellerie, aux démons et aux possessions, on regarda naturellement comme des magiciens, des sorciers ou des possédés, ceux-là mêmes qui, dans leur délire, croyaient assister au sabbat, se disaient et se croyaient possédés du démon. Au lieu de voir dans les fous des esprits égarés ou des malades, au lieu de chercher, inutilement sans doute, à dissiper leurs illusions par le raisonnement, à les persuader de leur erreur, ce furent ces esprits égarés, ces fous eux-mêmes qui persuadèrent les hommes sensés, leur firent partager l'erreur où ils étaient sur leur propre état. On les crut en réalité ce qu'ils disaient être, et, le plus consciencieusement du monde, après les avoir exorcisés, on les brûla par toute l'Europe. Au commencement du dix-septième siècle, Pierre Delancre (Dieu ait pitié de son âme, car il ne savait ce qu'il faisait), conseiller au parlement de Bordeaux, qui fit en cette qualité bien des auto-da-fé, énumère dans de volumineux ouvrages toutes les ruses et

malignités des démons et des sorciers[1]. Le procès de Loudun est contemporain du *Discours de la méthode*. Sous le grand roi, au milieu de tant de lumières éclairant à la fois les lettres, les arts et les sciences, le préjugé qui faisait volontiers de tous les fous autant de sorciers ou de possédés, fut battu en brèche par Malebranche, La Bruyère, Fénelon. L'opinion publique changea encore une fois, mais sans s'éclairer beaucoup davantage, et surtout sans beaucoup améliorer le sort des fous. Regardés désormais comme des malades incurables et frappés d'un fléau incompréhensible, traités comme des animaux immondes ou féroces, chargés de chaînes dans d'étroits et infects cabanons, rendus furieux par ces traitements, ils auraient à peine eu lieu de regretter, s'ils avaient eu conscience de leur état, les préjugés du moyen âge. Enfin Pinel vint, et le premier en Europe fit tomber les chaînes des fous enfermés à Bicêtre et à la Salpêtrière, et les traita comme des personnes humaines; il se fit l'avocat de ces malheureux et plaida devant la société leur réhabilitation dans les rangs de l'humanité souffrante, sinon de l'humanité raisonnable. L'impulsion donnée par Pinel et par Esquirol se propage; les cabanons deviennent des asiles, les petites-maisons des palais, les furieux se calment, les fous se guérissent, bon nombre de jeunes médecins se vouent à l'étude spéciale de ce mal inconnu, une branche im-

[1] Pierre Delancre, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*, etc., in-4°. Paris, 1613. — *L'incrédulité et mécréance du sortilége pleinement convaincue*, etc., in-4°. Paris, 1622.

portante de la médecine se détache et pousse vigoureusement sous le nom de médecine mentale.

La révolution opérée par Pinel dans les choses, dans le traitement de la folie, a eu sans doute un grand retentissement dans le public ; mais les idées répandues aujourd'hui dans le monde sur la folie en sont-elles devenues beaucoup plus nettes et beaucoup plus justes? Il ne le semble pas. Les anciens préjugés sont renversés définitivement dans l'esprit du plus grand nombre, mais ils n'ont pas encore été remplacés généralement par des croyances saines et réfléchies ; en disparaissant, ils n'ont guère laissé que le vide. On a applaudi à l'œuvre de Pinel; mais, comme si l'on était satisfait de voir les pauvres fous entourés de soins dévoués et intelligents, on ne se donne pas la peine de s'éclairer sur leur état. Pour la plupart, un asile d'aliénés, une maison de fous est une sorte de pandémonium, où il ne se dit, ne se pense ou ne se fait rien de raisonnable ; il ne reste plus rien dans l'aliéné du vieil homme, de l'homme sensé ; les fous sont rayés de la liste des hommes ; un miracle, ou peu s'en faut, est seul capable de les rendre à la raison et à la société.

Un visiteur mondain parcourt-il les différents quartiers d'un asile, est-il témoin des manies si variées où s'égare la raison humaine, il porte témérairement les jugements les plus erronés sur l'origine, la cause de ces délires, de leurs formes et de leurs objets. Un fou se croit riche, grand seigneur, prince, roi, Dieu lui-même ; c'est quelque ambitieux sans doute à qui un amour

effréné des richesses et de la puissance a fait perdre l'esprit, dont l'imagination délirante prend pour des réalités dont il jouit les grandeurs échappées à ses désirs. Il n'en est rien : c'est un petit huissier de province qui n'avait pas même l'ambition d'être notaire de son village; il se croit roi sur un trône, il n'est qu'un pauvre fou paralysé. Une jeune fille tient-elle des discours obscènes, manifeste-t-elle quelque brutale passion; c'est sans doute une femme perdue qui porte les peines de sa débauche, ou tout au moins quelque amante délaissée par un infidèle. Vous vous trompez encore; vous avez devant vous une chaste nonne, une innocente enfant, dont la vie est sans tache, le cœur sans passion, le corps sans souillure; et cependant

C'est Vénus tout entière à sa proie attachée,

mais une Vénus hideuse et plus impitoyable que celle qui poursuivait Phèdre, et qui fait sans haine et sans vengeance bien plus de victimes.

Homme ou femme, jeune ou vieille, une personne semble depuis quelque temps changer de caractère, ses sentiments sont autres, ses goûts différents, ses idées légèrement exaltées; elle est triste, elle est rêveuse. Sa famille qui ne s'explique pas ce changement s'étonne et s'inquiète; nous, qui ne sommes que ce qu'on appelle dans le monde des connaissances ou même des amis, nous remarquons à peine cette altération insensible et n'en cherchons pas la cause. Un jour cette personne disparaît; nous nous informons, on nous répond

qu'elle est à la campagne ou qu'elle voyage. L'air contraint et embarrassé de ceux qui nous parlent, la façon dont ils cherchent à détourner notre pensée sur un autre objet, nous apprennent qu'il y a quelque chose dont on veut faire mystère. Cette campagne, c'est une maison de santé; ce voyage, un innocent mensonge; l'absent est un malade dont la folie s'est enfin révélée manifestement par un violent accès. Mais pourquoi ces détours, ces mensonges, ces précautions pour cacher à tous le mal et sa nature? On dirait que la folie est une maladie honteuse, que les victimes en sont des coupables, qu'il faille blâmer plutôt que plaindre.

Bon nombre de gens redoutent de passer, surtout le soir, auprès d'un cimetière, de voir à découvert le visage d'un mort ou de toucher son linceul; je ne sais quelle terreur qu'ils savent déraisonnable s'empare de leur esprit; il leur semble que les morts vont se lever et se précipiter à leur poursuite; et, s'ils n'ont pu éviter le spectacle redouté, mille fantômes, mille angoisses les assaillent longtemps pendant leur sommeil. Cette impression que la mort ou le mort lui-même fait sur quelques esprits, le spectacle de la folie la produit plus forte encore en des âmes qui ne s'émeuvent pas toujours facilement. Je comprends tous ces sentiments, j'excuse toutes ces terreurs, je conçois toutes ces fausses idées; mais ne devrait-on pas, au lieu de donner aux victimes de la folie une pitié stérile, au lieu de détourner au plus tôt ses regards et sa pensée du triste spectacle qu'elles nous offrent, chercher à s'éclairer un

peu sur la nature d'un mal qui semble si effrayant, familiariser son esprit avec cette chose mystérieuse, agiter quelques-uns des problèmes si intéressants et si importants qu'elle soulève? Le terrible n'est que l'inconnu; dès que le jour commence à paraître, s'évanouissent les fantômes et les terreurs de la nuit.

L'ignorance du public en matière de folie est extrême et incompréhensible; c'est un fait qu'il faut constater et dont nous rechercherons les causes, dussions-nous faire le procès à tout le monde, au public, aux médecins et aux philosophes. Elle se confond et trouve en partie sa raison dans l'ignorance générale où vit le plus grand nombre de tout ce qui touche à la médecine. Les voyageurs nous rapportent que les peuples orientaux regardent volontiers comme des médecins tous les habitants de l'Occident. Cependant de tous les arts celui de guérir, de toutes les sciences la science médicale est nécessairement la moins infuse. Ce privilége que l'Orient nous accorde à tous indistinctement tient sans doute à l'incapacité ou au charlatanisme des empiriques de ces nations barbares ou déchues, et à la bonne fortune qui de temps à autre a conduit dans ces contrées quelque habile praticien de l'Occident. Cette généralisation naïve et spontanée qui fait un médecin d'un touriste français, d'un membre de l'école d'Athènes, savant en grec, et requis pour accoucher une femme, outre qu'elle est fort peu logique, nous confère une science qui, en France particulièrement, est loin d'être aussi vulgaire. Il n'est point de science,

au contraire, qui soit demeurée plus secrète, qui soit moins tombée dans le domaine public, que la médecine et tout ce qui s'y rapporte.

Il peut sembler déraisonnable d'en accuser notre indifférence, car avant même la richesse nous plaçons la santé. Et cependant, si incompréhensible qu'elle puisse être, notre indifférence est pour beaucoup dans notre ignorance. Peu de gens cherchent à se connaître eux-mêmes, à savoir ce qu'est leur esprit, s'il est immortel. Il n'y en a pas beaucoup plus qui cherchent à connaître leur corps. On mange sans se soucier de savoir comment on digère, on a l'estomac malade et l'on se croit mal au cœur, on éternue et on croit bonnement avoir un rhume au cerveau. Les nobles du moyen âge ne se donnaient point la peine d'apprendre à lire ou à écrire ; ils avaient des chapelains ou des secrétaires pour leur faire la lecture et rédiger leurs rares messages ; lire et écrire, c'était l'affaire de ces gens-là. Nous aussi, nous avons des savants pour s'occuper de notre machine et savoir ce qui s'y passe, les médecins ; chacun son métier. En bonne santé, qu'a-t-on besoin de savoir comment on digère? on n'en digérerait pas mieux. Malade, on a recours aux habiles.

L'incrédulité n'est pour rien dans l'ignorance du grand nombre. L'incrédulité est bonne dans une comédie, mais non dans la vie réelle. L'incrédulité à la médecine est à peu près comme l'incrédulité à Dieu, superficielle. Quand on se porte bien et quand on est heureux, on peut blasphémer Dieu et se rire des médecins tout à son

aise; mais quand la douleur nous accable et que la mort approche, il faut un sceptique ou un athée bien endurci pour ne pas appeler le médecin et Dieu à son secours. D'ailleurs, à côté de l'art de guérir qu'on peut juger plus ou moins puissant, et qui est particulièrement une profession, il y a dans la médecine la science du corps humain, qui généralement n'est contestée par personne et peut être possédée par beaucoup.

Faut-il s'en prendre à la volonté jalouse des médecins eux-mêmes? Non pas précisément, mais on accuserait à bon droit leurs habitudes, leur langage et leurs écrits. Il est juste de dire que les médecins eux-mêmes écartent le public profane, autant que celui-ci s'éloigne spontanément de leur science. Voyez un médecin au lit de son malade; comme les paroles tombent rares de sa bouche! Voyez ses consultations et ses ordonnances; ce sont de véritables oracles pour la brièveté du langage et l'obscurité des signes. Sa tenue, sa démarche, son silence, sa parole, tout réprime notre curiosité, et nous fait presque regarder la médecine comme une science secrète et mystérieuse. Il y a certainement plusieurs raisons excellentes de ces mœurs médicales; la prudence, l'intérêt du malade lui-même commande souvent cette réserve et ce ton d'autorité. Il y en a aussi de moins bonnes et de purement historiques. La médecine se ressent encore aujourd'hui de son antique origine; nous sommes loin du temps où l'art de guérir était exercé par des prêtres, où les hôpitaux étaient des temples, mais nous sommes encore

voisins de celui où Guénaut en robe et en bonnet pointu éclaboussait Boileau en passant sur sa mule, de celui où le médecin était reconnaissable à sa perruque à marteaux. Il serait déraisonnable de vouloir que la médecine devînt une science généralement répandue, mais il y a dans les sciences médicales des connaissances élémentaires qui sont l'a b c de la médecine, et que la plupart ne savent même pas épeler. Certaines parties de la médecine pourraient être vulgarisées dans le monde, et la médecine, à son tour, pourrait sortir un peu de cet aparté où elle se complaît.

Il résulte, en effet, de cette situation isolée de la science médicale plusieurs conséquences fâcheuses pour le public et pour les médecins eux-mêmes. Personne, à part les médecins, ne lit les ouvrages des médecins; ce sont comme des livres sacrés écrits par des adeptes et pour les adeptes de l'art de guérir. A en juger par le nombre des volumes qui se publient chaque année, aucune science ne devrait faire plus de progrès que la médecine. Mais nulle part on ne semble avoir moins de soucis des conditions qui font un bon livre. Ce que les médecins donnent et prennent trop souvent pour un livre n'est qu'une série d'observations cliniques longuement développées, suivies quelquefois de chiffres pour toute doctrine. Voilà encore une des causes qui nous éloignent de la lecture des ouvrages médicaux; il est rare qu'un livre soit vraiment bon quand il n'est que savant. Il y a dans les sciences médicales, comme partout, des procédés de composition

et d'exposition, sinon de style, qui donnent à la doctrine, sinon plus de vérité, au moins plus de lumière. Ces qualités sont singulièrement négligées par nos médecins ; ils les acquerraient bien vite s'ils écrivaient quelquefois pour nous, et nous irions à eux plus volontiers pour nous instruire, s'ils voulaient faire quelques frais pour nous avoir comme lecteurs.

A qui que ce soit qu'il en faille attribuer la cause, le monde est trop ignorant de ce qui touche la science médicale. Au moins y a-t-il certains sujets d'un intérêt plus vif, certains maux comme la folie, qui jetant à la fois le désordre dans le corps et dans l'esprit du malade, soulevant des questions de droit et de morale, devraient exciter tout particulièrement la curiosité des gens du monde, des légistes, des philosophes, des moralistes. Il n'en est rien cependant, et cette fois les médecins sont hors de cause.

Un homme du monde, parce qu'il est à peu près dans son bon sens, parce qu'il se sent maître de sa raison et de sa volonté, ne conçoit guère qu'il en puisse jamais perdre l'empire. Il lui semble qu'il saura toujours, lui, retenir sa raison, si quelque catastrophe morale ou physique venait à la menacer ; oubliant que cette raison qu'il croit si bien tenir lui échappe chaque fois qu'il se livre au sommeil, oubliant avec quelle facilité le buveur la laisse au fond de son verre. Il se croit sujet tout comme un autre à la fièvre, mais non pas à la folie. Le magistrat, fort de sa connaissance des lois qui protégent la liberté des individus contre les captateurs d'héritage,

et la famille contre les erreurs et les fureurs de l'aliéné, s'imagine trop souvent que rien ne lui sera plus facile que d'appliquer en toutes circonstances les termes de la loi, sans erreur et sans injustice, qu'il pourra toujours distinguer dans son interrogatoire un homme raisonnable d'un insensé, que toujours il pourra décider en sûreté de conscience si l'homicide est un crime ou l'effet d'un délire, si le testateur jouissait assez de son bon sens pour disposer librement et raisonnablement de sa fortune. Il se repose pour cela sur sa raison à lui, sur son propre bon sens ; il ne croit pas nécessaire de faire de la folie une étude plus savante.

Il est juste de décharger les médecins de toute responsabilité à ce sujet ; tout en reconnaissant combien est légitime l'intervention du magistrat dans les affaires de l'aliéné, ils ne cessent de réclamer contre la légèreté de beaucoup de décisions judiciaires, de signaler dans un bon nombre de questions l'incompétence de juges qui, si intelligents qu'ils soient, n'ont que leur bon sens pour guide. Ils demandent chez les magistrats des connaissances plus profondes, pour les médecins une part plus grande dans la solution des procès que la folie embarrasse. Quelques-uns vont jusqu'à proposer qu'un cours d'aliénation mentale soit annexé aux cours des écoles de droit, pour familiariser les magistrats avec un mal en présence duquel ils doivent se trouver fréquemment dans leur carrière, de même que la médecine légale est enseignée spécialement aux futurs médecins. Ceux-là oublient que ce cours d'aliénation mentale

qu'ils réclament pour l'instruction des étudiants en droit n'existe pas même encore pour les étudiants en médecine. D'ailleurs l'institution d'un pareil enseignement serait difficile, et le remède certainement inefficace. Ne serait-il pas plus simple et plus utile de vulgariser certaines questions que la folie fait naître? Cette fois c'est affaire aux philosophes au moins autant qu'aux médecins, qui ont surtout pour objet la guérison du mal lui-même.

Si les livres des médecins n'ont guère de lecteurs hors du monde médical, les écrits des philosophes en ont un peu davantage; des ouvrages philosophiques traitant des facultés mentales de l'aliéné, discutant les plus intéressantes questions qu'un tel sujet soulève en dehors de la physiologie pure, de la pathologie, de la thérapeutique corporelle, en trouveraient peut-être beaucoup. Mais de tels ouvrages n'existent pas; c'est donc aux philosophes qu'il faut s'en prendre; ils sont seuls et grandement coupables. Quand bien même la guérison de l'aliéné appartiendrait au seul médecin, connaître ou étudier l'état de son esprit appartient au philosophe; c'est son droit et ce serait son devoir. L'étude des égarements de la folie éclairerait sans aucun doute le philosophe sur la conduite de la saine raison; la connaissance des lois de l'esprit, de la marche des passions, de l'imagination, de la volonté, des fonctions des sens, chez l'homme en possession de son bon sens, éclairerait aussi l'étude du délire de la folie. Si le philosophe pouvait savoir ce que le fou conserve de raison,

ce qu'il possède encore de liberté et de moralité, à quelle condition un homme cesse d'être responsable devant la justice humaine ou divine des actes dont il est l'auteur ; s'il faisait part de ses découvertes, ou seulement de ses pensées, de ses doutes au médecin qui soigne le malade, au juge qui interroge le meurtrier, à l'avocat qui le défend, au juré qui décide de sa vie ou de sa mort, au magistrat qui a le pouvoir d'interdire l'aliéné de ses droits, de le priver de sa liberté corporelle, de donner force de loi à l'expression des dernières volontés d'un testateur ou de les casser comme inspirées par le délire ; s'il disait aux gens du monde qu'un fou est toujours un homme ; s'il s'appliquait, s'il réussissait à faire comprendre comment on peut perdre ainsi la raison, comment les phénomènes de la folie se rattachent à ceux de la raison droite, ne ferait-il pas une œuvre utile et que l'on est en droit d'attendre de la philosophie moderne ? Mais ce livre n'existe pas, et il n'existera pas encore quand nous aurons achevé ces recherches, car il faudrait plus que la bonne volonté, plus que le travail, plus que le vif intérêt que ces études nous inspirent, pour mener à bonne fin une tâche si difficile.

Les philosophes eux-mêmes par leur silence semblent avoir mis les fous au ban de l'humanité. Il en est un cependant qui, sur l'invitation d'un professeur éminent de la Faculté de médecine de Paris, entreprit une étude philosophique de l'aliénation mentale, pour éclairer des lumières de la psychologie les leçons physiolo-

giques de M. A. Royer-Collard. Mais les *Nouvelles Considérations sur les rapports du physique et du moral* de Maine de Biran, bien qu'elles renferment beaucoup de choses instructives et une certaine somme de vérités, sont un livre de métaphysique, où l'observation directe de la folie est remplacée le plus souvent par le raisonnement, et que domine l'esprit d'un système exclusif, étroit et préconçu. Personne plus que Maine de Biran n'a mis l'aliéné hors des rangs de la société, hors de la portée des observations du psychologue, et renvoyé l'étude de la folie à la seule physiologie. Comme on définit souvent l'homme un être raisonnable et libre, et que l'insensé, l'aliéné est défini à son tour par ces noms mêmes, un être qui n'a pas sa raison, qui ne jouit pas de sa liberté ; comme Maine de Biran, renchérissant sur ces définitions, faisait consister l'action et la pensée dans ce qu'il appelait le *compos* et le *conscium sui*, un fou, pour lui, n'était plus un homme, mais un être sans pensée véritable, presque sans âme, un monstre, une créature déclassée, en tout cas embarrassante.

De ce silence ou de cette manière de considérer la folie, il résulte que la philosophie qui devait étudier l'état mental de l'aliéné, ne fût-ce qu'à titre de contre-épreuve des lois de la logique et de la morale, paraît au contraire avoir repoussé cette étude comme étrangère ou indifférente ; que la psychologie qui devait aider la physiologie à plaider devant le monde en faveur de l'aliéné et à connaître la nature de son mal, semble s'être déchargée de ce devoir et l'avoir laissé tout entier

à la médecine. Cette abstention ne doit pas durer. Si les philosophes, oubliant que Descartes était un des physiologistes les plus savants de son temps, se sont tenus trop loin des physiologistes, si les physiologistes de leur côté, tout entiers aux recherches expérimentales qui leur ont fait faire tant de belles découvertes, se sont aussi trop éloignés des philosophes, si, pendant une partie de ce demi-siècle, il y a eu séparation entre les deux sciences et presque guerre comme entre deux partis, il est temps que l'étude de l'aliénation mentale réunisse en commun les efforts des médecins et des philosophes. Puisque le mal, quelle qu'en soit la nature, qu'on appelle folie, jette le désordre dans les phénomènes de la sensibilité, de l'intelligence, de la volonté, dans le jeu de toutes ces facultés, en un mot, qui sont évidemment du ressort de la psychologie, il faut que les psychologues étudient la sensation, la passion, la raison, la volonté troublées par la folie, comme ils les étudient saines et régulières. Ce n'est pas trop des efforts réunis des médecins et des philosophes pour répandre sur un tel sujet une lumière suffisante. A l'honneur des médecins, il est juste de dire que ce sont eux qui ont fait les premiers pas et demandé le concours de la philosophie. Considérant l'aliénation mentale comme un objet digne d'une étude toute spéciale, qu'il importe de séparer du reste de la médecine, pour qu'il ne se confonde pas obscur et négligé dans le cercle immense de tous les maux qui nous affligent, ils ont fondé à Paris, depuis près de vingt ans, une sorte

d'académie privée dont l'étude de l'aliénation mentale est l'unique objet. Comprenant que, pour bien expliquer le déréglement des facultés de l'esprit, il est nécessaire d'en bien connaître le jeu régulier, ils ont invité à s'unir à eux des psychologues, et donné à leur académie le nom significatif de *Société médico-psychologique*. Dans les séances de cette société se discutent les plus intéressantes questions sur la folie et les états analogues de l'esprit ou du corps; et la philosophie y dit son mot. L'union est donc établie, il ne s'agit plus que de la rendre étroite, complète et durable. C'est travailler à cette réconciliation nécessaire de la philosophie et de la physiologie, en même temps que c'est toucher un des sujets les plus intéressants et les moins explorés des philosophes, que d'instituer quelques recherches philosophiques sur la folie.

Nous ne prétendons ni traiter, ni surtout résoudre tous les problèmes que soulève l'aliénation mentale dans l'esprit du psychologue, du moraliste ou du légiste ; nous voudrions seulement poser en termes clairs et précis les questions les plus importantes, et exprimer sur chacune d'elles quelques considérations communes ou personnelles dont on appréciera la valeur.

Les principales questions que la philosophie peut aider la médecine à résoudre, et qui sont comme le complément nécessaire de la psychologie et de la morale, nous paraissent être les suivantes et naître les unes des autres dans l'ordre suivant.

Une première question se propose naturellement à

l'esprit du physiologiste ou du psychologue : La folie est-elle une maladie corporelle, ou est-elle rigoureusement, selon l'expression consacrée prise à la lettre, une maladie mentale? Est-ce un mal qui frappe immédiatement le corps ou qui afflige directement l'esprit? Une maladie de quelque organe, du cerveau par exemple, ou une maladie de l'âme? Un fou est-il un malade comme un autre, comme un homme atteint d'une fièvre cérébrale; ou bien n'est-ce qu'une intelligence qui se trompe, comme celui qu'on appelle aussi un insensé, parce qu'il commet une erreur grossière de jugement ou de raisonnement? La folie a-t-elle son siége, son principe et son foyer exclusif dans le corps ou dans l'esprit?

On comprend, à l'énoncer seulement, toute l'importance de cette première question, et l'on aperçoit d'avance les conséquences philosophiques et médicales qui résulteront de la solution qu'elle recevra. Si le fou n'est qu'un esprit qui se trompe, le philosophe devra reconnaître que l'esprit est sujet, comme le corps, à certaines maladies qui lui sont propres et peuvent l'envahir spontanément; et le médecin devra abandonner la cure de cette intelligence malade, puisqu'il n'est que le guérisseur de la machine corporelle, aux soins du logicien qui connaît mieux les lois de la pensée, la nature des sophismes et le moyen de les corriger. Il faudra laisser de côté les médicaments de toute sorte, et guérir par des procédés psychologiques un mal qui s'attaque à l'âme elle-même.

Il n'est pas au-dessus des forces de la physiologie

et de la psychologie réunies de prouver que l'affaiblissement ou l'égarement des facultés mentales est toujours l'effet immédiat d'un mal qui affecte l'économie animale, quelqu'une de ses parties ou de ses fonctions; que la folie n'est jamais une maladie propre de l'esprit qui naîtrait spontanément dans l'âme des seuls incidents de la vie intellectuelle ou morale; que le fou est toujours un corps malade dont la raison ne s'égare que par une conséquence de l'union générale et étroite de l'âme et du corps, et des corrélations particulières et mystérieuses qu'a établies la nature entre certains organes corporels et les facultés mentales.

En comparant l'état physique et intellectuel d'un maniaque enfermé par la loi dans un asile spécial, et celui d'un malade en délire atteint d'une fièvre cérébrale et admis dans quelque hôpital, en comparant les paroles et les actions d'un monomaniaque qui parle raisonnablement sur toutes choses, sauf qu'il se croit poursuivi par des ennemis, qui se conduit généralement selon le bon sens, sauf qu'il se défie de ceux qui l'approchent, et celles d'un homme réputé maître de sa raison qui défend opiniâtrément une opinion erronée et paradoxale, qui croit avoir trouvé le mouvement perpétuel, et dépense sa fortune à fabriquer des machines qui le réaliseront, le philosophe se demandera, comme le médecin, s'il est possible d'établir une distinction nette et tranchée entre l'état physique et mental du fou et celui de l'homme raisonnable. Et, s'il le croit possible, il essayera de dire en quoi elle consiste.

Toutes les folies ne se ressemblent pas; rien, au contraire, n'est plus variable que la forme et l'objet du délire chez les différents malades. Chez l'un, toutes les facultés mentales sont affaiblies, chez l'autre, elles sont surexcitées; chez celui-ci le désordre ou l'affaiblissement ne s'observe que dans l'exercice de certaines facultés particulières, chez celui-là le délire ne porte que sur un ordre d'idées fort restreint. L'un est le jouet d'hallucinations de toutes sortes, tous ses sens en sont assiégés à la fois ou successivement; son caractère habituel, ses sentiments naturels sont changés complétement; il ne sait plus juger de rien avec rectitude; ses discours incessants ressemblent à la lecture à haute voix des mots épars d'un vocabulaire ; point d'apparence de raisonnement, de liaison quelconque entre les idées, ou bien des déductions que la logique ne pourrait classer dans aucune catégorie de sophismes; ses souvenirs sont anéantis ou confondus, ses actions n'ont plus ni motif, ni but apparent; le délire a envahi son esprit tout entier. L'autre, au contraire, juge sainement de la plupart des choses, il n'extravague que sur la cause des douleurs qu'il ressent. Celui-ci a perdu la mémoire, celui-là la conserve fidèle et entière, si ce n'est qu'il ne peut se rappeler aucun nom propre, pas même le sien; le délire de l'un est inoffensif, l'autre est poussé, malgré lui, par une force inconnue à l'homicide. Toutes les facultés mentales de l'aliéné paraissent donc simultanément ou séparément troublées par la maladie, sans ordre et sans règle; il semble que dans la folie règne un

hasard aveugle qui trouble ou respecte capricieusement toutes les fonctions intellectuelles.

Le philosophe ne doit-il pas rechercher avec le physiologiste si ce désordre même n'est pas gouverné par quelques lois secrètes? Il devra tenter d'expliquer comment une modification morbide de l'économie ou de quelque organe peut produire ces hallucinations qui assiégent l'esprit du fou, abolir ou troubler une faculté particulière et respecter les autres, pousser invinciblement la meilleure des mères à donner la mort à ses enfants. Il cherchera si quelque puissance de l'esprit n'est pas plus facile à emporter ou ne résiste pas plus longtemps à la folie envahissante, si l'on ne peut pas saisir quelque ordre régulier suivant lequel les facultés mentales succombent le plus souvent l'une après l'autre à la maligne influence. Il faut, en un mot, que le philosophe étudie l'état de la sensibilité, de l'intelligence et de la volonté chez l'aliéné.

Si la raison ne s'égare que parce que le trouble de certaines fonctions organiques a, en vertu des lois de l'union du corps et de l'esprit, son retentissement dans l'âme, et jette le désordre dans les facultés intellectuelles, est-ce à dire que l'altération des organes, cause directe de la folie, ait elle-même toujours et infailliblement une cause physique, par exemple, une blessure à la tête, ou un vice de constitution du cerveau, ou une maladie accidentelle de cet organe, ou une maladie antérieure de quelque autre partie du corps, en un mot, un concours ou un enchaînement de circonstances et d'ac-

cidents purement matériels? Ou bien cette altération organique qui porte le trouble dans les facultés de l'esprit n'est-elle pas souvent produite, à son tour, par des causes de l'ordre moral? Une forte émotion, un profond chagrin, une passion violente ne peut-elle, en vertu de l'influence réciproque de l'âme sur les organes, jeter le désordre dans l'économie vitale, ébranler assez puissamment le cerveau pour produire dans le corps un tel état, qu'il produise à son tour, par contre-coup, le dérèglement des facultés mentales? Une mère, par exemple, voit son enfant périr violemment sous ses yeux, un père de famille est précipité tout à coup, avec les siens, par un hasard ou par une faute personnelle, de l'opulence dans l'extrême misère : il ne se peut pas que son esprit, même sous l'empire d'une violente émotion, délire spontanément et s'égare à jamais; mais ne se peut-il pas que, frappé de terreur ou agité de remords, il imprime au système cérébral et nerveux une secousse qui lui enlève subitement la raison, ou que la douleur produise lentement une altération des fonctions et des organes corporels qui cause elle-même insensiblement l'affaissement ou le trouble des facultés de l'esprit? Cette nouvelle question n'intéresse pas moins manifestement le philosophe que le médecin, et la solution en doit être demandée également à la physiologie et à la psychologie. La manière dont les causes morales agissent concurremment avec les causes physiques pour produire la folie a des conséquences trop considérables et trop évidentes, pour que l'importance en puisse échapper à personne.

La diversité que l'on observe dans les affections corporelles et les formes du délire chez les aliénés avait déjà suggéré aux anciens la pensée d'établir des distinctions dans la folie et d'en classer les différentes espèces. Pinel proposa à son tour une classification plus complète, modifiée, augmentée surtout par ses successeurs, mais dont les principaux traits furent généralement conservés. N'y a-t-il pas lieu de se demander quels principes généraux doivent présider à une classification de ce genre : si, par exemple, le désordre des facultés intellectuelles ayant pour cause immédiate le trouble de l'économie animale, ce n'est pas dans la seule différence des affections organiques qu'il faudrait chercher le principe de toute division, sans tenir compte ni de l'objet, ni de la nature du délire, ni des facultés de l'esprit dont la folie s'est emparée, ou bien s'il ne conviendrait pas de prendre pour base de cette classification l'objet même du délire et les facultés égarées, enfin si ces deux éléments, et peut-être quelque autre encore, ne doivent pas intervenir et dans quelles proportions? Quoi qu'il en puisse être, la philosophie a certainement, comme la physiologie, quelques questions à résoudre ou à méditer, quelques considérations à proposer sur ce sujet d'une grande importance pour le traitement de la folie et les augures que l'on peut tirer de son heureuse ou malheureuse terminaison.

Ce n'est point en effet pour séparer les aliénés du reste des hommes et mettre la société à l'abri des dangers dont leur folie la menace, qu'on les confine ainsi dans

les asiles, mais pour traiter et, s'il est possible, pour guérir leur mal. Si le traitement qu'on pratique, qu'on a pratiqué de tout temps, que l'on peut pratiquer, ne consistait que dans l'usage exclusif des médicaments pharmaceutiques ou des moyens qui agissent directement sur le corps, le psychologue n'aurait rien à dire, ni presque rien à penser du traitement de la folie; il n'aurait qu'à constater que la thérapeutique physique ou pharmaceutique peut seule agir sur une maladie toute corporelle. Mais de tout temps, les médecins, guidés par le bon sens, ont pensé que l'on devait agir aussi sur l'esprit de l'aliéné, qu'on devait s'adresser, selon les cas particuliers, à sa sensibilité souvent excessive, au débris de raison ou de volonté qui lui reste, à son imagination, à la puissance secrète mais positive que les phénomènes moraux exercent sur les dispositions des organes, pour calmer le délire, en changer le cours, combattre l'erreur, ramener peu à peu l'ordre et la santé dans l'économie corporelle, et partant réintégrer l'esprit dans la possession de son bon sens et de sa liberté. Quelquefois même l'usage de cette médecine intellectuelle ou morale a été préconisé avec excès et pratiqué sans mesure, comme étant seul capable de guérir la folie. Le psychologue qui doit avoir étudié l'influence qu'exerce, même sans l'intervention de la volonté, l'esprit sur les organes, aussi bien que celle que l'état des organes exerce réciproquement sur l'esprit, qui a dû reconnaître que dans certains cas la folie peut être produite ou tout au moins occasionnée par une

cause morale jetant d'abord le trouble dans les organes et par contre-coup dans les facultés mentales, pourrait éclairer le médecin sur les moyens de ce genre qui auraient le plus de chances de succès, sur les cas généraux où il conviendrait de les employer, sur la manière dont ils peuvent agir. En effet, si le médecin récusait absolument sur cette matière la compétence du psychologue ou du moraliste, il récuserait la moitié de sa propre science. C'est par ce qu'il connaît lui-même de l'empire des passions, des sentiments de toute espèce sur l'état des organes, du mode d'action et des limites de ce pouvoir, en un mot, c'est parce qu'il est lui-même psychologue ou moraliste en même temps que médecin, que tantôt il essaye de faire servir cette influence à la guérison des malades, et tantôt la néglige comme évidemment impuissante. Le traitement moral ou intellectuel de la folie, sa puissance, la manière d'en faire usage, le discernement des cas généraux où il convient le mieux de l'appliquer, ce que l'on peut en attendre, voilà un nouveau sujet de recherches et de méditations pour le philosophe.

Il est encore un ordre de questions tout différent, mais aussi important, qui appelle l'examen du moraliste, et dont les recherches précédentes devront éclairer l'étude. La loi française a prévu dans sa sagesse les cas principaux où peut se trouver un membre de la société, particulièrement le cas d'aliénation mentale, et dans sa justice elle a rendu certaines décisions qui protégent l'aliéné ou le privent de quelques droits qu'il

possédait avant l'invasion de son mal, qu'il recouvrera s'il vient à recouvrer la raison. Il appartient donc au moraliste d'examiner quelle est la situation de l'aliéné devant la loi, si la loi est suffisamment protectrice des droits de toute espèce qui appartiennent à l'individu, de ceux qu'elle conserve à l'aliéné, de ceux de sa famille et de la société tout entière, si la loi, supposée sage et équitable en principe, l'est également dans tous les cas qui peuvent se présenter, si l'application en est facile, si les instruments n'en faussent pas bien souvent l'esprit et l'intention, s'il ne serait pas possible d'éviter un certain nombre des erreurs et des anomalies que l'expérience de tous les jours révèle et que la raison déplore. Par exemple, qui est chargé, qui est capable d'appliquer la loi ? Le magistrat. Qui est capable et chargé de connaître l'état d'un malade ? Le médecin. Voilà deux autorités, deux juges, dont les idées ne sont pas les mêmes, dont la science est autre et la compétence différente. Un conflit en peut résulter, chaque jour en fournit des preuves. Une famille demande l'interdiction d'un de ses membres, parce qu'il est aliéné. Qui refuse ou prononce l'interdiction ? Un magistrat, cela est juste. Qui déclare l'individu fou ou sain d'esprit ? Le médecin ? Non, c'est encore le magistrat ; le médecin n'est que consulté, mais c'est l'homme de loi qui décide la question de folie comme la question d'interdiction, et peut ne pas suivre l'avis du médecin. Est-ce également juste ? Un homme a tué son semblable ; on le soupçonne de folie, ou la défense le fait passer pour fou ; qui l'absout ou le con-

damne? Un jury de citoyens; rien de plus juste. Mais qui juge de l'état de son esprit, de sa folie, ou de son bon sens? C'est encore le jury qui consulte le médecin, mais décide selon son inspiration personnelle. Est-ce également juste? Ne peut-on rien faire pour protéger plus efficacement soit les aliénés contre les dangers d'une erreur de la justice, soit la société contre ses propres erreurs et les conséquences du délire des fous?

Telles sont les principales questions qui doivent appeler l'attention du philosophe et du moraliste, du légiste et du magistrat.

CHAPITRE II

LA FOLIE EST-ELLE UNE MALADIE DE L'ESPRIT ?

SOMMAIRE. Deux doctrines principales sur la folie. — Doctrine idéaliste. — Opinions historiques, — de Platon : l'erreur, maladie de l'âme ; — de l'antiquité grecque et romaine : la folie, maladie sacrée, vengeance ou faveur des dieux ; — du moyen âge : la folie, sort ou possession démoniaque ; — de Stahl : la folie, erreur de l'âme, principe de la vie et de la raison ; — de Heinroth : la folie, punition du péché ; — d'Ideler : la folie, excès de la passion ; — de Leuret : l'aliéné n'est qu'un homme qui se trompe. — Résumé des arguments.

« La folie est une maladie qui empêche un homme de penser et d'agir comme les autres. » Le bon sens, éclairé de ses seules lumières naturelles, ne peut donner de la folie une définition plus nette, plus exacte et qui exprime mieux le peu que, sans étude mais sans préjugé, nous savons tous de la folie. Par cela même que la définition de Voltaire n'est qu'une parole de bon sens, elle ne satisfait ni la curiosité, ni la science. En même temps qu'elle dresse si brièvement le bilan de notre savoir, elle fait aussi celui de notre ignorance. Si l'on ne peut pas dire qu'elle renferme la moindre erreur, on ne saurait dire non plus qu'elle contienne quelque parcelle importante de vérité. Elle a du moins un précieux mérite et une grande utilité : elle fait table rase dans notre esprit de toutes les opinions, de toutes les erreurs

préconçues. La pensée d'un homme de bon sens, ignorant, mais qui sait ignorer, est un excellent point de départ pour des recherches philosophiques plus précises et plus profondes.

Cette maladie qui empêche un homme de penser et d'agir comme les autres, est-ce une maladie de l'esprit ou une maladie du corps ? Telle est la première question qui naît d'elle-même simple et claire, de la claire et simple expression de notre ignorance.

Entrez dans un asile d'aliénés, voyez cet homme du monde qui cause avec esprit, raisonne avec rigueur, en qui le moindre signe extérieur ne vous révèle point un fou ; vous demanderiez volontiers s'il n'est point comme vous simple visiteur ou chargé de quelques fonctions dans cet asile. Vous prononcez par hasard un certain mot, ou le médecin qui vous accompagne adresse la parole à ce malade bien portant, et le voilà qui délire, mais d'un délire calme, raisonneur et logique ; il ne bat point la campagne, mais, entêté d'une erreur plus ou moins absurde et ridicule, il en poursuit les conséquences et s'efforce de vous démontrer que tout le monde se trompe et que lui seul a raison. Vous concluez sans hésiter : Un fou, c'est un homme qui se trompe, la folie est une maladie de l'esprit.

Voici des malheureux dont la santé physique ne paraît pas au dehors sensiblement altérée, maniaques, monomaniaques, hypocondriaques, assiégés sans cesse d'hallucinations de toute espèce. Vous vous faites raconter l'histoire de chacun, l'origine au moins anecdo-

tique de leur folie : une passion violente et contrariée, une ambition inassouvie, un profond chagrin, la perte douloureuse d'une femme, d'un mari, d'un enfant, un grand revers de fortune ou même un bonheur inespéré semble être l'unique cause qui leur a fait perdre la raison, et la perte de la raison paraît être à son tour le seul effet de cette cause toute morale. Vous observez le caractère, l'objet de leur délire ; ils s'imaginent être entourés d'ennemis et poursuivis partout de leur haine ; ils se croient de grands criminels et condamnés dès à présent aux tourments de l'enfer, ou bien ils se prennent pour de riches seigneurs, de puissants monarques, ils confondent leur personnalité avec celle d'un personnage mort ou vivant, ils se croient même des anges; celui-ci n'est rien moins que Dieu tout-puissant.

Voici des imbéciles, des idiots; ils ne délirent pas, mais ils pensent à peine ; vigoureux de corps, jamais malades, ils sont faibles d'esprit; ce sont apparemment des intelligences grossières, des esprits d'enfants dans des corps d'adultes ou de vieillards. En eux qui donc est malade, qui donc est infirme? Il ne paraît point que ce soit la machine qui accomplit régulièrement toutes les fonctions animales. N'est-ce point l'esprit seul qui serait atteint du mal inexplicable de l'inintelligence, de l'imbécillité?

Vous consultez enfin les enquêtes des magistrats, les registres des asiles, les procès-verbaux de l'autopsie des victimes. Voici un aliéné qui a succombé en plein délire; sa mort n'est point le résultat d'une maladie cor-

porelle quelconque où l'on pourrait voir la cause première et lointaine de sa folie; il a trompé la vigilance des surveillants, il s'est donné la mort violemment. La science cherche curieusement dans sa dépouille mortelle une cause physique de sa folie; elle interroge toutes les parties du corps, celles-là surtout que l'on dit, que l'on sait concourir aux phénomènes de l'intelligence et de la volonté. Recherches vaines; tout est en ordre, point de lésion appréciable; l'intelligence, la volonté étaient altérées, le cerveau ne paraît point l'être.

Aux enseignements des faits, voulez-vous ajouter les inductions de l'analogie, les considérations philosophiques et morales? Vous vous demandez comment, si le mouvement d'une fibre, le déplacement d'une molécule ne peut ni produire ni expliquer la formation d'une idée juste, d'un jugement vrai, comment un autre mouvement, une autre combinaison moléculaire pourrait produire ou expliquer une idée fausse, un jugement erroné; pourquoi, lorsqu'un homme peut être atteint d'une maladie, voire d'une maladie grave de l'organe intellectuel, sans être fou ni considéré comme tel, pourquoi on attribuerait nécessairement la folie de cet autre à un dérangement de son cerveau qui n'offre aucune trace d'altération; pourquoi, lorsqu'un homme, sain de corps au jugement de tous et que personne ne s'avise de regarder comme un fou, se trompe, commet des erreurs grossières dont on ne rend que son esprit responsable, lorsque nous-mêmes tombons tous et à chaque instant, sans nous croire malades, dans de sem-

blables erreurs, dont nous n'accusons ensuite que la défaillance de notre jugement, pourquoi les erreurs du fou ne seraient pas aussi des erreurs tout intellectuelles.

Quelques autres faits que l'on observe, quelques autres considérations que l'on fasse valoir, ces exemples et ces réflexions vous paraissent avoir leur valeur propre qui se résume ainsi dans votre pensée : Quand bien même la folie se compliquerait d'une maladie organique, que le corps soit de son côté sain ou malade, la folie est une maladie propre de l'esprit.

Mais si le hasard a placé d'abord sous vos yeux d'autres malades dont l'état a donné à votre pensée un autre cours et suggéré d'autres réflexions, vous porterez sans doute sur la folie un jugement contraire.

Voyez cet idiot hydrocéphale, sourd, rachitique, scrofuleux, voyez ce fou dont la marche chancelle, dont la langue balbutie comme celle d'un homme ivre, ou cloué sur son fauteuil par la paralysie ou la dernière démence; qu'il se taise ou qu'il parle, quoi qu'il dise, quel que soit l'état de son esprit, vous vous empresserez ou vous serez tenté de conclure : Un fou, c'est un malade comme un autre, la folie est une maladie des organes. Voyez cet autre tomber tout à coup comme foudroyé, sa bouche écume, son œil est fixe, son visage se gonfle, s'injecte de sang; il se tord et se roule sur la terre, tous ses membres sont agités d'effroyables convulsions; c'est un fou épileptique. Voyez encore cette femme en proie à un violent accès d'hystérie : elle étouffe, ses muscles

se contractent; la crise s'apaise, des hallucinations de toute sorte l'assiégent, un délire obscène s'empare de son esprit, se trahit dans ses gestes et dans ses discours.

La conclusion de ces nouveaux faits et des réflexions qu'ils vous inspirent se formule naturellement dans votre pensée : Tout délire a sa cause prochaine dans un désordre de l'économie animale, la folie n'est qu'une maladie corporelle.

Voilà deux opinions contraires ; suivant que le hasard a placé tout d'abord sous vos yeux ce malade ou cet autre, ce monomaniaque ou ce fou paralytique, sous l'influence d'une première impression, votre esprit impatient porte sur la nature du mal dont il voit à peine quelques exemples des jugements opposés. Un fou n'est pour vous qu'une intelligence égarée, un homme qui se trompe; ou bien ce n'est qu'un malade vulgaire, un malade comme un autre dont la maladie toute corporelle a pour effet et pour symptôme le désordre des sensations, des pensées et des actions. Mais rapprochez maintenant, confondez tous ces exemples divers, embrassez d'un regard impartial les apparences les plus contraires, accueillez avec la même faveur tous les arguments. L'ignorance est dogmatique, de la contradiction naissent l'hésitation et la prudence. Un peu de science, il y a longtemps qu'on l'a dit, produit le doute ; il faut quelquefois beaucoup de science pour sortir de ce doute réfléchi, se refaire une conviction et revenir au dogmatisme. Il n'est donc pas étonnant qu'un homme qui ne fait pas profession de guérir ou de traiter la

folie, qui ne prétend qu'à se faire une opinion sur une question intéressante aux différents points de vue de la philosophie, de la morale et de la justice humaine, tantôt se hâte, sous l'influence de quelques impressions vives mais particulières, de formuler une conclusion qu'il reconnaît bientôt téméraire et illégitime, tantôt hésite, s'abstienne ou désespère, ou laisse osciller son jugement d'une opinion à une opinion contraire sans trouver un équilibre stable entre les deux extrêmes. Les maîtres de la science eux-mêmes sont divisés, s'ils ne sont pas indécis.

L'histoire moderne et contemporaine de la médecine dite mentale nous montre en opposition deux doctrines, défendues toutes deux par des écrivains distingués ou illustres et des arguments puissants ou spécieux, toutes deux poussées avec rigueur jusqu'aux conséquences pratiques, engendrant chacune une thérapeutique essentiellement différente par les principes et par les moyens. Chacune d'elles reproduit avec un caractère scientifique une de ces deux opinions préjugées à première vue par l'homme du monde étranger à ces matières spéciales. L'une serait appelée justement la doctrine idéaliste et peut se résumer dans cette formule: « La folie est une maladie de l'âme; le fou n'est qu'un homme qui se trompe. » L'autre peut être appelée à bon droit la doctrine physiologique. « La folie est une maladie corporelle dont le délire n'est qu'un symptôme, » serait son exacte formule.

Le but que nous nous proposons dans ces études

n'est point de rechercher curieusement et d'exposer dans tout leur détail des théories historiques, de faire connaître les opinions différentes des principaux philosophes et des médecins les plus illustres, anciens, modernes ou contemporains, et les raisons de ces opinions. C'est une grave question, intéressant à la fois la philosophie, la médecine, la morale, la société civile, dont nous essayons de trouver la solution dogmatique. Nous n'avons donc à demander à l'histoire que des arguments, quelle qu'en soit la source, et non des témoignages et des autorités, en faveur de l'une ou de l'autre des solutions contraires. Si nous rappelons quelque mot fameux, si nous exposons chemin faisant quelque système arbitraire, invraisemblable, nous ne le ferons jamais que le plus brièvement possible; et ce ne sera point pour satisfaire à une sorte de manie d'archéologie philosophique ou médicale, mais pour montrer, ce dont il n'y a pas lieu de s'étonner, que la raison de l'homme, en présence de phénomènes aussi étranges et aussi mystérieux que ceux de la folie, a pu demander à l'hypothèse, à la spéculation, à l'imagination, à la superstition, une explication que la science contemporaine ne nous donne encore ni complète, ni satisfaisante.

L'opinion d'un philosophe qui n'est que philosophe, d'un métaphysicien surtout, et de plus d'un ancien, nécessairement ignorant des lois de l'organisation, quel que soit d'ailleurs son génie, ne saurait avoir une grande autorité dans la matière qui nous occupe. Il serait superflu de mentionner seulement celle de Pla-

ton, si elle n'était comme le germe enveloppé d'une doctrine professée plus tard par des modernes, plus savants au contraire dans les choses de la vie corporelle que dans les lois de la pensée. Nous ne citerons donc que pour mémoire ce mot de Platon où il ne faudrait chercher ni une théorie, ni peut-être une opinion formelle sur la folie : *L'erreur est une maladie de l'âme.* On pourrait, réunissant quelques pensées éparses et obscures sur la similitude de l'erreur et du péché, rattachant le tout à la théorie fameuse des idées, déduisant à plaisir des conséquences, construire une sorte de métaphysique platonicienne de la folie. A quoi bon? On n'arriverait sans doute qu'à prêter à Platon des pensées qui ne furent pas les siennes, sur une question qu'il s'est avec raison abstenu de juger, et cela au nom d'une théorie, belle et pleine de vérités, dont on flétrirait la beauté, qu'on exposerait au ridicule pour avoir cherché, sous le voile de l'allégorie ou dans les nuages d'une spéculation toute métaphysique, un système dont peut-être elle ne contient même pas le premier soupçon. Contentons-nous de recueillir le mot, qui deviendra plus tard comme la formule d'une théorie plus précise, plus complète et plus savante.

Tout en reconnaissant que l'autorité de Platon, eût-il professé sur la folie une opinion plus formelle et d'origine moins métaphysique, est ici de nulle valeur, il faut cependant remarquer que la première explication qui dut s'offrir à l'esprit des anciens philosophes, et qui doit s'offrir de tout temps à l'homme ignorant de

la structure, des fonctions et des lois du corps humain, est cette pensée que l'erreur en général, que la folie qui se nourrit d'erreurs est une maladie de l'âme. Il fallait même assurément, à défaut des sciences physiologiques dont les anciens médecins eux-mêmes ne possédaient qu'imparfaitement les principes, une assez grande force de raison, que la philosophie seule pouvait donner, pour ne point laisser entraîner son esprit dans le champ de l'hypothèse et de la superstition. C'est pourquoi nous voyons dans presque tous les pays la foule, que la philosophie ne contient ni ne dirige, se jeter bien au delà de cette pensée relativement sage et vraie, chercher et trouver l'explication de cette maladie supposée de l'âme dans la colère et la vengeance, quelquefois même dans la faveur de la Divinité, tout au moins dans une intervention spéciale de sa volonté mystérieuse, faire de la folie une maladie sacrée, du fou un être placé directement sous l'empire d'une puissance surnaturelle. Voilà pourquoi, sans le concours ou plutôt malgré l'opposition de la philosophie, cette croyance superstitieuse accrue des superstitions toutes spéciales du moyen-âge, de la foi à la sorcellerie et aux possessions démoniaques, a éclairé l'Europe de ses bûchers pendant de longs siècles. Voilà pourquoi elle subsiste encore aujourd'hui, vivace sous une forme ou sous une autre, chez les peuples à moitié barbares, et ne peut-on pas dire jusque chez nous? En France, n'y a-t-il pas encore dans beaucoup de campagnes des gens qui attribuent l'idiotisme, l'imbécillité, la folie, à des charmes

jetés sur les personnes par des sorciers malfaisants? Voilà pourquoi des médecins très-savants et très-habiles pour les temps surtout où ils ont vécu, dont les idées étonnent par leur justesse comparée à l'ignorance de leurs contemporains, F. Plater, D. Sennert, Th. Willis, mêlent encore en plein dix-septième siècle aux opinions les plus savantes et les plus avancées sur la nature et le principe de la folie l'absurde croyance aux sorciers et aux possessions.

Là où la pure métaphysique est sans autorité, la superstition en a moins encore ; on ne peut que gémir sur les atrocités qu'elle a fait commettre, que s'applaudir comme d'un hasard inespéré de la protection dont, revêtant une autre forme, elle a parfois couvert de pauvres aliénés.

Platon est un métaphysicien et un ancien, Stahl est un médecin et un moderne. La doctrine de Stahl sur la folie est bien formelle, quoiqu'elle ne soit pas fort développée ; elle rappelle et commente le mot de Platon, bien qu'elle n'en soit pas un souvenir. Stahl place dans l'âme la cause et le siége de la folie ; il est donc un défenseur sérieux et savant de cette opinion populaire, qui voit dans la folie un état propre de l'esprit lui-même.

On sait que Stahl est l'auteur d'un vaste système à la fois philosophique, physiologique et médical, connu sous le nom d'*animisme*, parce que c'est l'âme, suivant lui, qui est le principe de la vie, la cause unique de tout ce qui s'accomplit dans le corps. C'est l'âme qui

façonne les organes de l'embryon, qui dirige toutes les fonctions ; c'est elle qui maintient le corps en santé, qui lutte contre la maladie, qui est le médecin du corps comme elle en est l'architecte. Non-seulement la guérison du corps est l'œuvre de l'âme, mais la maladie elle-même n'a généralement d'autre cause qu'une erreur de l'âme ; car l'âme se trompe aussi bien dans l'administration des choses de la vie corporelle que dans la conduite des opérations intellectuelles : toute maladie provient donc d'une erreur de l'âme. Dans un pareil système, il n'y a qu'une manière possible de considérer la folie : la folie est essentiellement une erreur de l'âme, de l'âme à la fois principe de l'intelligence et principe de la vie. La folie, en effet, avec le cortége des désordres organiques si variés qui la peuvent accompagner, est celui de tous les maux qui s'accommode le plus naturellement au système et peut lui fournir les arguments les plus nombreux et les plus spécieux ; car l'erreur de l'âme raisonnable n'est nulle part ailleurs aussi grave et aussi manifeste.

Cependant la folie renferme tant de mystères que Stahl lui-même, au lieu de s'étendre à loisir sur ce mal qui semble être la meilleure confirmation de sa théorie, en effleure à peine l'étude dans un court chapitre, n'en parle qu'à regret, avec une réserve et une circonspection qu'on ne s'attend point à trouver chez l'auteur d'un système absolu comme l'animisme. « Moins les choses sont vulgaires, dit-il, et plus les idées que nous en avons sont confuses et indistinctes. Les troubles de l'es-

prit en sont un éclatant exemple; sur ce sujet il est plus aisé de faire de longues *arguties* que de produire de bons *arguments*. Ce que l'on en peut dire de plus vraisemblable, c'est qu'il y a deux espèces de délires : les uns *pathétiques* (les médecins disent aujourd'hui *idiopathiques*), les autres *sympathiques :* c'est-à-dire que les uns sont des affections simples et directes de l'esprit; les autres, médiats, sont des complications qui s'ajoutent à un trouble considérable de l'économie vitale. Le plus souvent ces deux espèces de délires s'accompagnent, se confondent et s'aggravent réciproquement[1]. » Il n'y a pas de doute possible sur cette première espèce de délire, c'est une affection de l'esprit, et rien autre chose, le corps n'a rien à faire dans le désordre de la pensée. « Ce délire provient de l'abus ou du déréglement des passions, de l'excitation, de la surexcitation de la mémoire et de l'imagination, d'une trop forte contention de l'esprit qui s'applique à l'étude avec excès et ne se repose pas suffisamment dans le sommeil, de l'amour, de l'orgueil, de l'ambition, de la colère. » On se tromperait si l'on jugeait qu'il en est autrement, dans la pensée de Stahl, de la seconde sorte de délire, qu'elle n'est plus, comme la première, une affection de l'âme, mais du corps, parce que Stahl dit que ce délire n'est qu'indirect, qu'il ne se produit qu'après coup et à la suite de quelque trouble considérable de l'économie vitale et de ses fonctions essentielles. Il ne faut pas ou-

[1] Stahl, *Theoria medica vera*, in-4°, p. 1069.

blier que l'économie vitale est aussi l'œuvre de l'âme, que ces fonctions organiques, c'est l'âme aussi qui les dirige avec intention. Si le trouble de ces fonctions est l'occasion d'une espèce de délire intellectuel, Stahl entend et explique ce délire de manière à ôter toute envie de le considérer, même avec les plus grandes restrictions, comme un partisan de leur doctrine à ceux qui pensent que le délire de l'esprit est une conséquence nécessaire du désordre de l'organe intellectuel.

Il n'est pas question pour Stahl d'organe intellectuel, ni de désordre de cet organe entraînant nécessairement le trouble de l'intelligence. Ce qui fait que l'esprit délire, non pas spontanément, par un excès d'ambition, d'amour ou de colère, mais par suite d'un trouble grave de quelque fonction vitale, c'est que, pour prendre un exemple dans la folie appelée hypocondriaque, le sang du mélancolique est épais, circule par conséquent avec difficulté, et se trouve menacé à chaque instant d'arrêt, de *stase*. (Or la *stase* du sang est le plus grand danger que le corps puisse courir dans la doctrine stahlienne.) L'âme qui gouverne toutes les fonctions, démiurge et médecin du corps, voit et comprend ce danger, elle craint pour le sang la *détention*, l'*incarcération* imminente, et cette idée d'*arrestation* et d'*emprisonnement* ne la quitte plus. Ou bien encore, c'est la fièvre qui engendre le délire, mais selon des lois toutes particulières, et pour des raisons qui bouleversent ce que nous croyons être les rapports de l'âme et du corps. « Le fébricitant ne délire que quand sa vie est en danger.

(La fièvre est d'ailleurs dans la doctrine stahlienne, non pas une maladie, ni un symptôme morbide, mais un effort puissant de l'âme pour éviter la stase du sang et chasser les humeurs corrompues.) Or le fébricitant ne pense qu'à expulser des ennemis importuns qui en veulent à sa vie, il se figure qu'il est dans une autre maison, dans une autre chambre, dans un autre lit que le sien, il désire retourner chez lui, parce qu'il a *conscience*, ce qui est vrai, que son corps est perdu, qu'il n'est déjà plus sien, qu'il est désormais inhabitable, qu'il faut le quitter et le fuir, qu'il a une autre demeure, une autre patrie vers laquelle il tourne sa pensée[1]. » L'état morbide du corps, qui lui-même est déjà un effet de la négligence ou de l'erreur de l'âme, principe de la vie, est ainsi l'occasion et l'objet accidentel, plutôt que la cause nécessaire du délire sympathique de l'esprit. Le délire n'est donc rigoureusement, dans le système de Stahl, qu'une erreur de l'esprit, d'autant plus que l'esprit trouve souvent en lui-même l'aliment et l'objet de son délire dans la violence de ses passions, ou l'excès d'attention qu'il accorde à ses idées. Et, pour que ce délire devienne chronique, il n'est pas besoin que le désordre organique se perpétue, que le mal physique s'enracine, il suffit que la mémoire s'accoutume insensiblement à ruminer les mêmes idées fausses, une première fois conçues par l'esprit.

Quand bien même le principe général de l'animisme

[1] Stahl, *Theoria medica vera*, p. 1072.

serait la vérité, on ne serait pas obligé d'accepter aveuglément, comme une conséquence rigoureuse, toutes les applications qu'en fait Stahl, et spécialement l'explication qu'il donne de la folie. La preuve en est qu'il est aujourd'hui encore de fort bons esprits qui croient sincèrement que l'âme est le principe de la vie, et refusent de suivre Stahl dans le détail de son système[1]. De même la fausseté évidente, à nos yeux du moins, du principe de l'animisme n'entraîne pas nécessairement la fausseté de cette opinion générale, que la folie est, sinon une maladie, au moins un état propre de l'âme qui n'a pas toujours pour cause prochaine une altération des organes. La preuve en est que d'autres excellents esprits traitent l'animisme de rêverie surannée, qui s'accordent cependant avec Stahl pour dire que le fou n'est qu'un homme qui se trompe. Cette double remarque nous dispense d'examiner la valeur de l'animisme, puisqu'il n'existe pas de solidarité entre cette première proposition, « L'âme est le principe de la vie, » et cette autre, « La folie est un désordre intellectuel, qui n'a pas certainement pour cause directe une altération des organes. »

Contentons-nous de recueillir, en passant, cette opinion générale de Stahl sur la folie, comme nous avons recueilli le mot de Platon et la croyance superstitieuse à la possession des fous. Dégageons-la surtout, pour ne

[1] Voyez *La Vie dans l'homme*, par M. Tissot. — *Du principe vital et de l'âme pensante*, par M. Bouillier.

pas lui faire un tort irréparable et lui ôter toute vraisemblance, des développements fantastiques qu'il lui donne. D'ailleurs, nous trouverons bientôt cette même définition générale de la folie, erreur ou état désordonné de l'esprit, non plus proposée au nom d'une hypothèse plus que contestable par un médecin moitié philosophe et moitié mystique, écrivant à une époque où la physiologie naissait à peine, et antérieur à Pinel de près d'un siècle, mais défendue avec une logique souvent rigoureuse, une science pratique et un esprit séduisant, par un physiologiste contemporain, dont l'autorité est sérieuse en matière de folie.

Le mot de Platon ne représente qu'une opinion métaphysique obscure, vague; la foi aux sorcelleries et aux possessions n'est qu'une superstition grossière; Stahl est déjà bien loin de nous, et l'animisme est trop contestable dans son principe, trop fantastique dans ses détails. Mais voici toute une école de physiologistes allemands, contemporains d'Esquirol, qui soutiennent aussi cette thèse, que la folie n'est ni une maladie organique, ni le résultat d'un désordre des organes intellectuels, mais un état propre, une maladie de l'âme, où le cerveau, le corps et ses maux n'ont rien à voir ni comme cause directe, ni comme siége du fléau dont il faut délivrer l'esprit. En même temps que médecins, ils sont philosophes, ce qui n'est pas un mal assurément, et philosophes spiritualistes, ce qui ne gâte de toute nécessité ni la philosophie, ni la science, ni la pratique médicale. Mais ils ont un tort bien autrement

grave que Stahl lui-même. Ce n'est pas tout d'être philosophe, métaphysicien, spiritualiste; dans les questions de fait, il faut observer sans préjugés ce qui est, au lieu de décréter au nom d'un système fait à l'avance ce qui doit être. Or, quand l'âme et le corps sont aussi étroitement unis qu'ils le paraissent, dès le premier regard, dans les phénomènes de la folie, il est aussi peu raisonnable, aussi peu philosophique, de sacrifier comme de gaieté de cœur le pouvoir incontestable exercé sur l'intelligence par la constitution et les modifications des organes à une indépendance préconçue de l'esprit, que de soumettre aveuglément et entièrement l'esprit à l'omnipotence préjugée des organes corporels. Le vrai spiritualisme n'excuse pas une telle méthode, et il ne condamne les résultats.

Broussais, et à son exemple un bon nombre de physiologistes contemporains, trop peu philosophes, matérialisent et même localisent exclusivement la folie dans le corps, dans un organe determiné du corps, comme ils font la pensée; Heinroth, Ideler, Eschenmayer, Vagnitz, Holmann, trop peu physiologistes, l'idéalisent et en placent exclusivement la cause et le siége dans l'esprit qui pense.

On dirait que Heinroth, l'un des représentants les plus distingués de cette doctrine, inspiré d'un mysticisme tout germanique, a voulu donner après coup un fonds de vérité ou de vraisemblance, et comme une excuse légitime à l'absurde croyance aux possessions et aux atroces supplices infligés durant le moyen âge aux démo-

nomaniaques. « La folie, dit-il, est la perte de la liberté morale ; elle ne dépend jamais d'une cause physique, elle n'est pas une maladie du corps, mais une maladie de l'esprit, un péché. Elle n'est pas et elle ne peut pas être héréditaire, parce que le moi pensant, l'âme n'est pas héréditaire. Ce qu'il y a de transmissible par voie de génération, ce sont le tempérament et la constitution, contre lesquels celui qui a des parents aliénés doit réagir pour ne pas devenir fou. L'homme qui a pendant toute sa vie devant les yeux et dans son cœur l'image de Dieu n'a pas à craindre de jamais perdre la raison. *Il est clair comme la lumière du jour que les tourments des malheureux désignés sous le nom d'ensorcelés et de possédés sont la conséquence de l'exaltation de leurs remords de conscience. L'homme n'a pas seulement reçu la raison en partage ; il a de plus une certaine puissance morale qui ne peut être vaincue par aucune puissance physique, et qui ne succombe jamais que sous le poids de ses propres fautes* [1]. »

L'opinion de Platon, c'est la métaphysique décidant d'un seul mot et souverainement de la nature de la folie sans la connaître. La croyance à la possession des fous, c'est la religion ignorante et superstitieuse, expliquant comme elle peut par l'intervention du démon le terrible fléau dont les fous sont victimes, voyant en eux des criminels parce qu'ils semblent déjà être damnés. La doctrine de Heinroth, c'est la morale jugeant et expliquant

[1] Voyez Leuret, *Du traitement moral de la folie*, p. 146.

la folie ; il y a progrès à coup sûr, reste à savoir si le jugement est juste et l'explication véritable. Le tout repose sur une théorie psychologique qui ne manque pas de grandeur, si on la renferme dans les limites des phénomènes moraux, mais qui, déjà singulièrement contestable dans ces limites mêmes, n'a plus aucune autorité dès que l'auteur les lui fait franchir et l'emploie à expliquer les faits physiques.

« L'homme, selon Heinroth, commence par vivre hors de lui. Enfant, il est tout sens, les objets sensibles l'attirent et l'occupent exclusivement. Plus tard, il fait un retour sur lui-même, sa personnalité se dessine, il se distingue de l'objet de ses sensations. Plus tard encore, après la personnalité paraissent la conscience et la raison. Par elles, l'âme s'élève à la pensée de Dieu et entrevoit, comme but des efforts de son activité, au lieu de la vie sensible et passagère, la vie dans l'amour, la vie en Dieu. L'homme, en qui la conscience s'est ainsi révélée et qui obéit à la raison, est libre, la paix est en lui, une parfaite unité règne dans sa conduite et dans son être. C'est que le bien est la dernière fin de l'homme ; plus il s'approche du bien, plus il est voisin de la perfection de sa nature. Il s'égare au contraire et s'amoindrit quand il s'éloigne du bien. La moralité est le seul but légitime de nos efforts et la vraie mesure de toutes choses pour l'homme ; toute autre loi est subordonnée à la loi morale.

« A ne considérer que la vie corporelle, la santé consiste sans doute dans l'accomplissement régulier des

fonctions organiques et dans le bien-être qu'il procure. Mais la vie du corps n'est pas la vie de l'homme; la santé de l'âme dépend d'autres conditions : l'âme a besoin, pour être heureuse, de conscience et de raison; sans conscience, elle souffre; ce n'est que quand la raison conçoit que le bien est le but de notre vie, qu'elle jouit d'un bonheur profond et inaltérable. La santé de l'âme est cette jouissance calme qui résulte de l'harmonie de tous les désirs, de toutes les pensées tournées vers le bien. Tout autre état est une maladie. Il y a bien des degrés dans la maladie de l'âme : quand l'homme vit au dehors de lui, sourd à sa conscience, sa sensibilité s'exalte et cherche en vain à l'activité un aliment qui puisse satisfaire ses désirs; cette exaltation de la sensibilité, cette souffrance du désir inassouvi, c'est la passion, premier degré et première forme de la maladie de l'âme. Le déréglement de la passion s'étend de la sensibilité à l'intelligence qu'elle aveugle et jette dans l'erreur, nouveau progrès du mal, et jusqu'à la volonté qu'elle entraîne dans le péché, dans le vice, nouvelle phase de la maladie, grave, souvent incurable. Cependant ce n'est pas encore la folie. L'âme qui a abandonné la pratique du bien et qui cherche hors de lui le but de ses actions n'est que disposée et préparée à la folie; elle n'est que vicieuse et criminelle, elle n'est pas folle encore, mais cette préparation est un élément essentiel de la folie; car les accidents de la vie, les maladies corporelles ne sauraient déterminer la folie, si cette préparation n'existe pas. Au contraire, l'âme une fois

préparée par la passion, par l'erreur, par le vice, et en quelque sorte mûre pour la folie, il suffit d'une excitation quelconque pour la faire éclater. En vain l'excitation la plus puissante est-elle produite par une grande catastrophe, par une maladie corporelle; ferme, libre, raisonnable, saine, l'âme supporte le coup sans en être ébranlée. Mais quand la passion, l'erreur, le vice ont amené la maladie à son point de maturité, la moindre étincelle suffit pour déterminer la folie [1]. »

Cette même conscience morale qu'invoque Heinroth, comme un élément nécessaire à la vie de l'âme et comme la lumière qui doit éclairer tous nos jugements, se refuse à voir dans les aliénés des gens vicieux ou criminels, sans avoir d'autre preuve de leur culpabilité que la folie même qui serait le châtiment de leur péché. Et la raison à son tour a peine à croire qu'une théorie philosophique, fût-elle ingénieuse, belle, vraisemblable, suffise à résoudre une question de fait; que l'on puisse, en un pareil sujet, argumenter à loisir sur ce qui peut ou doit être, sans observer ce qui est; que l'on puisse séparer, soit qu'on raisonne, soit qu'on observe, les lois et l'état du corps de l'état et des lois de l'esprit et ne tenir aucun compte des conditions naturelles et manifestes de leur union. Enfin, si l'on pouvait déduire les faits d'un système, au lieu de construire le système sur les faits, au moins faudrait-il que ce sys-

[1] Voyez dans les *Annales médico-psychologiques*, année 1844, l'exposition de la doctrine de Heinroth, par MM. Lasègue et Morel.

tème fût moins vague, moins arbitraire, moins contestable que cette théorie mystique, nébuleuse comme un rêve, où la morale est invoquée contre la morale.

Mais il ne s'agit pas pour nous d'accepter ni la théorie philosophique de Heinroth, ni même ses conclusions tout entières, il ne s'agit pas, au moins pour le moment, de savoir si la folie est un châtiment naturel du péché, mais, plus généralement, si elle est une maladie de l'âme, ou, plus simplement encore, une affection, un état propre de l'esprit, qui ait dans l'esprit, dans son caractère, dans sa conduite, son siége primitif et exclusif et sa cause suffisante. Or, il est facile de réduire à cette conclusion générale la théorie de Heinroth, qui ne peut que gagner, elle aussi, en vraisemblance, à être débarrassée de tous les détails suspects et de tous les arguments maladroits. Si plus tard nous devions reconnaître que la folie est en effet un état propre de l'esprit qui naît et se termine en lui, sans aucune participation des organes comme cause prochaine ou indirecte, qu'elle est une maladie propre de l'âme, alors nous aurions à rechercher en quoi cette maladie consiste, comment elle s'engendre et se déclare, si elle est une erreur de l'intelligence ou de la volonté, si elle est une suite naturelle du péché, ou même si elle en est une punition expresse, nous aurions à examiner dans le détail la théorie de Heinroth. Mais, si les faits et le raisonnement venaient à nous convaincre, par exemple, que la folie a sa cause prochaine dans une maladie organique, nous aurions perdu notre temps à discu-

ter une théorie dont la valeur philosophique est médiocre et la portée physiologique ou médicale tout à fait nulle.

Pour dégager du reste de la doctrine cette conclusion générale, qui seule nous intéresse en ce moment, il suffit de s'en tenir à cette définition donnée par Heinroth : « La folie n'est que la suspension de la liberté, durable, existant par et pour elle-même, unie soit à la santé apparente, soit à la maladie confirmée des organes, et altérant le sentiment, l'intelligence et la volonté de l'esprit malade. »

Cette assimilation de la folie et du péché ou de la punition naturelle du péché, qui nous choque au premier abord dans la doctrine de Heinroth et rend, peut-être injustement, suspecte à nos yeux sa dernière conclusion, que la folie est une maladie de l'âme, ne répugne pas moins à Ideler. Cet auteur, qui se déclare partisan des idées de Stahl, dirigeait, il y a quelques années, dirige peut-être encore aujourd'hui une maison d'aliénés à Berlin. Tout en excluant les considérations morales si chères à Heinroth, et qui constituent le fond de son argumentation, Ideler suit une méthode analogue dont le raisonnement et la psychologie font presque tous les frais, et arrive à la même conclusion générale : la folie est une maladie de l'âme où le corps n'a rien à voir. Sa doctrine est évidemment un progrès sur celles de Heinroth et de Stahl; car, outre qu'il écarte bien des explications arbitraires et puériles, sa psychologie est plus expérimentale, plus savante, plus vraie.

« On ne peut comprendre, dit Ideler, quelle est la nature de la folie qu'à condition de la voir naître et grandir du sein même de la raison, au milieu des accidents naturels de la vie de l'esprit. Il n'en faut chercher le principe ni dans la volonté et ses écarts, ni dans l'intelligence et ses erreurs ; l'intelligence, la moralité n'ont qu'une importance très-secondaire dans l'étude de la folie, aussi bien que l'état des organes. C'est la sensibilité qui est le point de départ de la folie et dont les accidents engendrent ce mal. L'homme a des penchants ou des tendances dont le but ou l'effet est d'exciter son activité. Ces penchants sont dans le cœur de l'homme, il faut donc les accepter comme un fait ; et, puisque c'est la nature qui les y a placés, ils n'ont en eux-mêmes rien de mauvais ; l'excès seul de leur développement peut être illégitime. Tous ces penchants naturels, quels qu'ils soient, ont une force d'expansion égale et illimitée. S'ils se développaient tous également et parallèlement, il en résulterait pour l'homme le calme, le repos, le bonheur, le libre arbitre qui naît de l'opposition de forces égales se limitant réciproquement, de même que la liberté de l'individu dans la société consiste dans l'opposition et la limitation réciproque des intérêts de chacun. Mais cette liberté parfaite n'existe pas, parce qu'en fait nos différents penchants ne se développent jamais avec une parfaite égalité. Dans la vie réelle, quelques penchants plus puissants ou plus actifs détruisent toujours l'équilibre et la liberté. L'empire exclusif de quelque penchant n'exerce pas une in-

fluence moins nuisible sur nos idées que sur nos sentiments, sur notre manière de juger que sur notre façon de sentir. L'intelligence, en effet, est soumise à des lois immuables pour quelques-unes de ses opérations, par exemple, quand elle raisonne, quand elle tire les conclusions de prémisses une fois posées. Mais aucune loi fixe ne régit plus l'établissement ou l'acceptation de ces prémisses; or, c'est sur cet acte essentiel de l'intelligence que le penchant dominant exerce son funeste pouvoir. Il impose à notre esprit les prémisses qui conviennent à son objet, il lui fait voir toutes choses sous un jour favorable à ses fins. L'intelligence, comme toute puissance naturelle, a bien une force propre qui lui permet de réagir contre le penchant dominant, de résister à son entraînement; mais, pour user avec avantage de cette force modératrice de l'intelligence, il faut que l'individu se connaisse lui-même, qu'il ait conscience du penchant qui le domine et auquel il doit résister. Le désir satisfait s'apaise, un autre domine à son tour. De ces alternatives résulte la satisfaction successive de tous les penchants, qui constitue précisément le bonheur et la santé dont l'âme est capable.

« Ces lois une fois établies, il est aisé de comprendre comment l'homme, c'est-à-dire l'âme, passe de l'état de santé à celui de maladie. Lorsqu'un penchant se développe au point de dominer les autres, il mérite et prend le nom de passion. La passion, énergique et violente de sa nature, se précipite vers son objet; or l'intelligence, lente dans ses allures, n'a pas toujours le pou-

voir de la modérer, et l'homme ainsi emporté par la passion devient ou criminel ou fou. Il n'est que criminel si la passion, se développant graduellement, laisse place à la réflexion ; car l'homme passionné, tant qu'il conserve sa *présence d'esprit*, est responsable de ses actes; c'est sciemment qu'il a brisé, pour satisfaire sa passion, les obstacles que lui opposent la morale et la société. Mais, quand la passion devance la réflexion, abolit la présence d'esprit, l'homme passionné n'est plus criminel : il est fou. La folie n'est donc que *la passion sans présence d'esprit* et par conséquent sans responsabilité. La passion est déjà un état morbide de l'âme, la folie est une maladie bien plus grave, quoiqu'elle consiste essentiellement dans la passion. Tous les phénomènes autres que la passion qui viennent compliquer la folie, n'ont qu'une importance secondaire; les affections organiques elles-mêmes n'ont avec la folie que des relations variables et capricieuses, et ne peuvent ni la produire, ni l'expliquer. Tout au plus une maladie organique pourrait-elle être l'origine d'une folie *symptomatique;* mais la folie essentielle, *idiopathique*, est toujours indépendante des affections des organes.

« La réflexion une fois abolie, la passion dominante s'empare de l'âme tout entière, devient le centre de toutes les idées, le mobile de toutes les actions, et les forces organiques elles-mêmes se conforment au type de la passion. L'intelligence, incapable de suivre le cours impétueux de la passion, délire, divague et se

paye des fantaisies de l'imagination vagabonde comme de la réalité. De telle sorte que les différentes formes de la folie chez les aliénés ne sont que la reproduction, sur une vaste échelle, des formes individuelles du penchant dominant, qui est devenu passion en s'exagérant, et folie en abolissant la présence d'esprit et la réflexion. De telle sorte encore, que c'est une prédisposition à la folie que le défaut d'équilibre naturel entre nos penchants; que découvrir la nature du penchant dominant chez un aliéné, c'est avoir de sa folie l'explication et le remède; que le meilleur moyen de prévenir la folie est l'éducation, parce qu'elle donne à l'homme la connaissance de lui-même, de ses penchants naturels et dominants, et avec cette connaissance le moyen de les réprimer. De telle sorte enfin que le retour de la folie à la santé ne peut avoir lieu qu'en faisant parcourir en sens inverse à l'esprit du fou les divers degrés par lesquels il a passé, en suscitant contre la passion dominante une autre passion qui puisse la combattre et rétablir l'équilibre rompu, ou bien en lui opposant une force étrangère et inflexible contre laquelle la passion vienne se briser : une peine[1]. »

Il est encore indispensable et facile d'écarter de la doctrine d'Ideler quelques opinions de détail qui n'ont qu'une importance secondaire dans la question qui nous occupe et peuvent être négligées, au moins provisoirement, sans que la conclusion générale en soit

[1] Voyez dans les *Annales médico-psychologiques*, année 1844, l'exposition de la doctrine d'Ideler, par M. Lasègue.

altérée ni affaiblie. Cela fait, Ideler nous représente un psychologue s'efforçant d'expliquer la nature et la production de la folie par les seules données de la psychologie, et croyant trouver dans la conduite de nos passions, dans leur influence sur les autres éléments de la vie spirituelle, une démonstration suffisante de cette proposition capitale : La folie n'est qu'une maladie de l'âme. Si on la compare surtout aux théories de Stahl et de Heinroth, la doctrine psychologique d'Ideler n'a rien de trop systématique, ni de trop arbitraire ; les arguments en sont simples, sévères et n'offrent point tout d'abord ce caractère d'invraisemblance qui nous met du premier coup en défiance contre celle de Heinroth ou de Stahl. Cependant, malgré la simplicité, la vraisemblance, la force même des considérations de l'auteur, malgré la modération de ses conclusions, on s'étonne qu'un physiologiste, qu'un médecin n'invoque jamais, pour établir une doctrine où l'influence des organes sur la production de la folie essentielle est niée explicitement, que des arguments tirés de la pure psychologie, qu'il n'ait point trouvé la plus petite preuve dans l'étude physiologique et pathologique des organes corporels pour confirmer sa doctrine psychologique, qu'il n'ait pas au moins rencontré dans les faits de l'ordre physique quelques difficultés qu'il eût été convenable de résoudre. Les arguments favorables à sa thèse, puisés dans la considération des phénomènes organiques, lui eussent cependant donné un caractère doublement scientifique et une rigueur, au moins apparente, qui lui

fait totalement défaut. Les difficultés résolues eussent aussi augmenté la valeur des considérations purement psychologiques ; elles eussent prouvé que l'auteur n'avait pas laissé sans l'explorer tout un ordre de phénomènes, tandis que son silence nous laisse penser à bon droit qu'on pourrait trouver dans l'étude des organes, de leur constitution, de leurs altérations, de leurs fonctions, de leurs rapports avec les opérations de l'esprit, soit des arguments plus persuasifs en faveur de ses conclusions, soit au contraire des faits nouveaux, décisifs, capables de contredire et de réduire à néant toute sa doctrine.

Ce que nous regrettons de ne pas trouver chez Ideler, c'est-à-dire le médecin du corps demandant à la science des organes sains ou malades, à l'anatomie physiologique et pathologique des faits et des arguments, pour établir la nature spirituelle de la folie, nous le trouvons chez Leuret.

Leuret ne néglige pas non plus les considérations psychologiques, comme le prouvent le titre et le contenu d'un de ses plus intéressants ouvrages, les *Fragments psychologiques sur la folie;* mais il n'a point de système philosophique arrêté et tout d'une pièce, à la mesure duquel il juge toutes choses. Il tient compte à la fois et des faits physiologiques et des faits psychologiques, limitant réciproquement la portée des uns par la valeur des autres. Si donc il est vrai que l'esprit soit le siége exclusif de la folie, que la folie résulte seulement de l'abus ou de la mauvaise direction des forces

de l'esprit, sans participation directe et nécessaire d'un état morbide des organes comme cause prochaine ou déterminante, on peut espérer que Leuret établira définitivement cette vérité, ou du moins, si sa doctrine est incomplète et renferme des faits ou des appréciations erronées, qu'il n'y aura pas lieu pour cela de la refaire, qu'il suffira de relever et de corriger ses erreurs, de combler ses lacunes, de confirmer son argumentation par des faits et des arguments nouveaux puisés aux mêmes sources, en partant des mêmes principes et suivant la même méthode pleine de convenance et de clarté.

Cependant nous chercherions en vain dans les travaux de Leuret cette solution nette et précise de la question présente, que d'autres, bien moins autorisés, proposent si hardiment. Il reste dans son esprit, et par conséquent dans le nôtre, après l'examen de ses écrits, une hésitation fâcheuse sur le point capital, le véritable siége de la folie. Il y a même assez fréquemment de singulières contradictions dans les différentes expressions de sa pensée. Avant d'exposer les principales opinions dont se compose cette doctrine parfois indécise, je tiens à trouver la cause de cette indécision qui, si elle demeurait inexpliquée ou mal interprétée, enlèverait à la doctrine une grande partie de sa valeur.

On a dit que, quand Leuret définissait le fou, un homme qui se trompe, sa pensée n'était pas sérieuse, ou du moins qu'il exagérait à dessein sa pensée véritable et intime, qu'il la présentait sous une forme hardie et

même paradoxale aux yeux de la plupart des médecins ses confrères avec une intention secrète et déterminée. Il aurait agi déloyalement, à ne juger sa conduite qu'au point de vue scientifique; mais cette déloyauté apparente serait honorable, car son intention était excellente, et le but qu'il se proposait d'atteindre d'une grande utilité. Pour remettre en vigueur et développer davantage dans les asiles le traitement moral de la folie, si heureusement inauguré par Pinel, et malheureusement négligé naguère au grand détriment des malades pour l'emploi presque exclusif des remèdes corporels et pharmaceutiques, Leuret, conservant pour lui-même une manière de penser plus juste et plus réservée, aurait feint devant le public et même devant ses collègues de ne voir dans le fou qu'un homme qui se trompe, et qu'il faut par conséquent chercher à guérir avec des idées et des raisonnements bien plutôt qu'avec des saignées ou des purgatifs[1].

On ne comprendrait que trop bien, ainsi expliquée, l'indécision que trahit Leuret dans l'expression de sa pensée : il n'est pas facile de soutenir imperturbablement le plus innocent mensonge. L'intention de Leuret serait louable en effet; mais, tout honorable qu'elle pût être, la ruse serait maladroite et inopportune. Pourquoi donc user de ruse, là surtout où il ne s'agit ni de la popularité à conquérir, ni d'un public incompétent à persuader en le trompant, mais d'une question scientifique

[1] Voyez le *Bulletin de l'Académie de médecine*, 31 mai 1855. Discussion sur le délire, discours de M. Londe.

débattue par des médecins également amis de la vérité et de leurs malades? Pinel n'a pas usé de ruse, il a réussi; Leuret semble avoir échoué. Cette explication ingénieuse peut avoir pour effet ou pour but de rattacher fort indirectement Leuret aux doctrines matérialistes de ceux qui la proposent, en faisant une violence manifeste aux pensées les plus fréquemment exprimées et aux conclusions rigoureuses de l'écrivain; elle nous semble fausse et même injurieuse pour Leuret, et travestit sa doctrine.

Autre est la véritable cause de l'indécision et des contradictions fréquentes dont plus d'un savant distingué a donné l'exemple après Leuret pour des raisons analogues. Leuret ne se propose nulle part et formellement cette question générale que nous agitons en ce moment : La folie a-t-elle son siége et sa cause prochaine dans l'esprit ou dans les organes? Il n'est même jamais contraint absolument d'exprimer sur cette question capitale une opinion catégorique parce qu'il ne la rencontre jamais qu'accidentellement, ce que je regrette. Il n'est donc pas étonnant que sa pensée soit parfois obscure et indécise, qu'il ne s'en rende pas bien compte à lui-même, que l'expression en paraisse ou en soit même fréquemment contradictoire, surtout si cette indécision et cette contradiction n'apportent pas un dommage essentiel aux résultats de ses recherches spéciales. Le but déterminé de Leuret, c'est de découvrir, d'exposer et de défendre le traitement qu'il convient d'appliquer à la folie, comme l'indique le titre

de son principal ouvrage[1]. Ce qui fait l'originalité de Leuret dans la science médicale, c'est qu'en effet il a été le promoteur et l'apologiste d'un traitement particulier de la folie. C'est bien ainsi que le juge M. Flourens dans les quelques pages qu'il a consacrées à cet auteur, et qu'il intitule : *Leuret, ou du traitement intellectuel de la folie*. C'est aux travaux de Georget qu'il assigne, comme but spécial et comme caractère original, la recherche du siége de la folie[2].

Leuret se propose donc exclusivement comme but de ses recherches le traitement qui convient à la folie; pour le découvrir, il met en œuvre tous les moyens d'investigation, les indications physiologiques, pathologiques, psychologiques, le raisonnement, l'expérimentation, les enseignements de la clinique et de la nécroscopie; il croit l'avoir trouvé, l'expose, le défend et le pratique; il le nomme traitement moral. Il résume toute sa doctrine dans ces trois propositions essentielles dont aucune ne renferme ni n'exige une solution explicite de la question du siége spirituel ou organique de la folie :

« 1° S'il est vrai que la folie dépende d'une altération de l'encéphale, on ignore complétement en quoi consiste cette altération.

« 2° Le traitement moral généralement mis en usage, n'est considéré que comme un auxiliaire du traitement physique.

[1] *Du traitement moral de la folie.*

[2] Voyez *De la raison, du génie et de la folie,* par M. Flourens.

« 3° L'intelligence et les passions ne peuvent être ramenées à leur type régulier sans le secours du traitement moral; et ce mode de traitement est le seul qui ait une influence directe sur les symptômes de la folie[1]. »

Si donc Leuret déclare la médecine impuissante, quand même la folie dépendrait d'une altération de l'encéphale, à agir directement sur cette altération, dans l'ignorance où nous sommes de sa nature et de son siége; si, même dans cette hyphothèse la plus défavorable au traitement moral, ce traitement est, à ses yeux, le seul qui ait une influence directe sur les symptômes de la folie, on comprend qu'il n'ait pas eu besoin de se prononcer plus catégoriquement sur la nature, la cause directe et le siége spirituel ou organique de la folie, quelque regret que nous puissions éprouver qu'il n'ait pas franchement abordé et nettement résolu cette question importante. Cependant, ce que nous cherchons ici, ce n'est point le patronage d'un nom célèbre, ce sont des arguments en faveur de cette thèse, que la folie est un état propre de l'esprit qui n'est pas nécessairement engendré par un état morbide des organes, afin de l'accepter comme la vérité, si elle est appuyée de preuves décisives, ou bien de la tenir pour hypothétique ou définitivement erronée, si les philosophes et les physiologistes ne nous en proposent en sa faveur que d'insuffisantes, ou lui en opposent de péremptoires et

[1] *Du traitement moral de la folie,* p. 7.

d'irréfutables. Or nous trouvons dans la doctrine de Leuret beaucoup de considérations favorables à cette thèse, et nous les voulons recueillir. Il ne nous est pas permis de faire pour la pensée de Leuret ce qu'on l'accuse ou ce qu'on l'excuse d'avoir fait lui-même ; nous n'avons pas le droit d'exagérer ses opinions et de leur attribuer une portée ou une décision qu'elles n'ont pas ; mais nous restons dans les limites du droit et du vrai en disant que, malgré ses hésitations et ses contradictions, Leuret a évidemment incliné vers cette conclusion, que la folie est un état propre de l'âme que ne produit pas nécessairement une maladie organique. En proposant et en défendant le traitement moral, Leuret a établi les prémisses générales de la doctrine idéaliste et lui a fourni de nombreux et de précieux arguments. Nous attacherons donc une médiocre importance à quelques phrases, assez rares d'ailleurs, comme celle-ci : « Heinroth veut que le cerveau soit étranger à la production de la folie, mais en cela il est d'accord seulement avec un petit nombre de spiritualistes purs qui, regardant la folie comme une maladie de l'âme, prétendent qu'elle est étrangère à toute influence corporelle. Il ne faut pas tenir compte de l'opinion de M. Heinroth, car elle est une opinion *à priori*[1]. » Nous n'avons qu'à suivre la tendance générale et manifeste de l'esprit de Leuret, à exposer les raisons sur lesquelles il établit la légitimité de son traitement moral, les conséquences qu'il tire

[1] *Du traitement moral*, p. 48.

lui-même des succès obtenus en l'appliquant, pour recueillir un bon nombre d'arguments considérables que nous cherchions en vain dans la doctrine de Heinroth, d'Ideler ou de Stahl [1].

« Tous ceux, pense en résumé Leuret, qui prétendent que la folie a pour cause une altération des organes, du cerveau particulièrement, ne donnent aucune preuve solide à l'appui de leur opinion. Ils confondent ensemble tous les aliénés. Cependant on doit faire entre les fous une distinction de la plus haute importance. Il y a des fous qui offrent à l'observation des symptômes physiques morbides; il y en a d'autres dont le dérangement d'esprit est le seul mal apparent. Autrement, il y a des fous qui ne sont que fous, dont la folie est simple, il y en a dont la folie se complique d'une altération manifeste des organes. Or, quand l'autopsie découvre après la mort des lésions cérébrales, on n'a pas le droit d'en conclure sans plus de façon que cette lésion cérébrale, quelle qu'elle soit, inflammation des méninges, hypertrophie, atrophie de la substance du cerveau, adhérence des plans fibreux ou toute autre altération, soit la cause productrice du désordre intellectuel, ce que l'on fait habituellement, faute de distinguer ces deux catégories d'aliénés. En effet, la lésion

[1] Nous examinerons plus tard, autant du moins que le comporte une étude plus spécialement philosophique, l'opinion de Leuret sur le traitement moral. Nous n'extrayons pour le moment de sa doctrine que tout ce qui tendrait à prouver que la folie est un simple désordre de l'intelligence, du sentiment ou de la volonté, sans cause organique immédiate et déterminante.

organique peut bien être la cause des seuls symptômes physiques qui accompagnent le délire et non celle du délire lui-même. Pour conclure rigoureusement que la folie a pour cause une altération des organes, il faudrait trouver cette altération chez des fous qui n'étaient que fous, dont la folie simple n'était accompagnée d'aucun symptôme physique, dont la santé était visiblement bonne, qui déliraient, et rien autre chose. Il faudrait même la rencontrer, non pas chez quelques-uns, mais chez tous, non pas rare et capricieuse, mais constante et toujours la même. Il faudrait enfin qu'on ne l'observât jamais que chez des fous et point chez des gens sensés. Or, de quelque altération qu'il s'agisse, il n'est pas permis jusqu'ici de la considérer comme la cause immédiate de la folie, parce qu'on ne l'a pas trouvée chez tous les fous, parce qu'on l'a rencontrée le plus souvent chez des fous qui offraient en même temps des symptômes physiques morbides, parce qu'on ne l'a pas observée constante et partout identique, mais capricieuse et toujours différente d'apparence et de nature, parce qu'on a constaté enfin les plus graves lésions cérébrales chez des hommes qui n'avaient pas cessé de jouir de leur bon sens.

« Le cerveau des aliénés n'est visiblement malade que chez ceux dont la folie est compliquée d'altération dans les fonctions appelées organiques. Quand l'entendement seul est malade, l'autopsie ne découvre généralement aucune lésion appréciable. « Ceux qui prétendent « que la cause la plus immédiate des dérangements de

« l'âme est toute corporelle, n'auraient-ils donc jamais « rencontré d'aliénés qui, après avoir joui d'une bonne « santé physique pendant longtemps, ont succombé « sans qu'on ait pu découvrir aucune altération dans « leur cerveau? Les faits de ce genre sont tellement « nombreux que, pour en voir, il n'est pas même né- « cessaire d'en chercher[1]. » D'ailleurs il faut tenir compte sans doute des lésions qu'on observe, mais sans aucune exagération, et savoir par avance que le désir d'en rencontrer, la persuasion qu'il devait y en avoir en a maintes fois fait supposer. Il y a des gens en effet qui croient toujours trouver des lésions de l'encéphale, et à qui, si légères qu'elles soient, elles sont toujours suffisantes pour expliquer les symptômes de l'aliénation mentale. Mais de l'aveu des plus sincères ou des moins prévenus, de MM. Esquirol, Lélut et Ferrus par exemple, dans de nombreux cas de folie on n'observe aucune lésion du cerveau. Si l'on n'est pas en droit d'en tirer cette conclusion qu'il n'en existe point, encore moins faut-il conclure qu'une lésion existe de ce qu'on n'en voit pas[2].

« En supposant que la folie soit l'effet d'une altération organique, on ignore donc complétement en quoi cette altération consiste; d'ailleurs, les altérations que l'on observe, sans constance, sans régularité, paraissent être l'effet bien plutôt que la cause de la folie, et résultent souvent du traitement lui-même. « J'ai vu des pra-

[1] *Du traitement moral*, p. 154, 167, 87, 149, 150.

[2] *Ibid.*, p. 132, 95, 45, 66.

« ticiens, écrit Leuret, appliquer des ventouses, pres-
« crire des purgatifs, et les malades mourir alors plus
« vite qu'ils n'eussent fait, s'ils avaient été compléte-
« ment abandonnés à eux-mêmes. Et ceux qui trouvent
« toujours après la mort des aliénés les caractères
« d'une maladie du cerveau, ne manquaient pas de
« voir à l'inspection de cet organe leur théorie se réali-
« ser. Cela n'a rien en effet qui doive surprendre; car
« l'abstinence prolongée, le défaut d'exercice, la préoc-
« cupation d'esprit, ne sont pas sans action sur l'éco-
« nomie et particulièrement sur le cerveau. Seulement
« ici l'altération du cerveau purement consécutive n'é-
« tait qu'un accident de la folie, au lieu d'en être la
« cause, comme le prétendent la plupart des médecins,
« partisans trop zélés de l'anatomie pathologique [1]. »

« Nul doute, dit-il encore, que les souffrances cor-
« porelles, que l'altération des organes, surtout quand
« elle est de longue durée et irrémédiable, ne jettent
« l'esprit dans l'abattement et ne le disposent à la mé-
« lancolie. Les maladies chroniques des organes abdo-
« minaux sont surtout regardées comme exerçant cette
« fâcheuse influence, les maladies de l'encéphale et
« notamment l'épilepsie. Une lésion matérielle tient
« l'économie dans un état de gêne et de douleur qui
« provoque et entretient les idées tristes. Toutefois cette
« espèce de cause de la mélancolie n'est point à beau-
« coup près la plus fréquente. Ce qui jette surtout dans

[1] *Du traitement moral*, p. 95.

« l'apathie, le découragement, le désespoir, ce qui « amène les idées délirantes et les passions tristes des « lypémaniaques, ce sont des revers de fortune, des « prétentions déçues, des passions trop longtemps « comprimées et portées jusqu'au désordre, ce sont « enfin des causes morales. Et si la santé des lypéma- « niaques s'altère lorsqu'ils sont en proie à leur délire, « pourra-t-on s'en étonner quand on connaît le ré- « gime de vie habituel de ces malades, quand on sait « quelles privations ils s'imposent? Un homme bien « portant, que l'on forcerait de vivre comme la plupart « des lypémaniaques, ne résisterait pas longtemps à « cette épreuve. Il est donc extrêmement important de « remonter à la cause de la lypémanie avant d'entre- « prendre le traitement de cette affection, autrement « on s'exposerait à lutter longtemps et sans résultat « contre quelque désordre organique consécutif à l'al- « tération de la pensée, au lieu de combattre cette alté- « ration, cause première de la maladie [1]. »

« Pour supposer qu'il existe une altération organique là où l'on n'en observe point, et attribuer la folie à cette altération, il faudrait qu'on ne pût concevoir absolument que la folie résulte jamais du seul déréglement des facultés spirituelles; il faudrait qu'au contraire la présence de cette altération supposée expliquât d'une manière satisfaisante l'égarement de la raison. Or, une altération organique est-elle à ce point

[1] *Du traitement moral*, p. 272.

nécessaire pour produire la folie, et l'explique-t-elle assez clairement pour qu'on la suppose toujours, alors même qu'elle est invisible? « Elle n'est même pas né-« cessaire dans le cas où l'on admettrait que la pensée « soit un phénomène cérébral. Combien de pensées « diverses, les unes grandes, belles, sublimes, les autres « triviales, bizarres, ridicules, se présentent à l'esprit de « l'homme, sans que nous puissions les expliquer par « un changement organique survenu dans le cerveau! « si, pour les pensées folles que l'on a souvent tant de « peine à ne pas confondre avec les pensées raison-« nables, il faut une altération du cerveau, il en faudra « au même titre pour chaque phénomène psychique, « intellectuel ou moral. Il en faudra pour les rêves qui « sont la folie des gens endormis, comme la manie et « la monomanie sont la folie des gens éveillés. Se « passe-t-il dans chacun de ces cas quelque phéno-« mène organique? cela est possible; cependant j'ignore « s'il en est ainsi, et je ne pense pas que personne ait « là-dessus plus de certitude que je n'en ai[1]. »

« Si les phénomènes qui indiquent le dérangement « de l'esprit sont dus à l'action anomale de l'organe « de l'intelligence, à quoi faudra-t-il attribuer les pas-« sions, par exemple, qui sont souvent poussées jus-« qu'au délire, sans rien perdre de leur caractère? Une « passion, tant qu'elle restera dans certaines limites, « appartiendra-t-elle à l'âme, et quand elle aura franchi

[1] *Du traitement moral*, p. 66, 110.

« ces limites, émanera-t-elle du cerveau? Pour le dé-
« lire des idées, ce sera une difficulté aussi grande.
« Telle croyance, qui maintenant ne se rencontre que
« chez les fous, était autrefois dans la tête de presque
« tous les sages; dirons-nous qu'autrefois elle venait de
« l'âme, tandis que maintenant elle vient du cerveau[1]? »

« Il suffit qu'une passion acquière un certain degré de violence, qu'une idée fausse s'implante dans l'esprit et y pousse des racines, pour que la folie se produise sans la moindre altération du cerveau, sans l'influence d'une maladie organique quelconque. Beaucoup de folies sont dues à une excessive vanité et n'ont pour caractère que les égarements de cette passion. A force de répéter une chose, on finit soi-même par y croire; à force de la désirer, on en vient à se persuader qu'on la possède. La folie de quelques aliénés n'a pas d'autre cause. Telle était celle des illusions d'un menteur que les mensonges auxquels il s'était habitué avaient fini par tromper lui-même. Telle était celle du délire d'un monomaniaque qui se croyait grand seigneur : « La
« fréquentation du monde où il avait souvent occasion
« de voir des personnes qualifiées et nobles, et d'être
« témoin des préférences dont elles étaient l'objet, lui
« inspira un désir violent d'être, lui aussi, noble et qua-
« lifié. A force d'y penser, il crut l'être[2]. »

« L'absence d'une altération visible des organes dans le plus grand nombre des cas où le délire de l'es-

[1] *Du traitement moral,* p. 151.

[2] *Ibid.*, p. 345, 402, 391, 411.

prit n'est pas accompagné de symptômes physiques morbides, l'analogie des idées erronées et des sentiments exaltés du fou avec les erreurs de l'homme sensé qui se trompe et les actes de celui qu'emporte la passion, les nombreux exemples de folie causée apparemment par le seul déréglement des passions et des idées, conduisent à penser que le traitement moral est le seul qui soit propre à guérir la folie, que, « pour combattre « cette maladie (non les symptômes physiques qui la « peuvent compliquer), le traitement physique, celui « qui consiste dans l'emploi des saignées, des bains, « des préparations pharmaceutiques, est aussi inutile « qu'il pourrait l'être à celui qui, dans une discussion « de philosophie et de morale, s'aviserait de les em- « ployer pour combattre ses adversaires. Quand l'en- « tendement seul est malade, et beaucoup d'aliénés « sont dans ce cas, le traitement physique est de nulle « valeur, le traitement moral seul est indiqué [1]. »

« La raison, dit Leuret, suggère et conseille cette méthode thérapeutique; contre des maux physiques des remèdes physiques, contre des désordres moraux des remèdes moraux. Mais tant qu'elle n'a pas reçu la consécration de l'expérience, ce n'est qu'une méthode rationnelle; si le succès en couronne l'usage, dès lors la guérison par le traitement moral devient un des plus puissants arguments contre la thèse de ceux qui font toujours dépendre la folie d'une altération morbide des

[1] *Du traitement moral*, p. 5, 87.

organes, observable ou non pendant la vie ou après la mort. En effet, quand le délire d'un aliéné a cédé à de simples arguments, quand sa folie a été guérie sans le secours des saignées ou des purgatifs, par la seule discipline intellectuelle et morale, « peut-on croire que la « folie résulte d'une altération visible du cerveau, « d'une altération qui laisse après la mort des traces « évidentes? Soutenir une pareille opinion, quand « d'ailleurs l'anatomie pathologique ne lui fournit au- « cune base réelle, c'est nier la vérité des guérisons « opérées par le traitement moral, ou convenir que ce « traitement, c'est-à-dire qu'une pensée, qu'une pas- « sion introduite à propos dans l'esprit d'un aliéné, « aura suffi pour ramener à l'état normal le cerveau de « ce malade. Vous expliquez la folie par un change- « ment de consistance dans l'organe cérébral, par l'ad- « hérence de ses plans fibreux, par la congestion des « vaisseaux sanguins qui le parcourent, et, sans aucun « remède physique, à l'aide d'une seule idée, vous ren- « dez à cet organe l'intégrité de ses fonctions ! L'idée « médicatrice a donc désobstrué les vaisseaux, séparé « les plans fibreux soudés par la maladie et redonné « au cerveau la dose de consistance nécessaire à l'in- « tégrité de la raison ! Il y a plus de logique dans l'es- « prit de ceux qui croient avec M. Moreau, que les « médicaments suffisent pour guérir les aliénés, ou « qui, avec M. Bayle, appellent traitement moral la « séquestration, l'emploi de la camisole de force, des « entraves, etc.; il y a, dis-je, plus de logique dans

« leur esprit que dans celui des médecins qui, *guéris-*
« *sant les aliénés par une parole, un geste, un regard*,
« n'en concluent pas moins que le premier précepte
« du traitement de la folie, est de réparer ou même de
« recomposer le cerveau à l'aide du régime et des re-
« mèdes[1]. »

« Ce qu'il est rationnel de traiter, continue Leuret, ce que l'on peut espérer de guérir, ce que l'on guérit par l'emploi des moyens hygiéniques et des remèdes pharmaceutiques, ce sont les symptômes sensibles qui accompagnent, précèdent ou suivent la folie; « mais
« les symptômes accessibles aux sens ne constituent
« pas la folie; on n'est pas privé de raison parce qu'on
« éprouve des dérangements, quelque graves qu'ils
« soient, dans les fonctions organiques, mais parce que
« l'intelligence et les passions sont dérangées. Or, chez
« les aliénés, l'intelligence et les passions ne peuvent
« être ramenées à leur type régulier sans le secours
« du traitement moral; et ce mode de traitement est le
« seul qui ait une influence directe sur les symptômes
« de la folie[2]. »

« Physiologie, pathologie, science des faits et des lois de la pensée ou de la passion, observations cliniques et nécroscopiques, expérimentation thérapeutique, tout concourt, selon Leuret, à ruiner cette thèse absolue, que la folie a toujours et nécessairement son foyer dans une altération des organes ; tout concourt

[1] *Du traitement moral*, p. 368.
[2] *Ibid.*, p. 462.

à donner les caractères de l'évidence à cette définition de la folie et à la proposition qui l'accompagne : « La « folie consiste dans l'aberration des facultés de l'en- « tendement. Elle n'est pas, comme les maladies ordi- « naires, caractérisée par des symptômes physiques, « et les causes qui la produisent, quelquefois appré- « ciables aux sens, appartiennent le plus souvent à un « ordre de phénomènes complétement étrangers aux « lois générales de la matière; ce sont des passions et « des idées [1]. »

Le cours de cette argumentation, tantôt puissante, tantôt ingénieuse, est bien interrompu çà et là, comme nous en avons prévenu le lecteur, par de singulières hésitations, même par quelques propositions contradictoires, et par une sorte de scepticisme ignorant ou dédaigneux sur la question fondamentale du siége organique ou spirituel de la folie. Nous en avons écarté les traces pour ne pas diminuer la force des arguments que fournit Leuret à sa propre définition de la folie et plus généralement à la doctrine idéaliste. Nous avons aussi expliqué d'où proviennent ces marques d'indécision, à savoir du but particulier que Leuret se propose : le triomphe du traitement moral. Ajoutons encore une remarque pour mieux faire comprendre l'origine et le peu de valeur de ces hésitations et de ces contradictions. Leuret semble croire qu'il n'y a que deux opinions possibles sur la nature et la cause prochaine de

[1] *Du traitement moral*, p. 1.

la folie, le pur matérialisme de Georget, par exemple, qui consiste à faire penser sainement le cerveau sain et par conséquent délirer le cerveau malade, en supprimant l'esprit, et le spiritualisme intempérant qui nie hardiment toute influence des organes sains ou malades sur les phénomènes de l'intelligence. Il ne semble pas admettre, fût-ce à titre d'hypothèse plus ou moins vraisemblable, un spiritualisme modéré qui serait assez exactement formulé par ces paroles d'un médecin allemand, Hartmann : « La nature des maladies psychiques, dans le sens rigoureux du mot, consiste dans la faiblesse ou la perturbation de l'intelligence, dans les déterminations erronées et les actions déraisonnables. Mais la liberté de l'esprit, pour employer suivant l'ordre normal chacune de ses facultés, est enchaînée par l'action maladive des organes qui concourent au travail de la pensée. Il résulte de là que la raison de tous les phénomènes qui indiquent l'altération de l'esprit n'est pas dans le sujet intelligent, mais dans l'action anormale de l'organe de l'intelligence, c'est-à-dire du cerveau[1]. » Leuret traite cette opinion, qu'on ne peut s'empêcher de trouver nette et grave, même si on ne la partage pas, de *distinction subtile*. Pour lui, ce n'est là qu'une forme du matérialisme ; or, comme il ne lui paraît ni possible ni nécessaire de savoir le fond des choses pour prouver l'excellence du traitement moral qu'il a surtout en vue de faire prévaloir dans la pratique, il aime mieux

[1] Voyez cette opinion citée et jugée par Leuret, *Du traitement moral*, p. 150.

s'abstenir, bien que le doute lui pèse, que de se décider entre ces deux doctrines extrêmes, le matérialisme pur et simple et le spiritualisme immodéré. Je le crois aisément; que faire, sinon s'abstenir, quand on n'a le choix qu'entre deux erreurs? « Avons-nous besoin, dit Leuret, pour le traitement des aliénés, d'adopter la doctrine des matérialistes ou celle des spiritualistes? Non, heureusement. Il suffit que nous nous laissions guider par la raison et par l'expérience. Or, nous savons quelle influence les passions exercent les unes sur les autres, nous connaissons la réaction réciproque des idées et des sentiments; apprenons à les employer à propos et à les faire réagir dans un but salutaire [1]. »

Qu'il nous soit permis de penser que, si Leuret eût bien compris le sens de cette doctrine qu'il appelle une distinction subtile, et qui n'est autre chose qu'un spiritualisme sage, tempéré, vrai, il l'eût acceptée au grand avantage de sa doctrine philosophique et de sa pratique médicale. Quoi qu'il en soit de cette espérance rétrospective, comme il n'est pas toujours facile de s'abstenir dans les questions capitales, et comme on ne s'abstient pas toujours, alors même qu'on croit tenir le plus fortement possible sa pensée suspendue entre les contraires, il est évident que Leuret incline, qu'il le veuille ou non, qu'il le sache ou n'en ait pas conscience, vers l'excès du spiritualisme ; tous ses arguments du moins ont pour résultat, sinon pour but, de le défendre. Quoi qu'il en soit

[1] *Du traitement moral*, p. 153.

encore de sa pensée intime, de celle qu'il eut ou crut avoir sur la question générale des rapports de l'âme et du corps, nous avons seulement voulu recueillir dans son plus important ouvrage des arguments scientifiques en faveur d'une thèse peut-être condamnable, condamnée même depuis longtemps aux yeux de la plupart des physiologistes, mais qui compte encore un certain nombre de défenseurs, qui tout récemment a soulevé quelques orages au sein de l'Académie de médecine [1].

Depuis vingt ans, les sciences médicales n'ont guère fourni d'arguments nouveaux ou plus puissants que ceux que nous puisons dans le livre de Leuret à la doctrine idéaliste; et nous chercherions en vain dans les écrits des philosophes des considérations psychologiques qui ajoutent à ceux-ci quelque valeur. Les philosophes ne se sont guère occupés que de l'homme raisonnable, et c'était en effet par lui qu'ils devaient commencer. Quelques vagues opinions qui ne concluent pas, comme chez Locke, voilà tout ce qu'on pourrait glaner dans leurs écrits [2]. Il est même juste d'ajouter cette remarque curieuse et importante, que les principes psychologiques, moraux ou métaphysiques des meilleurs et des plus illustres parmi les spiritualistes, pour peu qu'on en tirât les conséquences, ne seraient pas généralement favorables à la doctrine idéaliste [3]. Je

[1] Voyez le *Bulletin de l'Académie impériale de médecine*, t. XX, nos 16 et 17. Discussion sur le délire.

[2] Locke, *Essai sur l'entendement humain*, liv. II, ch. XI, §§ 12 et 13, et même livre, ch. XXXIII.

[3] Descartes, par exemple, attribue la folie à une altération de

ne parle point des théories arbitraires qu'ont pu produire encore quelques métaphysiciens de circonstance ; serait-ce, en effet, ajouter à la force de la doctrine idéaliste et plus tard à la gravité de la discussion, que de reproduire et d'examiner des arguments comme celui-ci : « Un agent libre ne peut être privé de sa liberté par une force qui lui soit étrangère, car autrement il ne serait pas libre ; or l'esprit est libre, donc il ne peut perdre sa liberté par une force corporelle. » Laissons de côté cette majeure erronée et cette conclusion impertinente, et tenons-nous-en aux arguments que nous avons recueillis jusqu'ici. Nous ne pouvons même que fortifier davantage la thèse de Leuret et des idéalistes en concentrant toute l'argumentation, débarrassée des détails accessoires et des développements téméraires, sur quelques points principaux.

1° Il y a beaucoup d'aliénés dont la santé physique n'est pas visiblement altérée, dont l'état ne diffère de celui des gens raisonnables que par le trouble de leurs facultés intellectuelles ; sains de corps en apparence de leur vivant, l'autopsie ne découvre ni dans leur cerveau, ni dans leurs autres organes, une altération morbide appréciable que l'on puisse considérer comme la cause de la folie.

2° Il y a au contraire des malades qui n'ont pas cessé de jouir de leur bon sens et dont les organes essentiels, le cerveau surtout, offrent des altérations considérables

la glande pinéale. Voyez les *Œuvres de Descartes*, éd. Cousin, t. VIII. Lettre au P. Mersenne, p. 301.

qui auraient dû produire le délire le plus intense, les plus graves désordres intellectuels, si la folie avait pour cause une altération organique ou cérébrale.

3° Le délire de l'aliéné est en lui-même semblable à l'erreur d'un homme qui se trompe ou que la passion égare. Si l'on n'attribue pas nécessairement l'erreur ou la passion de celui-ci à une cause organique morbide, il n'y a pas lieu non plus d'attribuer le délire de celui-là à une altération corporelle quelconque. Ou, si l'on veut absolument trouver la cause de ce délire dans un état pathologique des organes, il faut rapporter aussi à un désordre organique l'erreur de l'homme sensé qui se trompe.

4° L'origine manifeste de la plupart des cas de folie est purement morale : un grand chagrin, une ambition déçue, une passion désordonnée.

5° Enfin, on guérit la folie par un traitement tout moral, par l'emploi du raisonnement ou de l'émotion. Or, des paroles, des arguments, des sentiments, des idées ne s'adressent qu'à l'esprit et n'auraient pas la puissance de rendre au sang un libre cours ou de reconstituer le cerveau dans son état normal.

Tels sont les arguments les plus puissants ou les plus habiles dont s'appuie la doctrine idéaliste. Écoutons maintenant ceux qu'invoque la doctrine contraire.

CHAPITRE III

LA FOLIE EST-ELLE UNE MALADIE DU CORPS?

SOMMAIRE : Opinion affirmative de la majorité des médecins anciens et modernes et des philosophes rationalistes. — Nécessité d'écarter les arguments du matérialisme pour établir cette vérité. — Arguments tirés de la physiologie et de la pathologie : le désordre mental est souvent causé par un trouble organique. — Insuffisance de l'anatomie nécroscopique à prouver qu'il existe toujours une altération morbide, cause du trouble mental. — Arguments tirés de la psychologie, de la nature du principe pensant et des rapports de l'esprit avec les organes. — Ces arguments prouvent catégoriquement que le trouble mental a nécessairement pour cause une altération des organes, visible ou cachée. — Examen de quelques objections.

L'opinion contraire à celle dont nous venons d'exposer les principaux arguments, la doctrine physiologique, compte un bien plus grand nombre de partisans. A part quelques rares exceptions et plusieurs indécis, elle rallie aujourd'hui la généralité des médecins. Ils s'accordent presque unanimement à déclarer que la folie a toujours son principe dans une altération organique, qu'elle est une maladie corporelle dont le trouble des facultés mentales n'est qu'un effet ou un symptôme, sauf à ne plus s'accorder aussi bien sur le siége précis et la nature de cette maladie organique, et même sur le sens et la portée philosophique de cette définition unanime.

Quoi qu'il en soit de ce conflit intestin dont nous aurons tout à l'heure à constater l'existence et la gravité, c'est un fait que, même dans les temps reculés où la folie n'était ni ne pouvait être étudiée à loisir, cette doctrine générale qui place dans une altération des organes la cause prochaine de la folie, est celle que paraissent professer depuis Hippocrate le plus grand nombre des médecins les plus célèbres. C'est à peine si l'ignorance et l'influence si puissante des superstitions du moyen âge parviennent à la modifier sans en altérer le fond, en y ajoutant comme un signe du temps quelques croyances puériles à la sorcellerie et à la possession démoniaque. Il serait injuste de croire, parce que Stahl, Heinroth, par exemple, et quelques autres physiologistes ont demandé à des théories philosophiques, dont ils sont seuls d'ailleurs à porter la responsabilité, des arguments le plus souvent imaginaires en faveur de leur opinion sur la folie, ou déduit cette opinion d'une métaphysique, d'une morale, d'une psychologie arbitraire et erronée, il serait injuste de croire que la philosophie, du moins la philosophie spiritualiste, abonde naturellement dans le sens de la doctrine de Stahl ou de Heinroth, d'Ideler ou de Leuret, que le spiritualisme pousse nécessairement ceux qui le professent vers la doctrine idéaliste qui fait de la folie une maladie de l'âme. C'est un spiritualisme intempérant qui conduit à de telles conséquences les médecins comme les philosophes, ceux qui font profession de connaître les phénomènes et les lois de la vie corporelle aussi bien que

ceux qui observent spécialement la vie de l'esprit. Le vrai spiritualisme, bien loin de repousser comme contraire à ses principes et à sa foi la doctrine physiologique, l'accepte, l'appelle et ne lui fournit pas ses moins bons arguments. Depuis Aristote jusqu'à Maine de Biran, en comprenant dans la série Descartes, Malebranche, Leibnitz au XVIIe siècle, et plusieurs écrivains distingués du XVIIIe, les philosophes spiritualistes, sans étudier spécialement la cause et la nature de la folie, ont presque tous favorisé par leurs principes, sinon par l'expression formelle de leur pensée, la doctrine physiologique qui rapporte la folie à une altération des organes.

Plus de 400 ans avant l'ère chrétienne, le père de la médecine, Hippocrate, contemporain de Socrate, qui ne s'est pas expressément occupé de la folie, la considère cependant comme une maladie organique, tantôt primitive et ayant son siége et sa cause directe dans l'encéphale, tantôt secondaire, sympathique et résultant d'une première altération des organes situés au-dessous du diaphragme [1]. Asclépiade, 80 ans avant J.-C., plaçait le siége de la folie dans les organes des sens [2]. Dans le premier siècle de notre ère, Arétée de Cappadoce distinguait aussi une folie primitive résultant d'une altération du cerveau, et une folie sympathique qu'il attribuait à la bile. Vers la même époque, Cœlius Aurélianus,

[1] Hippocrate, *De la maladie sacrée.*

[2] Voyez Trélat, *Recherches historiques sur la folie;* Calmeil, *De la folie.*

ou le médecin Soranus dont il expose les opinions, rapportait encore la folie à une maladie de l'encéphale ou de ses enveloppes. Galien lui-même, dans le milieu du IIe siècle, distinguait la folie primitive ayant sa cause dans la maladie du cerveau, et la folie symptomatique, faisant suite à une affection de quelque autre organe corporel. Cette tradition se perpétue à travers le moyen âge. F. Plater, vers 1600, a beau croire avec la masse de ses contemporains aux sorciers et aux possédés, il n'en attribue pas moins la folie dans le plus grand nombre des cas à une maladie des organes. Le même mélange de croyances superstitieuses et de science de bon aloi se retrouve à la fin du XVIIe siècle chez D. Sennert, Th. Willis et plusieurs autres. Th. Bonet, Boerhaave, Morgagni ne voient également dans la folie qu'une maladie organique. Sauvage même, à moitié partisan de la doctrine de Stahl, et qui classe les différentes espèces de folie d'après la nature et l'objet du délire, attribue cependant le désordre de l'esprit à une altération des organes. Pinel enfin, à qui les aliénés doivent définitivement d'être considérés comme des malades et traités comme tels, moins décidé que beaucoup de ses successeurs, et peut-être avait-il encore raison, sur le siége précis de la folie, n'en rapporte pas moins, dans tous les cas, la cause immédiate à une affection des organes corporels. Esquirol, second fondateur de la médecine mentale, n'est ni moins ni plus savant que Pinel; il confesse que trente années de recherches ne lui ont rien appris sur le siége précis de la maladie organique qui

engendre le délire, sans plus douter que la folie ait toujours pour cause une altération des organes[1].

Depuis Pinel, cette opinion générale est professée par la presque universalité des médecins français et étrangers. Les purs spiritualistes se comptent, même en Allemagne, les sceptiques ne font pas nombre. Mais cette doctrine physiologique implique nécessairement la solution d'une question philosophique de la plus haute importance, sur laquelle tous les partisans de la doctrine physiologique sont loin d'être unanimes. Il n'est pas absolument impossible d'aborder sérieusement l'étude de la folie sans avoir une conviction préalable et positive sur la nature du principe intelligent et volontaire, de l'âme, en un mot, sans avoir pris parti pour l'une ou pour l'autre des solutions contraires que cette question capitale a reçues dans tous les temps, sans considérer définitivement l'âme soit comme une substance immatérielle, quoique pouvant être ou étant réellement unie aux organes par les relations les plus étroites, soit comme un organe, un ou multiple, du corps lui-même, doué des propriétés spéciales et chargé des fonctions singulières de sentir, de penser et de vouloir. Mais il est impossible que, dans le cours de ses recherches sur la nature et le siége de la folie, le physiologiste ne rencontre pas et n'agite pas cette question de la nature de l'âme, dont les conséquences sont si graves et si différentes selon la solution qu'elle reçoit; il est impossible

[1] Esquirol, *Des maladies mentales*, t. I, p. 113.

qu'une opinion au moins vraisemblable, au moins chancelante, sinon vraie et catégorique, ne ressorte pas de ses études comme une conclusion naturelle et nécessaire; il est impossible que le médecin entreprenne la guérison ou le traitement des aliénés confiés à ses soins sans en référer à cette croyance qui inspire et domine toute méthode thérapeutique de la folie.

Or, sur cette question de la nature de l'âme, les physiologistes contemporains, ceux-là surtout qui s'occupent spécialement de la folie sont très-divisés. Selon un bon nombre d'entre eux, l'âme est autre chose que le corps ou quelqu'un de ses organes; elle lui est intimement unie, ses facultés ne peuvent s'exercer sans le concours du système nerveux et cérébral, mais ce ne sont ni les nerfs qui sentent, ni le cerveau qui pense et qui veut : c'est l'âme, une, insensible, immatérielle; les fonctions des nerfs et du cerveau ne sont que la condition organique des sensations, des pensées, des volontés de l'esprit. Une forte minorité ou même une majorité imposante, si l'on en croyait quelques juges sévères et prévenus des tendances philosophiques de la médecine contemporaine, professe au contraire que l'âme n'est qu'un mot ou qu'un organe corporel, que sentir, penser, vouloir sont des fonctions des nerfs ou du cerveau, au même titre que digérer et respirer sont des fonctions de l'estomac et des poumons. Quel que soit le nombre des partisans de l'une ou de l'autre opinion, que ce soit le spiritualisme ou l'*ab-animisme*, comme Broussais désignait le matérialisme médical, qui compte le plus

d'adhérents parmi les physiologistes, quelles que soient les autres conséquences qui résultent du spiritualisme médical ou de la doctrine contraire, il en est une qui a trait directement à la question présente. Pour ceux qui admettent que c'est le cerveau qui pense, cette première question : « Quel est le siége de la folie? » n'offre aucune difficulté, elle est résolue à l'avance, et à l'avance aussi la doctrine idéaliste est condamnée sans qu'il soit besoin d'entendre ni de réfuter les arguments de ses défenseurs. Du moment que c'est le cerveau qui pense, il n'y a que le cerveau malade qui puisse délirer; le délire, l'erreur, c'est un désordre dans la fonction, dans l'organe qui pense; la folie est une maladie organique. Or, je ne prétends pas que les physiologistes qui suivent la doctrine philosophique de Cabanis et de Broussais soient dans le faux en soutenant que la folie a pour cause prochaine un état pathologique des organes, du cerveau ou de tout autre; mais je dis que le motif qu'ils en donnent est erroné, qu'ils défendent une bonne cause par un argument détestable, et par conséquent la compromettent; car la vérité même, quand elle n'a d'autre garant qu'une erreur ou une hypothèse, n'étant point la vérité démontrée, n'est plus pour l'esprit de l'homme et dans la science qu'une supposition. Si l'on ne partage pas, ce qui n'est pas absolument impossible, les croyances philosophiques de Cabanis, n'y a-t-il donc plus aucun motif de penser encore que la cause prochaine de la folie est un état pathologique des organes? Ne reste-t-il aucun fait, aucun

argument capable de démontrer la vérité de cette opinion ?

Le débat n'est pas renfermé comme dans un dilemme, ainsi que Leuret paraissait le croire, sans autre issue qu'un spiritualisme immodéré qui fait de la folie une maladie propre de l'âme, ou le matérialisme qui lui assigne pour cause une maladie organique, par cette raison péremptoire que, la pensée n'étant qu'une fonction cérébrale, le désordre de la pensée ne peut provenir que d'une altération de l'organe qui pense. Depuis Hippocrate jusqu'à Pinel, nous avons vu que les médecins les plus célèbres placent aussi dans une altération organique la cause prochaine de la folie ; et cependant (la remarque n'est même pas sans intérêt) il ne semble pas que beaucoup d'entre eux aient douté de la nature spirituelle du principe pensant, aient attribué au cerveau ou à tout autre organe la fonction de penser et de vouloir, à l'exclusion de l'âme spirituelle. Ce n'est guère que depuis la fin du XVIIIe siècle que le matérialisme a pénétré ou s'est répandu dans la physiologie, toutefois sans y exercer encore aujourd'hui une domination universelle.

Il n'est donc pas nécessaire d'admettre que c'est le cerveau qui pense, pour croire que la folie résulte toujours directement d'un état pathologique des organes. Nous sommes fermement persuadé, nous sommes certain que le matérialisme est une erreur, et notre conviction ne refuserait pas l'épreuve d'une discussion sérieuse et opportune. Mais ce n'est pas ici le lieu d'exa-

miner, avec tous les développements qu'elle exige, cette question toute philosophique de la nature de l'âme ; nous n'avons ni à nous faire persuader que c'est le cerveau qui pense, pour croire et prouver que la folie résulte toujours d'une altération organique, ni besoin en ce moment de persuader le contraire aux disciples de Cabanis. Nous nous contenterons de montrer plus tard et chemin faisant les difficultés et les contradictions où leur matérialisme les engage, bien loin qu'il simplifie les difficultés, comme ils semblent le croire.

Nous pensons que les théories de Stahl, de Heinroth, d'Ideler même, peuvent être considérées dès le premier abord comme de pures hypothèses, et réfutées en quelques mots, parce que, les faits et les considérations psychologiques sur lesquels elles sont appuyées ne fussent-ils pas équivoques ou tout à fait erronés, ces écrivains n'ont pas puisé suffisamment à l'une des deux sources d'informations également essentielles, à la science physiologique et pathologique. Les arguments de Leuret du moins, même quand on leur enlève le puissant patronage de ce médecin distingué, ne peuvent être traités si légèrement, car ils ont une valeur sérieuse, une rigueur au moins apparente. La doctrine idéaliste fortement constituée par l'argumentation de ce physiologiste ne serait certainement pas réfutée, si l'on n'avait à opposer aux faits et aux raisonnements du livre sur le *traitement moral de la folie* que cette prémisse catégorique et cette conclusion brutale : c'est le cerveau qui pense, donc c'est le cerveau qui délire. Il en résul-

terait même, aux yeux de ceux qui ne sont pas persuadés de la vérité du matérialisme et de ceux surtout qui sont convaincus de sa fausseté, que la doctrine idéaliste deviendrait plus vraisemblable et trouverait un surcroît de force inespéré dans la faiblesse de cette réfutation et la fausseté de son principe.

Recueillons donc maintenant, en refusant le secours compromettant du matérialisme, les faits et les arguments vraiment physiologiques qui tendent à prouver que la folie a toujours pour cause prochaine un état morbide des organes, quels que soient ceux qui les proposent, et quelque opinion qu'ils professent d'ailleurs sur la nature du principe pensant. Ajoutons à ces preuves celles d'un autre ordre que la philosophie peut fournir; il est juste qu'elle concoure à réfuter la doctrine idéaliste qui, dans les théories de Stahl, de Heinroth, d'Ideler, paraît invoquer la compétence exclusive de la philosophie et se placer comme sous la sauvegarde du spiritualisme. Nous montrerons ainsi que le vrai spiritualisme n'a aucune solidarité avec la doctrine idéaliste, qu'il n'est pas responsable de ses erreurs, qu'il s'accommode fort bien au contraire des conclusions de la doctrine physiologique, que les arguments spéciaux qu'il peut fournir ne sont ni malhabiles ni méprisables, et que sur quelques points importants où ceux de la physiologie ne sont que vraisemblables, les considérations psychologiques sont des preuves décisives.

Il est un point d'une extrême faiblesse dans la doc-

trine idéaliste, dans l'argumentation de Leuret comme dans celle de Stahl, et qui est au contraire d'une inébranlable solidité dans la doctrine physiologique. C'est par là qu'il faut tout d'abord attaquer la première; c'est de là qu'il faut partir pour établir la seconde. Philosophes ou médecins, tous ceux qui ont formulé sur la folie une opinion quelconque, qu'ils la considèrent comme une maladie, comme un état propre de l'âme elle-même, ou qu'ils la rapportent, comme à sa cause immédiate, à une altération des organes, depuis Hippocrate jusqu'aux plus récents successeurs de Pinel, depuis Stahl jusqu'à Leuret, ont dû distinguer deux sortes de folie, l'une simple, au moins en apparence, dont le trouble de l'intelligence est la seule manifestation, l'autre compliquée du désordre des facultés mentales et des symptômes morbides des organes. Or, il est évident au premier regard que les cas où la folie ne se révèle à l'observateur que par le trouble de l'intelligence et s'allie avec l'apparence de la santé physique, sont les plus favorables à la doctrine idéaliste; que ceux, au contraire, où le trouble des fonctions organiques est aussi manifeste que le dérangement des facultés mentales, favorisent singulièrement les conclusions de la doctrine physiologique. Suivant la thèse que l'on veut établir, le simple bon sens indique qu'il faut prouver, ou bien qu'il y a des cas où la folie ne consiste positivement dans aucune altération des organes, où elle est tout intellectuelle et le résultat manifeste de l'abus et de la mauvaise direction des idées et des passions, ou

bien, au contraire, qu'il y a des cas où la folie n'est certainement que l'effet d'une altération des organes qui porte le désordre dans les opérations de l'esprit. L'une ou l'autre de ces deux propositions établie, s'il est possible, toute la question consiste à faire rentrer dans l'une ou dans l'autre de ces deux catégories tous les cas qui s'en écartent en apparence et présentent des caractères différents, à ramener la folie compliquée de symptômes organiques au type de la folie simple, maladie, erreur, désordre du seul esprit, ou, au contraire, à réduire la folie simple en apparence au type de la folie causée par une altération manifeste des organes. Il n'est donc pas étonnant que les écrivains qui professent les opinions les plus opposées insistent à l'envi sur cette distinction essentielle et qu'ils en fassent un usage si différent, les uns portant toute leur attention sur les cas de folie simple sans complication de troubles organiques manifestes, les autres sur les cas où le désordre des organes accompagne celui de l'intelligence; qu'ils emploient tous leurs efforts à prouver, ceux-là que la folie consiste fréquemment dans le seul dérèglement de la pensée, ceux-ci, qu'elle a souvent pour cause manifeste le trouble de quelque fonction organique. En effet, le point essentiel semble acquis aux uns et aux autres, et l'est en réalité, s'ils sont parvenus à établir ou que la folie se déclare sans cause matérielle, ou qu'une altération des organes amène l'égarement de l'intelligence.

Mais, sans examiner la valeur des faits proposés

comme exemples et la force des arguments invoqués de part et d'autre, la situation est-elle égale et également favorable ou désavantageuse pour les deux partis? Si les défenseurs de la doctrine physiologique parvenaient à prouver qu'une altération organique produit, dans certains cas déterminés, le désordre de l'intelligence, à coup sûr il ne serait point rigoureusement démontré par cela seul que le trouble de l'intelligence eût toujours et nécessairement pour cause immédiate une altération organique, sensible ou inappréciable, éclatante ou échappant après la mort, comme pendant la vie, aux yeux de l'observateur; mais il serait du moins très-possible et même très-vraisemblable qu'il en fût ainsi. Si les partisans de la doctrine idéaliste réussissaient au contraire à prouver que la folie peut naître, qu'elle naît quelquefois spontanément dans l'esprit de la mauvaise discipline des idées et des sentiments, s'ensuivrait-il une présomption également favorable à cette thèse générale que, même dans les cas où il y a complication d'un trouble organique et d'un désordre intellectuel, l'égarement de l'esprit n'a pas et ne peut pas avoir pour cause l'état pathologique du cerveau ou de quelque autre organe? Évidemment non; il n'est pas aussi facile de supprimer un fait positif, tel que l'inflammation des enveloppes du cerveau, par exemple, ou la congestion de ses vaisseaux, ou de nier l'influence de cet organe et de ses modifications sur les opérations intellectuelles, que de supposer par analogie l'existence d'une altération réelle, quoique invisible,

dans le plus secret, le plus délicat et le plus mal connu de tous les organes corporels. Aussi, les défenseurs de la doctrine idéaliste sont-ils bien plus à l'aise pour énoncer leurs conclusions dans les considérations et l'analyse des cas de simple folie; ils passent volontiers les autres sous silence, tantôt les admettent par grâce ou par force sans essayer de les ramener, comme il faudrait pourtant faire dans une doctrine rigoureuse, au type de la folie simple, tantôt usent, pour opérer cette réduction, de moyens misérables, de vrais subterfuges, et échouent presque ridiculement dans cette tentative impossible.

Puisque c'est du trouble mental que l'on cherche l'origine et la cause immédiate, il peut de prime abord sembler très-juste de distinguer, de séparer même, autant que possible, ce trouble mental des altérations organiques, qui peuvent n'être que des accidents tout fortuits, coexistant avec la folie, sans relation intime avec elle, sans en être surtout la cause déterminante, qui même peuvent en être les effets directs ou éloignés, telles que l'épilepsie, la paralysie, les affections nerveuses, etc. Du moins ne faut-il pas exclure à jamais la considération de ces symptômes corporels et de leurs rapports avec le désordre intellectuel, car il se pourrait fort bien aussi que dans ces phénomènes morbides se trouvât l'origine, la cause immédiate du trouble de l'intelligence, et que, par conséquent, sous le prétexte spécieux, mais trompeur, de trouver plus sûrement la cause du désordre intellectuel en l'isolant des symp-

tômes physiques qui ne l'accompagnent pas toujours, on eût, sans s'en douter, isolé précisément le délire de la cause même qui le produit, de telle sorte qu'on se trouvât dupe de son habileté et réduit à supposer à la folie une origine imaginaire, à défaut de la cause véritable exclue d'avance à bonne intention.

Puisque le but qu'on se propose est de découvrir la cause immédiate du délire, le point important est de trouver un fait où cette cause se révèle, où l'observateur la puisse surprendre comme en flagrant délit. Or, il ne faut pas séparer le délire des altérations organiques qui l'accompagnent, à moins qu'il ne soit démontré préalablement que ces symptômes sont eux-mêmes des effets du délire ou de simples accidents dont la coexistence avec la folie est toute fortuite. Il faut, au contraire, examiner soigneusement s'il n'y a pas tel symptôme, ou même telle altération organique, qu'on ne puisse absolument séparer du désordre mental, et qui en soit la cause directe et incontestable. Si l'on rencontre un fait semblable, on tient en sa main la clef du problème; il est évident dès lors que, dans certains cas, le trouble intellectuel a pour cause une altération organique. Ce serait là un fait acquis, positif, qu'aucun autre fait, qu'aucun raisonnement ne pourrait détruire, quand bien même on viendrait à prouver plus tard qu'il est des cas où la folie naît spontanément dans l'esprit sans l'intervention d'aucune cause corporelle. Par ce seul fait, la thèse absolue de la doctrine idéaliste serait ébranlée; il serait prouvé, en effet, que dans certains

cas elle est fausse; il ne serait pas impossible qu'elle le fût de tous points et dans toutes circonstances.

Est-il donc si difficile de découvrir un de ces faits où la cause organique de la folie soit manifeste, sensible, incontestable pour Leuret, pour Ideler, pour Heinroth, pour Stahl, pour le premier venu? Le savant n'a pas besoin d'en chercher péniblement des exemples dans l'autopsie des victimes de la folie; le hasard les met sous les yeux mêmes qui ne les cherchent pas. Ce ne sont ni l'épilepsie, ni la paralysie, ni aucune de ces maladies savantes qu'on ne voit pas naître, dont on ne voit pas le siége, qui prouveront tout d'abord sans doute possible que la folie a quelquefois une cause organique, mais les accidents les plus vulgaires, souvent les plus innocents de la vie commune. Un homme a joui constamment de son bon sens; il fait sur la tête une chute grave, à partir de ce moment il délire. *Post hoc*, *ergo propter hoc*, est, je le sais, un adage fécond en erreurs, qu'il faut bien se garder de prendre pour un axiome et d'appliquer en toutes circonstances; mais il faudrait renoncer à trouver la cause d'un seul phénomène, sauf de quelques faits tout personnels et renfermés dans la conscience intime de chacun, si l'on ne devait jamais conclure du rapport de succession que l'on observe entre deux faits au rapport plus étroit de causalité. Or, n'est-ce point ici le cas, ou jamais, de voir dans le délire non pas seulement un phénomène qui suit fortuitement la lésion organique, mais l'effet plus ou moins direct de cette lésion? Car on ne peut prétendre

ni que la blessure soit supposée, puisqu'on la voit, ni qu'elle soit l'effet du délire, bien loin d'en être la cause.

Dira-t-on du moins qu'un tel exemple est rare, que sur cent cas de chute sur la tête sans que la mort s'ensuive, le plus grand nombre n'ayant d'autre résultat qu'une blessure, la folie, qui ne se manifeste pas une fois sur cent après une chute, ne saurait être légitimement attribuée à cette cause organique? Dira-t-on qu'il n'y a peut-être qu'une singulière coïncidence de deux maux étrangers l'un à l'autre, et non point une relation de cause et d'effet entre la lésion organique et le trouble intellectuel, et qu'il faudrait au moins, pour qu'on pût voir dans la lésion des organes le principe de la folie, que celle-ci éclatât toujours et nécessairement après celle-là? La rareté d'un fait ne lui enlève rien de sa valeur; souvent, au contraire, les phénomènes qui ne se produisent que rarement dans la nature, et semblent exceptionnels, sont de véritables bonnes fortunes pour l'observateur; ils nous révèlent d'une manière inattendue l'explication des faits quotidiens, et l'exception apparente, selon le dicton populaire, confirme la règle en rentrant sous son empire ou même nous la découvre. C'est pourquoi Bacon rangeait ces phénomènes rares et exceptionnels parmi les faits privilégiés qui appellent tout particulièrement l'attention de l'observateur. Une fois seulement, cela est vrai, sur cent ou sur mille, une chute sur la tête, une blessure est suivie du désordre de l'intelligence; mais il suffit que cette seule fois le désordre intellectuel suive manifestement la lésion orga-

nique comme l'effet suit la cause, pour qu'il soit établi comme un fait positif qu'une lésion organique peut produire le trouble intellectuel. Faut-il donc s'étonner qu'un pareil accident n'amène pas toujours la folie à sa suite, lorsque, sur cent ou mille faits observés, il n'y en a pas deux où les conséquences matérielles de la chute soient les mêmes, lorsque tantôt il y a fracture, luxation des os du crâne, plaie sanguinolente, purulente, congestion cérébrale, et que chacune de ces lésions variées offre elle-même dans chaque cas particulier des caractères individuels? On ne peut raisonnablement, sous ce prétexte qu'une chute sur la tête ou une blessure quelconque n'est pas constamment suivie de la folie, séparer toujours de la folie la lésion organique comme une simple complication, la négliger comme une coïncidence singulière, un jeu du hasard. Il faut nécessairement en tenir compte, et le seul compte raisonnable qu'on en puisse tenir est d'attribuer la folie à la lésion organique.

Cependant, si la relation de causalité ne paraissait pas suffisamment établie dans ces exemples, par cela même qu'ils sont rares, et qu'un jeu du hasard n'étant pas absolument impossible, la lésion organique et la folie pourraient bien se suivre ou coexister sans être la cause et l'effet l'une de l'autre; si, pour prouver incontestablement que le désordre de l'intelligence a quelquefois pour cause un état pathologique des organes, il fallait absolument trouver quelque altération organique qui fût toujours suivie d'un trouble intellec-

tuel, de telle sorte que la constance de la relation entre ces deux ordres de faits démontrât bien que le premier est la cause réelle du second, nous n'aurions que l'embarras de choisir entre les preuves et les exemples; nous les trouverions, sans les chercher, autour de nous et chez nous-mêmes. A-t-on jamais observé un malade atteint d'une fièvre cérébrale et qui ne délirât pas? Le délire du fébricitant est, je le sais, autre chose que la folie; c'est-à-dire qu'on ne donne pas le nom de fou au fébricitant qui délire, soit parce que le délire du fébricitant est de plus courte durée, sans conséquence pour l'avenir, se dissipe avec la fièvre, soit pour toute autre raison. Mais l'esprit du fébricitant ne divague pas moins, ne délire pas moins que celui du fou, et c'est là le point essentiel. On peut même produire artificiellement et à volonté le délire, le trouble intellectuel, les hallucinations des sens, en un mot, un état mental tout à fait semblable, sinon identique au délire de la folie, non pas en excitant les passions, en insinuant dans l'esprit des idées fausses, en exaltant l'imagination, mais en ingérant dans l'estomac une certaine quantité d'opium ou de haschisch. L'homme ivre délire comme le fou, et la seule cause de son délire est le vin ou plutôt l'état pathologique ou anomal où les vapeurs du vin réduisent son cerveau. L'abus des boissons enivrantes entraîne même fréquemment, non plus le délire passager et presque innocent de l'ivresse, mais le délire persistant de la folie, une espèce de folie très-connue dans les asiles sous les noms de *delirium tremens* et d'*al-*

coolisme. Ne serait-il pas ridicule de prétendre que l'homme halluciné après boire, ou malade d'une fièvre cérébrale, n'est qu'un homme qui se trompe, une intelligence égarée qu'un bon syllogisme délivrera mieux de son erreur que toute une pharmacie?

Aucun autre fait, aucune théorie ne peut prévaloir contre ces faits, parce qu'ils sont simples, positifs, qu'il n'est besoin d'aucun commentaire pour les éclairer, d'aucune argumentation pour en tirer une conclusion; on y voit le délire et sa cause organique, le désordre intellectuel naissant du trouble cérébral. Des faits d'un autre ordre prouveront peut-être avec une égale évidence que ce même désordre de la pensée peut naître spontanément dans l'esprit sans cause apparente ou réelle dans les organes, mais jamais ils ne prouveront que le délire ne peut être produit par une lésion corporelle, car ils ne détruiront pas les premiers exemples. Si cette autre preuve était donnée, il faudrait reconnaître qu'il y a deux espèces de folie, l'une causée par le trouble des organes, l'autre consistant dans le déréglement spontané des facultés mentales, et rien de plus. Il faut donc, dès le principe, réduire tout au moins les prétentions de la doctrine idéaliste à un nombre plus ou moins considérable de cas de folie; absolument, il n'est pas vrai que jamais le trouble intellectuel ne soit produit par une altération des organes.

Est-il vrai maintenant que le désordre mental se produise quelquefois, souvent ou rarement, sans avoir pour cause directe une altération organique? A-t-on

démontré, peut-on démontrer cette thèse ainsi restreinte désormais de la doctrine idéaliste? Mieux vaut établir tout d'abord et prouver directement la vérité de la doctrine contraire, que de commencer par montrer l'impuissance ou le vice des plus forts arguments de Leuret; nous les examinerons à mesure qu'ils se présenteront comme des objections aux faits et aux arguments proposés par la doctrine physiologique.

Ce point acquis et mis hors de doute, qu'une altération organique suffit quelquefois pour jeter le trouble dans les facultés de l'esprit, n'est-il pas raisonnable, avant de recourir à toute autre explication pour se rendre compte de la folie en général, de rechercher, pour chaque cas individuel, s'il ne provient pas d'une cause analogue, organique, quels qu'en soient les caractères particuliers, quels que soient et l'organe malade et la maladie de cet organe, puisque l'on sait désormais qu'une altération corporelle est capable de produire un tel effet? On examine alors alternativement l'état physique du fou, on étudie son tempérament, on épie les irrégularités de ses fonctions organiques, on s'enquiert de ses maladies passées. L'observation directe ne découvre pas toujours une altération dans les organes, une irrégularité dans les fonctions, qui soit la cause manifeste du délire, ou même à laquelle on puisse l'attribuer avec quelque vraisemblable. Mais souvent aussi se révèle un état pathologique des organes dans de telles conditions, qu'il faut nécessairement voir en lui le principe du désordre intellectuel, et non une ma-

ladie indépendante qui coïncide fortuitement avec la folie.

Par exemple, un homme jouissait de tout son bon sens, son caractère était aimable, enjoué, sa vie calme et régulière; quelque désordre se manifeste dans une fonction, dans un organe déterminé, son humeur change, il devient triste, taciturne. Rien de plus simple, dit-on, il souffre. Mais le mal organique fait des progrès et sa raison s'égare; il est déjà difficile de croire que la tristesse soit la cause immédiate du délire, ou que celui-ci ne fasse que coïncider avec l'aggravation du mal physique. Mais la maladie organique s'améliore et le délire se calme; le mal disparaît, la raison revient; il reparaît de nouveau, elle s'égare encore; en un mot, le délire et la raison reproduisent par leurs phases toutes les alternatives du bien-être et du malaise physique; le délire s'aggrave avec le mal organique, la raison renaît avec la santé, comme l'effet suit la cause, croît, s'efface et s'évanouit avec elle.

Un autre malade offre des alternatives de raison et de folie toutes différentes, mais non moins régulières, et plus significatives encore, s'il est possible. Atteint d'un mal vulgaire et visible, d'une affection cutanée, d'un flux hémorroïdal, il jouit de son bon sens, son corps est malade, mais son esprit est sain; le mal disparaît, et le voilà qui délire; hier, c'était un malade sensé, il paraît aujourd'hui un insensé bien portant. Qu'est-ce donc? Serait-ce un malade qui a le bonheur de guérir d'une maladie corporelle, et le malheur, une fois guéri,

de devenir fou ? Mais le mal qu'on disait guéri reparaît, et le délire se dissipe ; il disparaît encore, et une fois de plus la raison renaît. Personne ne pensera assurément que le mal ait émigré du corps au plus profond de l'esprit ; ce serait préférer une hypothèse extravagante à l'évidence elle-même. N'est-il pas évident, en effet, d'après ces éclipses et ces retours de la raison suivant régulièrement la suppression d'un flux sanguin ou d'une éruption dartreuse, que, de même qu'une maladie abandonne parfois un organe pour un autre, et s'arrête de préférence sur quelques-uns, ou change et de nature et de siége, ainsi le mal affecte ici deux formes successives et différentes, s'attaque successivement à des organes divers et se fixe tour à tour en plusieurs lieux d'élection, la peau, les intestins, le cerveau ? Quel que soit l'organe malade, lorsque disparaît ou reparaît le délire à mesure que reparaît ou disparaît l'affection intestinale ou cutanée, n'est-il pas évident que le délire provient également d'une cause organique ?

Une jeune fille, à un âge critique, ne peut franchir ce pas difficile qui sépare l'enfance de la puberté ; elle devient folle. Une jeune femme, heureuse de tous points, met au monde un premier enfant ardemment désiré ; mère, à peine depuis quelques jours, tandis qu'elle attend le premier aliment que la nature doit préparer dans son sein au nouveau-né, sa raison s'égare pour ne reparaître qu'après plusieurs mois. Redevenue mère une seconde, une troisième fois, la même folie suit chaque retour de sa maternité. Ils sont nombreux et

divers les exemples de ce genre, où il est impossible de méconnaître que la folie dépend directement d'un état morbide des organes corporels.

Or, chaque fait nouveau, qui prouve avec évidence que la folie est produite par une altération organique, n'est pas seulement un fait de plus qui s'ajoute à la liste et fait nombre ; il a encore une autre valeur. A mesure que se multiplient les cas de folie où le trouble des facultés mentales a évidemment pour cause un état morbide des organes, et que diminue en proportion le nombre de ceux où la folie pourrait n'être qu'un désordre purement intellectuel et moral, ayant son origine dans l'âme elle-même, une pensée, je dirais volontiers une espérance, naît dans l'esprit et, à chaque fait nouveau qui révèle une cause organique de la folie, s'y fixe avec plus de force et d'autorité : y a-t-il vraiment un seul cas de folie où le désordre mental ne soit pas la conséquence fatale d'une lésion corporelle? N'y a-t-il d'autre moyen, pour s'assurer que cette lésion existe et qu'elle est la cause du trouble intellectuel, que de la voir? Ne pourrait-on pas être autorisé à en induire infailliblement la présence et l'influence perturbatrice sur les opérations de l'esprit, d'après des données certaines que fournirait l'observation? Ce n'est là sans doute qu'une hypothèse, au moins jusqu'à nouvel ordre, et l'induction, pour être commode et séduisante, peut n'être que plus dangereuse et plus mensongère. Il faut donc, en suivant dans cette voie les partisans de la doctrine physiologique, user des plus grandes précau-

tions et les arrêter dans leur marche à chaque parole suspecte, à chaque argument équivoque, à chaque induction téméraire.

Si, toutes les fois que le trouble mental est compliqué de désordres organiques, il n'est pas permis de conclure que le trouble des fonctions corporelles soit la cause du désordre de l'intelligence, il n'est pas plus légitime, nous l'avons déjà fait remarquer, d'exclure la considération de ces symptômes morbides et de les déclarer à l'avance étrangers à la folie. Quoi que l'on décide sur ces symptômes physiques, il faut appuyer sa décision sur des raisons valables. Or, sont-ce des raisons sérieuses, ou ne sont-ce pas plutôt des subterfuges ingénieux et de simples jeux d'esprit, que les arguments dont Leuret fait usage pour écarter la plupart de ces symptômes morbides, comme n'exerçant aucune influence sur la production de la folie? Ce n'est pas parler gravement que d'attribuer un bon nombre de ces symptômes au traitement que le médecin applique à l'aliéné, ou à la folie elle-même, ou au genre de vie nuisible et malsain que mènent les aliénés, conséquence première du trouble de leurs idées et de leurs sentiments. Que le lypémaniaque qui refuse de prendre des aliments parce qu'il a résolu de mourir, ou croit qu'on veut l'empoisonner, qui mange à peine, parce qu'il passe des journées entières immobile à la même place, soit d'une effrayante maigreur; rien n'est plus simple, et personne ne s'avisera de voir dans cette maigreur de squelette la cause même de sa folie. Mais, s'il y a des

altérations organiques qui font suite à la folie, s'il y en a qui l'accompagnent sans autre relation avec elle, sans qu'on puisse légitimement la leur attribuer comme un effet immédiat ou lointain, il y en a quelques-unes aussi qui sont l'origine même du désordre mental, ou du moins attestent certainement l'existence d'une lésion corporelle dont la folie n'est qu'une conséquence.

Voici, par exemple, un fou paralytique. Leuret fait observer avec raison que, la paralysie pouvant exister, existant fréquemment sans la folie, et la folie de même existant sans la paralysie, il n'est pas légitime de conclure, par cela seul qu'un homme est à la fois fou et paralytique, que le paralysie est la cause même de la folie. Il n'est pas même légitime de conclure tout d'abord que la folie et la paralysie aient entre elles la moindre corrélation, et soient nécessairement deux effets différents d'une même cause. On comprend fort bien, en effet, que le fou, surtout si la folie n'est qu'une maladie de l'esprit, ne soit pas à l'abri des maladies incidentes, et que, dans un nombre indéterminé de cas, la paralysie puisse seulement coexister avec la folie. Mais, quand on observe une parfaite corrélation entre ces deux symptômes, quand ils s'aggravent de concert, quand on remarque que des malades, offrant les mêmes symptômes d'une paralysie générale et progressive, délirent aussi de la même manière, jusque sur les mêmes sujets, quand on songe que, bien que toute paralysie n'amène pas la folie, toute paralysie grave, étendue, une hémiplégie, par exemple, affaiblit au moins les facultés de

l'entendement, que le système cérébral est, à n'en pas douter, la condition organique des opérations de l'esprit, alors on est en droit de conclure qu'il existe un autre rapport entre la paralysie générale, progressive, et le trouble mental de la folie, qu'une simple coexistence. Ne disons pas que la paralysie elle-même soit la cause immédiate de la folie; mais nous pouvons dire au moins qu'il existe certainement, dans le système cérébral et nerveux de ce fou paralysé, une altération quelconque, une ou multiple, en corrélation intime avec ce délire progressif et régulier dans sa marche, et si constant dans ses caractères généraux et son objet, qu'on a pu le nommer le *délire ambitieux*, parce que ce délire n'irait pas ainsi de compagnie avec la paralysie elle-même, ou celle-ci avec le délire, si la cause n'en était pas la même ou s'il n'y avait pas solidarité entre la cause de l'une et celle de l'autre. Or, quand les phénomènes de la paralysie générale précèdent ceux du délire, est-il permis de douter que le trouble de l'intelligence résulte, comme un effet direct ou secondaire, soit de la même altération du système cérébral qui produit la paralysie, soit d'un état pathologique particulier de l'organe intellectuel, déterminé lui-même par cette altération antérieure et incontestable, quoique présentement invisible, mais se révélant par ses effets? Et, si cette première conclusion est aussi rigoureuse qu'une induction peut être, lorsque les symptômes du trouble mental précèdent, au lieu de les suivre, ceux de la paralysie, faut-il croire pour cela que la folie n'a point sa

cause immédiate dans une altération des organes, que les symptômes de la paralysie sont les effets du désordre de l'intelligence? Le précédent exemple n'éclaire-t-il pas celui-ci? N'est-il pas bien plus raisonnable et bien plus légitime de penser que, comme dans le cas précédent, la folie est encore l'effet d'une altération des organes dont la paralysie générale est un autre symptôme, que les symptômes intellectuels du délire se produisent avant ou après les symptômes physiques de la paralysie, selon les circonstances, la nature et la marche particulière de l'altération organique?

Plus on observe de faits différents, plus augmente le nombre des cas où le trouble intellectuel doit être rapporté comme à sa cause véritable, à une altération quelconque des organes corporels, et plus la doctrine idéaliste perd de force et de terrain. Elle en doit perdre encore bien davantage, car tous les moyens d'investigation sont loin d'être épuisés, et quand la physiologie et la pathologie n'auront plus rien à dire, la philosophie pourra bien lui porter le dernier coup.

Les ressources de la science seraient bien limitées, si le médecin ne pouvait tirer d'utiles indications sur la nature du mal qu'il observe chez un individu, que de l'observation même de ce cas individuel et de ce malade unique. Il n'y a de science que de ce qui est général, disaient déjà les anciens, ce qui signifie que la généralisation est un procédé éminemment scientifique. Les Égyptiens, selon Hérodote, avaient coutume d'exposer devant leurs maisons les malades gravement

atteints, afin que tout passant qui avait été frappé d'un mal semblable ou l'avait observé chez autrui, pût fournir de précieux renseignements et indiquer les remèdes qui avaient amené la guérison. Les hôpitaux, les livres, l'enseignement des écoles et l'expérience personnelle de nos praticiens remplacent avantageusement cette coutume sage, mais inefficace et dangereuse, cette clinique toute primitive. Toutefois, aujourd'hui encore, l'enseignement de la clinique, si précieux qu'il soit, ne se suffit pas encore à lui-même; il en est un autre qui décuple sa valeur, celui de l'anatomie pathologique. En effet, l'inspection des organes dont la vie s'est retirée, en mettant sous les yeux, dans un certain nombre de cas, des altérations matérielles que la vie dérobait au regard, permet, dans beaucoup de circonstances, d'attribuer rétrospectivement les symptômes extérieurs qu'offrait le malade vivant aux altérations organiques intimes constatées par l'autopsie; elle permet aussi, à de certaines conditions, de rapporter les mêmes symptômes visibles offerts par un autre malade à une altération organique semblable, que la vie cache encore, que la mort dévoilerait.

Les faits que produit l'anatomie pathologique et les inductions qu'elle permet de fonder sur ces faits, sont donc, particulièrement dans la question qui nous occupe, de la plus grande importance. Aussi est-ce sur ces faits et les inductions qu'ils autorisent, que se concentre le principal effort des médecins partisans des deux doctrines contraires : les uns, comme Leuret, em-

ployant toutes les ressources de la dialectique et de l'esprit le plus ingénieux, à démontrer que tous les faits observés jusqu'à ce jour ne prouvent rien, et que toutes les inductions qu'on en tire sont illégitimes; les autres s'appliquant à augmenter sans cesse le nombre de ces faits et trouvant en eux des arguments ou puissants ou décisifs en faveur de la doctrine physiologique. Il faut convenir que, si l'argumentation de Leuret est parfois faible ou subtile, s'il fuit même la discussion et paraît abandonner son opinion sans la défendre, quand il s'agit des cas où le désordre de l'esprit est accompagné de symptômes physiques dont le trouble intellectuel suit toutes les phases et reproduit toutes les variations par ses différents degrés d'intensité, il insiste au contraire avec force, avec rigueur, souvent avec bonheur, sur les témérités que se permettent dans leurs inductions beaucoup de médecins anatomistes. C'est la partie capitale et en même temps la plus solide de sa thèse et de son argumentation ; c'est aussi le point essentiel du débat pour ses adversaires, mais l'argumentation des anatomistes n'est pas toujours aussi puissante, aussi victorieuse que plusieurs se plaisent à la croire.

Il y a beaucoup de cas où l'inspection du corps des aliénés qui ont succombé à leur mal découvre des altérations organiques plus ou moins graves et étendues. Mais, sans s'autoriser encore de ce que la nécroscopie la plus minutieuse n'en découvre pas toujours, même des plus légères, Leuret et ses partisans font justement observer qu'il ne faut point se hâter de conclure, d'a-

près la seule inspection de ces altérations, qu'elles sont la cause du trouble intellectuel ; encore moins faut-il se hâter de supposer l'existence d'une altération qu'on ne voit pas encore, pour expliquer la perturbation mentale des vivants, qu'on ne verra peut-être jamais, quand la mort livrera aux regards de l'observateur les plus cachés de leurs organes. Pour que la conclusion ne soit entachée ni d'erreur, ni d'arbitraire, pour ceux-là mêmes dont on a sous les yeux la dépouille, il faut d'abord éliminer tous les cas où le désordre intellectuel était compliqué de symptômes physiques, sensibles pendant la vie, comme l'épilepsie ou tout autre mal, car rien ne prouve, dit Leuret, que l'altération organique mise à découvert par l'anatomie ne soit pas la cause de ce mal coexistant avec la folie et non de la folie elle-même. Attachons-nous donc exclusivement aux observations faites sur la dépouille des fous qui n'ont manifesté de leur vivant d'autre symptôme appréciable que le désordre intellectuel ou moral. Chez ceux-là mêmes, pour attribuer comme à sa cause le trouble de l'intelligence à l'altération organique visible après la mort, ne faudrait-il pas que cette altération fût toujours identique ? Or les anatomistes constatent dans les organes, dans le seul cerveau des fous, dont ils examinent le cadavre, des lésions de toute espèce, infiltration séreuse, inflammation, adhérence des plans fibreux, décomposition de la substance, et cela sur tous les points de l'encéphale. Est-il donc possible que le même effet, la folie, le désordre mental, soit produit par

tant de causes et de si différentes? Il ne faut qu'une seule altération, qu'une seule cause pour un seul effet; en proposer cent équivaut à n'en donner aucune. D'ailleurs, ajoute-t-on, « quels rapports peut-on saisir entre un peu de rougeur, un peu d'épaississement ou de ramollissement de la matière cérébrale et ces fausses sensations, ces raisonnements sans suite qui constituent la folie[1]? »

L'objection est forte; quelques-uns ont tort de la mépriser et de passer outre sans y répondre. Il faut au contraire l'examiner, la réfuter s'il est possible, en disant quel rapport existe entre ces deux choses si différentes, la réduire tout au moins à sa juste valeur, si la science physiologique, pathologique ou psychologique ne peut fournir une réponse complétement satisfaisante à cette curiosité sans doute excessive et indiscrète.

On exprime par un seul mot, folie, l'état mental d'une foule d'individus, de malades, d'infirmes qui offrent certainement des très-grandes différences. Sans vouloir retrancher ce mot de la langue, comme semblent le proposer quelques-uns, il faut convenir qu'il est très-vague et très-compréhensif. Il n'y a guère moins de variétés entre les habitants d'un asile d'aliénés qu'entre les hôtes d'un hôpital ouvert à toute sorte de malades. Un idiot et un maniaque ne se ressemblent guère, un dément et un monomaniaque raisonneur n'ont pas plus de ressemblance; et cependant, maniaque, monoma-

[1] Voyez le *Bulletin de l'Académie de médecine*, t. XX. Discussion sur le délire. Rapport de M. Bousquet, p. 912.

niaque, idiot, dément, sont des aliénés ou des fous. Dans chaque genre de folie, il n'y a pas deux fous dont la folie soit identique ; on trouverait même difficilement un fou dont la folie fût toujours la même et ne présentât pas, à des époques différentes, différents genres, différents types de folie. S'il était vrai que la folie eût pour cause une altération organique, il n'y aurait rien d'étonnant que la cause de troubles si variés de l'intelligence, de la sensibilité, de la volonté, ne fût pas toujours la même; il serait étonnant au contraire que, la folie affectant des formes multiples, une altération organique invariable, constante dans sa nature et dans son siége, fût la cause de tant d'effets si divers. Nous blâmerions donc volontiers, avec M. Parchappe, les anatomistes qui prétendent découvrir quelque jour ou même avoir déjà découvert une altération organique, invariable et caractéristique, cause de toute espèce de folie. La raison et le bon sens indiquent que cette altération unique et constante ne saurait exister ; et même, si l'on nous montrait chez tous les fous une altération identique des organes, il faudrait s'abstenir de conclure qu'elle est la cause au moins unique du trouble intellectuel ; car on ne pourrait attribuer à cette cause unique et identique toutes les particularités et toutes les variétés du désordre mental. La sagesse même a donc dicté ces paroles : « Les pathologistes qui ont cherché une altération, une, essentiellement caractéristique de l'aliénation mentale, auraient pu s'épargner, ceux qui ne l'ont pas trouvée, une déception, ceux qui ont cru la

découvrir, une erreur. Il suffisait pour cela de réfléchir qu'on a réuni, d'après l'unique point de vue de l'analogie symptomatique, sous le nom d'aliénation mentale, des maladies qui peuvent être caractérisées par des altérations organiques fort différentes, et n'avoir de commun que le trouble apyrétique des facultés intellectuelles [1]. »

Mais, tout en louant fort cette excellente critique des prétentions exagérées de quelques physiologistes, il n'en faut pas tirer, comme Leuret et plusieurs autres, cette conclusion que l'anatomie pathologique est tout à fait impuissante, que les lésions qu'elle découvre ne nous éclairent en rien sur la cause des désordres de l'intelligence. Quel que soit l'objet particulier du délire d'un fou, quelles que soient les facultés mentales qui participent à ce délire, que ce délire soit proprement un égarement de l'esprit ou une surexcitation violente des passions et des idées, ou un affaiblissement de toutes les puissances spirituelles, il y a au fond de tous ces symptômes intellectuels si variés quelque chose de commun, à savoir l'état anomal des facultés de l'esprit. D'une autre part, quelle que soit la nature de la lésion cérébrale que découvre l'anatomie pathologique, inflammation, infiltration, décomposition de la substance, toutes ces altérations ont quelque chose de commun : elles attestent, elles constituent un état morbide du système cérébral et nerveux. Or, il ne résulte pas sans doute de

[1] Dictionnaire de médecine en 25 volumes. Article *Démence*, par M. Parchappe.

ces faits que l'on puisse établir ni des espèces fixes et profondément distinctes de désordres moraux et intellectuels, ni des altérations spéciales et nettement séparées du système cérébral, correspondant à chacun des types déterminés de la folie, de telle sorte que l'on puisse rapporter, comme à sa cause entièrement suffisante, telle espèce de délire ayant un tel objet déterminé à telle altération spécifique et constante de l'organe encéphalique. On peut même en conclure au contraire que prétendre trouver dans les altérations cérébrales, fussent-elles plus fréquentes, plus constantes, mieux connues et mieux caractérisées, la raison suffisante de toutes les particularités du délire ambitieux, religieux, maniaque, érotique, mélancolique, est une prétention exorbitante. Mais on a du moins le droit de constater simplement et généralement que, toute lésion d'un organe étant capable de porter le trouble dans les fonctions de cet organe, et l'encéphale concourant incontestablement à la production des phénomènes intellectuels, enfin une lésion quelconque de l'encéphale pouvant troubler d'une façon quelconque ses différentes fonctions, cette lésion de l'organe général des facultés morales peut jeter le désordre dans les opérations de l'esprit; on a le droit de conclure, sinon encore avec la plus rigoureuse certitude, au moins avec la plus grande vraisemblance, que le désordre mental observé pendant la vie de l'aliéné dont on interroge le cadavre avait pour cause générale une altération organique, invisible de son vivant, que sa mort a mise à découvert.

Quant à cette difficulté, qu'on ne saurait dire quel rapport existe entre une altération de l'encéphale, une inflammation légère d'une membrane du cerveau par exemple, et une sensation illusoire ou un faux jugement, elle n'est pas sérieuse. Nous ne savons le tout de rien, comme disait Montaigne, mais il ne s'ensuit pas que nous ne sachions rien du tout. Nous ignorons profondément, il est vrai, quel rapport il peut y avoir entre ces deux choses, mais nous ne savons pas davantage quel genre particulier de relation existe entre le phénomène physiologique qui s'accomplit sur la rétine, dans le nerf optique et les profondeurs du cerveau et une sensation vraie, la perception d'un objet présent et visible, entre la résolution intérieure et morale à laquelle ma volonté se détermine, et les mouvements proportionnés de mes muscles; ou même, sans mêler les uns aux autres les phénomènes physiologiques aux faits psychologiques, nous ne savons pas quelle relation particulière existe entre le froid aux pieds et le coryza, entre l'épaississement de la membrane muqueuse qui tapisse l'estomac et les troubles de la digestion. Cependant nous savons, à n'en pas douter, qu'un rapport existe, quel qu'il puisse être, bien plus, que c'est une relation de la cause à l'effet. Le fait est hors de doute; comment cette cause produit cet effet, voilà ce que nous ignorons, en physique, en chimie, en médecine, partout enfin. S'il nous fallait savoir comment une cause produit l'effet que nous lui voyons produire, pour croire légitimement à la réalité du fait ou à l'existence

de la relation qui unit l'effet à sa cause, il n'y aurait pas plus de science physique que de science médicale.

Si donc, dans tous les cas où l'anatomie pathologique découvre une altération quelconque dans l'encéphale des aliénés, il n'est pas encore rigoureusement démontré que le trouble mental soit lié étroitement à cette altération, cela est du moins très-vraisemblable, et il ne faut pas dire que l'anatomie pathologique n'apporte aucune force nouvelle à cette doctrine, que la folie a pour cause la lésion organique rendue visible après la mort, sous le prétexte que ces faits ne sont pas décisifs et que la lésion constatée ne peut rendre compte des caractères spéciaux et particuliers de chaque délire individuel.

L'anatomie pathologique résoudrait définitivement la question à l'avantage de la doctrine physiologique, si elle découvrait toujours dans l'encéphale de l'aliéné quelque lésion organique, si elle n'en rencontrait jamais aucune dans celui de l'homme qui n'a cessé de jouir de son bon sens. Alors il n'y aurait, ni dans les sciences médicales, ni dans les autres sciences d'observation, aucune conclusion plus légitime que celle qui attribuerait invariablement le désordre mental à une lésion organique. Mais il n'en est pas ainsi ; et c'est là la principale raison de l'impuissance où se trouve jusqu'ici l'anatomie pathologique à décider seule et catégoriquement la question du siége spirituel ou organique de la folie.

Quant aux altérations que l'autopsie découvre dans

l'encéphale de sujets qui n'ont donné aucun signe de folie, la difficulté n'est point insoluble. S'il est certain en effet que l'encéphale, soit tout entier, soit par quelqu'une de ses masses les plus importantes et les plus distinctes, concourt à la production des phénomènes spirituels, il est certain aussi que cette participation, quelle qu'elle soit, à la production des sensations, des sentiments, des pensées et des volontés, n'est point sa fonction unique et exclusive. L'encéphale est aussi un organe essentiel de la vie animale et nutritive; or nous ne savons pas quels phénomènes s'accomplissent dans cet organe le plus mystérieux de tous, nous savons bien moins encore quelles modifications normales de l'encéphale sain concourent à la vie corporelle, quelles autres modifications concourent à la vie de l'esprit. Nous ne savons pas jusqu'à quel point et de quelle façon un organe quelconque, le cerveau surtout, doit ou peut être altéré, pour que ses fonctions en soient troublées sensiblement. Nous ne sommes pas toujours capables d'apprécier l'influence qu'ont pu exercer sur l'état mental les altérations révélées par l'anatomie dans l'encéphale d'un homme qui nous parut sain d'esprit jusqu'à sa mort. Nous disons bien avec assurance que cet homme est fou, dont la bouche ne prononce pas deux paroles sensées ; nous sommes plus circonspects et moins affirmatifs quand le trouble de son intelligence est transitoire et léger ; mais nous n'oserions pas dire que cette altération morbide n'a exercé aucune influence sur le travail de la pensée, sur la manière de

sentir, sur les actes du vivant. Un homme meurt d'une fièvre typhoïde ou de mort violente, ni lui ni le médecin ne soupçonnaient qu'il eût des tubercules dans les poumons ou un anévrisme de quelque vaisseau sanguin. Cette altération organique ne s'était révélée par aucun trouble appréciable dans les fonctions de la respiration et de la circulation du sang; peut-être n'en avait-elle réellement produit aucun; peut-être cet homme eût vécu une longue vie sans que l'influence de cette lésion cachée se fît jamais sentir davantage. On peut donc concevoir aisément que, de même, un homme n'ait jamais déliré, qu'il n'ait jamais présenté durant sa vie aucun symptôme de trouble dans les opérations mentales auxquelles concourt l'organe encéphalique, et que cependant l'encéphale, organe de la vie corporelle en même temps qu'instrument de la pensée, se trouve lésé après sa mort.

La grosse difficulté est ailleurs; elle est dans ce grave *desideratum* de l'anatomie pathologique, qui ne peut pas nous montrer toujours, sans aucune exception, une lésion quelconque, même légère et variable, dans les organes de celui qui vécut fou et mourut dans sa folie. C'est de cette impuissance que Leuret triomphe avec une apparence de raison, ou du moins c'est à cause d'elle que la discussion peut être prolongée et la doctrine idéaliste se défendre avec quelque bonheur. Il faut même convenir que plusieurs physiologistes fournissent involontairement des arguments à Leuret et aux idéalistes; en effet, de trop zélés partisans de cette opi-

nion, que la folie n'a d'autre cause qu'une altération organique, vont jusqu'à émettre, pour la soutenir, les assertions les plus gratuites, les plus téméraires, les plus invraisemblables. Au lieu de confesser ce qui est, à savoir que l'anatomie cherche parfois dans la dépouille d'un aliéné l'altération organique qui devait avoir causé et entretenu la folie, sans en découvrir aucune, il en est qui prétendent avoir toujours rencontré dans l'encéphale des lésions suffisantes pour expliquer les symptômes moraux de la folie [1]. Que pour ceux-là qui voient ce que les autres ne voient pas, il paraisse rigoureusement démontré que la folie est toujours le résultat d'une lésion organique, parce que cette lésion est, pour eux, toujours visible après la mort, rien de mieux. Mais ce n'est encore qu'une chose possible, qu'une vérité probable pour tous ceux qui n'ont pu voir dans bien des cas ce qu'ont vu constamment ceux-là. Il en est d'autres qui tranchent la question plus hardiment encore et, fermement convaincus qu'une lésion organique est la cause nécessaire de tout désordre intellectuel, ne craignent pas d'affirmer que, si l'on n'observe pas toujours cette lésion sur le cadavre de l'aliéné, c'est qu'elle a disparu après un certain temps [2]. Prétendre qu'elle a disparu pendant l'agonie ou par le fait de la mort, ce serait déjà une supposition trop gratuite pour être facilement acceptable et ressembler à autre chose qu'à un expédient; mais prétendre que l'altéra-

[1] Opinion de M. Falret.
[2] Opinion de M. Moreau.

tion organique, que l'on dit être la cause nécessaire et exclusive de la folie, a disparu et que cependant, les organes corporels une fois revenus à la santé, l'esprit, au lieu de recouvrer la raison, a continué de délirer, ce n'est plus une hypothèse invraisemblable, c'est une contradiction. Une autre explication qui n'est guère plus acceptable, ni moins contradictoire, est cette opinion que les fonctions d'un organe peuvent être lésées sans que l'organe lui-même soit altéré physiquement, de telle sorte que, la fonction, la puissance de l'encéphale étant seule atteinte, la matière qui le compose soit saine et intacte. Que si l'on ne peut concevoir qu'une simple puissance soit malade, si l'on ne peut concevoir la maladie comme une entité qui habite le corps, si l'on ne peut comprendre un trouble de la digestion sans une altération matérielle quelconque de l'organe digestif, pas plus qu'on ne comprend la suspension ou le désordre des mouvements d'une horloge sans un dérangement de la machine, si l'on ne peut concevoir enfin la puissance de digérer indépendante du canal digestif, la fonction en dehors de l'organe, la vie en dehors du corps vivant, faudra-t-il donc reconnaître avec les idéalistes qu'il est des cas où la folie est ou peut être un état purement intellectuel, puisque l'anatomie ne découvre dans les organes de certains fous aucune lésion matérielle?

L'objection n'est encore que spécieuse. Fort des nombreux exemples où l'observation découvre du vivant de l'aliéné ou après sa mort qu'une altération or-

ganique est la cause de sa folie, le physiologiste ne peut accorder la même valeur aux cas plus rares où l'anatomie ne révèle aucune lésion dans ses organes. Il est certain qu'une altération existe du moment qu'elle se laisse voir; il n'est pas certain qu'il n'en existe aucune parce qu'on n'en voit aucune. Le fait négatif n'a pas la même autorité que le fait positif, et, quand le fait positif est plus fréquent, le fait négatif plus rare et exceptionnel, c'est au moins avec une grande vraisemblance que le physiologiste pourra dire que la folie a toujours pour cause immédiate une altération organique, quand bien même l'anatomie n'en découvre aucune trace visible après la mort[1]. La vraisemblance augmente encore si, au lieu d'opposer seulement au petit nombre des faits négatifs et sans conclusion possible la masse plus considérable des faits positifs et concluants, on ruine directement l'autorité de ces exemples équivoques, si l'on prouve qu'il existe certainement et fréquemment des modifications organiques de la dernière importance, qui échappent complétement à notre observation, dans l'état de santé parfaite du corps et de l'esprit, et ne permettent d'attribuer par analogie les hallucinations et tous les désordres intellectuels ou moraux de la folie qu'à une altération, appréciable ou insensible, des organes corporels.

Nos sens, alors même que la puissance en est multipliée par les moyens artificiels, ne nous révèlent jamais

[1] Opinion de M. Ferrus.

que la structure et les altérations relativement grossières des organes corporels. Or, au delà des limites que ne dépasse pas la puissance du microscope, il s'accomplit encore des phénomènes qui, pour n'être pas appréciables à nos sens, n'en sont pas moins certains, n'en sont pas moins matériels. L'électricité, le magnétisme, tous ces subtils agents, physiques ou chimiques, qui produisent dans la matière brute, tout en se cachant eux-mêmes, des effets considérables et de vraies métamorphoses, exercent aussi leur influence sur la substance des nerfs et du cerveau, déterminent dans le plus profond de nos organes des modifications moléculaires inappréciables à nos sens, dont les conséquences peuvent aller jusqu'à la mort. Une commotion électrique, la foudre, le choc en retour tuent instantanément, et l'anatomie ne découvre pas toujours dans le cadavre une altération sensible. Ainsi nous sommes assurés, non-seulement qu'il s'accomplit dans nos organes des modifications matérielles, quoiqu'elles échappent à nos moyens directs d'investigation, mais encore que ces modifications organiques invisibles exercent à leur tour une grande influence sur les phénomènes intellectuels. L'alcool, l'opium, le haschisch et autres substances toxiques, agissent certainement sur les organes encéphaliques, sans que l'on découvre toujours la modification qu'y produit le poison; et le trouble des sensations et des idées n'est bien manifestement que l'effet de cette cause matérielle et insaisissable.

L'impuissance de l'anatomie pathologique à décou-

vrir toujours dans les organes du fou décédé une altération sensible n'est donc pas une objection dont il faille s'exagérer la valeur jusqu'à recourir à des suppositions gratuites ou à des arguments désespérés, pour en débarrasser la doctrine physiologique. Mais on ne peut pas non plus la réduire à néant, ruiner définitivement les conclusions générales des idéalistes, et établir démonstrativement la vérité de la thèse contraire par les seuls faits et les seuls arguments que fournissent l'anatomie, la physiologie et la pathologie, séparées ou réunies. C'est l'étude philosophique de l'homme tout entier et non pas seulement de son corps, c'est la science des rapports de l'esprit et des organes, c'est surtout la connaissance des lois particulières et de la nature incorporelle du principe pensant, qui seules peuvent démontrer rigoureusement que la folie a toujours et nécessairement pour cause immédiate une altération organique, qu'elle soit ou non, pendant la vie ou après la mort, appréciable à nos sens.

Dans quelque ignorance que nous soyons sur la manière dont s'exerce l'action réciproque des organes corporels et du principe pensant, dans quelque excès de spiritualisme que la philosophie puisse s'égarer, il est impossible de ne pas reconnaître que le système cérébral et nerveux est en fait, pour l'homme vivant sur la terre et de la vie présente, sans rien préjuger sur l'avenir ou sur le possible, la condition organique des phénomènes intellectuels et moraux ; de telle sorte qu'il suffise que l'instrument organique du sentiment et de

la pensée soit modifié de différentes façons, pour qu'il en résulte en notre âme des sensations différentes, qu'il soit altéré pour que le désordre s'ensuive dans les sensations et dans les idées. « Combien de pensées diverses, les unes grandes, belles, sublimes, les autres triviales, bizarres, ridicules, se présentent à l'esprit de l'homme, dit Leuret, avec une ironie non dissimulée, sans que nous puissions les expliquer par un changement organique survenu dans le cerveau ! Si pour les pensées folles, il faut une altération du cerveau, il en faudra au même titre pour chaque phénomène psychique, intellectuel ou moral ; il en faudra pour les rêves qui sont la folie des gens endormis, comme la manie et la monomanie sont la folie des gens éveillés. Se passe-t-il dans chacun de ces cas quelque phénomène organique ? Cela est possible ; cependant j'ignore s'il en est ainsi, et je ne pense pas que personne ait là-dessus plus de certitude que je n'en ai. » Oui, sans doute, pour que j'éprouve une sensation de couleur, il faut que l'instrument organique, nerf optique ou cerveau, soit le siége, non pas d'une altération morbide, mais d'une modification régulière et déterminée ; pour que j'éprouve la sensation de la couleur rouge, plutôt que celle de la couleur verte, il faut qu'il s'accomplisse dans l'organe une modification spéciale qui ne peut susciter que la sensation de la première couleur. Je ne puis pas expliquer comment et pourquoi cette modification organique fait naître cette sensation plutôt que toute autre, mais je sais pertinemment qu'elle existe et qu'elle est

la cause de cette sensation déterminée ; je ne prétends pas qu'elle suffise seule à produire cette sensation, mais je sais qu'elle est nécessaire pour que cette sensation se produise. Oui, pour les rêves qui sont la folie des gens endormis, il faut, non pas que l'organe soit dans un état pathologique, car le sommeil n'est pas une maladie, mais il faut que l'organe soit dans un autre état que dans la veille ; il faut pour qu'une hallucination de l'ouïe naisse dans mon esprit, pour que j'entende le bruit du tonnerre et non la mélodie que j'avais entendue avant mon sommeil, que l'organe soit modifié d'une façon différente. Oui, j'ai cette certitude qu'il se passe dans chacun de ces cas, quelque phénomène organique, quoique ce phénomène échappe à mes sens, et c'est pourquoi j'attribue à plus forte raison les sensations illusoires et le désordre de l'intelligence à une modification des organes, qu'elle soit ou non sensible, pendant la vie ou après la mort. Il ne faut pas à coup sûr enlever à l'esprit toute espèce d'initiative et d'indépendance, le soumettre passivement et absolument aux organes, transformer en une sujétion complète de l'esprit au corps l'union et la corrélation toute réciproque de l'un et de l'autre, et chercher la cause suffisante des moindres particularités de la sensation, de la pensée et de la volonté surtout, dans les particularités du phénomène organique; ce que rien ne légitime, ce qui répugne à la raison et exclut toute liberté de l'agent. Mais il ne faut pas non plus fermer les yeux à l'évidence et repousser les conclusions les plus rigoureuses de l'in-

duction la plus simple et la plus timide. Si un aveugle ne peut éprouver la sensation de la couleur, il faut bien croire que c'est parce que chez lui l'organe de la vue est insensible; si je vois les images des objets présents, il faut bien croire que la saine conformation de mon œil y est aussi pour quelque chose, et qu'il s'accomplit dans l'organe quelque phénomène particulier qui est la cause de la vision; si je ne vois pas les objets absents, éloignés ou qui n'existent pas, il faut bien croire que l'hallucination, c'est-à-dire la vision d'objets qui ne frappent pas les yeux, avec une netteté capable d'en imposer au jugement, peut être produite et ne peut l'être que par une modification matérielle de l'organe optique ou cérébral, il faut bien penser que cette modification s'accomplit dans un organe plus ou moins malade, car ce phénomène est une anomalie. Il faut croire enfin que cette altération morbide peut aussi bien échapper aux sens que toutes ces modifications organiques, régulières, inappréciables et cependant positives, d'où naissent incontestablement toutes les sensations si variées du chaud et du froid, du sec et de l'humide, du doux et de l'amer, de la rose et de l'œillet, du ton et du timbre, du rouge et du blanc.

Cette certitude, Leuret comme tout autre l'eût acquise, si, à défaut des témoignages insuffisants de l'anatomie physiologique ou pathologique, il eût été moins indifférent sur la question capitale de la nature du principe pensant, s'il eût consenti à fixer quelque temps son attention sur cette âme et sur ses caractères essen-

tiels dont il détourne obstinément ses regards. En effet, la psychologie a bien le droit d'être consultée quand il s'agit de savoir quelle est la cause directe, non pas d'une maladie ordinaire et manifestement corporelle, mais de cet état extraordinaire où les sensations sont illusoires, le jugement faussé, la volonté pervertie. Plus que tout autre, Leuret devait interroger la psychologie sur cette question capitale, puisque les autres sources d'information lui semblaient insuffisantes, puisqu'il était amené à penser que la folie pourrait bien naître spontanément dans l'esprit lui-même sans la participation directe des organes. Or, quelque opinion que l'on se fasse de la nature du principe pensant, il est impossible que la folie soit une maladie spontanée, un état propre et indépendant de l'âme qui pense. Confond-on l'âme avec un organe corporel, c'est là une grave erreur assurément, mais qui tranche, ou mieux supprime la question : la folie ne peut être qu'une maladie organique. Croit-on que l'âme est une substance incorporelle, c'est-à-dire une, inétendue, indivisible, il faut proclamer encore, mais non plus cette fois au nom d'une grave erreur et en supprimant la question au lieu de la résoudre, qu'une maladie de l'âme est une chose incompréhensible et contradictoire, que la folie ne peut être que le contre-coup d'un déréglement des organes.

Lorsque Bichat définissait la vie, l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort, il ne nous apprenait certes pas en quoi la vie consiste, mais il mettait en lumière cette vérité que l'idée de la vie et celle de la mort s'ap-

pellent mutuellement; on en peut dire autant de celle de la maladie. La vie, la maladie, la mort, ce sont trois idées du même ordre, trois phénomènes, trois choses que nous voyons se produire et se succéder autour de nous, mais dont la matière seule nous fournit directement les exemples et nous suggère la pensée. La maladie appelle la mort; quand elle ne se juge pas par la guérison, elle se juge par la mort, et, un jour ou l'autre, la mort est la fin dernière de son extrême période. Ce qui meurt, ce qui est mortel, ce qui est sujet à la maladie, prélude de la mort, c'est tout ce qui vit, c'est-à-dire, non pas tout ce qui est, mais ce qui possède une certaine forme d'existence, celle-là même qui caractérise les êtres organisés. Ce qui meurt, comme ce qui vit, est composé et se décompose; l'âme, une, simple, indivisible, indécomposable, peut être anéantie, mais non mourir, c'est-à-dire se dissoudre. L'annihilation peut être sa fin; la mort même répugne à sa nature. Ce sont là, une fois admise la spiritualité de l'âme, des vérités incontestables; les énoncer de cette façon, ce n'est pas faire intervenir hors de propos, et pour le besoin de la cause, le dogme certain ou supposé de la perpétuité de l'âme humaine dans une existence sans fin. Si donc nous parlons de maladies de l'âme, ou bien, comme Platon faisait sans doute, nous nous servons, pour exprimer quelques-uns de ses états, d'une simple comparaison, d'une métaphore, ou bien, si nous la prenons à la lettre, nous sommes dupes de cette expression figurée et nous ne nous apercevons pas qu'il n'y a point de

ressemblance, point d'identité surtout entre les maladies du corps, les vraies, les seules maladies et les états de l'âme auxquels nous appliquons cette dénomination contradictoire. Leuret a raison de la repousser et de ne pas vouloir que la folie soit une maladie de l'âme.

Qu'est-elle donc alors, du moment qu'elle n'est, ni ne peut être une maladie de l'âme? C'est, dit Leuret, un état particulier, anomal de l'âme elle-même, un simple désordre de l'intelligence, une erreur de l'esprit, le fou est un homme qui se trompe. Oui, le fou se trompe, mais aussi l'homme sensé; oui, dans la folie l'intelligence est désordonnée, mais aussi dans une foule d'autres états qui ne sont pas la folie, qui ont ou qui n'ont pas d'analogie avec elle. Mais alors la folie n'a plus rien de particulier, rien de caractéristique; tout homme qui se trompe est fou, toute opération incorrecte de l'esprit, tout paralogisme, toute erreur de la vue ou de quelque autre sens est de la folie; il n'y a tout au plus entre ces choses qu'une différence de degrés, et, comme il n'est pas d'homme qui ne se trompe, comme il n'est guère de pensée qui ne renferme quelque erreur ou quelque imperfection, voilà la raison elle-même confondue avec la folie. Nous examinerons plus tard cette question particulièrement intéressante des caractères différentiels de la raison et de la folie; pour le moment nous voulons seulement faire voir les conséquences qui résultent rigoureusement de la doctrine idéaliste et de cette opinion générale, que la folie est un état propre et spontané de l'âme humaine,

dont une altération organique n'est pas la cause immédiate et nécessaire. Si graves que soient déjà les premiers résultats où conduit cette opinion, il est d'autres conséquences plus étranges encore auxquelles il est difficile de se soustraire. L'intelligence n'est pas seule égarée dans la folie, la volonté l'est aussi bien que le jugement ; le fou n'est pas seulement un homme qui se trompe, c'est souvent aussi un homme dangereux, un meurtrier. Faute de pouvoir attribuer cet égarement de la volonté à sa véritable cause, la maladie des organes, on est forcé d'assimiler soit les fous aux criminels, soit les criminels aux fous ; on aboutit nécessairement à l'une ou à l'autre de ces opinions extravagantes, qu'un crime n'est qu'un acte de folie ou que tout acte de folie est une faute ou un péché. La thèse de Heinroth n'était donc pas si arbitraire et si mystique qu'elle paraissait tout d'abord. En un mot, si l'on met hors de cause l'influence des altérations organiques, si l'on exclut la possession, la sorcellerie, l'intervention directe de la puissance divine, si l'on place la cause prochaine de la folie dans l'esprit lui-même, la folie n'est plus nécessairement que le désordre d'une faculté quelconque, en quoi que ce soit qu'il consiste, quelle que soit la faculté déréglée ; tout désordre d'une faculté quelconque est folie ; l'erreur est un désordre de l'intelligence, la passion est un trouble de la sensibilité, le crime un dérèglement de la volonté ; erreur, crime, passion, la folie n'est que cela et tout cela n'est que folie.

La seule considération des états pathologiques des

organes morts ou vivants ne suffit pas pour établir que le désordre mental a toujours pour cause prochaine et immédiate un état morbide des instruments corporels; elle prouve seulement qu'il en est ainsi dans un grand nombre de cas, et rend même très-vraisemblable la thèse absolue des physiologistes. Mais, quand aux témoignages de la pathologie et de l'anatomie on ajoute la considération physiologique et psychologique des relations de l'esprit et des organes, la connaissance des caractères essentiels, des lois générales et de la nature incorporelle du principe qui pense, sent et veut, la démonstration est complète, et il n'y a pas dans les sciences naturelles ou philosophiques de vérités mieux établies que cette conclusion de la doctrine physiologique, rigoureusement réduite dans ces termes généraux : Le trouble des facultés mentales, quelle que soit la faculté déréglée, auquel on donne le nom de folie, a toujours et nécessairement pour cause prochaine une modification anomale ou une altération morbide des organes corporels, visible ou inappréciable avant ou après la mort, de quelque nature qu'elle soit, en quelque organe qu'elle se rencontre.

Tout en établissant ces conclusions, nous avons réfuté les principaux arguments de la doctrine idéaliste. Il en est deux cependant invoqués par Leuret, que nous n'avons pas eu l'occasion d'examiner jusqu'ici. Nous pourrions, à la rigueur, nous en tenant à cette réfutation générale et à cette démonstration directe des principes de la doctrine physiologique, négliger ces argu-

ments secondaires. Nous ne le ferons point, parce qu'ils ne manquent pas d'une certaine force au moins apparente, et que nous voulons lever les moindres doutes. Mais nous ne ferons qu'en montrer rapidement la faiblesse, parce que nous nous proposons de traiter plus tard, avec le soin qu'elles méritent, les deux questions importantes qui en constituent le fond.

Souvent, dit Leuret, des causes purement morales, un profond chagrin, une violente passion contrariée, déterminent la folie; et souvent aussi un traitement purement moral, un appel à d'autres sentiments, un raisonnement suffit pour la guérir. Le premier fait est hors de doute, quoi qu'en puissent dire certains physiologistes trop zélés partisans de la loi d'hérédité ou de la prédisposition maladive du système nerveux ou cérébral; et, quant au second, personne ne songe plus à nier en principe l'utilité et l'efficacité du traitement moral de la folie. Mais la question est de savoir jusqu'à quel point et comment agissent les causes morales pour produire la folie et le traitement moral pour la guérir. Puisque nous réservons le fond du sujet pour l'examiner à part plus complétement et plus à propos, il nous suffit présentement de réduire ces arguments à leur valeur réelle, de montrer que Leuret en tire trop aisément des conclusions illégitimes, et qu'ils n'ébranlent en aucune façon celles de la doctrine physiologique.

Oui, une ambition déçue, un amour malheureux, un grand désastre de fortune paraissent être ou sont en réalité l'origine première de la folie, plus souvent qu'une

blessure à la tête, aussi souvent qu'une maladie organique naturellement étrangère à l'état de l'esprit. Mais il s'agit de savoir si cette cause morale est la cause prochaine et immédiate de la folie, ou si elle n'en est pas seulement la cause indirecte, lointaine ou occasionnelle, si, par exemple, l'ambitieux éconduit et l'amant malheureux délirent par cela seul qu'ils sont trompés dans leurs désirs, sans aucune participation des organes malades à la production de ce délire, ou si entre le chagrin et la folie ne vient pas s'interposer, toujours et nécessairement, un trouble des organes, comme effet direct de la passion contrariée et cause immédiate de la folie; de telle sorte que, quand ce premier effet, l'altération organique, ne suit pas la passion déçue, le second, le délire, ne se produise jamais; de telle sorte que, quand la passion a ce premier effet de porter le trouble dans le cerveau, ce soit au trouble du cerveau, devenu cause à son tour, et non à la passion elle-même, qu'il faille attribuer directement le délire.

Or le doute n'est guère possible, si l'on considère que la douleur la plus profonde, la plus légitime et la plus imprévue, ne fait le plus souvent qu'enlever le bonheur à celui qu'elle frappe, en respectant sa raison, et que les motifs apparents, que l'on regarde comme la cause directe et principale de la folie, sont fréquemment au contraire futiles, insignifiants, hors de toute proportion avec les terribles effets qu'on leur attribue. Si l'on observe quel est le tempérament physique, propre ou héréditaire de ceux qui tombent ainsi

de la passion dans la folie, si l'on découvre que cette amante délaissée a montré de légers symptômes d'hystérie, que ce négociant ruiné était atteint d'une affection des hypocondres, on sera bien près de croire que le malheur auquel ils succombent n'est qu'une occasion qui a fait éclater un mal dont la véritable cause est ailleurs, dans l'organisation, et que toute autre occasion eût fait éclater de même. On ne conserve plus de doutes quand, après avoir examiné la valeur de tous les faits et de tous les arguments que fournissent les études différentes de l'esprit et des organes vivants ou morts, on songe à l'influence presque illimitée qu'exerce, non plus l'état du corps sur celui de l'âme, mais l'état de l'âme sur celui du corps. La douleur, la passion sous toutes les formes, n'atteint-elle pas profondément la vie des organes? Si elle est capable de tuer lentement ou brusquement, ne l'est-elle pas de porter le trouble dans un organe déterminé, celui de l'intelligence et de la sensibilité, surtout s'il est plus disposé, par sa constitution propre ou par les circonstances, à la maladie, ou même quand il ne le serait point du tout? On ne nie pas la puissance des causes morales de toute sorte, parce qu'on se rend compte de la façon dont elles agissent, et que l'on découvre qu'elles ne portent dans les facultés de l'esprit le trouble de la folie qu'indirectement, par contre-coup, après avoir d'abord produit le désordre dans quelque partie de l'organisation.

On a facilement raison de l'argument que tire Leuret des succès obtenus par le traitement moral de la folie,

d'abord parce que ces succès sont moins fréquents et moins certains que Leuret ne les a crus, ensuite parce que, parmi les procédés thérapeutiques employés par lui, s'il en est de puissants, il en est d'inefficaces, et que les plus puissants sont loin d'agir à la façon dont Leuret explique leur efficacité. Nous ne voulons encore que montrer la faiblesse du dernier argument invoqué en faveur de la doctrine idéaliste, nous proposant de recueillir plus tard et d'examiner les indications que la connaissance des rapports de l'esprit et des organes peut fournir sur le traitement moral de la folie.

« On a peine à voir, dit avec Leuret un physiologiste défenseur de sa doctrine, une lésion matérielle dans une maladie que l'on guérit quelquefois par un simple raisonnement ou par quelques paroles[1]. » On pourrait répondre avec bien plus de justesse, car ces autres cas sont bien plus fréquents : Est-il possible de considérer comme une maladie intellectuelle, comme un simple trouble des facultés mentales, la folie que l'on guérit avec des bains, des sangsues et des purgatifs? Si la guérison par le traitement moral est positive, la guérison par le traitement physique ne l'est pas moins. Si l'on devait résoudre la question en faveur de l'un de ces deux traitements à l'exclusion de l'autre, d'après des résultats statistiques et à la majorité des succès obtenus, peut-être le traitement moral devrait-il être abandonné pour le traitement physique; ce qu'à

[1] Voyez *Bulletin de l'Académie de médecine*, t. XX. Discussion sur le délire. Rapport de M. Bousquet.

Dieu ne plaise, car on se priverait, d'une façon ou de l'autre, d'un puissant moyen thérapeutique, quand ce n'est pas trop de les employer tous deux simultanément, alternativement, avec discernement, selon les cas individuels.

Le traitement moral dont Leuret faisait usage n'était pas la chose du monde la plus simple ; il ne consistait pas à attaquer de front l'erreur de l'aliéné et à la battre en brèche à coups de syllogismes. S'agissait-il d'un furieux, Leuret savait bien que la logique ne peut rien sur un accès de manie ; s'agissait-il d'un monomaniaque, il avait recours à la ruse, tendait des piéges au raisonneur pour le mettre en contradiction avec lui-même, ne reculait pas, pour le forcer à penser juste, devant la violence et l'intimidation. Quel résultat obtenait-il de tels moyens? Le monomaniaque *rétractait son erreur comme on rétracte un mensonge,* c'est-à-dire que, sous la menace ou sous le coup de la douche, le fou, au lieu de délirer sincèrement, se faisait hypocrite, affectait dans ses discours une raison d'emprunt, et conservait l'erreur dans son esprit. Tout au plus, faisant appel au reste de bon sens qui persiste encore souvent dans la folie et coexiste avec elle, Leuret obtenait-il une rétractation sincère, mais qui durait une heure ou une minute. Les moyens vraiment efficaces, capables de produire une guérison sérieuse et non simulée, une amélioration durable et non passagère, étaient pour Leuret et sont encore aujourd'hui le travail, la distraction, l'éveil de sentiments nouveaux, d'émotions

douces ou fortes qui puissent balancer et vaincre la funeste influence des hallucinations, des sentiments pervertis, des conceptions délirantes de l'aliéné. Voilà le traitement moral vraiment efficace ; or, il s'agit de savoir comment agissent ces remèdes moraux, quel genre d'influence ils exercent sur l'état mental du fou ? « L'idée médicatrice peut-elle désobstruer les vaisseaux, séparer les plans fibreux soudés par la maladie, redonner au cerveau la dose de consistance nécessaire à l'intégrité de la raison ? » Non, certes ; mais il n'est pas question de faire opérer par une idée intellectuelle, même par une forte émotion morale, de pareils miracles dans l'ordre corporel. On demande seulement si, de même qu'une passion violente, la colère, la terreur, est capable de produire une révolution dans les organes, de faire éclater des troubles graves dans l'économie corporelle, ainsi une autre émotion ne peut exercer une action également puissante mais salutaire; si, de même que la contention d'esprit du monomaniaque absorbé par une idée fixe entretient et augmente le trouble de son cerveau, ainsi la distraction, le repos de la pensée, le travail manuel, l'exercice ne peuvent améliorer son état mental en procurant le repos au cerveau malade. De même qu'une vive émotion dégrise et rend à l'homme ivre sa lucidité d'esprit, non pas en dissipant d'une façon magique une sorte de nuage intellectuel qui obscurcirait sa raison, mais en produisant dans son cerveau troublé une commotion salutaire, de même qu'un malade languissant, paralysé, sans forces

et sans voix, recouvre sous l'influence d'une passion violente la parole et l'énergie, de même que, terrifiées à la vue du fer rouge dont les menaçait Boerhaave, les religieuses de Harlem ne tombaient point dans leurs convulsions périodiques, parce que leur âme violemment émue tenait fortement les organes en bride, de même enfin que les causes morales de toute espèce produisent la folie, non pas en déréglant directement les facultés de l'esprit, mais en portant le trouble dans les organes, on demande si lès émotions, les sentiments, les passions, les idées même que l'on éveille à dessein dans l'esprit des aliénés n'exercent pas aussi une influence salutaire sur l'état de leurs organes malades et par contre-coup sur leur état mental, si l'esprit occupé de l'idée nouvelle, pénétré du nouveau sentiment qu'on excite en lui n'a pas une force plus grande pour résister à l'influence perturbatrice des organes, pour réagir sur eux et modifier leur état. C'est également méconnaître les vrais rapports de l'esprit et des organes que de nier l'influence qu'exerce l'état du corps sur celui de l'âme et réciproquement l'action des sentiments, des passions, de tous les états moraux et intellectuels sur les phénomènes organiques, que de refuser absolument aux organes malades la puissance de porter le désordre dans les opérations de l'esprit, et aux émotions de l'âme le pouvoir de susciter ou d'apaiser dans une mesure quelconque le trouble des organes.

Qu'on ne repousse donc pas le traitement moral, sous prétexte que la folie a son principe immédiat dans

une altération organique, mais que l'on sache, en l'employant, comment il agit; c'est une condition indispensable pour ne l'employer qu'à propos, avec discernement, pour en obtenir le plus d'heureux succès, et ne point tirer de ceux-ci de conclusions illégitimes sur la nature et le siége de la folie.

Il est faux que la folie soit jamais une maladie de l'âme, un trouble purement intellectuel ou moral, ayant dans l'esprit lui-même son principe immédiat, sans participation directe et nécessaire d'une altération organique à la production du désordre des facultés mentales.

Les faits fournis par l'observation journalière et l'anatomie pathologique prouvent surabondamment que le délire de la folie a souvent pour cause une altération des organes corporels qui jette le trouble dans les opérations de l'esprit.

La connaissance des rapports de l'âme et des organes dans la santé et dans la maladie, de l'influence qu'exercent les phénomènes corporels, réguliers ou morbides, sur la production des sensations, des sentiments ou des idées, sur le jeu des facultés de l'esprit, de l'influence contraire des sentiments, des passions, des divers états de l'âme sur les fonctions et sur l'état des organes corporels, de la nature immatérielle du principe qui pense, sent et veut, de l'esprit, un, indivisible, indécomposable, sujet à l'anéantissement peut-être, mais non pas à la mort, à l'erreur, mais non pas à la maladie, en un mot, la raison éclairant son jugement de la double lumière des sciences physiques et de la psychologie con-

clut que toujours le trouble des facultés mentales a pour cause prochaine, immédiate et nécessaire une altération des organes.

C'est là le fond de la doctrine physiologique; mais il faut prendre garde de faire sortir de cette conclusion générale ce qu'elle n'implique nullement. Par exemple il ne s'ensuit pas, ni que cette altération organique, cause du trouble intellectuel, soit toujours visible après la mort, ni qu'elle consiste précisément dans les phénomènes morbides que l'anatomie révèle quelquefois à nos sens, ni qu'on puisse déterminer quels sont sa nature et son siége précis, ni qu'elle affecte toujours le même organe, le cerveau ou même quelqu'une de ses parties, ni que la nature et le siége de cette altération déterminent et caractérisent nécessairement dans leurs moindres détails la forme et l'objet du délire, ni que les accidents de la vie morale n'aient aucune influence sur la production de la folie, n'en soient pas fréquemment l'origine historique, la cause première, indirecte et accidentelle, ni enfin que le traitement moral ne soit pas d'un grand secours, qu'il ne puisse pas souvent, uni au traitement physique ou même employé exclusivement, amener indirectement la guérison de la folie, comme les passions ont le pouvoir de la faire naître.

Ce sont là autant de questions particulières, encore irrésolues, sur lesquelles on peut émettre des opinions différentes sans ébranler le fond solide de la doctrine physiologique. Nous les examinerons successivement en temps opportun.

CHAPITRE IV

PREMIÈRES CONCLUSIONS SUR LA NATURE DE LA FOLIE.

SOMMAIRE. Deux points de vue sous lesquels la folie peut être considérée : le point de vue médical et le point de vue philosophique. — Nécessité de considérer la folie sous ce double aspect. — Rapprochement des deux doctrines idéaliste et physiologique ; part de vérité contenue dans chacune d'elles : la folie a son foyer dans les organes et son siége dans l'esprit.

A ne considérer la folie qu'au seul point de vue médical, c'est-à-dire à la fois physiologique, pathologique et thérapeutique, il est évident que la doctrine idéaliste est entièrement fausse, que le fou n'est ni un possédé, ni une victime de la colère divine, ni un esprit qui se trompe; que la folie n'a point pour cause unique, immédiate, la punition du péché, ou un vice du jugement; qu'elle ne prend point naissance dans le seul esprit, malade de la maladie intellectuelle de l'erreur, comme le corps est malade du mal de la goutte, sans participation aucune des organes corporels à titre de cause prochaine du délire de la pensée. Il est évident, au contraire, que le principe immédiat du délire ou de l'affaiblissement de l'intelligence est dans un état morbide de l'organisme; que la folie est une maladie orga-

nique en tout point semblable dans ses traits généraux à toutes celles qui s'abattent sur le corps de l'homme, quels que soient d'ailleurs l'organe que la maladie envahisse et les fonctions qu'elle lèse; que le délire, la stupeur intellectuelle ne sont que des effets et des symptômes moraux de ce mal physique. A ce point de vue de la médecine, toute définition de la folie qui exprime et consacre cette vérité, que le délire, la stupidité et toutes les anomalies des facultés intellectuelles et morales qu'on remarque chez les fous sont les effets immédiats d'un désordre organique, est acceptable comme résolvant, conformément à l'observation, à la raison et au bon sens, la question présente.

Mais il est un autre point de vue que celui de la médecine, sous lequel la théorie de Leuret, par exemple, je ne dis point celle de Platon ni de Heinroth, reprend quelque valeur et, sans l'emporter jamais sur l'autre, renferme une certaine part de vérité, sous lequel, ce qui serait plus exact encore, les plus parfaites de toutes les définitions médicales ne satisfont pas complétement l'esprit et ne répondent pas à tout ce qu'on est en droit d'en attendre. Je ne conteste pas que le médecin ne doive considérer la folie surtout au point de vue médical, ce serait injuste et déraisonnable, je ne conteste même pas que cette considération ne soit la plus prochainement utile; mais je ne pense pas qu'elle soit la seule et la seule importante. Il importe sans doute plus que tout le reste de guérir ou du moins de traiter, en vue d'une guérison possible, le mal de la

folie ; pour le traiter ou le guérir, il faut en déterminer la nature et le siége, afin de l'attaquer dans son principe par des moyens efficaces ; il faut procéder enfin, pour le traitement de la folie, comme on procède pour celui des autres maux. Mais le mal de la folie, tout organique que soit sa racine, n'est pas en tout point semblable aux autres maux ; il a des caractères singuliers qu'on ne peut méconnaître ou mentionner légèrement.

La science médicale a tout fait, on ne peut exiger d'elle davantage, quand elle a déterminé quelle région, quel organe du corps est altéré dans la pleurésie, en quoi cette altération consiste, à quels symptômes on la reconnaît, et donné les moyens de réparer le désordre. Elle n'aurait pas tout fait, et plût à Dieu cependant qu'elle fût à la hauteur de cette tâche, quand bien même elle aurait donné sur le mal de la folie les mêmes et les plus exactes indications. Ce parallélisme qu'on établit entre les effets ou les symptômes de la pleurésie ou de tout autre mal et le délire, l'erreur, la stupidité intellectuelle, est très-exact ; le délire n'est bien qu'un effet, un symptôme du mal organique dont il révèle l'existence ; mais à côté de cette parfaite similitude il y a une différence sensible et de première importance entre les deux maux, ou du moins entre la valeur de leurs symptômes.

La folie doit être considérée aussi au point de vue psychologique, moral et social ; le médecin peut et doit se placer à ce nouveau point de vue s'il veut connaître

et définir exactement la folie. Or, si, à ne les considérer que médicalement, l'erreur, le délire, la stupidité ne sont que des symptômes et ne constituent pas tout le mal qu'il faut attaquer et guérir, à juger la folie du point de vue psychologique, moral et social, ces symptômes prennent des proportions énormes et constituent seuls la folie. De quelque façon que l'on envisage les choses, il sera toujours faux de faire du délire, de la folie, une maladie propre et, comme on dit, *idiopathique* de l'esprit; cette folie ou ce délire devra toujours être immédiatement rapporté à un état morbide des organes et rangé parmi les affections *sympathiques* ou *consécutives*. Mais cela n'empêche pas que l'erreur, le délire, la stupeur intellectuelle ne soient la chose capitale pour le psychologue, le moraliste et la société, qu'ils ne soient même toute la folie, et cela, aux yeux et au dire du médecin lui-même, quand il s'agit de constater l'état du fou et non de le guérir. La preuve en est dans le mot même *aliénation mentale* cher aux médecins de nos jours, et qui ne désigne que le désordre de l'esprit, sans la moindre mention du trouble organique qui le provoque.

Un homme qui voit des objets imaginaires, qui entend des paroles qu'aucune bouche ne prononce, mais qui n'est pas dupe de cette sensation mensongère, qui corrige à l'instant son erreur, bien mieux, qui ne s'est pas laissé tromper un seul moment par ce jeu de ses organes fatigués ou malades, est-il fou? Personne ne s'avisera de lui donner un nom pareil; il pourra le

devenir, mais il ne l'est pas encore, car il pourra se tromper et délirer, mais il ne se trompe ni ne délire. Il n'est pas fou, il n'est pas même halluciné, si pour l'être il faut prendre pour une réalité l'objet de l'hallucination. Il est certain pourtant que, quoique sain d'esprit, cet homme est dans un état particulier de trouble nerveux, cérébral ou organique. De telle sorte que l'erreur, le délire, la stupeur de l'intelligence, le désordre de l'esprit, quel qu'il soit, n'est pas à coup sûr toute la maladie; mais il est l'essence de la folie. Le malade enfermé dans un asile ne cesse pas d'être malade de la maladie organique qui a le délire ou quelque autre désordre mental pour effet et pour symptôme, quand il cesse momentanément de délirer, mais il cesse pour le moment d'être fou. Il ne l'est pas encore, bien qu'il soit déjà malade de la maladie qui amènera le délire, tant qu'il ne délire pas encore. En un mot, supprimez par la pensée ou par le fait, si cela est possible, le trouble intellectuel ou moral, vous ne supprimez pas pour cela le mal organique qu'il faut guérir et dont la guérison amènerait le complet retour à la raison; mais vous supprimez la folie, car vous faites disparaître la seule chose pour laquelle un homme est considéré comme un fou, et l'est en réalité.

C'est que le point de vue médical est autre que le point de vue psychologique, sans que les façons dont on voit les choses soient pour cela contradictoires; c'est que, de toutes les maladies, la folie est la seule qu'il faille, pour la bien définir, envisager sous ce double

aspect. L'éternument, la toux, sont des symptômes et des effets du coryza ou de la bronchite; parce que je cesse de tousser ou d'éternuer, le rhume n'est point guéri, il demeure; éternuer ou tousser n'est pour personne et à aucun point de vue la chose capitale et qui constitue le rhume. Mais si toute maladie n'est pas guérie quand le délire ou l'erreur du fou a cessé, le malade du moins cesse d'être fou. Partout ailleurs le symptôme n'a guère qu'une valeur indicative, à moins qu'il ne soit capable de produire lui-même des effets nouveaux qui altéreront davantage la santé du malade; mais, dans la folie, l'erreur, le délire, le désordre intellectuel est une chose capitale, à tel point que s'il n'y a pas erreur ou désordre de l'esprit, il n'y a pas folie, mais maladie quelconque, au jugement de la morale et de la médecine elle-même. Si le délire, le désordre intellectuel n'était à tous les points de vue qu'un symptôme, on pourrait, avec plus ou moins d'infaillibilité, juger de la gravité du mal organique par la gravité du symptôme, de la gravité de la lésion cérébrale ou nerveuse qui fait que le malade délire par la gravité même de son délire. Or c'est une vérité reconnue, que le plus violent délire n'est pas le signe de la maladie organique la plus grave et la plus difficile à guérir; le furieux qui délire sur tous les points a plus de chances de guérison, est moins gravement malade que le monomaniaque qui paraît ne se tromper que sur quelques objets; cependant le premier est, à coup sûr, plus fou que le second.

Quand Leuret écrivait qu'un fou, c'est un homme qui se trompe, il donnait de la folie une définition erronée et pleine de dangereuses conséquences, parce qu'il entendait par ces mots que la folie est un mal de l'esprit lui-même, parce qu'il prétendait donner de la folie une définition médicale et complète et niait expressément que le trouble de l'intelligence eût pour cause immédiate et nécessaire celui des organes. Mais s'il n'avait prétendu que donner une définition psychologique et morale de la folie et constater que ce n'est pas la maladie organique, mais le désordre intellectuel qui signale la folie aux yeux des hommes, à ceux de la morale et à ceux mêmes de la médecine, sans qu'on ait à s'enquérir de la cause immédiate de ce désordre intellectuel, sa définition, sans être parfaite, eût renfermé une bonne part de vérité, elle eût été défectueuse mais non pas erronée ; car il n'y a pas de folie sans erreur, sans délire, sans trouble de l'intelligence ou de la sensibilité. S'il ne suffit pas de dire qu'un fou est un homme qui se trompe, parce qu'il y a bien des façons de se tromper qui n'ont rien à voir avec la folie, du moins se tromper, délirer, ne plus faire preuve que d'une intelligence hébétée, d'une sensibilité émoussée ou pervertie, est la condition essentielle de la folie, sans laquelle, dans quelque état de maladie que soient les organes, même le cerveau et les nerfs, la folie n'existe point.

On ne doit donc pas se contenter de se placer à un seul point de vue pour considérer l'état du fou, sous peine d'en donner une définition incomplète et inexacte,

même dans sa généralité. Dire, par exemple, que la folie est une maladie corporelle, cérébrale, nerveuse, *apyrétique*, ou toute autre chose semblable, c'est déterminer d'une façon générale la cause prochaine de la folie et le siége de cette cause, mais non la folie elle-même. Ajouter que cette maladie, cérébrale ou nerveuse, ou affectant tout autre organe, *apyrétique* ou accompagnée de fièvre, est caractérisée par le délire, le trouble, l'affaiblissement des facultés mentales qui en sont les effets ou les symptômes, c'est encore donner de la folie une idée défectueuse et laisser croire que le délire ou le trouble intellectuel n'a qu'une valeur symptomatique, ce qui peut être plus ou moins vrai au point de vue médical et thérapeutique, mais ne l'est pas du tout à tout autre point de vue; car ce symptôme est la seule chose ou du moins la chose principale pour laquelle le fou soit appelé fou, interdit comme tel, au lieu de jouir de tous ses droits, enfermé dans un asile au lieu d'être traité dans un hospice ordinaire comme un malade de la paralysie ou d'une fièvre cérébrale, pour laquelle il soit considéré comme aliéné et irresponsable de ses actes. La cause immédiate du trouble mental, le siége organique du mal qui le provoque sont nécessaires à déterminer au moins d'une façon générale pour qui veut connaître l'histoire du mal et l'attaquer dans son principe; mais, quelle que soit cette cause, où qu'elle réside, l'état intellectuel qui en est l'effet est un état spécial qui a sa valeur propre, qu'on ne peut mentionner légèrement comme un symptôme dans une défini-

tion complète et exacte. Une bonne définition, même générale, doit plutôt énoncer l'erreur, le délire, le désordre intellectuel comme le point capital de la folie, et le rapporter à une maladie organique comme l'effet à sa cause prochaine; car, encore une fois, si le meilleur moyen pour attaquer et vaincre la folie est de la combattre dans son foyer organique, si l'on ne peut faire disparaître le symptôme d'une manière durable qu'en supprimant le désordre physique qu'il révèle et dont il résulte, c'est le symptôme lui-même qui est, cette fois, non la maladie, mais la folie; c'est le symptôme, et non le mal physique, qui sépare le fou des autres hommes sensés, bien portants ou malades; c'est le symptôme qui change complétement la situation de l'aliéné par rapport à la société, à la morale, à la vérité. Si le foyer primitif de la folie est un mal physique, si ce mal a son siége dans le corps, dans le cerveau ou dans tout autre organe, la folie elle-même réside dans l'esprit.

Il ne s'ensuit pas qu'on doive considérer non plus la folie en elle-même, dans le seul esprit du fou, comme une chose en l'air, sans corps, sans cause et ne reposant sur rien; ce serait dire expressément ou laisser croire que la folie peut naître spontanément dans l'intelligence, qu'elle a ses racines dans la seule pensée, qu'elle est une maladie essentielle de l'âme, du principe pensant; ce serait commettre une erreur bien plus grave encore et surtout bien autrement préjudiciable aux aliénés eux-mêmes. Il faut dire que la folie est un désordre intellectuel, vérité capitale; mais, au lieu de

laisser croire qu'elle soit une maladie intellectuelle, qu'elle puisse être engendrée spontanément dans l'esprit par le sophisme ou la passion comme toute autre erreur, il faut déclarer expressément que cet état spécial de l'esprit a sa cause immédiate dans un état morbide des organes corporels, que, si le seul état de l'esprit a les conséquences les plus graves, change presque tous les rapports intellectuels, moraux et sociaux de l'homme qui délire, s'il est, sans remonter plus haut, pour le logicien, pour le moraliste, pour le légiste, l'objet d'une étude spéciale, le psychologue lui-même ne peut le connaître et se l'expliquer même grossièrement, sans en chercher la cause dans les organes, le médecin surtout ne peut le guérir qu'en l'attaquant dans sa racine corporelle. Il faut déclarer enfin qu'on ne peut, sous peine de confondre, par exemple, l'imbécillité avec la bêtise, le délire avec toute autre erreur, les actes les plus innocents avec les crimes les plus coupables, ne pas rapporter sans cesse la folie à un état morbide des organes, ne pas la considérer comme un effet direct et nécessaire de cette cause. Même moralement, même psychologiquement, même logiquement, la folie ne peut être exactement définie que par son principe organique; on ne peut s'en faire une idée vraie, quoique défectueuse, si l'on n'a pas sans cesse présent à la pensée que le siége de la folie est l'esprit du fou, mais que la cause directe de la folie siége dans les organes. Même médicalement, la maladie organique dont souffre l'insensé et qui opprime ou fait délirer son

intelligence ne peut être constatée et définie que par son symptôme moral. En un mot, on méconnaît également la nature particulière et essentielle de la folie, si l'on ne déclare pas expressément que le foyer de la folie est dans les organes, et la folie elle-même dans l'esprit.

L'état de l'esprit et celui des organes sont solidaires l'un de l'autre dans la science, comme ils le sont dans la réalité ; il faut absolument les considérer ensemble pour ne point se faire de la folie une idée incomplète et erronée. Mais il est difficile de mener de front ces deux études, d'envisager à la fois la folie et sous le point de vue médical et sous le point de vue psychologique et moral. Il en résulte que chacun, selon sa profession, selon ses penchants, selon ses préjugés, selon le but qu'il se propose, étudie la folie sous un aspect particulier qui donne trop de relief et une importance exclusive soit à la maladie organique, soit au trouble intellectuel, et, exprimant dans une définition sa manière de voir, établit l'apparence de la discorde entre la vérité médicale et la vérité psychologique. Voilà pourquoi les meilleures définitions médicales de la folie ne satisfont ni le moraliste ni le psychologue, et les meilleures définitions psychologiques ne contentent pas davantage le médecin.

De là toutes ces locutions vicieuses où l'on s'efforce en vain de réunir les deux éléments qui caractérisent l'état du fou, sans faire pencher la balance vers l'un plutôt que vers l'autre, et accorder plus d'importance à

l'état des organes ou à celui de l'esprit. *Maladie mentale*, *phrénopathie*, *psychiatrie*, sont autant de dénominations défectueuses. *Maladie mentale*, *phrénopathie*, ne peuvent signifier rigoureusement qu'une maladie de l'esprit, et par une ellipse singulière on emploie ces mots à signifier une maladie organique qui porte le trouble dans l'intelligence, ou le désordre intellectuel causé par une maladie organique. *Psychiatre* ne peut signifier naturellement que le logicien, le moraliste, le prêtre, le redresseur de sophismes, le guérisseur des maux de l'âme, on fait signifier à ce mot par une ellipse semblable le médecin du corps qui guérit ou traite le mal organique dont le trouble des facultés morales est l'effet et le symptôme. Peu importe cependant l'insuffisance ou l'imperfection des termes dont on fait usage, si l'on supplée à cette insuffisance, si l'on corrige cette imperfection en plaçant sous les mots usités, populaires ou scientifiques, des idées justes et claires.

Eût-on trouvé le moyen d'exprimer exactement par un seul mot ou dans une seule proposition heureusement balancée, le rapport de ces deux éléments qui caractérisent l'état de l'aliéné, si absolument, si également essentiels et si inégalement considérables aux yeux des différents observateurs, l'état du corps, cause immédiate du mal, élément capital aux yeux de la médecine, l'état de l'esprit constituant plus spécialement la folie elle-même, élément capital aux yeux du psychologue, du moraliste et du légiste, on serait encore bien loin

d'avoir de la folie une connaissance approfondie, ou même approximative. Une seule question très-générale est résolue par toutes les considérations qui précèdent; une seule vérité paraît acquise, que l'on peut exprimer dans ces propositions successives, faute de la pouvoir renfermer tout entière dans une seule :

1° La folie n'est pas une maladie propre de l'esprit. Un fou n'est pas seulement un homme qui se trompe.

2° La folie n'est pas non plus, à parler rigoureusement, une maladie purement organique. Un fou n'est pas seulement un corps ou un cerveau malade.

3° La folie a sa racine dans un état anomal, pathologique des organes corporels.

4° C'est l'erreur, c'est le délire, c'est un trouble quelconque des facultés intellectuelles ou morales qui constitue essentiellement la folie. Elle a son foyer dans les organes et son siége dans l'esprit.

5° Au point de vue médical, pathologique, thérapeutique, le trouble intellectuel est le symptôme du mal physique ; c'est ce mal physique qui appelle l'attention du médecin, qu'il faut connaître et combattre.

6° Au point de vue psychologique, moral, social, le trouble intellectuel est la chose capitale, qui entraîne les plus graves conséquences et constitue le fou dans un état exceptionnel.

CHAPITRE V

COMPARAISON DE L'ALIÉNÉ ET DE L'HOMME SENSÉ.

SOMMAIRE. Essai de définition psychologique de la folie. — Ni le nombre, ni la nature, ni la durée des erreurs ne suffisent à distinguer la folie du bon sens. — Identité de l'état mental dans la folie, le rêve, le délire de l'ivresse ou de la fièvre. — Le trouble mental de la folie ne peut être défini que par le mal organique qui en est la cause.

Que l'on puisse ou non arriver à une connaissance précise et complète, à une définition rigoureuse de la folie, il faut maintenant serrer de plus près l'objet de ces études, chercher à déterminer plus étroitement l'état mental et organique de l'homme atteint de folie, distinguer le fou qui délire ou dont l'esprit est hébété de tout homme qui se trompe, de toute intelligence obtuse et qu'on n'accuse point pour cela de folie, le fou malade de tout autre malade délirant ou sensé, dont on ne qualifie du nom de folie ni l'état mental, ni le mal organique. C'est ici surtout où éclate la nécessité d'une étroite alliance entre la psychologie et la physiologie, où il devient évident qu'au lieu de travailler isolément à résoudre des questions insolubles aux efforts d'une seule science, les psychologues et les physiologistes doivent s'entendre, se concerter et s'éclairer mutuellement. Jamais un psychologue, loin de pouvoir définir

ce qu'est un fou, ne pourra seulement le distinguer avec quelque rigueur d'un autre homme sans le secours de la physiologie. Jamais, sans l'aide de la psychologie, un physiologiste ne saura, par le seul examen de son état physique, décider qu'un homme est un fou ou un malade ordinaire. L'un ne peut caractériser le trouble intellectuel qui porte le nom de folie, que par la maladie organique qui l'engendre; l'autre ne peut caractériser le désordre organique qui cause le délire, que par l'état intellectuel qui en est le plus grave symptôme. L'état physique et l'état mental de l'homme atteint de folie se déterminent et s'éclairent réciproquement.

Puisque le trouble intellectuel ou moral est le plus grave et souvent le seul symptôme du mal organique qui ne se révélerait pas sans lui, c'est l'état mental du fou qu'il faut essayer de déterminer tout d'abord.

« La folie empêche un homme de penser et d'agir comme les autres ; » que cette vague notion soit notre point de départ. Retournons-la sous toutes les faces, traduisons-la, pressons-la, nous n'en ferons sortir que des preuves de notre ignorance, que des questions de toutes sortes. Un fou ne sent pas, ne pense pas, n'agit pas comme un autre homme. Quel autre homme ? Un homme sensé vraisemblablement. Comment donc sent, pense, agit un homme sensé, c'est-à-dire simplement un homme auquel personne ne s'avise de donner le nom de fou ? Si nous savions cela, si nous pouvions définir avec rigueur en quoi consiste précisément la possession du bon sens, nous aurions sans doute plus

de facilité pour définir en quoi la folie consiste. Mais, par malheur, il ne nous est guère plus aisé de dire avec exactitude en quoi consiste le bon sens que de définir la folie. Essayons toutefois, à l'aide du sentiment de la possession personnelle de notre bon sens, de nos manières habituelles de parler, de quelques circonstances vulgaires où il est incontesté que l'homme est ou n'est pas dans son bon sens, de trouver une différence caractéristique, fût-elle grossière et peu savante, entre l'état mental du fou et celui de l'homme qui jouit de son bon sens.

Un homme qui, à un moment donné de sa vie, ne verrait, n'entendrait, ne sentirait, ne percevrait que des choses réellement existantes et frappant extérieurement ses organes corporels, qui les concevrait telles absolument qu'elles sont en effet, qui jugerait selon la vérité de leurs caractères et de leurs rapports, dont la mémoire docile, l'imagination modérément colorée n'imposerait point à son esprit leurs réminiscences ou leurs fantaisies pour des tableaux présents et réels, dont les idées se succéderaient claires et distinctes dans un ordre naturel ou logique, dont le jugement attribuerait justement aux êtres et aux choses les qualités qui leur appartiennent, dont le raisonnement n'enchaînerait que des vérités à des vérités par des liens rigoureux, qui conduirait facilement son esprit à travers son sujet, l'arrêtant à loisir sur une pensée, en chassant une autre, en rappelant une évanouie, un homme qui agirait avec réflexion, sachant le but qu'il se propose, pour

quels motifs il le poursuit, par quels moyens il l'atteindra, qui se déterminerait librement dans ses actions avec la conscience de sa liberté, qui estimerait justement la valeur morale de sa conduite, un homme qui serait sans passions violentes, d'un caractère égal, de mœurs douces et constantes, qui penserait, sentirait, agirait avec calme et mesure, un tel homme, quel que fût d'ailleurs son état physique, serait réputé au jugement de tous en possession de son bon sens.

Cette énumération compendieuse des opérations vulgaires, des actions banales qui composent la vie de l'esprit régulièrement accomplies, ne saurait passer à coup sûr pour une définition même ébauchée de l'homme qui jouit de sa raison. Mais elle suffit à notre but et va nous prouver qu'une définition purement psychologique de la folie est impossible, qu'à ne considérer que l'état mental de l'homme atteint de folie, à ne comparer cet état qu'avec l'état intellectuel de l'homme jouissant de son bon sens, il est impossible de les distinguer l'un de l'autre avec quelque précision.

A ce catalogue des opérations régulières qui constituent incontestablement l'état mental d'un homme jouissant de sa raison, quelles modifications faut-il apporter pour qu'il cesse de jouir de tout son bon sens et mérite le nom de fou? Est-il nécessaire que toutes ses sensations soient faussées, tous ses sentiments pervertis, toutes ses idées bouleversées, tous ses jugements entachés d'erreur, tous ses raisonnements illogiques, tous ses souvenirs effacés ou confondus, toutes ses ac-

tions extravagantes, qu'aucune de ses facultés intellectuelles ou morales ne rappelle en aucune manière l'homme sensé, qu'aucun des phénomènes qui se succèdent dans son esprit ne conserve la moindre trace d'ordre, de mesure, de régularité, pour que cet homme soit justement considéré comme un fou? Dans ce cas, il n'y a pas un seul fou dans les asiles, même parmi les furieux qu'on ne maintient que par la force, même parmi les derniers des idiots qui ne paraissent point penser et semblent à peine sentir; car il n'en est pas un qui ne perçoive quelque sensation vraie d'un objet réel, il n'est pas de désordre intellectuel si complet qu'on ne trouve dans un accès de fureur quelque phénomène régulier, il n'est pas de nuit si profonde dans l'esprit d'un idiot qu'un faible rayon de la lumière extérieure ne la vienne éclairer en quelque point. Suffit-il au contraire qu'un seul de ces phénomènes qui composent la trame de la vie intellectuelle ou morale s'accomplisse irrégulièrement, ou qu'une seule des facultés de l'esprit soit en défaut, suffit-il qu'une sensation soit illusoire, une image trop vive, une idée mensongère, un jugement erroné, un raisonnement sophistique, une action inconsidérée, pour que celui-là soit un fou dont l'esprit faut en quelque chose, dont la vie intellectuelle n'offre plus le spectacle de la régularité la plus parfaite? Dans ce cas, il n'y a nulle part, il n'y a jamais eu un homme vraiment sensé, qu'on ne puisse soupçonner légitimement et même hautement accuser de folie; car il n'y en a pas un que ses sens ne trompent souvent,

qui souvent ne porte un jugement erroné, qui ne raisonne quelquefois sans rigueur, qui n'agisse témérairement ou machinalement; et la peinture que nous tracions tout à l'heure d'un homme que tout le monde estimerait raisonnable, sensé, parce qu'aucun trouble, aucune erreur ne dérangerait la régularité de sa vie intellectuelle et morale, n'était qu'un tableau de fantaisie, une hypothèse et, si grossier qu'il parût, un idéal. Un si complet bouleversement de la raison n'est pas nécessaire, une si légère atteinte portée à sa puissance ou à son intégrité n'est pas suffisante pour constituer la folie. C'est entre ces deux extrêmes également introuvables dans la réalité que se maintient l'état intellectuel de l'homme atteint de folie; mais c'est aussi entre ces deux limites indéfiniment éloignées que se trouve en équilibre l'état mental de l'homme raisonnable, en possession de lui-même et de son bon sens. Il n'y a pas de folie absolue, il n'y a pas non plus d'entière et parfaite possession d'une raison infaillible. Comment faire alors pour discerner l'état intellectuel de l'homme sensé et l'état mental de l'homme atteint de folie? Est-ce le nombre, est-ce la nature, est-ce la durée des erreurs des sens, de la pensée ou de la volonté qui décidera du bon sens ou de la folie d'un homme? Folie, bon sens, ne sont-ils différents que comme le plus ou le moins; et, s'il en est ainsi, peut-on marquer le degré, tracer la ligne fatale, en deçà desquels l'erreur peut être encore le bon sens, au delà desquels les défaillances de l'esprit deviennent folie?

Le nombre des erreurs dans lesquelles tombe l'esprit d'un homme ne saurait être un criterium de la folie ou de la raison. Certes, un homme qui est sujet à des hallucinations de l'ouïe, de la vue, de tous les sens, et qui prend tous ces fantômes pour des réalités, est un fou; mais celui qui n'est trompé que par un seul sens et toujours de la même façon, l'est également. Un homme qui délire sur presque tous les sujets, un dément ou un maniaque, est un fou, personne ne le conteste; mais celui qui ne délire que sur un seul point, est-il plus douteux qu'il en soit un autre? A compter les erreurs où se laisse égarer tel homme réputé sensé et celles que commet tel fou monomane, c'est le premier qui serait atteint de folie, le second ne serait qu'un homme sensé qui se trompe. Une erreur suffit pour qu'un tel homme soit traité justement de fou ; mille ne suffisent pas pour qu'on juge ainsi tel autre.

La nature de l'erreur peut-elle fournir cette ligne de démarcation que ne donne point le nombre des erreurs? Il y a en effet telles erreurs qui semblent ne pouvoir être que le fait de la folie, et, dès qu'un homme, par exemple, se trompe sur sa personnalité, se prend pour un autre, pour un mort, pour un ange, pour Dieu, il n'y a pas de doute, cet homme est fou. Mais est-ce l'énormité, l'absurdité de son erreur qui constitue sa folie? Certains fous dans leur délire tombent dans les erreurs les plus ridicules, mais le ridicule n'est pas un bon criterium pour juger rigoureusement de l'état mental des gens. Tel autre ne commet que des erreurs qu'on

pourrait dire raisonnables sans en être moins fou ; et tel qui n'est point atteint de folie en commet au contraire dont l'énormité, dont l'extravagance ne le cède pas à celles du monomaniaque. Il est certain cependant que la nature des erreurs où tombe l'esprit d'un homme est un guide assez sûr pour décider dans un bon nombre de cas particuliers de l'état mental de celui qui les commet. Mais cette décision, si juste qu'elle puisse être, n'a rien de rigoureux et de scientifique ; on devine, on sent la folie, on n'en connaît pas l'essence ; c'est le sens commun qui tranche la question au jour le jour et pour un cas particulier, on n'a pas une règle certaine, générale et constante pour juger à une même mesure tous les faits et tous les hommes. Combien d'hommes sensés passeront pour monomaniaques, si la bizarrerie des actions suffit à faire la folie? Combien de vrais monomaniaques seront jugés sains d'esprit, si seulement leur monomanie n'est pas absurde ? On ne peut même pas dire qu'il est telles erreurs qu'on ne peut admettre à moins d'être fou ; car on oublierait qu'il n'est pas d'extravagances que ne puissent engendrer ou accepter le rêve et l'ivresse.

La durée du trouble de l'intelligence est un signe encore moins sûr, un caractère plus arbitraire et moins essentiel de la folie. Il est des cas nombreux où la folie dure pendant de longues années et conduit le malade jusqu'à la mort sans qu'il recouvre sa raison ; il en est d'aussi fréquents où le bon sens égaré reparaît au bout de quelques mois, de quelques semaines ou de quel-

ques jours. Durable ou passagère, c'est toujours la folie; on ne peut tracer au trouble de l'intelligence une carrière d'un nombre déterminé de jours, d'heures ou de minutes, qu'il puisse parcourir sans être autre chose qu'une erreur de l'esprit, qu'il ne puisse dépasser sans changer de nature et devenir la folie. Celui qui délire comme un fou pendant un seul jour ou une seule heure, n'est fou que pendant une heure ou pendant un jour, mais il est bien fou tant que dure ce jour ou cette heure. Si l'état anomal, quel qu'il puisse être, qui constitue la folie pouvait ne durer qu'un instant à peine perceptible, l'homme qui se trouverait dans un tel état serait fou pendant cet instant inappréciable. Ce n'est pas la durée du trouble de l'intelligence qui caractérise la folie; à plus forte raison n'est-ce pas elle qui la constitue.

C'est précisément parce que ni la durée, ni la nature, ni l'étendue du désordre intellectuel, ne sont ni des choses qu'on puisse mesurer exactement, ni des caractères sérieux et essentiels de la folie, c'est parce qu'il n'y a en réalité ni folie extrême, ni complète et infaillible possession de la raison, qu'on juge si diversement les individus lorsqu'on ne considère que leur état intellectuel, qu'on avance des propositions si étranges, qu'on fait des confusions si graves, qu'on invente des tempéraments et des compromis si nombreux et si subtils. Un homme est accusé d'un crime et traduit devant un tribunal; jurés, quand nous ne consultons que notre raison personnelle, quand nous n'avons pour éclairer

notre opinion que la considération de ses discours, de ses actes et de leurs motifs, nous demeurons bien souvent incertains si nous avons devant les yeux un criminel ou un fou. L'acte qu'il a commis est grave, insolite, mais non pas extravagant; les motifs qu'il donne de sa conduite sont puérils, hors de toute proportion avec elle, mais ils ne sont ni décidément absurdes, ni absolument inconciliables avec les passions si capricieuses des hommes; ses discours expriment des idées fausses et bizarres, mais de si graves erreurs, de si étranges théories peuvent hanter l'esprit d'un homme, sans que nous voyions en lui un aliéné irresponsable de ses actes.

Suivant la profession qu'on exerce, l'expérience que l'on a ou que l'on croit avoir, les préjugés que l'on s'est faits, on peut arriver à l'un ou à l'autre de ces excès contraires, de voir des fous presque partout ou de n'en voir presque nulle part. C'est ainsi que les médecins et les magistrats s'accusent volontiers les uns les autres, que ceux-ci trouvent ceux-là trop prompts à réclamer pour leurs asiles les criminels et les utopistes, que ceux-là trouvent ceux-ci trop difficiles à admettre la folie des intelligences suspectes. En effet, ce sont les magistrats qui se laissent plus difficilement persuader par les médecins qu'il y ait des monomaniaques poussés par une folie spéciale à l'incendie, au vol, au meurtre d'autrui ou de soi-même, et ce sont eux qui ont réclamé avec le plus d'énergie ou d'ironie contre ces assertions de la médecine. Leur titre d'interprètes et

de défenseurs des lois et de la société qu'elles protégent explique tout naturellement que les adversaires de la monomanie et de quelques prétentions de la médecine aient trouvé parmi les jurisconsultes et les magistrats leurs principaux organes ; mais il n'explique pas suffisamment la résistance particulière qu'opposent à ces doctrines la plupart des hommes de loi. C'est parce qu'ils voient tous les jours des meurtriers, des voleurs, des incendiaires, usant fort mal mais jouissant très-bien de leur raison, qu'ils sont portés à admettre malaisément que la folie innocente ressemble tant à la raison criminelle. De même et réciproquement ce sont des médecins qui se récrient le plus souvent et récriminent avec le plus de violence contre certaines décisions des juges de toute sorte, où l'on aurait traité comme d'infâmes criminels des maniaques irresponsables ; ce sont des médecins qui réclament chaque jour contre les historiens et les biographes et déclarent, malgré l'admiration des siècles, que les plus grands hommes de l'antiquité ou des temps modernes n'étaient que des fous [1]. Leur titre de médecin explique encore tout naturellement comment ce sont eux plutôt que tous autres qui élèvent la voix et en appellent des décisions qui enlèvent des malades à l'hospice pour les jeter en prison ; mais c'est parce que bien souvent il n'y a pas une différence nettement accusée entre l'état intellectuel d'un tel fou et d'un tel homme sensé, parce qu'il n'y a pas en gé-

[1] Voyez *le Démon de Socrate*, par M. Lélut, et *la Psychologie morbide*, par M. Moreau de Tours.

néral de caractères psychologiques essentiels et distinctifs de la folie et du bon sens, que beaucoup sont tentés de voir dans un suicide plutôt un acte de folie qu'un crime volontaire, que plusieurs poussent l'excès, celui-ci jusqu'à faire un fou de Socrate, celui-là jusqu'à dire que le génie est une maladie analogue à la folie, cet autre jusqu'à prétendre qu'un homme ne peut donner la mort à autrui sans être poussé au meurtre par un accès de manie.

C'est pour cela que Leuret et tous ceux qui ne considèrent que l'état mental des fous et des hommes sensés, identifient la folie et l'erreur, ne trouvant pas de barrière naturelle et immuable entre l'une et l'autre, et, suivant le point de vue où ils se placent, selon l'objet qu'ils étudient, confondent soit la folie avec l'erreur, soit l'erreur avec la folie. « Un fou n'est qu'un homme qui se trompe, » disait Leuret, parce que, voulant définir la folie, il en trouvait dans l'erreur une image ressemblante. « Un homme qui se trompe est fou, » dit Locke, parce que, cherchant à expliquer la nature de l'erreur, il en trouve un modèle dans la folie [1].

C'est encore pour cela que le public qui fait la langue, et même les plus savants et les plus habiles, lorsqu'ils craignent de se trop engager, emploient une foule de dénominations ambiguës, mais commodes, qui laissent la question indécise et établissent comme des transitions et des états intermédiaires entre la folie et le bon

[1] Locke, *Essais sur l'entendement humain,* in-4°, p. 310, 11.

sens, sous lesquelles ils rangent tous les individus et tous les faits embarrassants. « C'est un original, il est timbré, » disons-nous d'un homme sur ces confins indécis où l'erreur peut n'être pas encore ou est déjà peut-être le fait de la folie, tandis que quelquefois nous disons hardiment : « Il est fou, c'est une vraie folie, » quand il s'agit d'un esprit ou d'une pensée que nous n'accusons pas sérieusement d'un tel désordre, mais dont nous voulons fortement caractériser l'erreur, en la comparant à celle qu'engendre le délire des fous.

Ce qui met surtout en lumière combien il est insuffisant de ne considérer que l'état mental d'un homme, si bien qu'on le décrive, quelques phénomènes qui le composent, pour caractériser exactement le trouble de la folie, c'est que nous pouvons être, c'est que nous sommes souvent dans un état de trouble intellectuel absolument semblable à celui où se trouve le fou, auquel cependant on ne donne point le nom de folie, et qui n'est pas en effet la folie elle-même. L'état psychologique où le sommeil, le vin, certaines substances particulières, comme l'opium ou le hachisch, et la fièvre, jettent l'esprit du rêveur, de l'homme ivre, du fumeur et du fébricitant est réellement identique à celui du fou ; cependant ni le rêveur, ni l'homme ivre, ni le mangeur de hachisch, ni même le malade atteint d'un accès de fièvre ne sont des fous. On cherchera vainement dans le nombre, dans la nature, dans la durée, dans l'objet des erreurs, des hallucinations du sommeil ou de la fièvre intense ou de l'ivresse, des caractères qui les dis-

tinguent du délire de la folie. Il n'est point de sens qui ne fournisse sa part de sensations mensongères, d'illusions, d'hallucinations, au délire du simple rêveur aussi bien qu'à celui du fou. Les erreurs du somneil ne sont ni plus variables, ni plus persistantes, ni plus suivies, ni plus décousues, ni moins ridicules, ni moins mêlées de vestiges de raison et de lambeaux de vérité que les conceptions du maniaque, du monomaniaque ou du dément. L'affaiblissement, le repos de l'intelligence, l'insensibilité ne sont ou ne paraissent pas moindres chez le dormeur que chez l'imbécile ou chez l'idiot. Depuis les fantaisies les plus extravagantes jusqu'à l'apparence de la plus complète inactivité des sens et de l'esprit, l'état psychologique du dormeur présente les mêmes phénomènes que celui du fou : le rêveur se trompe sur sa personnalité, sur sa condition, comme le fou qui se croit roi ou se prend pour un autre ; il se souvient de son rêve ou l'oublie tout à fait, ou se le rappelle vaguement au réveil, comme le fou au sortir d'un accès de manie ou de mélancolie. Ce n'est donc pas une simple analogie, ni même une grande ressemblance qui existe entre l'état mental du rêveur et celui du fou qui délire, c'est une parfaite identité[1]. L'identité n'est pas moins évidente de l'état intellectuel du fou et de l'état mental produit par l'ivresse, par l'absorption de certaines substances toxiques, par un accès

[1] Voyez *Du délire au point de vue pathologique et anatomo-pathologique*, par M. Moreau de Tours, et *Du sommeil*, par A. Lemoine.

de fièvre violente. Tous ces états peuvent se confondre sous une seule dénomination, le délire, ou plutôt, il n'y a qu'un même état de l'esprit dans la fièvre, l'ivresse, le rêve et la folie, c'est le délire. Cette identité est tellement évidente que les plus ignorants la reconnaissent et l'expriment par certaines formes vulgaires de langage, comme les plus expérimentés et les plus compétents observateurs la proclament dans la science. Entre le délire de la folie et ceux du rêve, de l'ivresse ou de la fièvre, il n'existe que des différences inappréciables ou insignifiantes, qui ne peuvent faire illusion qu'à une observation superficielle.

S'il en est ainsi, comment caractériserait-on la folie par la seule considération de l'état mental des fous, à moins de confondre et d'identifier, non plus seulement l'état mental du fou et celui de l'homme ivre, du fébricitant ou du rêveur, mais la folie elle-même avec la fièvre, l'ivresse et le sommeil? Puisque personne ne commet une pareille confusion du sommeil et de la folie, c'est ailleurs que dans l'état mental du rêveur ou du fou qu'il faut chercher quelques caractères distinctifs de ces differents délires. C'est dans la cause immédiate du délire qu'on pourra les trouver, s'ils existent. Cette cause immédiate du délire des rêves, de l'ivresse, de la folie, de tout délire, c'est l'état des organes. Le psychologue lui-même, qu'il le veuille ou non, est donc forcé, sous peine d'impuissance ou au risque de commettre les confusions les plus graves, de demander à la considération de l'état organique de celui dont l'esprit dé-

lire un moyen de définir ou même seulement de distinguer tous ces délires et toutes ces erreurs.

S'il n'est pas vrai que la folie consiste exclusivement dans l'erreur ou plus généralement dans un désordre, dans une irrégularité quelconque des facultés mentales, il est vrai du moins qu'il n'y a pas de folie sans quelque erreur de l'intelligence, ou mieux, sans quelque trouble, sans quelque anomalie des facultés sensibles, intellectuelles ou actives, sans perceptions illusoires, sans perversion des sentiments, sans surexcitation, sans affaiblissement, sans empêchement des fonctions de la pensée ou de la volonté. Mais des irrégularités analogues dans l'exercice de toutes ces facultés se manifestent fréquemment, non-seulement dans quelques états spéciaux qui ne sont point la folie, mais encore en dehors de ces conditions anomales de l'ivresse, de la maladie avérée ou du sommeil, au milieu même de la veille et de cet état qui est ou qui passe pour être la santé du corps et de l'esprit. Ce n'est donc pas seulement des délires qui accompagnent quelques états extraordinaires et fort peu différents les uns des autres, au moins en apparence, qu'il faut distinguer en le caractérisant celui de la folie véritable; il faut le distinguer aussi des simples erreurs que l'expérience nous montre si facilement conciliables et si communément mêlées, en proportions diverses, avec la possession du bon sens chez les savants comme chez les ignorants, chez les esprits d'élite aussi bien que chez les simples.

Un mathématicien ou un teneur de livres commet une

erreur dans ses calculs; le premier homme venu, dans une conversation, dans un discours ou dans un écrit, formule un de ces raisonnements vicieux que l'on appelle sophismes, ou avance quelque proposition paradoxale et fausse, que notre raison et celle du plus grand nombre refuse d'accepter. D'où vient qu'à notre jugement ce ne sont là que des erreurs que nous n'attribuons ni à l'ivresse, ni à la fièvre, ni au sommeil? C'est qu'il suffirait de montrer sa faute à ce calculateur en défaut pour qu'il la reconnût et la corrigeât; c'est qu'il suffit d'une distraction d'un seul instant, d'un léger oubli comme la mémoire en commet fréquemment, pour que l'esprit se trompe dans ses conclusions; c'est qu'il suffit de quelque préjugé comme l'éducation en accumule nécessairement un si grand nombre dans l'esprit de chacun, de quelque passion, de quelque désir, comme le cœur de l'homme en renferme tant, pour que ce préjugé ou ce désir nous abuse en nous faisant voir les choses telles que nous désirons qu'elles soient; en un mot, c'est que tout homme est sujet à l'erreur, et que celle-ci s'explique suffisamment par l'imperfection naturelle de l'esprit humain, que Dieu n'a fait ni infini, ni infaillible.

Vous vous efforcez de faire comprendre à un écolier, à une femme, voire même à un homme lettré, quelque théorie scientifique, de faire sentir à un homme d'une éducation grossière ou même cultivée la beauté de quelque œuvre de l'art; peine inutile, vous n'êtes pas compris ou ne l'êtes qu'à moitié : cependant ni cet en-

fant, ni cet homme ne sont des idiots ou des imbéciles, par cette seule raison qu'ils n'ont pu comprendre les vérités même les plus claires, les plus solidement enchaînées et les plus rigoureusement démontrées. Il nous suffit, pour expliquer cette impuissance, de songer que la diversité des esprits individuels peut être et est réellement aussi grande que celle des corps, que le génie, le talent, l'intelligence n'ont pas été manifestement répartis entre les hommes avec une égalité rigoureuse, que les aptitudes morales sont aussi variées que les capacités physiques, et que l'éducation, dans son sens le plus large, augmente encore le nombre et la valeur de ces différences intellectuelles ou morales; il nous suffit de savoir qu'un homme a naturellement l'intelligence plus ouverte qu'un autre homme, qu'entre le génie et la bêtise, fort différente de l'imbécillité, il y a une infinité de degrés naturels, que les habitudes contractées, l'ignorance, la culture intellectuelle sont de nouvelles causes de l'inégalité des esprits devant la vérité, que chaque esprit ayant ses aptitudes individuelles peut être, par sa nature propre, rebelle aux conceptions abstraites ou aux démonstrations géométriques, ou peu sensible aux charmes des arts. C'est cette diversité des intelligences qui fait l'harmonie du monde intellectuel, comme la diversité des corps et de leurs propriétés fait l'harmonie du monde physique.

En un mot, tant que nous trouvons dans la nature de l'esprit humain la raison suffisante de l'erreur de celui-ci, de l'incapacité de celui-là, nous n'en accusons

que cette puissance même qui a fait toute intelligence humaine faillible, et créé des esprits faibles et bornés comme elle en a fait de vastes et de vigoureux ; et la pensée ne nous vient pas qu'il y ait dans ces défaillances une ombre de folie ou un commencement d'idiotisme, dont il faille attribuer la cause à quelque désordre passager ou à une constitution vicieuse des organes de l'intelligence.

Mais, quand l'erreur ne peut s'expliquer ainsi simplement par l'imperfection naturelle de l'esprit humain, quand on en trouve manifestement ou quand il en faut chercher la cause immédiate dans une modification anomale ou régulière, mais spéciale, ou dans une constitution défectueuse des organes intellectuels; alors l'erreur n'est plus simplement l'erreur, presque aussi familière à notre esprit borné que la vérité, c'est une erreur qualifiée qui a le plus souvent un nom particulier dans toutes les langues, c'est le rêve, c'est l'hallucination, c'est le délire de la fièvre, de l'ivresse ou de la folie. Et ce qui sert à qualifier cette erreur et à lui mériter quelqu'une de ces dénominations différentes, ce n'est ni sa durée, ni sa nature, ni son objet, ni son absurdité; c'est la cause organique qui la produit, c'est l'état plus ou moins nettement déterminé des organes intellectuels. De même que ce qui distingue la simple erreur qui se glisse jusque dans les pensées les plus saines et les plus belles du génie le plus puissant de toute autre sorte d'erreur, du délire des rêves, ou de l'ivresse ou de la folie, c'est que l'une

n'est qu'une défaillance de l'esprit lui-même, tandis que les autres sont imposées à l'esprit par l'état de ses instruments corporels; ainsi, ce qui distingue entre elles toutes les variétés du délire, ce sont les caractères particuliers des états organiques qui constituent le sommeil, l'ivresse et les diverses maladies capables de troubler l'intelligence.

C'est donc à la physiologie de nous apprendre maintenant, si c'est possible, les signes physiques et différentiels de tous ces états divers qui jettent l'esprit dans un délire commun et indiscernable. C'est un tâche difficile et qui dépasse peut-être les forces de la science contemporaine; voyons du moins ses efforts et les inductions qu'elle propose à défaut de résultats positifs. Nous montrerons ensuite que, la science physiologique eût-elle pénétré le mystère organique de la folie et saisi dans un vice spécial de l'organisation corporelle le principe des délires du maniaque et du dément ou des incapacités de l'imbécile et de l'idiot, seule elle est aussi impuissante à définir la folie elle-même convenablement et complétement sans le secours de la science psychologique, que celle-ci était incapable de le faire sans l'aide des considérations physiologiques.

CHAPITRE VI

DU SIÉGE ORGANIQUE DE LA FOLIE.

SOMMAIRE. Essai de définition physiologique de la folie. — Pour donner une définition physiologique de la folie, il faudrait déterminer le siége précis et la nature spéciale de l'altération morbide, cause du trouble mental. — Critique de l'opinion qui localise cette altération tantôt dans le cerveau, tantôt dans quelque autre organe, le cerveau demeurant sain. — Défense de l'opinion qui la circonscrit toujours dans les nerfs ou le cerveau. — Critique de l'opinion qui trouve la cause suffisante du trouble mental dans toute altération visible de l'encéphale. — Il est possible et vraisemblable que l'altération cérébrale ou nerveuse, cause immédiate du trouble mental, diffère essentiellement de toute altération visible et échappe toujours à nos sens. — Impossibilité de distinguer en aucune façon l'aliéné de l'homme qui se trompe pour ceux qui font de la pensée une fonction du cerveau.

Le fou, a-t-on dit bien souvent, est comme un homme qui rêve tout éveillé. N'est-ce pas là, réduite sous une forme concise, ingénieuse et populaire, la pensée réfléchie, la doctrine que nous défendons en ce moment? Cet instinct du vrai, que l'on appelle le bon sens, devine et constate par ces paroles une double vérité, à savoir que l'état intellectuel du rêveur et du fou est le même, que la psychologie ne saurait découvrir entre l'un et l'autre une différence essentielle, mais que si le rêveur n'est point un fou, ni le fou un simple rêveur, c'est que l'état physique de l'un diffère

notablement de l'état organique de l'autre : l'un dort, l'autre est éveillé; voilà pourquoi nous ne confondons pas le délire du rêveur et celui du fou.

Il est bien quelques caractères extérieurs et d'une importance secondaire qui suffisent néanmoins au commun des hommes pour distinguer dans la plupart des cas le délire du rêve et celui de la folie, et permettent d'appliquer à chacun le nom qui lui convient. L'immobilité relative du corps, l'occlusion des paupières, la suspension apparente de la vie de relation pendant le sommeil, la durée passagère, la périodicité de cet état physique, contrastent assez fortement d'habitude avec la mobilité du maniaque, le feu de ses regards, l'activité persistante de tous ses organes sensibles et des fonctions animales, avec la durée plus longue et l'irrégularité de ses accès qui font fuir le sommeil ou que le sommeil lui-même n'interrompt pas. Mais, outre les nombreuses anomalies qui renversent ces fragiles barrières et peuvent confondre à nos yeux, dans le somnambulisme, par exemple, l'état organique du rêveur et celui du fou, ce ne sont pas là des caractères essentiels qui puissent suffire à une science sérieuse et difficile.

La physiologie n'a pas encore trouvé le dernier mot sur l'état des organes pendant le sommeil et la cause précise des phénomènes physiologiques qui l'accompagnent. Est-ce un état nerveux? Est-ce une sorte de congestion ou de syncope légère? Le faut-il rapporter à une modification spéciale du cerveau ou de la circu-

lation du sang? Il serait à désirer que la physiologie pût nous en instruire; cependant cette connaissance n'est pas indispensable pour tracer une limite théorique, sûre, quoique générale, entre le sommeil et tous les autres états organiques capables de porter le trouble dans l'esprit. Le sommeil, disait Cabanis, est une fonction du cerveau. L'aphorisme est sans doute bien tranchant; il peut être téméraire ou seulement ingénieux de voir dans le sommeil, comme dans la digestion, une fonction corporelle accomplie par un organe déterminé. Quoi qu'il en soit, le mot de Cabanis renferme une incontestable vérité : que le sommeil soit ou non une fonction cérébrale ou plus généralement organique, il est certain que le sommeil est un état régulier, normal, naturel, qui n'a rien de commun ni avec la mort, en dépit des comparaisons des poëtes, ni avec la maladie. Dormir est une manière de vivre; dormir est une chose salutaire par ses effets et saine en elle-même. Rêver en est pour l'esprit la conséquence naturelle, comme sentir les objets qui frappent les organes de nos sens est pour le même esprit le résultat le plus régulier de la veille de ses organes. Celui qui rêve a beau commettre les erreurs les plus étranges, être le jouet des hallucinations les plus absurdes, de corps il est bien portant. Tout autre état de nos organes qui provoque le délire ou la torpeur intellectuelle, en un mot, un état de l'esprit analogue ou identique à celui du simple rêveur, n'est pas un état régulier, mais un état morbide, en quelque chose que l'irrégularité

consiste, quelque nom qu'on lui donne, fièvre, ivresse ou folie.

Il peut être difficile, impossible même d'appliquer aux cas particuliers cette distinction établie sur ce caractère; mais cela provient seulement de ce qu'il est difficile ou impossible dans bien des circonstances de décider si le corps est parfaitement sain ou s'il est déjà malade. En principe, la distinction n'en est pas moins certaine et absolue. C'est à ce point que, si le dormeur est un malade, si le sommeil est provoqué par la maladie, s'il dure sous son influence, s'il se mêle et se combine avec elle, les rêves de celui qui sommeille dans ces conditions ne sont plus de simples rêves de dormeur, que l'on puisse expliquer par l'état sain et régulier d'engourdissement ou d'excitation intestine où le sommeil jette le cerveau, mais des rêves de malade, *ægri somnia*, dont la cause est tout autant l'état de maladie que l'état de sommeil des organes, dont Aristote voulait que le médecin tînt un compte sérieux, comme étant capables de révéler par la nature des objets qui occupent l'esprit du malade endormi la nature et le siége du mal physique qui les impose à la pensée. Dormir est pour le corps un besoin naturel dont la satisfaction également naturelle laisse les organes dans un état régulier qui n'est qu'une forme de la vie et de la santé. Le délire du rêve est l'effet non moins naturel de cette manière d'être du corps endormi, toute spéciale, mais saine. Tout autre délire a pour cause un état des organes, semblable ou non à celui qui cons-

titue le sommeil, se mêlant intimement avec lui comme dans le sommeil de l'ivresse, ou l'excluant au contraire comme dans l'insomnie du maniaque, état durable ou passager, bien ou mal connu des savants, mais essentiellement morbide. Et ce qui peut seulement distinguer entre eux ces différents délires, c'est la nature particulière du mal organique qui les engendre ; car l'homme ivre et le fébricitant délirent tous deux parce qu'ils sont dans un état morbide, et cependant ni l'un ni l'autre ne sont proprement des fous, ni ne sont confondus par nous avec les fous, ni ne sont confondus entre eux. Ce n'est pas parce qu'il délire autrement qu'un fébricitant ou qu'un maniaque que l'homme ivre se distingue de l'un et de l'autre, car on chercherait vainement entre leurs délires des différences constantes et essentielles ; ce n'est pas parce que le maniaque ou le fébricitant serait atteint d'une maladie plus grave, tandis que l'ivresse serait à peine une indisposition courte et légère, car, légère ou sérieuse, de longue ou de courte durée, toute anomalie dans l'état et les fonctions des organes est une maladie ; et, si celle qui constitue l'ivresse peut n'avoir d'autre effet qu'une surexcitation ou un engourdissement à peine appréciable des facultés intellectuelles, elle peut aussi avoir pour conséquences les maux les plus graves, la folie elle-même ou la mort. L'ivresse et la folie ne se peuvent réellement distinguer avec quelque profondeur que parce que l'état morbide qui provoque le délire est autre dans l'ivresse que dans la folie ou provient d'une autre cause.

Si l'on considère comme une vérité acquise à la science que le trouble des facultés intellectuelles et morales qui se manifeste dans la folie est l'effet immédiat d'un état morbide des organes corporels, on est donc bien loin encore d'avoir de la folie une définition exacte, car on n'est pas même en état de distinguer avec quelque précision la folie de l'ivresse ou de toute autre maladie capable d'engendrer le délire. Le corps humain, si petit qu'il soit, est une machine complexe, les organes en sont nombreux, la contexture de chacun se perd dans l'infiniment petit, et les maladies qui peuvent l'assaillir, le conduire lentement ou rapidement à la mort ou lui laisser la vie dans le désordre et la souffrance, sont innombrables; il n'est pas un organe de ce corps, pas une fonction, pas un tissu, pas une fibre, pas une molécule, pas un point qui ne soit exposé à l'invasion du mal : πᾶς ἄνθρωπος νόσος.

Peut-on circonscrire dans des limites plus ou moins étroites, mais fixes, l'organe ou les organes altérés par le mal qui est ou qui fait la folie? C'est en vain que certains physiologistes déclarent que souvent l'anatomie ne découvre dans les organes du fou décédé aucune altération appréciable, surtout aucun désordre assez grave pour rapporter à une si petite cause de si terribles effets. Ils n'ont rien vu, le fait est incontestable; reconnaissons même qu'ils n'ont rien vu parce que rien en effet n'était visible; mais en faut-il tirer cette conclusion, que quelques fonctions organiques devaient seules être lésées, mais non les organes où ces fonctions s'accomplissent?

S'il est au contraire une vérité incontestable dans la science du corps humain, c'est qu'il n'y a ni ne peut y avoir de modification dans une fonction sans une modification correspondante dans l'organe qui accomplit cette fonction, c'est que l'irrégularité d'une fonction provient de l'état irrégulier d'un organe. Un organe sain et bien constitué qui cesserait de fonctionner ou fonctionnerait mal, ce serait comme un mobile inerte qui dévierait de sa route ou suspendrait spontanément son mouvement; le trouble d'une fonction sans altération organique correspondante, ce serait un effet sans cause. Il ne se produit pas plus de ces sortes de miracle dans le corps humain que dans les autres corps, en physique ou en physiologie qu'en morale ou en métaphysique. La cause peut échapper à la vue, mais non pas à la raison; elle est invisible, mais elle est; nous ignorons en quoi consiste l'altération organique dont le trouble de la fonction est l'effet manifeste, mais nous sommes en droit d'affirmer qu'il y en a une. Quelques-uns sont cependant bien convaincus de cette vérité générale et l'appliquent partout ailleurs, mais ils se font je ne sais quel scrupule de mettre ce principe en pratique quand il s'agit de certains désordres et de certains organes, de la folie et de ses conditions corporelles, comme si une partie du corps, fût-ce la plus mystérieuse et la plus voisine de l'esprit, pouvait échapper aux lois immuables de la matière et de la vie. Ils oublient que l'anatomie ne découvre pas plus souvent dans une altération visible de l'estomac ou de quelque autre organe

la cause des troubles de la digestion ou de toute autre fonction que la cause des désordres intellectuels dans une altération appréciable d'un organe quelconque. Les faits observés, que l'on voit de ses yeux, ont une grande autorité, mais il y a partout des faits que l'on ne voit pas et qui n'en sont pas moins positifs. La raison a aussi sa rigueur; il est des cas où elle prévoit ce qui n'est pas encore visible; il en est, comme présentement, où elle démontre par sa nécessité l'existence réelle d'un fait qui ne se montre ni aux yeux, ni aux microscopes.

Un ou plusieurs organes sont altérés dans la folie : lequel ou lesquels? Le plus généralement c'est dans le cerveau, dans l'encéphale ou dans le système nerveux tout entier mais tout seul, que les physiologistes trouvent, cherchent ou placent l'altération morbide qui a produit la folie. Mais il en est beaucoup aussi qui pensent que le siége véritable de ce mal est souvent un organe fort éloigné et très-différent de l'encéphale, l'estomac, par exemple, ou le foie ou les intestins, qu'il n'est pas d'organe de la vie végétative dont la maladie ne puisse causer la folie au moins sous de certaines formes, en portant le trouble dans les sentiments et les facultés morales plus intimement liées avec ces organes, sinon dans les idées et l'intelligence plus particulièrement unie à l'encéphale. Les uns admettent bien pour la plupart qu'une maladie propre de l'estomac ou de l'utérus puisse être le point de départ et la cause première et indirecte de la folie, mais non pas

la cause prochaine et immédiate. Cette altération d'un organe de la vie nutritive produit, selon eux, une altération dans le système cérébral ou nerveux, mais c'est cette dernière qui seule détermine ou constitue la folie; et ils l'appellent alors folie *sympathique* ou *consécutive*, pour la distinguer de la folie essentielle ou *idiopathique*, qui consisterait dans une altération propre de l'encéphale ou des nerfs non provoquée par une maladie antérieure d'un autre organe. Les autres reconnaissent bien aussi généralement que la folie peut naître d'une affection cérébrale, ou même qu'une altération de l'encéphale peut seule produire certaines formes de la folie, comme la manie et le désordre des idées; ils veulent bien enfin que les nerfs et le cerveau servent d'intermédiaire, mais ils veulent aussi que certaines espèces de folie qui troublent plutôt les sentiments que les idées, comme la mélancolie, puissent avoir pour cause l'altération de quelque organe autre que le cerveau ou les nerfs; ils veulent que le système cérébral ou nerveux, intermédiaire indispensable, demeure quelquefois sain et remplisse régulièrement ses fonctions propres, qu'il joue le rôle d'un écho fidèle qui ne répète des sons incohérents que parce que tels ils lui ont été confiés, d'un interprète dont le discours est menteur ou inintelligible, non parce qu'il a mal traduit le texte original, mais au contraire parce qu'il en a transmis exactement les mensonges ou les obscurités.

Cette seconde opinion qui place dans les divers or-

ganes de la vie végétative aussi bien que dans le système cérébral ou nerveux l'altération morbide de la folie, sans exiger expressément que le cerveau soit lui-même sympathiquement altéré, est bien plus large que la première et multiplie, en quelque sorte, les foyers organiques de la folie. Elle compte plusieurs partisans illustres, et s'appuie sur des arguments considérables. Pinel paraît la partager : « Il semble, dit-il, que le siége primitif de la manie est dans la région de l'estomac, et que c'est de ce centre que se propage comme par une espèce d'irradiation le trouble de l'entendement [1]. » Esquirol ne la repousse pas expressément quand il dit que, « tantôt les extrémités du système nerveux et les foyers de sensibilité placés dans diverses régions, tantôt l'appareil digestif, tantôt le foie et ses dépendances sont le premier point de la maladie [2]. » Car il ne prétend pas formellement que le cerveau doive être altéré lui-même pour que l'altération de ces autres organes détermine la folie. Cependant cette opinion n'a plus aujourd'hui que de rares défenseurs; il en est un, dont le mérite est plus grand que la renommée, qui produit pour la soutenir les considérations physiologiques ou philosophiques les plus vraies ou les plus ingénieuses.

Distinguant avec autant de soin que de justesse la folie qui trouble les idées et celle qui pervertit surtout les sentiments, M. Peisse remarque que, si les modifications physiologiques et pathologiques du cerveau in-

[1] Pinel, *Physiologie de l'homme aliéné*, p. 142.

[2] Esquirol, *Des maladies mentales*, t. I, p. 75.

fluent principalement ou exclusivement sur l'objet et la nature de nos pensées, les organes de la vie végétative, comme l'estomac, le foie, les intestins, paraissent exercer une influence toute spéciale sur l'humeur et le caractère, dans la santé et dans la maladie. Il attribue donc volontiers certaines folies, comme la manie ou la démence à une altération du cerveau lui-même ; mais il se demande si la mélancolie, par exemple, ne provient pas d'un état morbide des autres viscères dont le cerveau reçoit et transmet les impressions maladives, sans être lui-même atteint d'aucune altération propre ou sympathique.

« Si, dit-il avec Aristote, Hippocrate, Galien, Fernel, Stahl, Buffon, Bichat, Cabanis, Virey, avec Broussais avant sa conversion à la phrénologie, on accorde aux organes de la vie dite végétative, et particulièrement au système nerveux ganglionnaire une part dans la manifestation physiologique des états ou phénomènes affectifs de l'âme, on devra leur attribuer une influence correspondante dans les manifestations pathologiques. Le cerveau sans doute, dans cet ordre de phénomènes, intervient toujours en tant que condition instrumentale de toute représentation intellective ou affective dans la conscience, dans le moi; mais il n'est en quelque sorte que l'écho des modifications survenues dans les profondeurs du système général ganglionnaire en qui résident les sources mères de la vitalité. Ainsi conçu, le rapport de l'état des organes de la vie végétative avec les manifestations de la vie intellectuelle et morale étant essen-

tiel, immédiat, direct et permanent, c'est dans ces organes qu'on devrait placer la source d'une partie au moins de l'appareil morbide psychique, et notamment les perversions des instincts et des sentiments, qui sont des éléments si caractéristiques de la physionomie morale de l'homme aliéné. Le cerveau ne serait plus alors le seul agent organique responsable de la folie, et la question du siége des maladies mentales se trouverait notablement modifiée et étendue. »

« On peut encore faire valoir en faveur du rôle ici attribué à l'ensemble des fonctions de la vie organique, dans leur rapport avec le moral et par suite avec la folie, l'influence si manifeste des affections, des sentiments, des idées sur la circulation, les sécrétions, la nutrition, la calorification, sur le système nerveux ganglionnaire tout entier. L'ancienne physiologie, suivant sur ce point l'observation empirique populaire, en tenait grand compte. La nôtre aujourd'hui les méconnaît trop. Elle ne conçoit guère le rapport que dans une direction. Elle admet bien qu'un état moral, une pure idée même, provoquent une perturbation dans les appareils splanchniques, dans le cœur, par exemple, l'intestin, la vessie, le foie, l'utérus, mais elle refuse d'admettre que les modes d'activité et de vitalité, soit physiologiques, soit pathologiques, de ces mêmes organes, puissent réciproquement être la source originelle de représentations et affections psychiques déterminées. Elle nie même en général la marche centripète des impressions survenues dans les viscères spécialement desservis par le trisplanch-

nique. Les modifications intimes du système nerveux et des fonctions de la vie organique, qu'on prétend être étrangères au cerveau et par suite à la conscience, y retentissent au contraire incessamment et s'y expriment sous forme d'émotions, de désirs, de besoins, de dispositions morales infiniment variées et forment ainsi, en tant que senties et représentées dans le moi, une grande partie de la phénoménologie psychique. Si donc il était vrai qu'une portion notable des manifestations de l'activité psycho-cérébrale ont leur source immédiate dans des modifications somatiques d'organes autres que le cerveau, les prétendues lacunes et contradictions des résultats nécropsiques ne feraient plus de difficultés sérieuses. Il est tout simple, en effet, qu'on ne trouve pas une chose lorsqu'on la cherche où elle n'est pas, ce que font ceux qui veulent tout localiser dans l'encéphale [1]. »

Que l'on ajoute à ces observations pleines de finesse les nombreux exemples de délires qui paraissent et disparaissent, s'exaspèrent et se calment à mesure que se déclarent ou se guérissent, s'aggravent ou s'améliorent certains états morbides de l'estomac ou de l'utérus, et l'on sera bien tenté de croire avec M. Peisse et quelques autres physiologistes que, si toute espèce de folie ne peut provenir exclusivement d'une altération de quelqu'un de ces organes, certaines folies au moins où la sensibilité est plus troublée que l'intelligence

[1] *La Médecine et les Médecins*, par L. Peisse, t. II, p. 20 à 27.

pourraient bien résulter de l'état morbide d'un tout autre organe que l'encéphale.

Cependant, même après avoir bien examiné ces faits incontestables et ces justes considérations, l'esprit conserve encore plus d'un doute. On conçoit facilement qu'un viscère comme l'estomac, l'utérus ou le foie soit malade, on conçoit que l'état morbide des hypocondres inspire la tristesse à celui qui en souffre, sans que pour cela le cerveau soit nécessairement altéré de concert. Tel est évidemment l'état physique de bien des malades; mais tous ces malades du foie ou de l'estomac ne sont pas atteints pour cela de folie mélancolique; quelques-uns seulement succombent en même temps à la folie. Cette différence ne proviendrait-elle pas précisément de ce que l'encéphale est resté sain chez les premiers et continue à recevoir et à transmettre, sans les augmenter ou les dénaturer, les impressions de malaise venues de l'organe malade, qui causent et expliquent leur tristesse, tandis que, chez les autres, la contagion morbide s'étend jusqu'à l'encéphale, qui est altéré sympathiquement dans son état et dans ses fonctions, de sorte que le malade est doublement malade, du foie ou de l'estomac et du cerveau, qu'il est fou, non par le fait unique et l'influence directe du premier organe, mais par suite de l'état morbide où cette première maladie a entraîné son cerveau?

En ce moment je respire avec peine, ou bien je sens que ma digestion se fait laborieusement; ce ne sont point là de graves maladies sans doute, c'est au moins

un désordre léger et passager, et certes ma tête est libre. Aussi ne fais-je que souffrir plus ou moins de cet étouffement, de cette pesanteur d'estomac. Mais, si les vapeurs du vin montent à mon cerveau, si la fièvre y précipite le cours d'un sang plus abondant, ou si seulement le sommeil produit dans cet organe quelque modification analogue ou contraire, mais différente de son état pendant la veille et la santé, me voilà livré sans défense, je ne dis pas à toutes les erreurs du délire, car il ne s'agit point en ce moment du désordre des idées, mais à tous les sentiments extravagants qu'une maladie des viscères peut faire naître dans l'esprit qu'elle a rendu fou. Le rêve, l'ivresse sont tristes ou gais, je le veux bien, selon l'état des organes de la vie animale, selon les labeurs ou les facilités de la digestion; mais s'ils sont le rêve et l'ivresse, c'est dans l'état que le vin et le sommeil font au cerveau qu'il en faut chercher la cause. Si donc bien éveillé, sans ivresse, sans autre apparence d'une affection encéphalique, un homme malade de l'estomac ou du foie ne souffre pas seulement de douleurs intestines, mais devient en proie à la folie mélancolique, n'est-il pas légitime de conclure que le cerveau a subi chez lui l'influence funeste d'un autre organe malade et est devenu malade à son tour, ou, comme l'on dit, sympathiquement, tandis qu'il a échappé à la contagion chez moi qui ne suis dès lors qu'un malade ordinaire et non pas un fou? En un mot, il est difficile de se représenter un fou, non pas même un maniaque ou un dément, mais seulement un mélancolique, un hypocon-

driaque, avec un cerveau parfaitement sain, à moins de faire du foie le siége ou l'organe de la colère, des hypocondres celui de la tristesse, vieille doctrine formellement repoussée par M. Peisse et les savants modernes.

L'autre opinion qui veut que l'encéphale soit primitivement ou sympathiquement altéré dans tous les cas de folie est à peu près inconstestée de nos jours par tous ceux qui voient dans le fou un corps malade autant qu'un esprit égaré. Elle a pour elle, quoi qu'on puisse dire, un grand nombre de faits irrécusables, l'absence de contradictions positives, enfin la force de la raison qui a bien sa valeur, surtout quand les faits se dérobent et refusent leur témoignage. Quelques-uns même ne veulent pas que cette altération de l'encéphale puisse être seulement sympathique ou consécutive, que d'autres organes antérieurement malades agissent sur celui-là, et troublent par leur maligne influence son état et ses fonctions. L'encéphale, dit Georget, est seul malade dans la folie simple ; quand la folie se complique de quelque autre mal, c'est le cerveau qui porte le trouble dans le foie, dans l'estomac, dans l'utérus et les entraîne comme dans son orbite, bien loin de subir leurs lois et d'être altéré lui-même par leur influence. Ainsi l'hystérie aurait toujours pour siége primitif et principal le cerveau et non l'utérus [1].

M. Flourens, qui semble partager cette opinion

[1] Georget, *De la folie*, p. 78, 184.

exclusive de Georget, circonscrit encore plus étroitement le siége de l'altération morbide dans la folie. L'encéphale, dit-on, est au moins l'instrument organique des facultés intellectuelles, sensibles et actives; le trouble, quel qu'il soit, des facultés actives, sensibles et intellectuelles ne peut provenir que d'une altération quelconque de l'encéphale. Le raisonnement serait excellent, selon M. Flourens, mais la prémisse serait erronée, ou du moins on y pourrait serrer la vérité de plus près. Tout le monde connaît les belles expériences de vivisection que M. Flourens a faites sur l'encéphale des animaux et les conclusions qu'il en a tirées. C'est au nom de ces mêmes expériences et par une application nouvelle de ces conclusions, qu'il place l'altération morbide de la folie dans les hémisphères cérébraux et non dans l'encéphale tout entier. « On ne pense pas plus par le cervelet que par le diaphragme, dit M. Flourens, par la moelle allongée que par l'épigastre; entre toutes les parties du cerveau, de l'encéphale, le *cerveau proprement dit* seul est *siége de la pensée*, et par conséquent seul il est *siége de la folie.* » « Tout est relatif. Avant 1822, avant mes expériences, il y avait du mérite à dire que le cerveau pris tout entier, pris au sens vulgaire, était le siége de la folie. Dire cela aujourd'hui, ce serait dire une absurdité tout aussi complète que celle que l'on disait alors, quand on disait que le siége de la folie était dans l'épigastre ou le diaphragme [1]. »

[1] *De la raison, du génie et de la folie,* par P. Flourens, p. 223.

Faut-il donc enregistrer comme deux vérités acquises à la science de la folie cette prétention de Georget, que tous les maux qui peuvent accompagner la folie et qu'on dit en être souvent la cause première ne sont au contraire que l'effet d'une altération cérébrale antérieure, et cette étroite localisation du foyer organique de la folie placé par M. Flourens dans les seuls hémisphères du cerveau? Quant à la première proposition, c'est un excès qui n'est ni légitime, ni nécessaire pour établir que dans tous les cas de folie l'encéphale du fou est dans un état morbide. L'influence de l'encéphale sur les autres organes n'est pas plus évidente que celle des autres organes sur l'encéphale ; si le déréglement du cerveau peut porter le trouble dans les autres viscères et dans leurs fonctions, ceux-ci peuvent aussi bien jeter le désordre dans les fonctions du cerveau et altérer son économie. Georget, malgré son talent et sa science, a commis assez d'autres excès également arbitraires et inutiles pour que celui-ci ne nous étonne que médiocrement.

Pour la seconde proposition qui renferme dans les hémisphères cérébraux le siége organique de l'altération morbide de la folie, l'autorité de M. Flourens est grande, plus grande que celle de Georget, car il a tué la phrénologie au lieu de la défendre, et il appuie son opinion sur de belles et curieuses expériences. Mais les conclusions qu'il en tire sont-elles bien la conséquence de ces expériences elles-mêmes? Ne peut-on, tout en admettant sans contestation et sans contrôle l'exacti-

tude des opérations du vivisecteur, repousser jusqu'à preuve plus complète l'interprétation que le philosophe donne des faits observés, et des conclusions qu'il en tire[1] ? Les expériences de vivisection exécutées par M. Flourens avec une précision imcomparable ne prouvent pas encore suffisamment que les hémisphères cérébraux soient l'organe exclusif des facultés intellectuelles. « Le cerveau proprement dit seul est siége de la pensée, par conséquent seul il est siége de la folie. » La conséquence tire toute sa valeur de celle de l'antécédent ; si celui-ci est encore incertain, la conclusion prise absolument n'est pas encore bien démontrée. Rapprochée de l'antécédent, elle n'a même pas toute la rigueur désirable, et, quand on admettrait la première proposition, que le cerveau proprement dit seul est siége de la pensée, on est encore en droit de repousser cette conséquence, que seul le cerveau est siége de la folie. Rigoureusement, si le cerveau seul est siége de la pensée, seul il est siége non pas de la folie, mais du délire des idées, ou du déréglement de la volonté, s'il est en même temps siége de la volonté ; en aucune façon il ne saurait être le siége organique des troubles de la sensibilité, des hallucinations, de tous les désordres des facultés sensibles, qui se mêlent au délire intellectuel, et dominent ou se manifestent à peu près exclusivement dans certaines folies mélancoliques. Si

[1] Voyez dans *l'Ame et le corps*, par Albert Lemoine, le fragment intitulé : ***Opinions des anciens et recherches des modernes sur le siége de l'âme.***

le cerveau est le siége de la pensée et de la volonté à l'exclusion de tout autre organe et de toute autre faculté, si le siége de la sensibilité est ailleurs, dans les nerfs et la moelle épinière, comme le veut M. Flourens, il faudrait conclure que le siége de la folie qui trouble les sens est la moelle épinière et les nerfs, et non le cerveau proprement dit; ou bien, réunissant les deux prémisses et les deux conclusions, il faudrait dire que le siége de la folie est, selon la nature des facultés déréglées, le cerveau proprement dit ou le système spinal et nerveux. Au lieu d'être resserré dans des limites plus étroites, le champ organique de l'altération morbide de la folie serait élargi, les nerfs et la moelle s'ajoutant aux hémisphères cérébraux.

Oui, il y a dans la folie une altération organique, essentielle ou sympathique, primitive ou secondaire; oui, l'organe altéré est l'organe, un ou multiple, cerveau proprement dit ou encéphale, encéphale ou système cérébro-spinal, dont dépendent directement les facultés en proie au désordre de la folie; et pour savoir précisément quel est ou quels sont les organes malades dans la folie, il faut savoir exactement quel est ou quels sont les organes sains des facultés intellectuelles, actives, sensibles, se développant régulièrement. Or, ni les observations nécroscopiques, ni les expériences de vivisection, ni le raisonnement s'appuyant sur les unes et les autres, ne permettent encore de proposer comme certaines d'autres conclusions plus précises que celle-ci : Le cerveau et les nerfs dans leur ensemble sont l'instru-

ment organique des facultés intellectuelles, sensibles, actives; le cerveau ou les nerfs sont nécessairement altérés dans la folie.

En quoi cette altération consiste-t-elle? Ne perdons pas de vue l'objet précis de nos recherches actuelles, qui est de demander à la science physiologique les signes corporels et caractéristiques de la distinction qu'on établit dans le langage et dans la médecine entre le fou et l'homme ivre, le fébricitant et tous les malades dont les facultés mentales sont plus ou moins profondément troublées. C'est ici surtout que les observations les plus nombreuses, les plus diverses, les plus attentives, n'ont encore abouti qu'à des résultats équivoques, contradictoires ou insignifiants. Certes, dans le tableau des maladies qui affligent l'humanité, les maladies de l'encéphale et des nerfs ne sont ni les moins nombreuses, ni les moins variées; mais, pour les dernières surtout, la science pathologique en connaît mieux les symptômes extérieurs que la nature et l'altération organique dont elles résultent, qu'elles produisent ou qui fait leur essence. Il y a toutefois de grosses et graves altérations de l'encéphale que la vie quelquefois, que la mort seule le plus souvent révèle : tubercules, inflammation, ramollissement, épanchement, ce sont là des altérations énormes, bien constatées, bien visibles chez quelques fous. De semblables dommages sont-ils nécessaires dans le cerveau d'un homme pour qu'il perde la raison? Non, puisque l'encéphale de bon nombre de fous bien authentiques n'a présenté aucune trace de semblables altéra-

tions. Pour ceux du moins dans le cerveau desquels la maladie a exercé de si grands ravages, n'est-il pas permis de conclure que ces altérations que l'on voit sont la véritable cause organique de la folie? Non plus, car de même que beaucoup étaient fous dont le cerveau n'offrait aucune trace semblable, ainsi plusieurs offrent à l'observateur un encéphale profondément altéré, qui n'étaient pas fous.

Il suffit, disent quelques-uns, de la plus légère altération de l'encéphale pour faire un fou ou rendre compte de la folie. Oui, mais contrairement l'altération la plus grave peut ne pas suffire; et aucune liaison manifeste n'existe entre la folie et l'altération que les sens perçoivent dans le cerveau du fou décédé. Il existe dans les nomenclatures nosologiques un grand nombre de maladies de l'encéphale ou des nerfs que l'on distingue expressément des maladies, dites mentales, de la folie. Un malade d'une fièvre cérébrale n'est pas un fou; cependant il délire, cependant il a le cerveau malade. Est-ce, à ne considérer que son état physique, parce qu'il a la fièvre, et que la folie est, disent quelques-uns, un délire *apyrétique*, un délire sans fièvre. Tous les fous n'ont pas la fièvre, mais il en est qui présentent ce symptôme; ils ne cessent pas d'être fous et considérés comme tels, quand leur pouls bat plus vite et moins régulièrement. Une attaque de nerfs ou d'apoplexie n'est pas un accès de folie, cependant le cerveau ou les nerfs sont évidemment, tant que dure la crise, sous une influence morbide. Un homme ivre n'est pas

un fou, cependant lui aussi délire, lui non plus n'a point le cerveau dans un état sain et normal.

Sans doute, la moindre altération du système cérébral suffit pour faire un fou, mieux peut-être que la plus grossière, mais non pas la première venue. Il est même possible que ces grands ravages dont l'encéphale de beaucoup de fous porte la trace ne soient que les résultats postérieurs ou les causes déterminantes d'une altération plus intime, seule véritable folie organique. C'est dans le plus profond de la contexture des nerfs ou du cerveau, hors de la portée de nos sens, mais non de notre raison, qu'il faudrait peut-être aller chercher cette altération essentielle, plutôt que dans ces graves blessures, dans ces larges épanchements, dans ces inflammations étendues, dans ces grosses tumeurs qui s'étalent bien visibles et bien palpables, quand l'encéphale d'un fou décédé est mis à découvert. C'est là peut-être la meilleure conclusion à tirer de la contradiction des faits observés, de la comparaison et de l'opposition de ces cerveaux ravagés qui n'étaient point cependant des cerveaux de fous, et de ces cerveaux corrects d'où sortirent les plus folles extravagances.

La raison elle-même favorise cette pensée, que la véritable cause organique de la folie pourrait bien n'être pas dans les désordres visibles de l'encéphale, mais dans quelque modification inappréciable de sa substance intime. Pourquoi penserions-nous, en effet, qu'il est besoin d'une altération grossière et visible de l'encéphale pour que la raison de l'homme s'égare, pour que ses

idées se troublent, pour que les sensations illusoires se succèdent dans son esprit et l'abusent, pour que son humeur change, pour que ses sentiments et son caractère se transforment, quand le cerveau mis à nu d'un animal vivant, en proie aux plus atroces souffrances, ne frémit ni ne tressaille sous nos yeux, quand le nerf immobile, impassible à notre regard, transmet dans le même calme la douleur ou la jouissance, la sensation du rouge et celle du blanc, le bruit du tonnerre ou le moindre murmure du vent, le chatouillement d'une barbe de plume ou le sentiment de la brûlure, le mouvement suffisant pour un clin d'œil ou les efforts musculaires nécessaires aux contorsions les plus violentes? Ce qui se passe dans le cerveau d'un Platon, d'un Archimède, d'un Descartes, d'un Newton, qui embrassent par des pensées de génie le ciel et la terre, le monde et Dieu, ne laisse pas plus de traces matérielles, ne fait pas plus de bruit, n'exige pas plus d'espace ou de mouvement appréciable que la pensée la plus insignifiante; et il faudrait une révolution générale, une véritable tempête, un débordement de sang ou de sérosité, une inflammation des membranes, une décomposition de la substance dans le cerveau d'un fou, pour qu'il croie voir aujourd'hui ce qu'il a vu hier, pour qu'il entende une voix qui traduit sa propre pensée, pour qu'il pleure sans motif ou rie à contre-temps! C'est exiger de la nature et de l'homme plus de puissance et plus d'efforts pour détruire que pour créer, pour faire le mal que pour faire le bien, pour tomber dans l'erreur que pour

découvrir la vérité. Il n'en faut pas tant pour nous faire délirer, quand il faut si peu pour nous faire penser vrai.

Cependant cette uniformité et cette immobilité apparentes dans la structure régulière et la vie saine des nerfs et du cerveau cachent une multitude de modifications importantes et diverses. A ces phénomènes invisibles, quoique matériels, répondent tous les accidents de la vie intellectuelle et morale de l'homme sensé. On comprend donc aisément que des différences analogues, également insaisissables mais également importantes par leurs effets, dans l'état d'altération de l'encéphale puissent produire toutes les différentes espèces de folie. En définitive, et en dépit de quelques pessimistes, les fous sont moins nombreux que les hommes sensés; les gens sensés sont-ils pour cela moins différents les uns des autres que les fous? Cependant il n'y a qu'une façon de se bien porter, il y en a une infinité d'être malade. Quand on voit, disait un médecin illustre, combien est délicate et minutieuse la structure du corps humain, à combien d'accidents elle est sans cesse exposée, on ne comprend pas que l'homme puisse vivre seulement une heure. Quand on songe que l'esprit dépend de cette machine subtile, que la vérité de ses pensées, que sa raison est attachée à la régularité du mouvement dans les infiniment petits, solides ou fluides, on conçoit à peine qu'un homme puisse une seule fois penser vrai; la folie devient presque plus compréhensible que la raison, tant l'une semble facile et l'autre précaire.

Si, malgré les recherches patientes et éclairées des physiologistes, l'altération morbide qui constitue l'état physique du fou, bien que l'on puisse affirmer qu'elle existe, cache à la fois et son lieu précis d'élection et sa nature intime, nous avions bien raison de dire que la science physiologique ou pathologique, loin de pouvoir définir avec rigueur ce qu'est un fou, ne peut même le distinguer avec quelque précision d'un autre malade, d'un homme ivre ou d'un fébricitant, et qu'il faudrait cependant pouvoir caractériser sûrement les différents états physiques de tous les hommes dont les facultés mentales sont troublées ou affaiblies, pour ne pas confondre en théorie tous ceux qui délirent soit par la folie, soit par l'ivresse, soit par la fièvre, soit par le sommeil, soit par toute autre cause. L'état de toutes ces intelligences délirantes, rêveurs, fous, fébricitants, est un et indiscernable; nous n'avons donc rigoureusement le droit d'appeler le délire d'un homme du nom de folie plutôt que de celui de rêve, d'exaltation fébrile plutôt que d'ivresse, qu'autant que nous sommes persuadés que ces appellations différentes correspondent à des états physiques différents. Or, les caractères distinctifs de ces divers états organiques, que la physiologie seule ou la pathologie devrait découvrir, lui échappent absolument. On saisit bien dès le premier coup d'œil quelques différences superficielles, souvent suffisantes dans la pratique pour envoyer un homme qui délire à l'Hôtel-Dieu, ou aux Petites-Maisons, ou dans l'asile provisoire d'une salle de po-

lice ; mais elles fuient et s'effacent quand on veut les fixer.

Quelques résultats seulement paraissent acquis, et ce sont des principes généraux, des vérités théoriques qu'il n'est pas toujours facile d'appliquer aux cas individuels.

Toute erreur, toute irrégularité dans les opérations de l'esprit, tout désordre dans les sentiments ou dans les actes, qui provient de la seule nature de l'esprit créé par Dieu imparfait et faillible, n'a rien à voir avec la folie ; c'est l'erreur, c'est la sottise, c'est le mal, c'est la faute, c'est le péché ; toute autre appellation est injuste ou abusive.

Contrairement, tout désordre, tout affaiblissement des facultés intellectuelles ou morales, qui a sa source, non dans la nature imparfaite de l'esprit humain, mais dans l'état des organes, peut se confondre sous une même dénomination (qui laisse bien quelque chose à désirer, car elle comprend difficilement l'état de l'imbécile ou de l'idiot), le délire, quelle qu'en soit la cause organique particulière, le sommeil, l'ivresse, la fièvre, ou toute autre.

Une seule entre toutes ces espèces de délire peut être nettement distinguée de toutes les autres, c'est le délire du rêve, parce que seul l'état organique qui le provoque se distingue avec précision de tous les autres états organiques qui déterminent le délire, en principe du moins, sinon dans l'appréciation des faits complexes de la vie individuelle : le sommeil est en lui-même un état

sain des organes; les autres conditions organiques qui provoquent le délire sont des états morbides.

Encore faut-il, pour établir ces résultats généraux, à défaut d'une définition précise de la folie, que la psychologie et la physiologie se prêtent un mutuel secours. Puisque le psychologue ne peut trouver une différence caractéristique entre l'état mental du rêveur et celui de l'homme ivre ou du fou, il faut qu'il cherche avec le physiologiste cette différence dans les états organiques de tous ceux qui délirent. Puisque le physiologiste ne découvre pas davantage une différence caractéristique entre les conditions corporelles du fou et de l'homme raisonnable qui se trompe, il faut au moins qu'il demande à la psychologie ce qui distingue la simple erreur, compatible avec la possession de la raison, de la folie ou du délire. Et quand même la science physiologique pourrait définir l'organe altéré dans la folie et la nature de son altération, elle aurait donné une définition exacte de la maladie corporelle dont le fou est victime, mais non pas de la folie elle-même, de la folie tout entière, ou de son élément le plus essentiel. Si elle repoussait imprudemment les lumières de la psychologie, non-seulement il ne pourrait y avoir d'autre différence à ses yeux entre un fou et tout autre malade que celle qui existe entre les organes altérés et les caractères physiques de l'altération, entre une maladie du cerveau et une maladie de l'estomac, entre une maladie inflammatoire et une maladie nerveuse, mais elle supprimerait ainsi l'élément capital

de la folie, le trouble des facultés mentales, seul symptôme bien souvent qui révèle l'existence du mal organique ; elle serait réduite à cette absurde alternative, ou d'assimiler toutes nos erreurs à la folie en les attribuant également à une irrégularité des fonctions corporelles, ou de nier toute distinction logique entre le vrai et le faux, à moins d'éviter, comme il arrive souvent, cette nécessité rigoureuse par l'inconséquence et la contradiction.

Il en est, en effet, qui prétendent se passer de toute psychologie ou qui s'en font une singulière : pour eux, l'âme n'est qu'un mot représentant le corps qui pense, et la psychologie n'est qu'une branche de la physiologie. Pour ceux-là bien évidemment la folie n'est qu'une maladie corporelle, le doute n'est pas possible ; mais ils le disent et ne le prouvent pas. Il ne s'agit pas ici de les convaincre de l'existence de l'esprit distinct du corps ; mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer que leur fausse doctrine les expose à une confusion inévitable que ne font point ceux qui savent distinguer des organes le principe de la pensée.

Le délire est souvent le seul symptôme de la folie ; un fou cependant n'est pas simplement un homme qui se trompe, c'est un malade. Quelle différence peut donc établir celui qui ne croit qu'aux organes entre un homme qui se trompe et un fou ? L'erreur de l'un est comme l'erreur de l'autre un résultat de l'organe qui pense ; tout homme qui se trompe est fou, plus ou moins fou ; l'erreur est un mouvement irrégulier du

cerveau, comme une mauvaise digestion résulte d'un état morbide de l'estomac. Pour celui qui distingue l'esprit des organes, cette grave confusion n'existe pas : tout homme qui se trompe n'est pas fou, parce que l'esprit est de sa nature sujet à l'erreur, parce qu'il peut se tromper sans que le corps soit malade ou que la maladie corporelle soit la cause de son erreur. Il peut être difficile dans beaucoup de cas pour le spiritualiste de décider si tel homme est fou ou ne fait que tomber dans l'erreur à laquelle tout esprit est sujet ; mais le principe général n'en est pas moins absolu. Si l'erreur n'est que la défaillance de l'esprit faillible, ce n'est qu'un homme qui se trompe ; c'est un fou, c'est un halluciné, si l'erreur est imposée à l'esprit par un dérangement du cerveau. Pour celui qui fait de la pensée une fonction cérébrale, aucune distinction n'est possible, même en théorie ; et le résultat le plus certain de toutes les recherches sur la folie lui échappe.

Philosophes, physiologistes, qui ne voulez que des faits et des faits positifs, et qui n'appelez de ce nom que ceux que vous pouvez voir ou toucher, qui croyez que l'homme n'est composé que d'organes, parce que vous ne voyez que des organes, de quel droit dites-vous que le cerveau pense, veut ou sent ?

Vous voyez, encore n'est-ce point sans le secours d'une induction périlleuse, vous voyez à peine le sang courir dans cette portion de matière, quelque mouvement s'y produire, quelque changement de coloration ou de consistance s'y manifester après la mort, c'est là tout

au plus ce que vous voyez, et cependant vous affirmez que le cerveau est un organe pensant comme l'estomac est un organe digérant les aliments ; mais vous n'avez vu ni la pensée elle-même, ni la sensation, ni la volonté courir ou s'élaborer dans le cerveau, comme vous voyez à peu près les aliments se transformer en chyme, en chyle, en sang et en humeurs. Niez la pensée, la volonté, si c'est possible, ou reconnaissez qu'il y a d'autres faits, d'autres faits positifs que ceux que vous voyez ; n'attribuez pas au cerveau ces faits insaisissables à vos sens que vous ne le voyez pas produire.

Je vois au moins, dites-vous, que quand le cerveau est malade, la pensée se dérègle, la volonté s'égare, la sensibilité se pervertit, et j'en conclus que le cerveau a pour fonctions de sentir, de vouloir et de penser, de penser sainement quand il est sain, puisqu'il pense mal quand il est malade. Dites-nous donc, puisque ce n'est pas une chose que nous puissions voir, dites-nous si c'est une chose raisonnable, compréhensible, qu'un organe, si subtil, si vigoureux, si sain que vous le fassiez, découvre une vérité géométrique, qu'un mouvement de fibre ou du sang, ou qu'une combinaison chimique soit, produise ou représente une vérité quelconque : « Deux et deux font quatre ; il n'y a pas de commune mesure entre le rayon et la circonférence du cercle. » Je ne demande point si c'est une chose acceptable au bon sens, qu'il faut bien invoquer à défaut des sens, qu'un mouvement, qu'une combinaison d'atomes produise non pas une volonté, non pas une action,

mais une volonté libre, mais une bonne action. Vous répondriez sans doute qu'il n'y a point de liberté dans nos actes, qu'il ne peut y avoir ni bien ni mal.

Mais alors soyez conséquents avec vous-mêmes, et dites aussi qu'il n'y a ni vrai ni faux. Un mouvement d'un organe sain, comme est le cerveau d'un homme bien portant, est un phénomène positif, régulier; la pensée qui en est le produit est saine logiquement comme elle l'est physiologiquement. « Le soleil tourne autour de la terre, » est une pensée comme cette autre : « La terre tourne autour du soleil. » Fonctions régulières d'un organe sain, comme l'étaient sans doute les cerveaux de Ptolémée l'astronome et de Galilée, ce sont deux pensées d'égale valeur : l'une n'est pas plus vraie que l'autre, si je n'ai pour juger de leur vérité que la considération de leur origine organique. Ou bien, si je juge de la valeur logique de ces pensées d'après une autre mesure que la régularité du phénomène organique qui est censé les produire, une pensée vraie doit être le produit d'une fonction régulière de l'organe sain, et une pensée fausse ne peut être que le résultat des fonctions déréglées d'un cerveau malade. Alors, vous qui blâmez si fort Leuret d'avoir dit qu'un fou est un homme qui se trompe, faites mieux et dites ce qu'il n'a jamais dit, ce qui est absurde : « Tout homme qui se trompe est malade ou infirme; » c'est une conséquence nécessaire. Vous n'avez pas le droit de distinguer une pensée vraie d'une pensée fausse, si vous considérez la pensée

comme une fonction organique, si vous admettez qu'un cerveau bien organisé ait pu croire, comme on l'a cru pendant des siècles, et comme le témoignent mensongèrement nos yeux, que le soleil tourne autour de la terre ; un estomac sain en ce moment ne peut que bien digérer les aliments qu'on lui ingère, un cerveau sain ne peut que penser vrai. Ou si vous jugez (ce que vous n'avez aucun motif de faire) de la vérité des pensées d'après un critérium étranger, je ne sais lequel, il vous faut admettre de toute nécessité qu'une pensée fausse est le résultat d'une fonction désordonnée d'un organe malade, qu'un cerveau qui pense faux, fonctionne mal, est dans un état morbide, que celui-là seul fonctionne bien, est sain, qui pense sainement, qui pense vrai ; et vous ne pouvez d'aucune manière distinguer un fou d'un homme qui se trompe ; tous deux sont des cerveaux malades.

Les physiologistes, trop nombreux, hélas! qui croient que la pensée n'est qu'une fonction du cerveau, repousseront pour la plupart ou n'avoueront pas ces dernières conséquences de leur doctrine philosophique ; mais elles n'en sont pas moins rigoureuses. A moins qu'ils ne renoncent à leur philosophie erronée, il leur faudra quelque jour accepter franchement ces conclusions nécessaires ; car, s'il en est de plus timides, il en est aussi de plus hardis qui poussent les autres. Ils arrivent à grands pas à cette extrémité, ceux qui multiplient chaque jour le nombre des fous en faisant entrer dans leurs rangs la plupart des criminels ; ils ont at-

teint ce dernier terme, ils l'ont dépassé, ceux qui sont venus nous dire qu'une grande intelligence est un cerveau malade. que le génie n'est qu'une *névrose*[1].

[1] *La Psychologie morbide*, par M. Moreau de Tours. Voyez dans *l'Ame et le Corps*, par Albert Lemoine, l'étude intitulée : *le Génie, la Folie et l'Idiotisme*.

CHAPITRE VII

DE L'ÉTAT DES FACULTÉS MENTALES CHEZ L'ALIÉNÉ.

Sommaire. Le complet désarroi de toutes les facultés de l'esprit n'étant pas nécessaire pour constituer la folie, y en a-t-il quelqu'une dont le trouble caractérise spécialement l'état mental de l'aliéné? — Y a-t-il un ordre selon lequel les facultés de l'esprit succombent l'une après l'autre à la folie? — Ni le corps ni l'esprit de l'homme ne sont soumis à d'autres lois dans la maladie que dans la santé, dans l'état de folie que dans l'état de raison. — Dans la maladie et la folie, comme toujours, l'état des organes modifie directement la sensibilité, mais elle seule; il n'agit qu'indirectement sur les autres puissances de l'ame. — Le déréglement de la sensibilité est le germe spirituel de la folie, mais ne suffit pas à la constituer. — La folie n'existe que quand le trouble des idées et des jugements suit le désordre des sens et des passions. — Comment se produisent l'erreur, l'hallucination, le délire. — De l'état spécial de quelques facultés intellectuelles dans la folie. — Le déréglement de la volonté résulte aussi naturellement du désordre de la sensibilité et constitue aussi bien la folie que celui de l'intelligence; mais c'est une erreur que de faire du trouble de la volonté, soit le caractère exclusif de la folie que caractérise aussi bien et plus fréquemment le trouble de l'intelligence, soit le principe des autres désordres de l'esprit, tandis qu'il n'en est le plus souvent que le dernier effet.

Socrate disait bien : Définir, c'est savoir. Quand la définition n'est pas le premier mot et le principe même de la science, elle en est au contraire le dernier mot et le couronnement. Voilà pourquoi, tandis que dans la géométrie, par exemple, qui entre du premier coup en pos-

session de définitions immuables et parfaites, la science consiste à tirer de ces définitions toutes les vérités qu'elles contiennent, dans l'étude de la nature et de l'homme, où le chaos des faits tombe tout d'abord sous nos yeux, la science consiste à étreindre le plus possible l'essence de son objet vivant, à enfermer les connaissances partielles que l'observation acquiert peu à peu dans une définition de plus en plus étroite qui n'en est que le résumé. Ce qu'on peut définir parfaitement, on le sait parfaitement. Nous saurions tout de la folie, si nous pouvions la définir avec une exacte rigueur. Mais nous sommes bien loin d'une telle science; aussi n'est-il pas étonnant qu'une définition satisfaisante où l'esprit se repose, se dérobe sans cesse aux efforts isolés ou réunis de la physiologie et de la psychologie. Bien d'autres choses, moins difficiles cependant, moins compliquées que la folie, la vie, le sommeil, la maladie, la sensation, la volonté, la pensée, gardent obstinément leur secret. Si l'on ne peut atteindre le dernier terme de la science, on peut du moins approcher du but, et, si trouver est impossible, il est encore utile de chercher.

A défaut d'une définition parfaite qui nous fuit parce qu'elle représenterait une science plus qu'humaine, poursuivons donc sans découragement comme sans présomption l'étude de la folie. Recherchons les conditions particulières que la maladie organique, quelle qu'elle soit, dont le désordre mental est la conséquence, fait à l'esprit du malade.

On a beau ignorer en quoi définitivement consiste la folie, et être embarrassé dans bien des cas particuliers quand il s'agit de classer un tel malade, une telle intelligence parmi les fous ou les personnes sensées, il n'en est pas moins vrai que le plus souvent, à je ne sais quels signes qui échappent à l'analyse, nous reconnaissons le fou ou l'homme sensé, nous faisons sans hésiter une distinction qui emporte avec elle les plus graves conséquences morales et sociales, et faisons bien. En vain nous manque-t-il en théorie un caractère psychologique vraiment distinctif des différents délires du rêve, de l'ivresse ou de la folie, il n'y en a pas moins des malades que tout le monde déclare fous et qui le sont en effet. Tenons-nous donc éloigné le plus possible de ces terrains vagues, de ces limites flottantes où le délire et le bon sens se distinguent mal, où l'altération organique qui jette le trouble dans l'esprit se confond pour notre ignorance avec toute autre maladie corporelle; plaçons-nous tout d'abord dans une région que ni la psychologie, ni la physiologie, ni le savant, ni l'homme du monde, ne disputent à la folie. Prenons ces fous à lier, en qui le plus obstiné sceptique ne saurait voir ni des malades vulgaires, ni des esprits qui se trompent, parce que tout esprit humain est faillible. Quel est l'état de leurs facultés mentales, comparé à celui des hommes qui jouissent manifestement de leur bon sens, et comment ont-ils été réduits à cet état?

Il n'est pas une puissance de l'esprit où la folie ne porte le désordre; sensations, sentiments, idées, juge-

ment, raisonnement, mémoire, conscience, volonté, caractère, mœurs, habitudes, la folie ne respecte rien. Mais un complet bouleversement de l'esprit n'est pas nécessaire pour constituer la folie; c'est l'extrême démence qu'un désordre universel, qu'une défaillance absolue de toutes les facultés mentales. On est bien fou sans l'être de tous points. Indépendamment des accidents et des caractères individuels qui font que deux fous ne se ressemblent pas plus que deux personnes sensées, la folie ne fait pas toujours main basse et d'un seul coup sur l'esprit tout entier ; souvent elle localise en quelque sorte capricieusement son influence sur une certaine partie de la vie morale, laissant les autres facultés intactes ou à peu près.

Il y a donc une infinité de variétés dans la folie, et c'est une des choses qui rendent impossible aux physiologistes la détermination d'une cause morbide précise pour tant d'effets divers. Cependant, si différents l'un de l'autre que soient deux fous, ils sont fous tous deux, et ce n'est pas sans raison que tout le monde comprend les états les plus variés sous une même dénomination générale, la folie. Dans toutes les espèces, dans tous les cas individuels de folie, s'il y a un fond commun qui mérite ce nom, ne peut-on le dégager? Si variés et si capricieux que soient les ravages que fait la folie dans l'esprit de ses victimes, elle doit, comme toute chose au monde, avoir ses lois et suivre une marche plus ou moins compliquée, mais régulière. Ne peut-on essayer, sinon de découvrir ces lois, au moins d'en entrevoir quel-

ques-unes et de trouver un peu d'ordre dans ce désordre apparent?

Sans vouloir faire ici une théorie psychologique, il y a quelques facultés générales et maîtresses dans l'esprit humain, la volonté, l'entendement, la sensibilité; il y a certaines opérations intellectuelles, certaines formes de l'activité, certaines manières de sentir très-spéciales et très-distinctes. Est-ce que la folie porte le désordre dans l'une ou plusieurs d'entre elles indifféremment et comme sans choix? Un examen même superficiel nous démontre au contraire que la folie s'attaque plus volontiers et plus spécialement à certaines facultés de l'esprit qui sont comme sa proie naturelle; et, quand la maligne influence, d'abord circonscrite, s'étend successivement et finit par les absorber toutes sans pitié, elles ne succombent pas pêle-mêle, sans ordre, comme tombent à tous les rangs les combattants dans une mêlée. Il y a plus de régularité dans la marche de la folie elle-même. Il existe une sorte de hiérarchie dans nos facultés, c'est-à-dire qu'il existe entre elles, à l'état sain, certains rapports de dépendance réciproque, de servitude ou de domination; ces rapports sont comme un fil conducteur que suit la folie dans ses ravages aussi bien que la foudre. L'expérience le montre et la raison le confirme et l'explique. Des idées fausses amènent dans l'esprit d'un homme sensé de faux jugements, des sensations mensongères de fausses idées, des jugements erronés de fausses conclusions, des sentiments mauvais de mauvaises actions. La folie elle-même ne

se soustrait pas à ses lois; et c'est peut-être parce qu'elles gouvernent encore l'esprit de l'aliéné aussi étroitement que de l'homme sensé, que l'aliéné court d'erreur en erreur, de telle sorte que la raison elle-même serait un des aliments les plus actifs de la folie, et que la logique contribuerait à précipiter plus rapidement le fou jusqu'aux dernières limites de la déraison.

Chez ces fous complets dont toutes les facultés mentales subissent l'influence de la folie, dont les pensées, dont les sentiments, dont les actions sont également folles, il est difficile de distinguer une puissance qui porte plus particulièrement l'empreinte de la folie, dont le trouble spécial caractérise cet état extraordinaire; la volonté est ou paraît abolie, l'intelligence divague, la sensibilité est livrée en proie à tous les mensonges, à tous les hasards, à toutes les impressions des organes. On les dit aliénés, aliénés d'eux-mêmes, c'est-à-dire qu'ils ont perdu la liberté de vouloir; partant on les déclare irresponsables de leurs actes, et l'on oppose à la folie la possession du libre arbitre et le gouvernement de soi-même. On les dit insensés, c'est-à-dire que leur raison égarée ne distingue plus le vrai du faux, et l'on oppose aussi communément la folie à la possession du bon sens; hallucinés, furieux, c'est-à-dire qu'ils sont obsédés de sensations sans objet, ravis par des impulsions, des désirs, des appétits sans motif et sans frein, et l'on compare ou la colère et la passion à une courte folie, ou la folie à une colère durable, à une passion irré-

sistible. Par quelque côté que l'on considère l'état mental d'un de ces fous complets, on trouve la folie partout, sans que l'on puisse dire tout d'abord qu'elle consiste plutôt dans le déréglement des actions et la perte de la volonté que dans le délire des idées, ou dans la fausseté des jugements que dans la toute-puissance des impulsions aveugles, dans la perversion des sentiments, dans le désordre des sensations.

Cependant tous ces éléments désordonnés qui constituent l'état mental d'un fou complet, d'un maniaque ou d'un dément, n'ont pas plus la même valeur absolue dans la folie que, chez l'homme sain d'esprit, les différentes facultés qu'ils représentent. Puisqu'un homme peut être fou et bien fou, sans que toutes les puissances de son âme soient atteintes à la fois et au même degré, on peut chercher quelle est celle dont le déréglement constitue essentiellement l'état mental qui mérite le nom de folie. Puisque, alors même qu'une folie d'abord légère et circonscrite doit aboutir à l'extrême démence, toutes les facultés ne succombent pas nécessairement d'un seul coup à la contagion, on peut essayer de suivre la folie dans sa marche envahissante, la surprendre quelquefois dans les lenteurs de son travail, la voir atteindre et dérégler l'une après l'autre les diverses puissances de l'âme, et en découvrir ainsi quelqu'une dont le désordre primitif soit l'essence même ou tout au moins le germe fatal de la folie de l'esprit. C'est une tâche difficile assurément, mais où la connaissance des lois et des facultés de l'âme, de sa conduite dans la vie régulière,

peut apporter quelque lumière dont il ne faut pas mépriser le secours.

On a considéré comme étant la lésion spirituelle qui constitue essentiellement ou qui caractérise le mieux l'état mental du fou, tantôt le déréglement de la volonté et l'abolition du libre arbitre, tantôt le désordre de l'intelligence, l'erreur du jugement, tantôt enfin le trouble de la sensibilité, l'anarchie ou la tyrannie des sensations, des sentiments et des passions. Plus d'une théorie savante, plus d'une explication ingénieuse de la folie a été édifiée sur quelqu'un de ces principes.

Si l'on ne considère que son état mental, le fou, disent les uns, est un homme qui a perdu le gouvernement de lui-même, la volonté, le libre arbitre, c'est un automate. Ce fou furieux, ce maniaque, ce dément, cet idiot ne jouissent plus ou n'ont jamais joui de leur libre arbitre; soit. Mais est-il bien vrai que tous les fous soient dans ce cas? La folie abolit-elle donc nécessairement la volonté? Un homme ne peut-il être abusé par des sensations mensongères, se tromper grossièrement dans ses jugements, sans que le trouble de son âme s'étende jusqu'à ses actes? Et, si un tel état existe, cet homme n'est-il pas fou sans être pour cela réduit à une vie automatique? L'abolition de la volonté est un élément considérable de la folie; soit encore. Mais la perte du libre vouloir est-elle le principe ou l'effet de la folie? Est-ce parce qu'un fou a perdu le gouvernement de lui-même, qu'il délire, qu'il est dupe d'hallucinations de toute sorte, que des sentiments nouveaux transfor-

ment son caractère, qu'il ne juge plus sainement du faux et du vrai; ou n'est-ce pas bien plutôt parce qu'il délire, que la folie s'étend jusqu'à ses actions et absorbe sa volonté libre? Si les choses se passent quelquefois de cette dernière façon, il faudra reconnaître que l'abolition de la volonté libre est peut-être l'effet le plus grave, mais qu'elle n'est du moins ni le seul trait caractéristique de la folie, ni la lésion originelle qui entraîne après elle le désordre de l'intelligence et de la sensibilité.

Le fou, disent les autres, si l'on ne tient pas compte de son état physique, cause véritable et prochaine de sa folie, quelle qu'elle soit, est un esprit dont le jugement est vicié, qui confond le vrai et le faux, qui délire sur tous les sujets ou sur un seul. C'est parce que ses pensées sont déraisonnables, que ses actions sont extravagantes; s'il perd la puissance de vouloir, c'est qu'il a perdu la raison; l'abolition de la liberté n'est que l'effet, la perte de la raison est la cause, elle est la lésion fondamentale de la folie. Est-elle aussi la cause de la perversion des sentiments, de l'anarchie des sensations, de la tyrannie des sens, ou ne sont-ce pas plutôt les désordres de la sensibilité qui le plus souvent, qui toujours égarent la raison? Sans contester alors que la perte de la raison, que le trouble de l'intelligence, que l'erreur du jugement puisse être l'élément capital et le trait le plus caractéristique de la folie, il faudrait tenir plus de compte des désordres de la sensibilité et y chercher la lésion originelle, la première cause spirituelle

de tous les autres désordres de l'intelligence et de la volonté.

Un fou, dit-on encore, c'est un homme à qui ses sens troublés montrent des objets chimériques, font entendre des voix imaginaires, éprouver dans quelque partie de son être des tortures impossibles, dont des sentiments inconnus transforment le caractère, qu'une crainte, une tristesse sans repos, un orgueil, une ambition sans nom, sans limite et sans prétexte, abattent ou surexcitent, qu'agitent ou consument un appétit brutal, un besoin incompréhensible et immodéré de frapper, de briser ou de tuer, dont les pensées et les actions finissent par se mettre à l'unisson de ce délire primitif de la sensibilité. Sans doute bien des fous, tous les fous peut-être, ou sont assaillis de sensations sans objet réel, ou sont consumés par des passions inouïes, ou éprouvent des besoins ridicules ou des tentations abominables. Sans doute aussi ce désordre de la sensibilité est la cause manifeste de la plupart de leurs idées délirantes, de leurs jugements erronés, de leurs actions bizarres ou atroces. Mais il y a lieu du moins de se demander s'ils sont fous par cela seul qu'ils voient des choses qui ne sont pas, entendent des paroles qu'aucune bouche ne prononce, ou parce que leur raison, dupe de ces sensations trompeuses, croit à la réalité extérieure des objets que ces sensations leur représentent, s'ils sont fous parce qu'ils éprouvent ces passions sans motif, ces tentations extraordinaires, ou parce qu'ils y cèdent et que leur volonté succombe, si

le trouble de la sensibilité est autre chose que la disposition à une folie prochaine, et si ce n'est pas le seul naufrage de la raison ou de la volonté qui caractérise et constitue la folie elle-même.

Il y a certainement une bonne part de vérité dans chacune de ces trois opinions différentes, mais elles sont toutes exclusives. La folie ne peut être caractérisée exclusivement et absolument ni par l'abolition de la volonté, ni par l'erreur des jugements, ni par le trouble de la sensibilité. Un mot ne suffit pas pour représenter l'état si complexe où est placé l'esprit du fou, ni surtout pour expliquer, autant qu'une explication est possible dans une pareille matière, comment l'esprit en arrive à ce désordre de la sensibilité, à ce trouble de l'intelligence, à cette abolition du libre vouloir.

On l'a dit bien souvent, pour voir un peu clair dans la folie, il ne faut pas la considérer déjà établie et comme installée dans l'esprit de l'aliéné ; il faut l'y voir naître, s'y répandre et en prendre possession. Il ne faut pas non plus suivre cette génération de phénomènes avec des yeux qui ne regardent que les faits présents et les faits moraux ou intellectuels, il faut y employer aussi la puissance de la raison, la connaissance acquise de l'esprit humain, de ses lois naturelles, de sa conduite régulière, il faut se rappeler que la folie n'a pas dans l'esprit lui-même sa cause première et son germe, mais que l'état mental de l'aliéné n'est que le résultat d'une altération organique et morbide.

L'aliéné est un corps malade avant d'être un esprit

égaré, ne l'oublions jamais; moins nous savons de choses avec certitude sur la folie, plus il faut nous attacher fortement à ce peu que nous en savons. Le trouble mental n'en est pas moins la véritable folie, mais il a sa cause immédiate hors de l'esprit lui-même. La folie n'est donc qu'une des nombreuses applications des lois qui régissent l'union de l'âme et du corps et l'influence réciproque de ces forces différentes, servies ou asservies l'une par l'autre. Ce que nous savons de la nature de ces deux êtres, de la façon dont ils sont unis, de la mesure et du mode de leur mutuelle influence dans les conditions générales de la santé et de la raison, il ne faut non plus ni l'oublier, ni le négliger. La folie ne saurait être, comme quelques-uns l'ont prétendu bien à tort, une rupture de cette union, une violation de ces lois; la folie, hélas! n'est pas un miracle, elle serait moins fréquente; elle n'est pas même une exception. Les physiciens n'ont rien expliqué tant qu'ils se sont obstinés à distinguer des corps lourds et des corps légers, les uns tendant vers la terre et les autres vers le ciel. Lorsqu'ils eurent compris la chute d'une pierre, que serait-il arrivé s'ils eussent détourné leur esprit de ce grossier phénomène et cherché en dehors une loi toute nouvelle pour expliquer l'ascension d'un aérostat? Ce n'est pas non plus en dehors des lois ordinaires de l'union de l'âme et du corps, en dehors des lois de l'esprit, qu'il faut chercher une explication, même imparfaite, de la production de la folie et des phénomènes psychologiques dont elle nous offre le difficile problème.

Gall et ses disciples avaient bientôt fait de rendre compte, non pas seulement de la folie en général, mais de chaque espèce de folie en particulier, lorsque, divisant le cerveau tout entier en un nombre considérable d'organes divers, ils appariaient deux à deux une puissance et un organe. La maladie, l'atrophie, l'irritation d'un organe expliquait le trouble, l'affaiblissement, la surexcitation de la faculté correspondante, l'abolition de la volonté, la perte de la mémoire, la folie ambitieuse, comme l'excitation normale d'un renflement du cerveau expliquait le jeu régulier du jugement, de la comparaison, de l'amour, du souvenir. Malheureusement cette explication facile de la folie ne valait que ce que vaut l'explication des opérations régulières du corps et de l'esprit, et celle-ci n'avait à son tour d'autre prix que celui de la topographie phrénologique des organes cérébraux, qui n'a définitivement aucune valeur. Bien loin que le cerveau se compose d'autant d'organes partiels qu'on peut distinguer dans l'esprit de facultés ou de tendances différentes, nous n'avons pas même, comme l'ont prétendu quelques-uns, un organe spécial de la sensibilité, un organe de l'intelligence ; encore moins avons-nous, ce qui serait tout à fait incompréhensible, un organe de la volonté. Il y a un organe dans le corps où s'achève le phénomène physique et physiologique qui donne naissance à une sensation de l'âme, où se commence l'effet, l'exécution matérielle d'une action de l'âme, volontaire ou non, qui a pour objet de mouvoir le corps ou quelqu'une de ses parties : voilà

tout ce qui est évident. Il n'en faut pas conclure qu'une modification de cet organe produise dans l'esprit une sensation, une idée, un jugement, une action, une volonté, tout cela simultanément, indifféremment et directement ; qu'à un tel phénomène organique corresponde nécessairement une modification mentale, à la fois sensation, pensée et volonté, ou qu'à un tel état de l'organe corresponde une sensation et une telle sensation, à un tel autre une pensée et une telle pensée, un tel jugement, à tel autre encore une résolution, une telle détermination libre ou involontaire. Entendre ainsi l'influence des organes sur l'esprit, c'est établir entre le corps et l'âme une union de pure fantaisie, c'est concevoir à son gré les lois de cette union, c'est remplacer les lois véritables par une mécanique artificielle.

Autres sont les rapports du corps et de l'esprit. L'influence de l'un n'est pas si complète et si déterminée, ni la dépendance de l'autre si rigoureuse et si absolue. Un seul parmi les phénomènes psychologiques dépend directement des modifications organiques, c'est l'état de la sensibilité. J'éprouve une certaine sensation par une conséquence nécessaire d'une certaine modification de mes organes, voilà le seul effet direct du corps sur l'âme ; tout le reste ne dépend plus que des seules lois de mon esprit lui-même. Tout de même que le seul effet immédiat de l'âme sur le corps, la seule conséquence de mes volontés ou généralement des états de mon esprit est une modification de l'organe cérébral ou ner-

veux; tout le reste, soulèvement des membres, accélération du pouls, rire ou larmes, ne dépend plus que des seules lois de la mécanique ou de la physiologie. Ma rétine est modifiée je ne sais comment par un rayon lumineux, j'en éprouve la sensation de couleur et de telle couleur rouge ou bleue ; les parois de mon estomac sont excitées à vide par le suc gastrique, j'en éprouve la sensation de la faim; quelque organe de la vie animale est altéré, remplit mal ses fonctions, j'en ressens un malaise vague, un sentiment général de tristesse, et, comme on dit fort bien, de mauvaise humeur. Mais ni mes actions ni mes pensées ne sont directement soumises aux modifications de mes organes, non plus que mes membres extrêmes ne peuvent être mus immédiatement par ma volonté. Pour juger, pour agir, pour vouloir surtout, l'esprit ne relève directement que de sa nature et de ses lois. L'influence que les organes exercent sur mes jugements et sur mes actes n'est plus qu'une influence détournée et de seconde main; c'est parce que mes jugements et mes actes dépendent en partie de mes sensations et de mes passions, qu'ils dépendent encore des modifications organiques, mais de plus loin et par des liens plus lâches. Pour juger et pour agir mon esprit reconquiert en partie son indépendance et en jouit parfois pleinement dans le libre exercice de la volonté. Le plaisir et la douleur, la sensation est la seule prise directe que le corps ait sur l'esprit ; celle qu'il a encore sur nos jugements et sur nos actes n'est plus une prise franche et d'une étreinte assurée.

L'objet de nos sensations est en même temps la matière la plus abondante et la plus commune de nos idées, parce qu'il y a une grande part de vérité dans la devise sensualiste : *Nihil est in intellectu quod non ante fuerit in sensu*, et dans l'aphorisme d'Aristote, οὐδὲν νοητὸν ἄνευ φαντασίας. C'est par cette partie sensible, fantastique, imaginable de nos idées que les organes influent sur notre pensée en nous en imposant l'objet. Par l'attention, par la distraction l'esprit peut déjà échapper en partie à cette tyrannie des sens; il lui échappe plus facilement et plus complétement quand il s'agit de porter un jugement sur les objets offerts à notre pensée par nos sens. Maintes fois dans une journée je juge des objets de mes idées tout autrement que mes sens ne me les montrent, en vertu de lois qui dérivent de la nature même de mon esprit et non des dispositions de mes organes. Mes sens m'abuseraient facilement, ils sont toujours prêts à me tromper, mais je ne m'en laisse pas imposer nécessairement.

Les modifications de mes organes ont aussi une prise indirecte sur mes actions : mon bien-être ou mon malaise physique, les dispositions de mon humeur journalière sont pour quelque chose, souvent pour beaucoup, dans la détermination de mes actes; mais cette influence de mes dispositions du jour ou de mon tempérament général est aussi contre-balancée par mes passions, par le fond de mon caractère, par les habitudes acquises de mon esprit, par mes idées, par ma raison. Elle a beau m'inspirer des désirs, des appétits; il est d'autres

désirs, d'autres passions qui naissent de l'esprit lui-même; enfin elle expire parfois impuissante devant ma ferme volonté. Elle peut souvent abolir ma liberté, m'enlever ma raison, mais non pas toujours; la matière peut dompter l'esprit, comme il arrive quelquefois à l'esprit de dompter la chair; mais la réalité, si rare qu'on veuille la faire, de ce dernier succès prouve au moins que le premier n'est ni constant, ni inévitable. Maintes fois aussi dans une journée mon humeur, mes appétits, mes sensations ne déterminent pas ma conduite; maintes fois j'agis, même involontairement, sans que les impulsions organiques soient la cause de mes actions. Mon esprit a ses mœurs qui ne sont pas toujours calquées sur le tempérament de mon corps, ses passions qui n'ont pas toujours leurs racines dans les sensations nées des modifications organiques, ses pensées qui n'ont pas toujours pour objet les corps qui frappent mes sens, qui ne jugent pas toujours les choses telles que les sens me les présentent. Maintes fois enfin je fais acte de libre vouloir; or, quand cette puissance, la liberté, est en jeu, les influences organiques sont réduites par elle à un rôle secondaire et la seule volonté détermine mes actions.

Il ne suffit donc pas d'invoquer à tout propos, comme une explication qui satisfasse à toutes les questions, l'influence des organes sur les opérations de l'esprit, l'influence des organes malades, des phénomènes morbides de l'économie pour rendre compte de la folie; pas plus qu'il ne suffit d'en appeler à l'influence des organes

sains et des fonctions régulières de la vie pour expliquer la raison, la pensée vraie, la volonté libre. Il faut surtout comprendre la nature et le mode de cette influence. Elle peut être, elle est plus puissante dans le désordre et la maladie que dans les conditions de la vie saine et régulière, elle n'est jamais toute-puissante. Elle peut parvenir, elle parvient trop souvent à emporter la raison et à détruire la volonté; mais, dans la folie la mieux avérée, elle ne va pas nécessairement jusqu'à cette extrémité. Alors même que la folie semble éclater brusque et complète et bouleverser d'un seul coup l'esprit tout entier, elle n'atteint pas ce résultat par un effet unique et direct, mais par une série rapidement épuisée de coups et de contre-coups, dont elle laisse bien voir la succession quand elle marche graduellement, permet à l'observateur de compter chacun de ses pas et fait une halte plus ou moins longue après chacun d'eux.

On voit alors que l'influence des organes malades n'est pas autre et n'a pas d'autres lois que celle des organes sains et fonctionnant régulièrement; elle se borne à imposer à l'esprit du malade, tout comme à celui de l'homme bien portant, des sensations et des désirs. Ces sensations n'ont pas un objet véritable, ces impulsions sont bizarres, elles ont plus ou moins de netteté, de vigueur et de persistance. Mais là se borne l'influence des organes malades sur l'esprit attaché à ce corps malade; le reste n'est plus qu'une conséquence des seules lois de l'esprit. Quoi qu'il arrive ensuite, le point de départ de la folie est toujours dans le mal organique et dans

ces sensations illusoires ou dans ces impulsions étranges qui en procèdent directement; mais c'est sous l'empire des mêmes lois qui gouvernent nos facultés mentales partout et toujours dans les conditions les plus différentes, que se produisent les derniers effets. C'est là ce qu'il y a de vrai et d'exactement observé dans l'opinion qui fait du trouble de la sensibilité le caractère saillant de la folie. Nul en effet n'est aliéné dont la sensibilité ne soit déréglée; il n'y a point de fou dont la volonté seule soit abolie, l'intelligence et la sensibilité demeurant intactes. Il n'y en a pas dont la seule raison délire sans aucun trouble des sens ou des passions. Le désordre de la sensibilité est la racine psychologique de la folie; elle n'est pas cependant la folie elle-même, et c'est en cela que l'opinion où nous constations tout à l'heure une bonne part de vérité est insuffisante et fausse.

Le déréglement de la sensibilité est souvent le seul désordre mental que manifeste un malade; or celui-là n'est pas fou, il n'est encore que malade, dont les seules sensations sont désordonnées, qui n'éprouve encore que des passions insolites et des tentations extraordinaires, dont la raison ne se laisse point abuser par ces images trompeuses des sens, mais en corrige les mensonges, qui n'est pas le jouet de ces impulsions aveugles et résiste à leur entraînement par la droiture de son jugement, la force des habitudes acquises ou la puissance de sa volonté. Il est sur une pente glissante au bout de laquelle est la folie; il sera fou plus tard, bientôt, demain, tout à l'heure; il ne l'est pas, tant que le trouble

de son âme, circonscrit dans les limites de la sensibilité, respecte ses jugements et ses actes.

Pascal, dit-on, était fréquemment tourmenté par l'image de l'abîme où il avait failli être précipité au pont de Neuilly, et, pour penser librement, il interposait cet écran entre ses yeux et la place où lui apparaissait cet abîme. Était-il fou pour cela? Oui, il était fou, fou halluciné, s'il croyait à l'existence réelle du gouffre que lui montrait son imagination, si sa raison jugeait que cette sensation provenait d'un objet extérieur. Non, il ne l'était pas, s'il jugeait cette image vaine, s'il la traitait seulement comme une sensation importune; il ne l'était pas plus alors que celui dont les oreilles tintent ou que harcèle un souvenir obstiné.

Parfois le mal s'arrête à cette première phase; le trouble de la sensibilité est le seul effet de la maladie organique qui n'étend pas plus loin son influence, soit que ces sensations et ces impulsions extraordinaires n'aient pas une intensité suffisante, les unes pour emporter la croyance à la réalité de leurs objets, les autres pour entraîner l'action et abolir la volonté libre, soit que la raison et la volonté aient assez de vigueur pour triompher de ces malignes sollicitations. Ainsi plus d'un malade des hypocondres, plus d'une femme atteinte de quelque mal particulier à son sexe ressent une tristesse sans cause morale, un dégoût de toutes choses et de la vie même, sans que sa raison s'égare, sans se laisser entraîner par ces passions à des actes insensés. Et, si le mal organique disparaît, la gaieté re-

vient, les sensations illusoires se dissipent et le péril est éloigné. Si le mal organique est plus tenace, s'il a des racines plus profondes et doit prendre de plus grandes proportions, cet état mental du malade n'est qu'un prodrome, une période d'incubation de la folie, ce n'est pas la folie elle-même.

La folie commence lorsque le désordre franchit ces limites, passe des sensations et des passions dans les jugements et dans les actes. Mais il faut bien remarquer toujours que ce n'est pas l'influence directe des phénomènes organiques qui produit ce délire des pensées et des actions. Aucune modification des organes malades n'est capable, sans intermédiaire, de produire ni un faux jugement, ni une action délirante, pas plus qu'aucune modification des organes sains n'est capable de causer immédiatement ni un jugement vrai, ni une action sensée. Tous les désordres de l'intelligence et de la volonté dans la folie ont leur cause prochaine dans le trouble de la sensibilité, et ce n'est pas en vertu de lois nouvelles et en quelque sorte pathologiques de l'esprit que le trouble de la sensibilité parvient à égarer la volonté ou le jugement; c'est sous l'empire de la règle ordinaire, des lois immuables qui gouvernent les rapports de nos diverses facultés entre elles, que le mal se propage et s'achève. L'erreur du jugement procède de sensations illusoires, par la même logique qui fait suivre de jugements vrais des sensations fidèles et régulières. L'abolition de la volonté, la fatalité des actes est l'application des mêmes lois

psychologiques, en vertu desquelles, dans l'état de santé le moins contestable, la liberté disparaît devant certaines impulsions des instincts naturels. On peut dire même, malgré l'apparence paradoxale d'une telle opinion, dont nous nous efforcerons plus tard de montrer la vérité, que certaines actions volontaires, libres, procèdent dans la folie des erreurs du jugement et des troubles de la sensibilité, suivant les mêmes lois qui régissent, dans la pleine possession de notre raison, l'usage régulier du libre arbitre.

Notre esprit a un grand fonds de croyance et même de crédulité. Le doute, la défiance ne lui sont pas naturels, ils naissent de la réflexion, non de l'instinct. Un enfant ne doute pas, un esprit simple et ignorant ne doute guère; ils commencent par croire à ce qu'ils voient comme à ce qu'on leur dit. Notre premier mouvement à tous est aussi de croire au témoignage de nos sens, c'est la loi de notre esprit; loi sage, car c'est d'elle que résulte la science, mais c'est d'elle aussi que dérive l'erreur. C'est dans cette loi qu'il faut chercher l'explication du délire de la folie. En vertu de cette loi, nous jugeons que les objets sont tels qu'ils paraissent être à nos sens, que les sensations que nous éprouvons proviennent d'objets réels et extérieurs. Sans elle, nous serions tous, dès la naissance, sceptiques comme Pyrrhon ou tout au moins comme Berkeley. Ce qui éveille notre défiance, ce qui arrête ce premier mouvement de notre esprit naturellement prêt à se donner par la croyance, c'est la contradiction du témoignage de nos

sens, d'un même sens avec lui-même ou de divers sens les uns avec les autres. Tout de même que l'histoire de la philosophie ne nous montre pas le scepticisme au berceau de l'humanité naissant d'un premier élan de la pensée, mais nous le présente comme un fruit de l'expérience et de la réflexion combinées, le propre d'un âge plus vieux, le résultat de la contradiction des systèmes. Ce n'est qu'après avoir reconnu, et à plusieurs reprises, que nos sensations peuvent être trompeuses, qu'on s'en défie à l'avenir comme du témoignage d'un homme déjà pris en flagrant délit de mensonge. Nous apprenons peu à peu à mesurer notre confiance à nos sens, au lieu de la leur donner aveuglément ou de la leur retirer tout entière, selon la nature de chacun, selon l'objet de nos sensations, selon les circonstances qui les entourent. Les jugements que porte un homme raisonnable sur les objets sensibles sont le résultat d'un compromis savant et devenu habituel entre la confiance et la méfiance ; mais l'inclination naturelle de notre esprit à croire à nos sensations commande toujours le premier mouvement et rend seule en définitive tout jugement possible ; car ce n'est jamais qu'en ajoutant foi à d'autres sensations que nous pouvons corriger le mensonge de celles qui nous trompent.

Les choses se passent sous ce rapport dans la folie exactement comme dans la raison ; l'erreur et le délire se produisent de la même façon que s'acquièrent la science et la vérité. En ce moment les oreilles me tin-

tent, mais c'est un bourdonnement trop confus, une sensation trop légère pour me tromper facilement; une manœuvre vulgaire m'en débarrasse, et ma raison n'a pas couru le moindre péril. Je sens comme un poids qui oppresse ma poitrine et qu'il me faut soulever avec effort à chaque inspiration, je sens comme un feu dans ma gorge, comme un millier d'aiguilles qui traversent mes chairs; mais je me vois en même temps assis devant ma table et je me sais enrhumé, je me souviens d'avoir mangé d'un mets trop fortement épicé, d'avoir tenu ma jambe longtemps comprimée dans une situation gênante. L'engourdissement se dissipe, un verre d'eau éteint l'ardeur de mon gosier, l'asthme se calme; je n'ai pas cru un seul instant avoir un incube sur la poitrine, un fer rouge dans la gorge, une nichée d'insectes dans le pied. Mais si, au lieu de vous et de moi, qui sommes à peu près bien portants, au lieu d'une modification légère et fugitive d'un organe sain d'ailleurs, de l'obstruction passagère du conduit auditif ou respiratoire, de l'arrêt momentané du sang dans un membre extrême, vous prenez comme un exemple où s'appliquent les mêmes lois de l'esprit, un corps vraiment malade, ou plutôt l'esprit qui habite ce corps malade, vous verrez l'erreur et la folie naître au lieu de la vérité des seules sensations mensongères que provoquent les phénomènes irréguliers de l'organisme.

Une image nette et fortement colorée, un bruit sonore de voix articulant cette fois des mots intelligibles, s'impose comme une sensation ordinaire à l'esprit du

malade. Cette sensation n'a pas pour cause une modification régulière de l'organe produite par un objet extérieur et réellement visible, par une bouche humaine qui fasse en effet vibrer l'air et le tympan ; elle est causée par je ne sais quelle modification morbide de l'organe interne. Il n'importe ; l'image n'en est pas moins vive, le bruit n'en est pas moins retentissant, l'une et l'autre au contraire n'en ont que plus d'éclat. Les mêmes lois de l'union de l'âme avec le corps, qui me font voir l'image d'un objet présent, entendre la parole de mon interlocuteur, font voir ou entendre au malade cette image ou cette voix trompeuse. Mais leur rôle est fini maintenant ; la sensation produite, elles n'ont plus de puissance, et l'esprit demeure soumis aux lois qui lui sont propres. Qu'arrive-t-il? Ou bien l'image n'est pas encore assez colorée, la parole assez distincte pour prévaloir sur les images des objets réels, sur les voix extérieures qui déposent par la nature de leurs objets ou le sens de leurs discours contre cette sensation abusive ; et la raison tient bon et résiste à ce premier et trop faible assaut qui ne se renouvelle pas. Ou bien la sensation égale ou surpasse en puissance et en netteté toutes celles que provoquent les objets extérieurs; elle ne s'évanouit pas aussitôt qu'elle est née, l'image persiste ou d'autres lui succèdent, la même voix intérieure répète ou varie ses discours. L'esprit du malade hésite étonné ; il entend bien ces paroles, mais il ne voit pas ceux qui les prononcent ; il voit bien ces personnages ou ces objets, mais ils disparaissent quand il s'approche d'eux pour

les toucher. A qui croire? à l'ouïe ou à la vue, à la vue ou au toucher? Il ne s'explique point ce mystère, comment il ne peut toucher ce qu'il voit, comment il ne peut voir ce qu'il entend; mais il voit si clairement ces personnages, il entend si distinctement ces discours! Et renonçant à toute explication, tout entier à la sensation qui l'absorbe, l'esprit du malade croit à ce qu'il voit ou à ce qu'il entend; la folie s'est vraiment emparée de lui. Ou bien, s'il persiste à chercher de ce qu'il éprouve une explication raisonnable ou raisonnée, et s'il la trouve, c'en est encore fait de lui et sa raison même le conduit à la folie : on se joue de lui; ce sont des ennemis qui se montrent et se cachent, qui lui parlent et se dissimulent, c'est un miracle que Dieu ou le malin opère à son intention, c'est une vision du ciel ou de l'enfer, c'est la voix d'un bon ou d'un mauvais génie. Que sera-ce si le trouble organique est tel, que pas un sens ne demeure en dehors de son influence, dont le malade puisse faire usage pour contrôler les autres, si la nature du mal précipite si rapidement les sensations illusoires que la moindre réflexion devienne impossible, ou si, ce qui arrive fréquemment, l'origine première et lointaine du mal organique étant une passion violente, une douleur profonde, un remords cuisant qui ont porté le trouble dans l'économie et dérangé le cerveau, les propres pensées du malade prennent un corps dans ces sensations illusoires? Le voilà livré sans défense à l'erreur; comment douterait-il de la véracité d'une sensation qui cadre si bien avec l'ob-

jet de sa pensée, qui lui montre son ambition satisfaite, ses craintes réalisées, ou le châtiment de son crime?

Quand la folie marche avec lenteur, on peut surprendre chez de certains sujets cette succession de phénomènes divers, de causes et d'effets qui deviennent causes à leur tour, de modifications organiques que suivent des sensations illusoires, suivies à leur tour de jugements erronés. On voit ces sensations abusives produites par l'influence directe des organes malades selon les lois naturelles de l'union du corps et de l'esprit, ces jugements erronés provoqués par ces sensations mensongères selon les règles ordinaires qui gouvernent les rapports de nos diverses facultés entre elles, et l'on peut apercevoir la limite idéale où cesse le bon sens, où la folie commence. Les sensations illusoires préparent la folie; mais la folie ne commence rigoureusement qu'au moment où l'esprit s'abandonne avec une confiance spontanée ou réfléchie à ce mensonge des sens. Quand elle envahit l'esprit, rapide comme la foudre, il est légitime de penser que les lois ordinaires ne sont pas renversées parce que la maladie est plus prompte ou plus violente, mais que le désordre organique ou mental qui échappe à l'analyse parcourt en moins de temps les mêmes phases et sous l'empire des mêmes lois.

Ils ont donc raison ceux qui disent que le désordre de l'intelligence, l'erreur du jugement est un caractère saillant et constitutif de l'état mental du fou, puisque le trouble des sensations n'en est que le prodrome. Mais

ils ont tort s'ils refusent la même valeur au déréglement de la volonté, à l'abolition du libre arbitre, ou s'ils laissent supposer que ces erreurs du jugement puissent résulter directement du trouble organique, sans l'intermédiaire indispensable du désordre de la sensibilité.

Si cette analyse et cette conclusion sont exactes, il en faut tirer quelques conséquences qui éclairent un certain nombre de faits obscurs et corrigent certaines opinions erronées sur la nature, la puissance et la marche de la folie dans l'esprit de l'homme. S'il est vrai qu'il n'y ait point de folie sans un premier désordre de la sensibilité, s'il est vrai, l'état de la volonté et le caractère des actes étant pour le moment hors de cause, que la folie consiste dans les erreurs du jugement qui résultent de ce désordre de la sensibilité, s'il est vrai enfin que les lois ordinaires de l'esprit humain gouvernent la marche de la folie aussi bien que de la raison, on s'explique mieux comment certaines puissances intellectuelles sont plus fréquemment et plus facilement emportées dans le même désordre, comment quelques autres, au contraire, peuvent résister à la contagion, participer à la folie pour ainsi dire sans être folles elles-mêmes, bien mieux, devenir, tout en demeurant intactes, les plus dangereux artisans de la folie des autres, du trouble mental et même du mal physique.

De toutes les facultés intellectuelles, la mémoire et l'imagination sont celles qui se trouvent le plus sou-

vent et le plus fortement engagées dans la folie, soit que les souvenirs de la mémoire soient confondus, bouleversés, anéantis et les liens ordinaires qui les unissent relâchés ou brisés, soit que la réminiscence fouille profondément le passé et en évoque les détails avec une subtilité prodigieuse, soit que certains souvenirs d'un ordre déterminé, les visages, les chiffres, les mots d'une langue, une partie tout entière et nettement circonscrite du passé lui échappent. Il est sans doute impossible d'expliquer complétement d'où naissent tous ces désordres et tous ces caprices; mais le spectacle nous en étonne un peu moins, si nous songeons que tous nos souvenirs sont étroitement unis à nos sensations, que la sensibilité a plus de part encore dans l'exercice de la mémoire que la pure intelligence, et que la mémoire reçoit ainsi le premier contre-coup de tous les désordres accidentels des sens et de leurs organes. L'imagination, dont les œuvres ne sont qu'un mélange de souvenirs entre lesquels l'intelligence fait tout au plus un choix et établit un certain ordre de composition, qui donne à chaque idée un corps, qui se nourrit de sensations et en alimente à son tour la pensée, a sa destinée trop étroitement unie à celle de la sensibilité pour ne pas subir en toutes circonstances les mêmes vicissitudes, pour n'être pas plus encore dans la production désordonnée que dans la formation régulière des sensations et des souvenirs, la folle du logis.

Il est au contraire une puissance de l'esprit qui semble

souvent, tout en participant à la folie, demeurer saine et vigoureuse au milieu du déréglement universel des sensations et des souvenirs, des idées et des jugements, je veux parler du raisonnement. Il y a même certaine folie où cette faculté demeure si ferme, et s'exerce avec tant de rigueur et de correction, qu'on la caractérise souvent du nom de manie raisonnante. Est-ce donc que la contagion du mal respecte exceptionnellement cette puissance dans certains cas individuels? Qu'a-t-elle dans sa nature qui lui constitue ce privilége d'échapper à la folie? Il est imposible de le concevoir, si l'on persiste à croire que le mal des organes porte directement le désordre dans les facultés de l'intelligence : celle-là peut et doit être faussée ou abolie comme les autres. On s'explique au contraire qu'il en soit autrement, si l'on reconnaît que le trouble de l'intelligence n'est que la conséquence du désordre des sens, et que les seules lois de l'esprit font suivre d'idées fausses et de jugements erronés des sensations illusoires. Nulle puissance intellectuelle n'est en effet soumise des lois plus rigoureuses, plus spéciales, plus étrangères aux lois de l'organisation, à celles de l'union de l'âme et du corps, plus purement spirituelles enfin, que la faculté de raisonner. Les logiciens le savent bien, Aristote l'a dit depuis longtemps, et l'exemple des monomaniaques vient confirmer la vérité de l'*Organon :* avec les prémisses les plus fausses, les données les plus absurdes, on peut raisonner le mieux, c'est-à-dire le plus rigoureusement du monde. La fausseté des jugements, les

mensonges des sensations n'ont rien à voir avec la bonté, la rigueur du raisonnement. La faculté de raisonner, parce qu'elle appartient à l'esprit pur, parce qu'elle est en dehors de l'influence des sensations, peut donc être soustraite à celle de la folie ; elle s'y soustrait en effet chez beaucoup de fous monomaniaques. Et cependant on répète comme un proverbe que les fous ne font que déraisonner ; c'est qu'on ne sait pas distinguer le raisonnement lui-même des jugements erronés qu'il enchaîne, c'est qu'on se laisse frapper plutôt par la fausseté des prémisses ou par celle des conclusions où le raisonnement aboutit, que par la rigueur avec laquelle toutes ces erreurs, toutes ces absurdités se déduisent les unes des autres. On peut même dire au contraire que le fou parfois raisonne mieux et souvent ne déraisonne pas plus que beaucoup d'hommes sensés. Car, si l'on prend pour sujet d'observation, non plus ces fous logiciens, les monomaniaques, mais ces maniaques dont les discours intarissables n'offrent pas deux pensées qui se suivent, on ne doit pas dire à proprement parler que ceux-ci déraisonnent, c'est-à-dire raisonnent mal, mais plutôt qu'ils ne raisonnent pas, qu'ils sont dans l'impossibilité de raisonner. Et ils sont réduits à cette impuissance, non point par un vice de la faculté de raisonner qui serait atteinte dans son principe ou dans ses fonctions, mais par l'abondance et la rapide succession des sensations, des images, des idées qui se chassent, se coupent, font oublier les précédentes, brisent à chaque instant le fil

de la pensée et du discours, en produisant devant l'esprit un nouveau sujet.

Voilà pourquoi, comme nous le montrerons plus tard et plus à loisir, raisonner avec un fou, même avec un fou raisonneur et capable de comprendre vos discours, pour le tirer de son erreur, est le plus inefficace de tous les moyens; car son erreur, sa folie, n'est point dans son raisonnement, souvent excellent au contraire, mais dans son jugement, et la cause de cette erreur capitale et maîtresse du jugement n'est point dans un vice de la faculté même de juger, mais dans le trouble de la sensibilité. Voilà pourquoi les émotions sont de plus puissants remèdes contre l'erreur que des syllogismes ou que la vérité dans son évidence, parce qu'elles attaquent au moins le mal dans sa racine mentale, la sensibilité, tout de même que les remèdes physiques sont plus puissants encore ou plus souvent efficaces, parce qu'ils attaquent la folie dans sa racine extrême, le mal physique.

De ce que l'égarement de l'intelligence n'est pas un effet immédiat du désordre des organes malades, de ce que l'esprit n'obéit dans la folie comme dans tout autre état qu'à ses propres lois, on pourrait se croire en droit de conclure qu'une raison naturellement droite, exempte de préjugés, une intelligence cultivée et possédant un riche trésor de connaissances vraies doive être un bon préservatif contre la folie, ou du moins que la folie doive respecter plutôt les savants que les ignorants, les grandes et fortes intelligences que les esprits faibles et

vulgaires. On commettrait cependant une grave erreur, ou mieux on la commet, car c'est une opinion assez accréditée. Un coup d'œil jeté sur l'histoire des grands hommes, une enquête faite rapidement dans les asiles publics ou dans les maisons de santé démontre par le meilleur de tous les arguments, par l'évidence des faits, que l'instruction et la droiture naturelle de l'esprit ne sont pas une sauvegarde contre la folie, que ce mal ne fait pas moins de victimes dans les classes éclairées que dans les classes ignorantes de la société. D'une autre part, tant il y a d'incertitudes et de contradictions dans les opinions répandues sur la folie, on semble croire tout au contraire que les esprits les plus plus puissants et les plus savants sont des victimes plus fatalement marquées à l'avance pour la folie, et quelques physiologistes contemporains ont fait de cette croyance irréfléchie de la multitude une théorie savante qu'ils ont illustrée d'exemples nombreux et mémorables [1].

Cette dernière opinion n'est ni mieux fondée sur l'observation, ni plus conséquente avec la marche de la folie dans l'intelligence et les lois propres de l'esprit que l'opinion contraire. En vain s'efforce-t-on de réduire la folie à ses éléments essentiels, de la simplifier en quelque sorte pour en mieux concevoir la nature, elle est toujours une chose fort compliquée ; mille conditions, mille accidents particuliers et considérables en embarrassent la marche, en cachent la régularité sous

[1] Voyez le *Démon de Socrate*, par M. Lélut, et *la Psychologie morbide*, par M. Moreau de Tours.

de fausses apparences, et trompent l'espoir de ceux qui, ne comptant point avec tous ces accidents, tirent des conclusions téméraires de quelques observations vraies, mais insuffisantes.

Il faut recueillir soigneusement toutes les données et n'accorder à aucune, au détriment des autres, une importance exagérée. En inventant à loisir des circonstances très-simples, en prenant pour exemples deux esprits, l'un faible et ignorant, l'autre ferme et éclairé, que l'on place dans ces conditions, on pourra conclure avec vraisemblance que la folie aura plus de prise sur l'un que sur l'autre, sur l'homme ignorant du moyen âge qui croit aux sorciers et aux apparitions, que sur le philosophe de nos jours qui ne croit ni aux uns ni aux autres, si l'on suppose qu'une modification anomale du cerveau ou du nerf optique offre à tous deux pendant la veille l'image trompeuse d'un être fantastique. L'enfant de la campagne, le paysan d'il y a trois siècles ne doutera pas de la réalité de cet être imaginaire; un tel membre de l'Académie des sciences, qui nous raconte avoir eu un jour une semblable vision, ne s'y est pas laissé prendre, et l'on conçoit qu'il en soit redevable à la droiture naturelle de son jugement et à sa science profonde. Que, dans de pareilles occasions où une modification cérébrale, irrégulière, unique et fugitive, fait surgir devant l'esprit un fantôme bientôt évanoui, la science des lois de la physique et de la physiologie, une certaine droiture naturelle du jugement puisse sauver l'esprit d'une erreur, d'une hallucination

à laquelle succombe sans résistance une intelligence faible et ignorante, rien de plus admissible. Mais les choses sont rarement aussi simples, et des circonstances différentes peuvent amener de tout autres résultats et renverser les chances. Ici, quoique la folie ne se juge pas à la durée, quoiqu'une hallucination aussitôt évanouie que produite, à laquelle l'esprit ajoute foi, soit une folie qui ne dure que quelques minutes ou quelques secondes, le péril n'était pas bien grave, il n'y avait pas danger d'une folie sérieuse et durable.

On ne saurait trop le répéter, le fou est avant tout un malade, sa cervelle est dérangée : voilà la cause véritable de son délire. Or, devant cette force aveugle de la maladie, le génie lui-même ne constitue aucun privilége ; le seul tempérament physique est une garantie, qui n'est jamais absolue, contre l'invasion du mal. Sous ce rapport, tous les hommes sont égaux comme ils le sont devant la mort. Cependant, toutes autres conditions mises à l'écart, s'il était permis de penser qu'un homme pût être plus exposé à cette sorte de maladie organique dont le délire de l'intelligence est un effet, il semble que celui-là doive courir plus de risques, non pas qui possède une plus grande intelligence, ce qui n'est qu'une absurdité gratuite, mais qui use et parfois abuse le plus de l'organe de l'intelligence et excite immodérément son travail. Mais tant de conditions différentes sont à considérer qu'on ne saurait voir absolument dans la droiture ou dans la culture de l'esprit ni un péril de plus, ni un danger de moins.

Ce qui importe bien autrement que la rectitude naturelle de l'esprit ou que la science acquise pour conjurer ou pour favoriser la folie, c'est l'irritabilité du système nerveux ou cérébral, puisque là est la racine matérielle de la folie; c'est la nature de la sensibilité, la force de l'imagination des personnes, puisque là en est la racine mentale. La violence des impressions que reçoivent les organes, voilà ce qui prépare au mal un terrain propice; la vivacité des sensations et des émotions que provoquent dans l'âme ces impressions organiques, voilà ce qui rend plus faciles les erreurs du jugement, et tend à la raison un piége où elle ne manquera pas de tomber à l'occasion. Quand le cerveau est réellement malade, quand la sensibilité est réellement troublée par ce mal organique, il n'y a pas de force d'esprit, pas de rectitude naturelle du jugement, pas de science acquise qui puisse faire une résistance sérieuse. Une sensation illusoire qui surpasse toutes les autres en netteté, qui persiste quand les autres disparaissent, qui obsède et harcèle l'esprit du malade, est plus forte que la plus forte intelligence et a bon marché de la raison. D'autant plus que, si l'esprit tient bon pendant quelque temps, et fait tête au mal, il se lasse et s'épuise, tandis que la maladie de son côté, loin de s'user, se fortifie et s'accroît par cette résistance, par l'excitation et la fatigue qu'elle produit dans l'organe malade. Et puis, comme nous l'avons déjà remarqué, comme nous l'observerons encore avec plus d'insistance, de ce que le dérangement du cerveau est la cause prochaine et im-

médiate du trouble mental, il ne s'ensuit pas que ce désordre essentiel du cerveau ne soit pas lui-même provoqué souvent ou quelquefois par une cause morale, de telle sorte que l'illusion des sens trouve dans certains cas un esprit déjà disposé par quelque passion exclusive, par quelque préoccupation qui l'absorbe, à accepter plus facilement l'erreur, surtout quand elle lui présente, ce qui n'est que trop naturel, l'objet même de ses préoccupations ou de ses passions constantes.

En définitive, le rôle de l'intelligence dans la folie est d'une grande importance; car, sans préjudice pour la volonté dont nous examinerons tout à l'heure la conduite et la participation, l'erreur du jugement, directement causée par le trouble des sens et provoquée de plus loin par celui des organes, constitue l'esprit qui en est victime en état de folie; le désordre de la sensibilité elle-même et l'altération organique dont il résulte n'y suffisent point. Mais c'est un rôle presque passif et impuissant à préserver l'esprit de la folie. Le mal physique agit avec toute sa force aveugle sur la sensibilité; celle-ci à son tour assaille avec la même insistance et la même force l'esprit du malade qui n'en peut mais, parce que, si droit et si ferme que soit naturellement le jugement, si nombreuses et si vraies que soient les connaissances acquises, ce sont là des armes défensives d'une trop évidente faiblesse pour ne pas prêter le défaut et résister à une attaque violente ou prolongée. Le délire d'une grande intelligence, d'un savant, d'un poëte, d'un homme de génie, sera peut-être plus brillant parfois que

celui d'un esprit vulgaire; il sera traversé de quelques éclairs, il sera plus serré, plus conséquent dans l'erreur, si la folie affecte la forme de certaines monomanies, ou il sera seulement dans la manie plus pompeusement ridicule. Voilà, si l'on tient compte de tous les accidents, de toutes les influences qui se mêlent, ce qui restera dans la folie pour représenter une grande intelligence; encore faudra-t-il, pour qu'on aperçoive ces tristes vestiges, que le mal organique ne paralyse pas les sens, ne réduise pas à l'impuissance cet esprit supérieur qui fut un génie dans un corps sain. Sous la double étreinte du mal organique et de la vieillesse, qu'est devenue la puissante raison, la science profonde et toute spéciale du plus grand médecin des aliénés, de Pinel lui-même? Atteint de démence sénile, qui l'eût distingué du dernier des idiots? De même le sommeil et l'ivresse triomphent avec une égale facilité de toutes les intelligences. De plus beaux rêves, des extravagances plus originales, des erreurs plus ingénieuses, voilà tout au plus ce qui peut révéler encore un esprit d'élite, à moins que l'ivresse et le sommeil ne passent le même niveau sur tous les esprits et ne les réduise dans un même état de stupidité.

Impuissante à se défendre heureusement contre les mensonges des sensations illusoires, effets directs du mal organique, la raison, une fois qu'elle est tombée dans le piége et dans une première erreur, sert plutôt à augmenter elle-même qu'à circonscrire son propre délire, et cela toujours en vertu de ses propres lois. On

aurait grand tort de croire que toutes les erreurs de jugement que commet un fou soient la conséquence d'autant de sensations trompeuses, d'autant d'impressions déterminées des organes malades. Il en est beaucoup au contraire qui sont l'œuvre de la seule intelligence traitant à sa manière et plus raisonnablement qu'on ne suppose le premier sujet et le premier mensonge offert par la sensibilité. De toutes les fausses sensations, de tous les sentiments extravagants qui compliquent le délire d'un fou, il y en a même un bon nombre qui sont l'effet et non le principe de ce travail intime et indépendant de la pensée. Ainsi tel fou halluciné croit qu'il est poursuivi par des ennemis, parce qu'il a vu dans sa chambre des personnages fantastiques ; sa raison a succombé en se laissant abuser par le mensonge de la vue. Mais, s'il croit ensuite que ces ennemis lui parlent et lui adressent des menaces, ce n'est pas toujours parce qu'une hallucination de l'ouïe, se produisant de la même façon que la précédente, le fait tomber dans une seconde erreur de tous points semblable à la première; bien souvent, au contraire, c'est parce que son esprit, occupé de cette image d'ennemis qui le poursuivent, s'attend à les entendre aussi distinctement qu'il les voit, craint leurs menaces et invente lui-même le sens de leurs discours, qu'il les entend bientôt en effet. Il n'était dupe que de ses sens quand il les voyait, il est dupe de lui-même, de sa propre raison, quand il les entend; il a subi passivement la première sensation illusoire, il a vraiment créé la seconde. Sur

une première erreur qui a sa cause immédiate dans une sensation illusoire, et sa cause plus lointaine dans une modification morbide des organes, il en construit une autre, une troisième, une centième, par les procédés les plus réguliers et les plus familiers de l'entendement, de telle sorte que cet enchaînement d'erreurs est l'œuvre personnelle de l'esprit bien plus que celle du mal organique, qui n'a fait que provoquer dans l'âme quelques sensations mensongères. Il ne faut donc pas se laisser prendre aux apparences et croire que la folie soit un absolu renversement des lois de la raison, ni que l'intelligence du fou soit toujours aussi complétement égarée que le nombre des erreurs révélées par ses discours peut le faire supposer. L'extension, l'épanouissement du délire est souvent le fait du travail de la raison elle-même.

Une des erreurs les plus fréquentes où s'égare l'esprit des fous est de s'abuser sur leur personnalité, de se prendre dans leur délire pour des personnages étrangers, imaginaires, quelquefois historiques. Cette singulière illusion est ce qui étonne le plus profondément les observateurs, exerce et embarrasse le plus la sagacité des interprètes de la folie. C'est une chose absolument incompréhensible, en effet, si l'on s'obstine à vouloir que toutes les erreurs de la folie soient imposées à la pensée du malade par la toute-puissance des modifications organiques et morbides. A moins que la conscience lucide de ma vraie personnalité ne soit elle-même l'effet direct et nécessaire d'une modification régulière du cerveau, comment une modification morbide de cet

organe imposerait-elle à l'esprit du fou cette croyance qu'il est roi, qu'il est pape, qu'il est Louis XVII, Napoléon II, Clément XIV, Dieu le Père ou Jésus-Christ? Nous ne prétendons pas que le fait soit rendu par les seules observations qui précèdent aussi clair que la lumière du jour; mais, sans se l'expliquer entièrement, on y peut voir un exemple du singulier travail qui s'opère dans l'esprit de l'aliéné, et un des résultats les plus bizarres auxquels puisse aboutir sa pensée cherchant une explication raisonnée de ce qui se passe en lui. Il éprouve, en effet, des sensations insolites, des passions, des sentiments inconnus qui se rattachent mal avec son passé; il ne se sent plus chez lui, il est dépaysé dans sa conscience, comme un homme qu'on transporterait, sans qu'il s'en aperçût, dans des lieux nouveaux, et bien plus encore que cet homme. Car les lieux, les personnes et les choses qui l'entourent ont seuls changé pour celui-ci, il peut encore se sentir le même; mais le fou, c'est lui-même, une partie considérable de lui-même, de sa condition morale, qui est réellement changée. Entre ce présent et ce passé inconciliables, auquel ajouter foi? Le passé n'est plus et le présent est là. Devant le présent, le passé comme l'avenir est toujours peu de chose, même pour l'homme sensé; l'attrait du plus grand bien à venir a moins de force que celui du plaisir le plus mince, mais qui s'offre à l'instant. Le souvenir, si vif qu'il soit, est décoloré devant une image présente; le passé, même quand on ne l'oublie pas, s'efface et s'amoindrit; il est passé, voilà son

tort. L'esprit du fou suit les mêmes errements et se livre sans réserve aux impressions présentes ; il se crée une personnalité nouvelle en harmonie avec la nouveauté de son état. Il se croit sans plus de façons, sans plus réfléchir, riche, noble, prince, transforme l'asile qui l'enferme en palais, ses compagnons d'infortune en courtisans et ne se souvient plus que vaguement d'un passé contradictoire ; ou bien, à grands frais de commentaires, il s'efforce de relier ce passé avec ce présent, il en interprète les moindres accidents qui deviennent autant de preuves de sa nouvelle personnalité. Il est Louis XVII ; on l'a fait passer pour un enfant du peuple ou de la bourgeoisie, afin de le soustraire à la mort; on le retient aujourd'hui dans une prison, on le dit fou pour l'écarter du trône de ses pères. Cette personnalité chimérique est si bien l'œuvre de l'esprit commentant avec ou sans réflexion sa situation présente et arrivant à l'absurde par amour du vrai ou du vraisemblable, que, si l'on remet quelqu'un de ces fous qui se méprennent sur leur personnalité au milieu des souvenirs et des impressions d'autrefois par une question brusque qui étonne sa pensée et la détourne du cours de son délire, on le voit souvent abandonner pour un moment sa chimère et entrer dans sa personnalité véritable. Un fou se croit Louis-Philippe et explique complaisamment certains actes de sa politique ; on l'interrompt au milieu de son discours : — « Auparavant qui étiez-vous ? — X..., huissier dans une petite ville des Vosges. »

Si l'on conçoit que la sensibilité soit ainsi seule et directement soumise à l'empire tout-puissant des organes déréglés, et que la pensée, tout en subissant à son tour l'influence de la sensibilité désordonnée, conserve cependant ses lois propres et indépendantes, on conçoit également comment la folie peut offrir quelques types principaux de délire, comment on observe d'autre part une infinie variété dans les délires des différents malades, comment, les maux physiques demeurant à peu près les mêmes partout et toujonrs, chaque grande période de temps, chaque grand événement politique ou social peut imprimer son caractère au délire des fous. L'hystérie n'est pas un autre mal aujourd'hui qu'au temps du procès de Loudun; elle produit encore les mêmes troubles physiques, les mêmes désordres dans la sensibilité; mais de nos jours, le délire des folles hystériques affecte moins souvent qu'autrefois la forme de la démonomanie. Les fous ne vont plus guère au sabbat; en revanche la manie du suicide fait parmi eux bien plus de victimes, et les fous politiques sont bien plus nombreux. La crainte du diable, celle de l'échafaud et des tribunaux révolutionnaires, celle des jésuites, celle de la police se succèdent dans l'histoire de la folie et reflètent jusque dans le délire les mœurs et les idées des pays et des siècles. C'est l'esprit qui les y apporte et imprime au délire de chaque malade le cachet de son temps ou de son individualité; c'est au contraire la maladie organique, constante dans ses formes principales, qui, excitant ou déprimant l'ac-

tivité des sens, inspirant à l'âme des sentiments de tristesse ou des passions bestiales ou féroces, crée en quelque sorte ces types éternels de folie qu'ont distingués les anciens et que l'on distingue encore aujourd'hui.

Celui-là n'est donc pas encore fou, dont la seule sensibilité est troublée par le désordre organique ; mais celui-là l'est positivement, dont le jugement est égaré par le trouble des sensations et des sentiments. Il ne faut cependant pas faire des erreurs du jugement, alors même qu'elles ont leur origine dans le désordre des sens et des organes, le caractère distinctif et exclusif de l'état mental de la folie. Il existe en effet une liaison aussi étroite entre l'activité et la sensibilité qu'entre celle-ci et l'intelligence ; les sensations, les sentiments, les passions sont des stimulants aussi puissants de nos actes que de nos jugements. S'il est difficile que l'esprit ne se laisse pas abuser du premier coup ou à la longue par une hallucination fortement colorée, persistante ou réitérée, il ne lui est pas moins difficile de résister à un appétit violent, à une tentation importune qui l'épuise et le fait souffrir. Mais, de même qu'il n'est point de modification organique, si importante qu'elle soit, qui constitue à elle seule une idée fausse ou un faux jugement, ou qui puisse atteindre directement l'intelligence et lui inspirer un jugement erroné, de même il n'en est point qui soit capable de causer directement une action. Ce n'est qu'au travers et par le moyen de la sensibilité qu'ils modifient, que les phéno-

mènes organiques atteignent et l'intelligence et l'activité, qu'ils provoquent des jugements et des actions dans la maladie comme dans la santé. Ces modifications organiques qui, parties des extrémités, remontent jusqu'aux centres nerveux ganglionnaires ou cérébraux, et là rebroussent leur chemin, se réfléchissent vers les extrémités et se transforment en mouvements, ce ne sont point des actes où l'âme ait la moindre part, ce sont des faits purement physiologiques où le corps et sa vie sont seuls en jeu. Plus fréquents peut-être dans les organes malades, dans la machine facilement irritable des fous, ils ne sont pour rien dans la folie elle-même, dans l'état particulier de leur esprit.

Librement ou fatalement, nous n'agissons jamais sans motifs ; les sensations, les désirs, les appétits, les passions, tous les mouvements de la sensibilité, en un mot, voilà les motifs de nos actions, fatales ou volontaires. Voilà aussi la prise indirecte mais puissante qu'a le mal organique sur les déterminations de l'activité. Mais c'est encore en vertu de ses propres lois que l'activité comme l'intelligence résiste ou succombe à ces impulsions nées de la chair, que le libre arbitre persiste ou disparaît dans la maladie comme dans la santé, dans la folie comme dans la raison. Les rapports des sens et de la volonté ne sont pas changés parce que les sens sont désordonnés, non plus que les rapports ordinaires du corps et de l'âme ne sont abolis parce que le corps est malade. Les organes sont déréglés, il s'ensuit nécessairement des sensations illusoires

et insolites, tout comme des sensations véridiques résultent du jeu régulier de la machine corporelle. L'intelligence, l'activité, la volonté se comportent devant ces mouvements désordonnés de la sensibilité comme devant ses modifications les plus régulières. Le corps sain et par conséquent l'esprit sensé, je vois un objet agréable, une personne qui me veut du mal, j'éprouve un désir, une passion quelconque d'amour ou de colère. La vue de cet objet est un motif pour moi de me diriger vers lui et de le saisir; l'image de cet ennemi, un motif de le fuir et de m'éloigner; cet amour, cette colère, un motif d'agir de cette façon ou de cette autre, de parler ou de me taire, de m'élancer ou de frapper. Devant cet objet que mes yeux me montrent, excité par ces sentiments, selon les circonstances, selon l'état de mon esprit, selon la nature des actions, selon la violence des passions, ma liberté subsiste ou disparaît, je l'abdique ou elle m'est ravie; mais, quoi que je fasse, de quelque façon que je le fasse, libre ou non, c'est moi qui agis, j'ai un motif d'agir, et ce motif, c'est la sensibilité qui me le fournit. Telle est la conduite, telle est la loi de mon activité dans la santé du corps et dans la possession de la raison. Elles ne sont pas autres dans la maladie et dans la folie.

La vue d'un objet ou d'une personne qui cette fois ne frappe pas ses yeux, mais qu'il n'en voit pas moins distinctement, le désir insensé d'un bien imaginaire, une colère sans autre cause que les mouvements aveugles de la bile ou du sang, voilà pour le malade des

motifs d'agir en tous points semblables aux miens, sauf l'origine et la valeur absolue de ces sensations et de ces passions; que fera-t-il? Ou bien, si sa raison n'est point dupe encore de l'illusion des sens, il n'écoutera point cette suggestion mensongère; si la tentation n'est pas trop forte, il ne se laissera pas plus emporter à des actions violentes qu'à des jugements insensés, il conservera tout entières sa volonté libre et sa raison, et, malgré le désordre de ses sens, il ne sera que malade; il sera menacé peut-être de devenir fou, mais il ne le sera point encore. Ou bien, si sa raison a déjà succombé, si son jugement a accepté comme véridique la sensation mensongère et ajouté son consentement comme un surcroît d'autorité à la force propre de l'hallucination, si la passion née de la maladie et comme des entrailles du corps est extrême, si l'impulsion de la colère est telle que la volonté la mieux trempée ne puisse lutter contre elle, alors la liberté succombe, et le désordre, d'abord enfermé dans les limites des sensations et des sentiments, envahit les actions comme les jugements; ce n'est plus seulement un malade, c'est un fou, et sa folie est aussi bien caractérisée par le trouble de la volonté, par l'abolition de la liberté que par l'erreur du jugement.

Il y a donc deux manières pour la volonté de succomber à la folie. Ou bien la raison égarée déjà concourt à égarer la volonté et entraîne le fou (car il est bien fou, celui dont le jugement accepte comme la vérité le mensonge des sens) à des actes insensés; ou

bien la puissance d'une impulsion irrésistible de la sensibilité suffit à ravir au malade sa liberté et à lui faire commettre des actions extravagantes. Dans le premier cas, le trouble de la volonté n'est que le comble de la folie, doublement caractérisée par les erreurs préalables du jugement et par l'abolition subséquente de la liberté. Dans le second cas, le délire des actes provoqué par les désordres de la sensibilité est le principal caractère de la folie et suffit à lui seul pour la constituer. Le premier cas, le plus fréquent, est celui d'un halluciné, par exemple, qui, croyant déjà fermement que les fantômes qu'il voit sont des personnages véritables, des ennemis qui vont le saisir et le déshonorer, les apostrophe, s'élance pour leur échapper, se précipite par une fenêtre et se donne la mort; qui, persuadé que les mets qu'on lui sert sont empoisonnés, refuse toute nourriture, ou, convaincu qu'il est riche et qu'il est roi, affecte le ton et la démarche de son état imaginaire et agit en toutes choses conformément à son erreur. Le second cas, plus rare, mais fréquent encore, est celui d'un malade qui possédant toute sa raison, qui même ayant conscience de la perversité des tentations qu'il éprouve, se sent tourmenté du besoin irrésistible de frapper ou poussé au meurtre par une force inconnue, et dont la volonté succombe un jour à cette tentation irrésistible.

Il importe d'autant plus de bien distinguer cet état particulier de quelques aliénés, dont l'intelligence est ou semble intacte, dont la volonté seule est emportée

par l'influence toute-puissante de passions perverses ou d'impulsions désordonnées, qu'il est plus facile et plus dangereux de les confondre avec de grands criminels, qu'il est plus difficile au public de croire à une folie qui ne se trahit pas par le délire des pensées, mais par des actions qui ressemblent à des crimes. Lorsque les médecins disent et écrivent qu'il y a des fous monomaniaques qui ne délirent que sur un objet, on n'a guère de peine à les croire, car chacun voit autour de soi un assez grand nombre de ces fous raisonnables de tous points, un seul excepté, d'ailleurs inoffensifs ; cependant on se demande déjà si la monomanie, à mesure que l'objet en est plus restreint, ne va pas se confondre avec la raison ou du moins avec la simple erreur. Mais, lorsqu'ils avancent que la monomanie peut affecter certaines formes et pousser à certains actes des fous d'ailleurs raisonnables, qu'il y a la monomanie du suicide, la monomanie du vol, de l'incendie, du meurtre , on se récrie devant une telle prétention qui semble exorbitante , on accuse ceux qui tiennent ce langage de voir la folie partout, de confondre avec des fous véritables d'odieux scélérats qui ne sont justiciables que des tribunaux et point de la médecine. Quelques médecins, il est vrai, étendent au delà de ces limites déjà trop compréhensives le domaine de la folie et excusent avec le mot commode de monomanie plus d'un crime digne de châtiments sévères; mais le public, lui aussi, tombe dans un excès contraire, il se laisse dominer par l'horreur naturelle que l'homicide inspire, par la crainte de

voir, au nom d'une théorie médicale ou philosophique, la société désarmée en face de ses plus dangereux ennemis. Il suffit cependant de réfléchir un peu sur soi-même, pour y trouver dans le souvenir, dans la conscience de ses états passés une image affaiblie mais exacte de ces impulsions aveugles qui deviennent irrésistibles dans la maladie et entraînent le fou à des crimes innocents. Qui donc étant, comme on dit vulgairement, de mauvaise humeur, sans raison, sans cause apparente, n'a pas éprouvé le besoin plus ou moins vif de passer, comme on dit encore, cette mauvaise humeur sur les personnes ou sur les choses, de froisser, de déchirer, de briser l'objet inerte que l'on tient déjà ou qui tombe sous la main, de frapper quelque chose, sinon quelqu'un, ou de se frapper soi-même, sinon quelque autre? Qui n'a pas succombé à cette tentation, quand elle ne devait faire d'autres victimes qu'un chiffon de papier mis en pièces, qu'un meuble jeté à terre, qu'un animal frappé injustement? Ces impulsions aveugles augmentent d'intensité dans la colère, elles se rapprochent encore davantage de celles des monomaniaques dans l'ivresse. Ce n'est point seulement dans la comédie, c'est dans la vie réelle que l'ivresse brise et frappe à tort et à travers; ce n'est point seulement par mégarde ou par maladresse que les verres et les bouteilles volent en éclat dans les cabarets; si les batailles et les meurtres y sont si fréquents, ce n'est point seulement parce que l'ivresse en troublant la raison multiplie les sujets de querelle. Elle fait plus, le vin est agressif, tapageur, batailleur;

il n'y a guère de lâches dans l'état d'ivresse. Ces impulsions aveugles dont la source est dans la mauvaise humeur, dans une fâcheuse disposition organique, dans une surexcitation nerveuse, dans la colère, dans le vin, ne sont cependant, soit pour la bizarrerie, soit pour la violence, que des images décolorées des instincts pervers qui entraînent quelques fous à des actes absurdes ou atroces. On ne saurait nier la réalité ni la puissance de telles impulsions à la destruction, au vol, au meurtre, à l'incendie, quand on a réfléchi sur soi-même et sur ces mouvements de la passion que la raison réprouve, que la volonté réprime, mais que nous avons en effet besoin de réprouver et surtout de réprimer fortement pour ne pas être emportés par eux à des actions dignes d'un fou. On ne saurait les nier quand on voit dans les asiles des fous et des folles que l'on est obligé de maintenir dans la camisole de force, parce qu'il ne leur tombe sous la main aucun objet de bois, meuble ou allumette, aucun morceau d'étoffe, vêtement ou brin de fil, qu'ils ne le brisent, ne le déchirent, ne le réduisent en menus morceaux, et cela, sans aucune intention mauvaise, mais par un véritable appétit de destruction. S'il y a des fous déchireurs, il y en a de collectionneurs, d'enfouisseurs, de voleurs et, qu'on le veuille ou non, que l'on parle généralement ou que l'on songe en particulier à certains individus ou à certains faits, il y en a qu'un instinct contraire à la nature porte irrésistiblement au meurtre. Il faut en croire ces malades raisonnables eux-mêmes, quand ils disent leurs impres-

sions et leurs tourments, non pas après avoir succombé à la tentation, car ce pourrait être à la rigueur un mensonge ou une excuse, mais auparavant, alors qu'ils n'ont rien à excuser et qu'ils seraient au contraire plus disposés à dissimuler l'état de leur âme et leurs tristes désirs.

Soit donc que la perte de la raison déjà consommée contribue à l'égarement de la volonté, soit qu'une impulsion irrésistible de la sensibilité suffise à abolir la liberté, le malade qui d'une façon ou de l'autre n'a plus le gouvernement de lui-même, est fou, maniaque ou monomaniaque, fou d'une folie durable ou d'une folie d'un instant. L'égarement de la volonté, l'abolition du libre arbitre caractérise donc l'état mental du fou aussi bien et aussi légitimement que le trouble de l'intelligence et l'erreur du jugement, puisque le délire des actes peut être un effet aussi direct du trouble des sens que le délire des pensées. Ce n'est pas à dire que la folie consiste toujours et nécessairement dans le déréglement de la volonté, dans l'abolition du libre arbitre, que la maladie organique et le trouble de la sensibilité entraînent toujours à leur suite ce déréglement de la volonté, cette abolition de la liberté, soit comme un effet immédiat, soit comme le résultat plus lointain du délire des idées et du jugement, qu'un homme ne doive être considéré comme fou qu'alors qu'il n'a plus une ombre de liberté, enfin qu'aucun reste de volonté libre ne puisse subsister dans la folie. Ce seraient autant de conclusions téméraires et fausses ; c'est une doctrine

intempérante et préconçue que professent sans doute des philosophes et des physiologistes considérables, mais la question de la persistance ou de l'abolition absolue de la liberté dans la folie entraîne des conséquences trop graves, trop nombreuses et trop diverses, touche à trop d'intérêts moraux et sociaux, pour qu'elle soit traitée légèrement et tranchée d'un seul mot. Il convient de l'examiner à part avec une attention scrupuleuse. Avant de l'aborder, résumons distinctement les conclusions positives qui résultent des observations contenues dans ce chapitre.

Les lois ordinaires qui régissent dans la santé les rapports de l'âme et du corps, les régissent également dans la maladie.

Les modifications régulières des organes n'agissent directement sur l'âme qu'en modifiant l'état de la sensibilité. Les phénomènes morbides ne portent aussi directement le désordre que dans les phénomènes sensibles.

C'est en vertu de leurs lois propres et indépendantes et des règles ordinaires qui gouvernent les rapports de nos facultés entre elles, que l'entendement et la volonté se comportent dans la folie.

Il n'y a point de folie sans un désordre préalable de la sensibilité; mais ce désordre des sensations ou des sentiments ne suffit pas à constituer et à caractériser la folie, il n'en est que le prodrome et la racine psychologique.

La folie ne commence réellement pour l'esprit que

quand l'intelligence accepte comme vraies les illusions des sens, ou quand la volonté est ravie violemment par les mouvements désordonnés de la sensibilité, ou opprimée par son apathie.

On ne peut pas dire que l'état mental du fou soit caractérisé exclusivement par l'aberration du jugement; car, si le plus souvent l'égarement de la volonté n'est que la conséquence de l'aberration du jugement, il arrive parfois aussi que la raison juge sainement, condamne les mouvements insensés que l'âme éprouve, et que, malgré cette rectitude du jugement, la volonté du malade soit ravie par la violence de la passion.

Encore moins peut-on dire que l'aberration de la volonté soit le caractère exclusif de l'état mental du fou; car la plupart du temps l'égarement de la volonté n'est que la conséquence de celui de la raison et ne le suit qu'à un long intervalle, de sorte que la folie est déjà constituée par le seul délire du jugement avant qu'elle se manifeste par celui des actes.

L'aberration du jugement et l'égarement de la volonté sont deux caractères de la folie aussi importants l'un que l'autre. Le plus souvent ils se trouvent réunis, et l'un appelle l'autre; le plus souvent ce sont les erreurs du jugement qui entraînent le déréglement de la volonté, parce qu'elle n'a plus pour s'éclairer la lumière du vrai; parfois encore c'est l'égarement de la volonté, l'abolition du libre arbitre qui entraîne l'aberration du jugement, parce qu'il n'a plus pour se diriger le secours d'une volonté ferme. Mais ils s'offrent quelquefois iso-

lément, et un seul de ces deux caractères suffit à constituer l'esprit qui le présente en état de folie.

Il faut surtout se garder d'affirmer ou même de supposer que l'état mental du fou consiste dans l'abolition complète du libre arbitre. Celui-là est fou sans doute, et même sa folie est à son comble, qui a perdu toute liberté de vouloir. Mais il ne s'ensuit pas qu'il soit nécessaire qu'un malade ait perdu toute liberté pour qu'il mérite le nom de fou. Alors même que la folie consiste dans l'égarement de la volonté, ce n'est pas une question jugée, c'est au contraire une question à résoudre, pleine d'intérêt et féconde en conséquences, qne de savoir si le libre arbitre ne peut pas coexister dans une certaine mesure avec la folie, et jusqu'à quel point, à quelles conditions, comment la maladie organique, le désordre de la sensibilité, le délire de l'intelligence peuvent amoindrir ou opprimer la liberté du fou sans l'abolir entièrement.

CHAPITRE VIII

DU LIBRE ARBITRE CHEZ L'ALIÉNÉ.

SOMMAIRE. La liberté de vouloir est-elle toujours et complétement suspendue ou subsiste-t-elle parfois seulement amoindrie dans la folie? — Réfutation de la théorie de l'automatisme. — Rejet de la doctrine stoïcienne et cartésienne, selon laquelle la liberté ne pourrait être qu'infinie ou nulle. — Faits qui prouvent que le libre arbitre n'est pas nécessairement aboli, mais seulement diminué dans la folie : conscience que conserve souvent l'aliéné de sa liberté ; sa résistance parfois longue et énergique aux impulsions du délire ; persistance de l'attention chez certains aliénés monomaniaques et raisonneurs ; ruse, dissimulation, méchanceté de beaucoup ; ordre et discipline des asiles. — Nécessité d'écarter les préoccupations de la morale et de la justice sociale pour résoudre la question. — Distinction entre la liberté et la moralité des actes. — Différentes sortes d'actions volontaires ; conditions requises pour en estimer justement la valeur morale. — Irresponsabilité de l'aliéné devant la justice et la raison humaines, sa moralité devant Dieu.

Le fou, dit Maine de Biran, est rayé de la liste des êtres moraux et intelligents ; il a perdu le *compos* et le *conscium sui ;* il a perdu le second, parce qu'il a perdu le premier ; il n'a plus la raison ni la conscience, parce qu'il n'a plus la volonté ; il ne juge plus, il ne pense plus ; ce n'est plus une personne, c'est un animal, c'est une machine vivante à laquelle je ne suis plus même en droit d'attribuer une âme comme la mienne : tout

ce qui dans un homme, dans une personne morale relève de la conscience et de la volonté, ne procède plus chez le fou que de la vie des organes. Le fou, en un mot, n'est plus qu'un « automate qui cesse d'être homme en cessant d'être une personne libre, une machine alternativement tranquille ou furieuse, faible ou vigoureuse, délirante ou réglée, successivement imbécile, éclairée, stupide, bruyante, muette, léthargique, agissante, vivante, morte[1]. »

Ces dernières conclusions sont manifestement excessives et compromettent plutôt qu'elles ne servent la thèse générale de Maine de Biran. Il n'est pas nécessaire, en effet, de ne plus voir dans le fou qu'une machine qui pourrait fonctionner sans âme pour faire de l'automatisme du rêveur, du somnambule ou du fou, le principe de tous les délires. Maine de Biran est de tous les écrivains qui ont traité de la folie celui qui a poussé le plus loin la théorie de l'automatisme ; il n'est pas le seul qui l'ait professée[2]. La doctrine de l'automatisme se compose de deux prétentions différentes : l'une, c'est que le trouble de la volonté est la cause première du désordre des facultés sensibles et intellectuelles, des sensations illusoires, des jugements erronés, en un mot, de tous les phénomènes physiologiques dont la folie offre le spectacle. L'autre, c'est que

[1] *Nouvelles considérations sur les rapports du physique et du moral*, par M. de Biran, p. 58, 83, 88, 119.

[2] On peut citer, parmi les défenseurs de la théorie de l'automatisme, MM. Baillarger et A. Maury.

ce trouble essentiel de la volonté libre, première origine et dernière explication de l'état mental du fou, n'est pas seulement une altération, une diminution, mais une suspension complète, une abolition totale de la liberté de vouloir. De ces deux prétentions de la théorie de l'automatisme, nous avons, dans le précédent chapitre, réduit la première à sa juste valeur. Si le plus souvent, en effet, la puissance de vouloir n'est opprimée ou anéantie que par la vivacité des sensations, par la violence des désirs, par la fausseté des images, par les erreurs des jugements, ou par la faiblesse des sensations, la pénurie des sentiments et des idées, alors l'automatisme n'est plus, au moins dans maintes circonstances, que le comble de la folie au lieu d'en constituer l'essence, l'abolition de la volonté n'est plus qu'une dernière conséquence du trouble des autres facultés de l'âme, au lieu d'en être la cause première, et la théorie de l'automatisme est une véritable pétition de principe.

Quant au second point, que la folie est le complet naufrage de la volonté libre, que dans la folie il n'y a pas seulement trouble ou amoindrissement, mais abolition ou suspension complète de la puissance de vouloir, que la liberté n'intervient pour la moindre part ni dans l'ensemble, ni dans les détails de la conduite d'un fou, c'est une grave erreur que nous nous proposons expressément de réfuter dans le présent chapitre.

En vain M. de Biran en appelle-t-il, pour justifier cette dernière prétention, à une doctrine antique et po-

pulaire, selon laquelle la volonté libre est une puissance absolue et toute d'une pièce, qui chez l'homme a des limites aussi étroites que l'on voudra, mais qui dans l'enceinte de ces limites n'admet pas de degrés, de plus ou de moins, que l'on conserve intacte tant qu'on la possède, que l'on perd tout entière et d'un seul coup, « *qui ne semble pas plus grande dans Dieu que dans moi, qui consiste dans une seule chose et comme dans un indivisible, à laquelle on ne saurait rien ôter sans la détruire*[1] ; » de telle sorte que dans le temps où l'homme est libre, dans les actes où il est libre, il le soit complétement à son propre jugement et à celui des autres, sans acception de son individualité ni des circonstances, et qu'il ne le soit plus du tout, dès que sa liberté reçoit une atteinte. En vain cette doctrine renouvelée des stoïciens, professsée expressément par Descartes, par Maine de Biran et bon nombre de philosophes contemporains, passe-t-elle pour un dogme, tant elle paraît consacrée par une approbation presque unanime et vingt fois séculaire. Ni ces hypothèses, ni ces autorités ne suffisent à établir que la liberté de vouloir soit entièrement anéantie ou suspendue dans la folie.

D'abord, en effet, la théorie stoïcienne ou cartésienne sur la nature de la liberté n'est pas une vérité si évidente par elle-même ou si rigoureusement démontrée, qu'aucune autre pensée ne puisse traverser un esprit raisonnable, ni si universellement acceptée qu'on ne la

[1] Descartes, *Quatrième Méditation métaphysique.*

trouve parfois contredite soit par d'autres théories philosophiques, soit par l'opinion publique et le sens commun surpris dans les impressions, les jugements et les actes de la multitude, de chacun et de tous. C'est une thèse, au contraire, plus vraisemblable dès le premier abord et plus vraie en définitive que la théorie spéculative de Zénon, de Descartes ou de Maine de Biran, à savoir que la liberté de vouloir est un pouvoir relatif qui varie selon les individus, les âges et les conditions de toutes sortes, susceptible de degrés innombrables, qui peut être diminué sans être nécessairement anéanti d'un seul coup, qui peut passer par une infinité de nuances distinctes ou difficilement appréciables et de dégradations insensibles avant de disparaître entièrement dans la contrainte [1]. D'ailleurs, il ne s'agit pas d'opposer des vraisemblances à des hypothèses, ni le sens commun au raisonnement ; il ne convient pas d'expliquer les faits que la folie présente avec une théorie préconçue ; il convient, au contraire, d'étudier ces faits comme tous les autres sans parti pris, pour en composer une théorie conforme à l'observation et à la réalité.

Le fou n'est-il plus qu'un automate qui ne veut rien de ce qu'il fait ? Le mal de la folie a-t-il le triste pouvoir d'abolir nécessairement ou de suspendre tout à fait la liberté de celui qu'il frappe ? Ou bien le fou jouit-il

[1] Voyez cette question traitée avec détail dans la première partie d'un article intitulé : *Le libre arbitre et la loi civile*, dont la seconde partie a fourni la matière du présent chapitre. (*Revue européenne*, 1er juin 1861.)

parfois encore, au milieu même de sa folie, de sa liberté seulement amoindrie? L'un et l'autre sont possibles; mais nous ne devons croire décidément l'un ou l'autre, qu'autant qu'il résultera comme un fait positif d'une analyse impartiale de la conduite des fous.

Dégageons cette question déjà si difficile en elle-même de tous les embarras secondaires qui la compliquent inutilement, de toutes les équivoques qui peuvent en obscurcir le sens et en gêner la solution. Il ne faut évidemment considérer le fou que dans le moment même où il est fou, dans les choses, dans les actes auxquels il est manifeste que sa folie participe. Avant ou après sa folie, le fou est un homme comme un autre. Or, un fou qui n'est pas guéri, qui n'est pas même encore convalescent, ne délire pas nécessairement toujours, sans discontinuité, depuis le premier instant où le mal le gagne jusqu'au dernier où il le quitte. Il est rare que la folie n'ait pas ses intermittences ou ses rémittences; elle procède souvent par accès. Entre deux accès de folie, un fou est aussi un homme comme un autre qui possède ou peut posséder évidemment comme un autre sa liberté, sa volonté avec sa raison, qui peut être bon ou méchant, voleur ou honnête homme, accomplir quelque bonne ou quelque mauvaise action. Il faut donc écarter toute cette partie de l'existence du fou qui précède ou suit sa folie, ou qui la divise par des entr'actes de raison, de bon sens et de liberté manifestes. C'est pendant sa folie qu'il le faut étudier. Et puis il y a bien des espèces de folie; un fou n'est pas nécessairement

dans cet état de complète démence où toutes les facultés paraissent bouleversées à la fois. Le monomaniaque n'est fou qu'en un point, il a, comme on dit, sa marotte ; il peut même en avoir plusieurs sans délirer sur tous les sujets. Cette marotte l'occupe souvent, il en agite fréquemment les grelots, mais il est capable aussi parfois d'en être distrait et de s'occuper ailleurs ; et cette idée unique, ce point de sa folie peut être tellement absurde et tellement étranger par sa bizarrerie même aux choses de ce monde, que le monomaniaque non-seulement conserve souvent tous les dehors de l'homme sensé, de l'homme qui possède l'empire sur lui-même, mais qu'il possède en réalité ce bon sens et cet empire dans toutes les choses où sa manie singulière ne vient pas jeter le trouble. Le fou de cette sorte est donc encore un homme comme un autre toutes fois et partout où sa manie n'a pas lieu d'intervenir.

Cela suffit déjà pour qu'on ne dise pas absolument qu'un homme n'a plus aucune volonté parce qu'il est fou, quand bien même il serait démontré que la folie consiste essentiellement dans la perte de la volonté, ou a pour conséquence nécessaire de l'abolir. Cette conséquence et ce jugement ne s'appliqueraient justement que pendant la durée des accès et qu'aux choses qui tombent sous l'influence de la folie circonscrite. La prudence, l'intérêt des malades ou de la société exigent peut-être que le fou soit considéré comme ayant perdu son libre arbitre, dès qu'il est écroué dans un asile, sans distinction de ses accès de folie ou de ses

moments lucides, de l'universalité de sa démence furieuse ou de la spécialité de sa monomanie; mais les nécessités de la police, si respectables qu'elles soient, ne sont pas une doctrine philosophique d'une incontestable vérité, qui s'impose à la morale ou à la psychologie. Le philosophe, comme Socrate, ne doit jamais donner l'exemple de violer les lois, mais il a le droit dans son for intérieur de les expliquer et de les juger. Mes actions doivent toujours être conformes à la loi, et je ne me prévaudrai pas d'un testament fait en ma faveur par un monomaniaque interdit, mais je puis penser contrairement à la loi que ce fou testait librement t eraisonnablement en ma faveur. « Que de lésions variées, dit Pinel, peuvent éprouver une ou plusieurs fonctions de l'entendement sans que la personne en soit moins propre à faire des transactions et à contracter des engagements dans l'ordre civil [1] ! » Les médecins des asiles savent fort bien que les arrêts de la justice humaine commandent leurs actions, mais non leurs propres jugements; souvent même ils font usage de cette liberté du jugement personnel avec une franchise et une publicité qui dépassent les bornes de la stricte légalité.

Il est des cas bien plus embarrassants et qu'il faut écarter encore comme trop équivoques. Un homme est traîné devant les tribunaux, il est reconnu l'auteur et déclaré coupable d'un délit ou d'un crime. Enfermé

[1] Pinel, *Physiologie de l'homme aliéné*, p. 191.

dans la prison, la folie se déclare; on l'envoie dans un asile. La folie, au dire du médecin, ne s'était pas déclarée avant le crime, mais elle couvait déjà, le crime en a été la première explosion; le jury s'est trompé, il est excusable, mais il s'est trompé. Je veux que le médecin qui parle ainsi, lui, ne se trompe pas et que, quand il affirme que cet homme était déjà fou au moment de son prétendu crime, il le fût bien réellement. Mais est-il nécessaire qu'il en soit toujours de même et que le crime d'un homme qui donne peu de temps après des signes manifestes d'aliénation soit toujours l'effet de cette folie encore latente? Il ne serait pas raisonnable d'attribuer à la folie un effet rétroactif; les scélérats peuvent devenir fous aussi bien que les honnêtes gens, et il est même fort admissible que, tout fou que soit un homme, il commette pendant sa folie, mais en dehors de son influence, une action mauvaise et volontaire. Sans doute, quand il s'agit de condamner ou d'absoudre dans de telles circonstances, il se peut qu'à défaut de preuves irrécusables de la liberté de l'agent impossibles à donner, la présomption d'innocence doive dicter l'arrêt; il peut suffire que l'action soit commise par un homme qui offre des signes d'égarement d'esprit, pour qu'on attribue cette action à l'influence de son mal, pour qu'on en déclare l'auteur innocent, irresponsable aux yeux de la loi, comme n'ayant pas possédé l'usage de son libre arbitre. Mais le juge ou le juré n'est pas le moraliste, ni le médecin, ni le psychologue; autrement, il n'y aurait plus de science. L'élément de la folie entre

pour une part considérable dans la conduite d'un homme qui est atteint de ce mal ; mais il n'est pas nécessaire que tout absolument lui soit attribué, sinon aux yeux du juré ou du magistrat chargé de condamner ou d'absoudre, du moins à ceux du médecin et du philosophe dont les jugements n'entraînent pas de semblables conséquences. Et, sans citer aucun cas particulier, il suffit que la folie ne trouble pas toujours et dans toutes circonstances toutes les facultés du malade, pour qu'on puisse affirmer en thèse générale, que, sur le nombre des actions réputées involontaires parce qu'elles sont accomplies par un insensé qui ne délire pas cependant sur tous les points, il y en a certainement quelques-unes qui sont l'effet de sa volonté, dont il est le libre auteur, parce que sa folie ne l'absorbe pas tout entier, sans qu'on puisse discerner facilement quelles actions déterminées sont imputables à sa folie, quelles autres le sont à sa volonté persistante.

Il convient donc, sous le bénéfice de ces remarques et de ces restrictions, d'écarter comme ambigus tous ces exemples, où il n'est pas hors de toute contestation qu'un fou est dans le moment présent et pour l'action présente sous l'influence de son mal. C'est dans la détermination même de cet acte, dans ce même moment où il est visiblement en proie à sa folie, qu'il faut voir si sa volonté est abolie toujours, nécessairement, tout à fait, si elle subsiste intacte, ou si elle n'est qu'entamée, amoindrie, sans être abolie complétement.

Ici j'écarterais encore, mais pour de tout autres rai-

sons, ces fous furieux ou stupides, dont les paroles, les gestes, les actes incohérents ne laissent percer aucun éclair de raison fugitive, ou dont le mutisme et l'immobilité durent jusqu'à la mort. Si la volonté persiste encore dans la folie, ce n'est point dans ce paroxysme de la démence furieuse ou à ce dernier degré de l'idiotisme qu'il en faut évidemment chercher la trace. Ceux qui prétendent que la liberté est égale, absolue, invariable, ne soutiennent pas pour cela qu'elle persiste toujours, même chez l'homme sain de corps et d'esprit ; elle est, disent-ils, entière, absolue, quand elle est, mais elle peut ne pas être. Dire que la folie n'abolit peut-être pas nécessairement la volonté libre, sans la laisser cependant intacte, ce n'est pas non plus soutenir cet étrange paradoxe qu'elle ne l'abolisse jamais. Si l'on croit que la volonté est souvent enlevée momentanément à l'homme jouissant de son bon sens, à plus forte raison est-on persuadé que l'insensé la puisse perdre. Il la perd bien évidemment dans les accès de manie furieuse, il ne l'a jamais possédée dans l'idiotisme complet et congénital. Il faut reconnaître la volonté là où elle se révèle à une observation attentive, il ne faut pas la supposer à toute force là où l'on n'en voit pas même une ombre.

Autres sont les faits où la volonté libre manifeste sa présence.

Tous les psychologues qui professent que l'homme est libre s'accordent à dire que la liberté ne se démontre pas par des raisonnements, qu'elle se sent ; ils

font tous du sentiment intérieur de la liberté le criterium unique et infaillible de cette puissance. Maine de Biran faisait plus, il identifiait la conscience et la volonté libre. « La liberté, dit M. Cousin, ne se définit point, elle ne se démontre point, elle se sent ; elle n'est pas un pouvoir, mais la qualité inhérente à un pouvoir, à ce pouvoir qui est la volonté. La volonté non plus ne se définit pas et ne se démontre pas ; elle se sent : elle se sent dans son opération et par son opération. » Au sentiment de la liberté, les psychologues ajoutent, comme un signe également infaillible de la liberté, le sentiment de la responsabilité. « Quelles sont, dit Th. Reid, les limites de la liberté de l'homme? Il est peut-être au-dessus des forces de l'intelligence de les déterminer; tout ce qu'on peut dire, c'est que sa liberté s'étend à toutes celles de ses actions dont il se sent responsable[1]. » « Voilà, dit encore M. Cousin, faisant l'analyse d'une action délibérée, une résolution que je reconnais libre et que tous les hommes s'accordent à reconnaître et à déclarer libre, à telle enseigne que je m'impute à moi-même et que tous les autres m'imputent les conséquences qui peuvent résulter de cette détermination [2]. »

Or, il y a certainement beaucoup d'insensés qui, accomplissant sous l'influence de la folie des actes qui seraient criminels, s'ils avaient joui de la plénitude de

[1] Th. Reid, t. VI, p. 188.

[2] V. Cousin, *Cours d'histoire de la philosophie moderne*, 1re série, t. IV, p. 543.

leur raison, n'ont pas, soit en les accomplissant, soit après les avoir accomplis, le sentiment de la liberté; bien mieux, ils ont souvent le sentiment très-vif, la conscience fermement convaincue, le souvenir très-présent qu'ils sont ou qu'ils ont été ravis par une puissance secrète, irrésistible et indépendante de leur volonté. Revenus à la raison, ils déplorent cette fatalité qui les a poussés, mais ils savent que c'est la fatalité et ne s'imputent point à eux-mêmes les conséquences de leur action fatale. Pour ceux-là, il n'y a point de doute possible; le témoignage de leur conscience et de leur souvenir justifie cette théorie, que le sentiment de la liberté est le signe infaillible de la liberté elle-même, et la théorie confirme à son tour la véracité de leur conscience et de leur mémoire. Mais il en est d'autres qui croient être libres, qui disent avoir accompli volontairement quelque action réelle ou même imaginaire; cette croyance intime à leur liberté est même accompagnée de tout le cortége habituel des phénomènes de la conscience morale; ils reconnaissent leur action pour mauvaise et criminelle ou ils la déclarent au contraire vertueuse et méritoire; ils éprouvent des remords cuisants d'un homicide quelquefois purement imaginaire; ils ressentent au contraire une satisfaction mystique d'un parricide, hélas! trop réel; ils se croient voués dès à présent, en punition de leur crime, aux flammes de l'enfer, ou réservés, en récompense de leur vertu, au bonheur des élus. Que faut-il croire? ces insensés sont-ils, étaient-ils libres en effet, comme ils le

croient et comme ils le disent, ou bien, s'ils n'étaient pas, s'ils ne sont pas libres, comment expliquer cette conscience erronée, ces remords qui portent à faux, cette illusion du sentiment intime, et quelle est désormais la valeur de ce criterium réputé infaillible de la liberté, le sentiment de la liberté et de la responsabilité ?

Quand on juge les faits au nom d'un système construit à l'avance, comme Maine de Biran, et qu'on fait consister expressément la folie dans la perte absolue de la liberté, on est bien obligé de déclarer que le fou n'est jamais libre, que le sentiment qu'il peut avoir d'une liberté qu'il n'a plus, d'une responsabilité dont il n'est plus capable, ses remords, sa folle jactance ne sont que de tristes illusions qui l'abusent, de fausses réminiscences d'un autre temps, des fantômes dont il est le jouet, des ombres qui persistent dans son imagination malade après la disparition de la liberté réelle, de la responsabilité sérieuse, des remords véritables. Mais, quand on n'a d'autre parti pris que celui d'observer les faits, il n'y a point de raison pour déclarer sans examen nécessairement illusoire et abusif en toutes circonstances le sentiment que témoigne le fou de sa volonté libre. Quelque théorie que l'on me propose sur la liberté, sur les preuves de la liberté chez l'homme sain d'esprit et de corps, je ne veux reconnaître dans le fou un homme privé absolument et en toute circonstance de sa volonté libre, que si les faits me prouvent qu'il en est réellement, en toute circonstance et absolument privé.

Le mal qu'on nomme folie suit fréquemment une marche lente et progressive. Le malade est sujet à des hallucinations : il entend des voix qui lui parlent ; il voit distinctement des personnes qui l'épient et le poursuivent. Il n'est pas toujours dupe dès le premier coup de ces sensations mensongères, et, tant que dure ce singulier état où il reconnaît pour un fantôme l'image qui l'obsède, pour une erreur de son cerveau malade la voix qui l'importune, il est maître de son bon sens, il est maître de sa volonté. Plus tôt ou plus tard, il arrive un moment où il ne sait plus corriger l'erreur de ses sens, il croit à la réalité du personnage dont il voit l'apparence, de la voix dont il entend l'écho. Cette voix lui dit : Frappe tes enfants, ton mari, ta femme, ta sœur. Il est rare, quand la maladie marche avec lenteur, quand elle débute ainsi par des hallucinations isolées, que le malade cède à la première sommation. Le crime que l'hallucination lui commande, il peut hésiter longtemps à le commettre. S'il n'est pas fou encore, quand il n'est pas encore dupe du mensonge de ses sens, il l'est certainement plus ou moins quand il ne doute plus de la réalité objective de ses sensations imaginaires. En vain, en effet, établira-t-on une différence entre les simples hallucinés et les fous, parce que l'hallucination est quelquefois isolée, passagère, n'apparaît qu'à de rares intervalles et peut ne pas entraîner par la suite un délire plus grave et plus général, l'halluciné, dupe de son hallucination, est réellement fou au moment et touchant l'objet de son halluci-

nation. Or, cet halluciné, ce fou, à qui une voix d'en haut parle comme à Abraham et ordonne d'immoler les plus chers objets de son affection, d'où vient qu'il résiste encore à cet ordre impérieux et mainte fois renouvelé? C'est qu'il est libre encore, c'est qu'il a encore la puissance de vouloir ou de ne vouloir pas. C'est un combat terrible qui se livre en lui, plus terrible que la lutte ordinaire de notre volonté et de nos passions, mais en tous points semblable. Il fait effort, il veut et il triomphe, mais il sent aussi que d'un moment à l'autre cette force de sa volonté peut faiblir, ou que la force étrangère à qui elle tient tête, grandissant et multipliant ses assauts, emportera sa volonté impuissante. Croyez au témoignage de cet homme, brave militaire, officier supérieur dans notre armée, qui dit un jour à une de ses parentes : « Éloignez-vous, car je pourrais vous tuer ! Il y a vingt ans qu'une force inconnue, mais puissante, me pousse au meurtre ; il y a vingt ans que je lutte heureusement. Ma volonté ne sera peut-être pas toujours la plus forte... » Croyez au témoignage de cette mère qui, pressant ses enfants contre son cœur et les couvrant de caresses, les repousse tout à coup loin d'elle, se précipite au fond sa chambre et s'écrie : « Qu'ils partent, qu'on les éloigne, car je les tuerais ! »

Ces malades ont la conscience qu'ils sont libres encore, et cette conscience n'est pas trompeuse, car ils sont libres en effet. Il importe beaucoup sans doute pour le diagnostic de la maladie ou de la santé, de la folie ou du bon sens et pour les arrêts de la justice humaine,

que la force qui lutte contre la volonté ne soit qu'une passion ordinaire, qu'un désir, qu'un motif comme ceux qui dirigent habituellement nos actes ou une hallucination ou une sorte d'appétit brutal des organes déréglés dans leurs fonctions; mais il n'importe pas pour la question présente où il ne s'agit que de savoir si la liberté est nécessairement emportée tout entière dans la folie. Quand est-ce donc que cette impulsion organique et morbide sera assez puissante, que cette hallucination aura acquis assez de force pour vaincre toute résistance de la volonté du malade et anéantir sa liberté? Ce moment n'est pas loin peut-être, encore une crise, un assaut un peu plus violent, et le fou a perdu toute sa liberté. Mais qui peut dire à coup sûr quand il viendra? Qui peut mesurer exactement et le degré de puissance de l'hallucination et ce qui reste de force volontaire au malheureux insensé? Qui peut dire surtout, tant que ce moment n'est pas venu, que le malade n'a déjà plus sa liberté, ou au contraire qu'il la possède aussi grande, aussi entière que moi, en ce moment sain de corps et d'esprit? S'il ne l'a plus, d'où lui vient son tourment? S'il la possède intacte comme moi, comme quiconque, comment la perdra-t-il tout à l'heure? Comment, tandis qu'il résiste pendant vingt ans aux plus rudes épreuves, un autre succombe-t-il du premier coup à la plus faible des tentations? C'est que dans la folie, dans la maladie, comme dans la santé et la possession de son bon sens, et plus encore, il y a entre l'abolition de la volonté et la liberté entière et

parfaite une infinité de degrés que l'homme ne peut mesurer exactement.

Les exemples où le fou use de sa volonté pour tenir tête à sa folie et, quoique dupe de son hallucination, n'a pas encore le sentiment moral et les idées assez bouleversées pour ne plus distinguer le bien du mal, ne sont pas les seuls où la volonté trahisse sa présence à qui en cherche la trace. La raison décidément abolie, l'hallucination définitivement victorieuse, la volonté même vaincue dans la lutte inégale qu'elle a soutenue contre l'invasion de l'erreur et les violences de l'hallucination, tout n'est pas encore fini, le fou n'a pas perdu pour cela nécessairement toute puissance de vouloir, toute liberté. Sa volonté vaincue ici peut se retrouver, se relever ailleurs et se manifester dans la folie la plus avérée, la plus incurable. Une erreur incompréhensible le possède, il la chérit et s'y complaît; désormais cependant on peut voir au service de son erreur et de sa folie cette même volonté qui n'a pu l'en défendre. Une puissance irrésistible le pousse à tuer quelqu'un des siens ou à se tuer lui-même; il ne s'agit plus de lutter contre elle, mais de lui obéir, de consommer le meurtre d'autrui ou de soi-même. La victime doit mourir, ainsi le veut, non pas l'insensé, mais le destin; elle mourra, mais comment? Les moyens d'atteindre ce but fatal, voilà un nouveau champ pour la liberté de l'insensé. Celui-ci, habitant d'une ville de province, trouve un prétexte pour se mettre en voyage, emmène sa sœur à Paris, et là, dans une chambre d'hôtel où il est inconnu,

où il ne peut être surveillé par les siens, égorge sa sœur et se fait sauter la cervelle. Celui-là, qui a d'abord voulu se laisser mourir d'inanition, trompé dans ses projets, en combine chaque jour de nouveaux, et, dans le mieux surveillé de tous les asiles, gravit la haute croisée grillée d'un corridor et se précipite par un ventilateur sur le pavé de la cour. Cet autre, qui, bien entendu, se dit raisonnable, particulièrement irrité d'être enfermé avec des fous, ne songe qu'à s'évader, finit par mettre le feu à la maison et s'enfuit pendant que le médecin trouve la mort dans l'incendie qu'il s'efforce d'éteindre.

Il est une manifestation de la volonté que la psychologie moderne a parfaitement décrite, c'est l'attention. L'attention n'est point cet état de l'esprit où, absorbé malgré lui par un objet unique qui s'impose à la pensée, par une idée fixe, il demeure étranger à tout le reste et ne peut être distrait de son objet. Un tel état est précisément étranger à la volonté, il se produit sans elle, souvent malgré elle ; il faut une volonté souvent énergique, non pour le produire, mais pour le faire cesser. L'esprit est attiré par un objet séduisant ou terrible, il ne se porte pas, il ne tend pas volontairement vers lui. Telle est précisément la condition où se trouvent le plus fréquemment les hallucinés, surtout les extatiques. La fixité de leur regard est l'effet d'une sorte de fascination qu'exerce sur leur pensée et sur leurs sens la vision présente. De tels phénomènes prouvent que le fou est souvent incapable d'une attention

véritable, parce qu'il ne peut porter volontairement ailleurs que sur l'objet qui l'absorbe son regard ou sa pensée ; ils ne prouvent pas que le pouvoir de l'attention, qui n'est qu'une forme de la volonté, soit absolument ravi aux aliénés de toutes sortes. Autre est le phénomène de l'attention, autre aussi l'état de beaucoup de monomaniaques ou d'hypocondriaques. « Nous observons quelquefois en nous-mêmes, dit Bossuet, une attention forcée ; ce n'est pas là toutefois ce que nous appelons proprement attention. Nous donnons ce nom seulement à l'attention où nous choisissons notre objet pour y penser volontairement. Que si nous n'étions capables d'une telle attention, nous ne serions jamais maîtres de nos considérations et de nos pensées, nous serions sans liberté [1]. » Le délire est précisément l'état opposé à cette attention essentiellement volontaire ; dans le délire, les images, les sensations, les idées se succèdent et se pressent devant l'esprit avec une telle rapidité qu'il ne peut les suivre, qu'aucune n'a le temps de s'emparer de lui. La pensée du fou qui délire est emportée comme par un tourbillon qui lui donne le vertige ; s'il parle, la phrase commencée ne s'achève pas, son discours n'est qu'une longue anacoluthe, il fait à peine une proposition grammaticale, les mots s'échappent comme au hasard de ses lèvres ou de sa plume. Cette impossibilité d'être attentif à quoi que ce soit que le délire de quelques fous rend manifeste, fit supposer

[1] *Traité du libre arbitre.*

à Esquirol et à M. Flourens que la folie est souvent une *lésion de l'attention*[1]. Un fou, dans un moment lucide, décrit ainsi rétrospectivement par le souvenir de la conscience ce qu'il éprouvait : « Privé de la pensée naturelle et de la réflexion intellectuelle, je n'ai jamais pu avoir une idée suivie, je n'ai jamais pu avoir comme tout le monde la tête occupée d'un objet quelconque, d'une lecture; je le répète, je n'ai jamais été capable d'un moment d'attention. C'est la matière qui a toujours pensé chez moi. » Cette matière qui, selon l'expression à peine exagérée de ce malade, pense à la place de son esprit que la volonté ne dirige point, n'est pas toujours aussi tyrannique, et souvent l'attention du fou qui délire est, il est vrai, rare, de courte durée et difficile à fixer, mais elle ne lui est pas nécessairement ravie tout à fait. Il est des fous à qui un peu d'aide suffit pour ressaisir pendant quelques instants leur pensée qui s'échappe, qui sont capables de soutenir une conversation de courte haleine; il en est même qui viennent à bout sans secours étranger de fixer leur esprit sur un objet pendant quelques minutes, et qui ont si bien conscience à la fois de leur volonté et de sa faiblesse, qu'ils vous disent : « Je sens que ma pensée m'échappe, je ne puis plus la retenir, » comme un homme qui, soulevant un fardeau trop lourd, prévient avant de le laisser choir qu'il est à bout de forces, qu'il en est à son dernier effort, que son énergie est épuisée.

[1] *La raison, le génie et la folie,* par M. Flourens.

Mais il est des fous d'un autre genre qui possèdent au contraire une force de concentration de la pensée, une puissance d'attention extraordinaire, et, s'il était vrai, comme le pensent Esquirol et M. Flourens, que la folie peut consister dans une lésion de l'attention, il faudrait dire au moins que, tandis que chez d'autres la maladie consisterait dans l'affaiblissement ou dans l'impuissance de l'attention, elle consiste chez ceux-là dans une sorte de surexcitation de cette même faculté.

C'est une question sur laquelle ne s'accordent pas les médecins, que de savoir s'il y a réellement un genre de folie qui mérite rigoureusement le nom de monomanie, s'il y a véritablement des malades qui ne délirent et n'ont déliré jamais que sur un point, ou si la prétendue monomanie n'est autre chose qu'un délire d'abord plus général qui a fini par se concentrer sur un seul objet, par s'ordonner en système, de la même façon à peu près qu'un savant qui, après avoir observé des faits et hésité entre des opinions diverses, se décide enfin pour l'une d'elles et désormais ramène tout à son point de vue, juge tout à cette mesure, fait de son système le centre où tout vient aboutir, la formule qui doit tout expliquer. Toujours est-il qu'il y a des malades, qu'on les appelle ou non et à tort ou à raison des monomaniaques, qui, le système de leur délire une fois construit par eux ou imposé tout fait à leur esprit comme un axiome irrécusable, déploient toutes les subtilités, toute la rigueur d'une dialectique qui serait admirable si elle était au service du vrai, pour tout rattacher à ce

principe, pour en faire tout découler. Or, ce n'est pas là seulement un travail involontaire et machinal du raisonnement survivant à la raison ; il faut, pour renouer sans cesse les fils de cette toile, le tissu de cette argumentation que les accidents les plus imprévus, les objections les plus embarrassantes viennent briser à chaque instant, il faut une opiniâtreté, une contention d'esprit, une puissance de réflexion extraordinaire qui lasserait et pourrait faire délirer à la longue tout autre qu'un insensé. On se fait difficilement une idée du travail latent qui s'opère dans l'esprit d'un fou de cette espèce, lorsqu'il se trouve tout à coup, par un hasard véritable ou par le fait prémédité d'un interlocuteur, pris en flagrant délit d'inconséquence, mis en contradiction avec lui-même et réduit au silence par la surprise. C'est comme un problème que vous avez posé au malheureux insensé ; il n'a ni repos ni trêve qu'il ne l'ait résolu, qu'il n'ait fait disparaître la contradiction, qu'il n'ait satisfait, sinon votre raison, du moins la sienne. C'est un misérable travail que le sien, c'est une absurdité nouvelle qu'il enfante pour que son système ne se trouve pas en défaut, mais il ne lui en a fallu souvent que plus d'efforts et de persévérance pour enfanter cette misère ; et vous pouvez presque lire toute la peine que s'est donnée cet intrépide chercheur sur son visage rayonnant, lorsqu'il vous ferme triomphalement la bouche avec la plus imprévue et la plus extravagante ou la plus ingénieuse de toutes les solutions. On dit qu'il y a encore des gens à peu près sensés qui

cherchent à réaliser le mouvement perpétuel ou quelque utopie de la même sorte ; combien n'y a-t-il pas de fous qui l'ont trouvé, qui après l'avoir trouvé le perfectionnent et ne vivent que pour et par leur découverte passée ou à venir ! Chez de tels malades, la puissance de la volonté n'est pas contestable, car elle est toujours tendue ; et c'est là peut-être une des raisons pour lesquelles la guérison de leur folie est beaucoup moins facile et moins probable que celle des maniaques dont un délire universel et varié emporte ou paralyse la volonté. En effet, la volonté de l'insensé suspendue, amoindrie, ce n'est qu'un auxiliaire de moins pour la guérison ; on peut espérer de la faire revivre en excitant par quelque moyen l'attention du maniaque ; mais l'attention du monomaniaque, opiniâtrément fixée sur l'objet de son délire, c'est un ennemi de plus qu'on ne peut combattre par lui-même, car il est plus facile encore de faire vouloir un faible que de faire démordre de ce qu'il veut un fort et un obstiné.

« Les fous, dit M. Londe, ont souvent une volonté de fer et commettent des actions motivées auxquelles il ne manque qu'un point de départ plus juste, des prémisses mieux fondées [1]. » Cherchez bien et vous trouverez sous les formes les plus humbles cette volonté dont l'anéantissement est aux yeux de quelques-uns le principe ou l'effet nécessaire ou l'essence même de la folie.

Le mensonge, la dissimulation, la ruse, sont des

[1] Voy. *Bulletin de l'Académie de médecine*, 31 mai 1855. Discussion sur le délire.

armes dont le fou sait user avec une incroyable adresse; dissimuler, mentir, c'est faire acte de volonté. Combien de malades eussent été guéris peut-être, s'ils n'avaient pas pendant de longs mois ou de longues années caché soigneusement, par un mensonge ou un silence obstiné, les sensations illusoires dont ils étaient dupes! Combien font semblant de reconnaître leur erreur, disent hautement qu'ils étaient fous, obéissent à toutes les prescriptions pour mériter leur sortie de l'asile, et plus que jamais cependant tiennent à leur chimère! Ils simulent la raison et la santé, comme d'autres simulent la folie pour éviter le bagne. « Les aliénés, dit Pinel, à moins d'un entier bouleversement de la raison, cherchent à déjouer ceux qui veulent les examiner de trop près ; ils sont doués d'une dissimulation profonde ou d'une froide réserve pour ne point se laisser pénétrer[1]. »

Fût-il incapable de longs projets, de dissimulation, de raisonnements suivis, le fou n'est pas pour cela tout à fait incapable de vouloir ; sa volonté se réfugie et se manifeste dans les plus petites choses. Il y a des fous méchants, mais méchants sans malice, qui, réduits à l'immobilité par la paralysie, cherchent encore à frapper, à mordre, comme des bêtes furieuses ou malfaisantes; il en est aussi de méchants volontairement, avec intention. Une femme qu'on est obligé d'enfermer dans une cellule remplie de paille, parce qu'elle déchire et

[1] *Physiologie de l'homme aliéné*, par Pinel.

frappe toute personne et toute chose, parce que sa turbulence insupportable fatigue la maison entière, sait encore choisir entre les injures dont elle accable quiconque l'approche celles qui iront le mieux à leur adresse. A la sœur, des obscénités et des blasphèmes ; au médecin, des accusations ignobles et criminelles, des souvenirs poignants : « Il a tué sa fille ! » et pis encore ; les étrangers, elle les tâte pour trouver le côté sensible : « Vous êtes laid, » dit-elle ; le coup ne porte pas, vite elle abandonne ce thème et cherche quelque autre injure.

C'est un spectacle d'une bien triste, mais d'une bien grande beauté que celui qu'offre un asile peuplé de plusieurs centaines de fous de toutes sortes, libres de corps, manœuvrant sous la surveillance de quelques gardiens ou de quelques femmes, comme un régiment discipliné. On ne peut s'empêcher, à cette vue, d'être ému d'un profond sentiment de reconnaissance et d'amour pour Pinel, de voir en lui un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité. Sans doute, il y en a plusieurs, parmi ces malheureux, qui sont pliés à cette discipline intérieure plutôt qu'ils ne s'y plient de bon gré, qui obéissent par impuissance, par faiblesse, sans connaissance de ce qu'ils font, et l'on ne pourrait dire de ceux-là que leur soumission soit un acte de volonté. Mais il y en a beaucoup qui reconnaissent l'autorité et comprennent la règle ; ils ont voulu s'y refuser, on les a menacés de la douche, de la camisole, on a employé une fois ou deux les moyens de répression ; ils ont re-

fusé de se nourrir, on leur a introduit du bouillon dans l'estomac avec la sonde œsophagienne. Ils ont compris qu'il fallait céder, ils ont cédé ; ils ont fait usage de leur libre volonté en résistant, ils en font usage encore en ne résistant plus. Il en est enfin de plus calmes, de plus timides, de plus indifférents, qui, dès le premier jour, se conforment complaisamment aux habitudes de régularité qu'on leur impose. Obéir est encore une manière de faire preuve et usage de sa volonté ; c'est un champ modeste que l'obéissance passive pour la liberté d'un homme destinée à de plus grandes choses ; mais la volonté qui se soumet docilement ou qui se replie devant la menace et la crainte du châtiment n'est pas encore éteinte.

Tant qu'il reste à l'insensé une lueur de bon sens, pour les actes que cette dernière lueur éclaire il peut encore faire usage et il use souvent de sa volonté circonscrite, dans des conditions analogues à celles où l'homme sensé use de la sienne. Lorsque sa raison a disparu tout entière, si tant est qu'elle disparaisse jamais entièrement, la volonté, étouffée par exemple par l'hallucination qui pousse le malade vers un but fatal, tient encore sous sa puissance le choix des moyens, ou bien elle se concentre dans l'attention opiniâtre à un objet unique, ou bien elle se réfugie dans l'obéissance ou dans les moindres actions de la vie animale. Elle lutte avec des chances diverses contre l'erreur ; vaincue, elle lutte contre ce que l'erreur triomphante lui commande ; le cercle où elle est enfermée se rétrécit chaque jour,

chaque jour elle perd de son étendue, de sa valeur et de sa vigueur ; on ne peut dire avec plus ou moins de vraisemblance qu'elle est abolie tout à fait qu'au jour où la fureur transporte l'insensé dans un délire universel et extravagant, où la stupeur réduit à l'immobilité son esprit avec ses membres.

Le témoignage de la conscience d'un fou a son poids, tout fou qu'il soit, quand cette conscience se manifeste claire et énergique. Il est des fous qui se savent malades et, tout en délirant, ont encore assez de lucidité pour ne pas ignorer qu'ils délirent, pour sentir vaguement leur état, comme il arrive quelquefois qu'en rêvant et au moment même où l'on rêve, on sent confusément que l'on dort et que l'on rêve. Je ne parle point de ceux-là, car on pourrait dire que c'est ce reste de vague raison qui revendique pour l'aliéné sa volonté libre ; je parle de ceux qui, décidément fous, se font complétement illusion sur leur état. Allez dire à quelqu'un de ces malheureux qu'il a perdu son libre arbitre et qu'il ne veut rien de ce qu'il fait ; ou bien il entrera en fureur contre vous, demandera avec indignation si vous le prenez pour un enfant, pour une brute, réclamera hautement sa dignité d'homme libre et de personne morale, ou il vous prendra vous-même pour un insensé et vous regardera avec le plus profond mépris. La foi en sa liberté morale est une des croyances les plus vivaces de l'aliéné. Est-ce à dire que la conscience de ce malade soit infaillible, qu'il ne puisse jamais délirer sur cette partie de sa condition présente, quand il délire sur

tout le reste? C'est là une question délicate et cependant pleine d'intérêt et d'enseignement, de quelque façon qu'on la résolve.

Il est incontestable que les aliénés se font souvent illusion sur l'état de leur liberté morale comme sur celui de leur raison; de même qu'ils se croient sensés quand ils délirent, ils croient souvent vouloir avec une entière liberté, quand nous les estimons ravis par l'impulsion fatale de leurs organes ou de leurs sens. Que l'on tire de ces faits toutes les conséquences que l'on voudra, que le scepticisme s'en empare, à tort je crois, pour récuser le témoignage de la conscience qui atteste à l'homme sensé sa liberté morale, on ne peut les nier.

Les fous ne sont pas rares qui s'attribuent des actions qu'ils n'ont point faites, et s'accusent de crimes imaginaires. Une mère qui a perdu ses enfants par un accident impossible à prévoir, dans sa douleur et dans sa folie s'attribue leur mort, s'accuse devant Dieu et devant les hommes de les avoir tués, se proclame une grande coupable, demande le châtiment qu'elle croit mériter et cherche à se donner la mort qu'on lui refuse. Un fou se prend pour un autre, pour un personnage historique ou contemporain et s'attribue les actions passées du souverain, du grand homme, de l'illustre mort, du saint qu'il croit être. Il est visible par de tels exemples que le fou n'a pas voulu même en songe ce qu'il croit cependant avoir voulu et exécuté, que cette mère se fabrique en quelque sorte une conscience factice et illusoire conformément à l'objet primitif de son délire,

que cet insensé s'en fait une historique et endosse les vertus ou les crimes du personnage dont il s'affuble, que cette conscience est mensongère et toute d'emprunt, qu'elle est faite après coup par je ne sais quel mélange de souvenir et d'imagination qui fait illusion au fou lui-même, mais que l'étranger ne peut accepter pour véridique. Quant à ceux qui ont rêvé ces actions dans leur délire et qui, prenant pour des réalités les objets de ce délire, croient ainsi avoir accompli en effet ce que leur a seulement représenté leur imagination, un psychologue délicat et soupçonneux pourrait dire que, de même que rêver que l'on sent c'est sentir, rêver que l'on veut c'est aussi vouloir; de telle sorte que la conscience de ce fou délirant ne serait point tout à fait mensongère et qu'il se tromperait, non pas en s'attribuant une volonté qu'il a pu exercer en rêve, mais seulement en croyant que cette volonté a été suivie d'exécution matérielle. Mais il y a certainement plus de subtilité que de vérité dans cette interprétation ingénieuse. Ce serait compromettre la cause de la liberté morale que de la vouloir ainsi trouver ou placer partout par force ou par ruse. Le grossier bon sens, comme on l'appelle, n'a pas assez de délicatesse pour croire qu'un fou ait moralement et librement voulu ce qu'il a pu rêver dans son délire qu'il voulait ou qu'il faisait. Si des faits nombreux et incontestables prouvent que le fou délire et se trompe sur le caractère et la valeur de ses actes comme sur ceux de ses pensées et de ses sensations et jusque sur sa personnalité, il faut bien l'admettre et le croire, quoi

qu'il en arrive. D'ailleurs pourquoi cette difficulté de concevoir que la conscience du fou se trouve en défaut? Est-ce que la confiance de l'homme sensé au témoignage de la sienne en doit être ébranlée? Parce que le fou ne voit qu'un fantôme et le prend pour un corps, faudra-t-il donc, comme Pyrrhon, que je refuse de croire ce que voient mes yeux? Le fou est fou, et je ne le suis pas; ma condition n'est pas la sienne. Aussi n'est-ce point parce que le fou se croit et se dit libre, que je prétends que la volonté peut subsister et subsiste en effet dans la folie, mais parce que les faits me prouvent qu'il est souvent libre en réalité, que sa liberté persiste parfois tout entière, parfois n'est que restreinte dans son étendue, amoindrie dans sa puissance; et je reconnais qu'elle est souvent ou opprimée ou supprimée tout à fait, en dépit de son dire et de sa croyance.

Le fou peut quelquefois avoir conscience de sa liberté et la revendiquer à bon droit, parce que quelquefois, en effet, il la possède et l'exerce dans des conditions psychologiques moins différentes en réalité qu'en apparence de celles où nous-mêmes possédons et exerçons la nôtre. Il peut aussi avoir conscience que sa volonté lui échappe et meurt sous la contrainte de son mal. Enfin sa conscience n'est pas à l'abri de toute illusion et de toute erreur, sans qu'il faille pour cela tenir en suspicion la conscience attentive, réfléchie, éclairée, formelle de l'homme jouissant de son bon sens.

Ces faits auraient été moins longtemps méconnus et seraient plus facilement acceptés, si l'observateur des

phénomènes de la volonté n'était le plus souvent préoccupé d'une pensée étrangère à l'objet actuel de son observation, je veux parler de la valeur morale des actes volontaires, de la responsabilité de l'aliéné devant la justice des hommes ou de Dieu, si les questions subséquentes de la politique intérieure et de la morale ne venaient le plus souvent se mêler prématurément aux problèmes désintéressés de la psychologie et troubler quelque peu le calme si nécessaire à l'observation du psychologue.

Sans doute, il n'y a d'actions imputables à l'agent que celles qu'il a voulues ; la responsabilité se mesure sur la liberté de l'agent et un acte n'a de valeur morale que s'il est libre. Mais la proposition réciproque, à savoir qu'il n'y a d'action libre que celle qui a une valeur morale ou que tout acte libre a une valeur morale, n'est peut-être pas aussi absolument vraie. Et, quand il serait évident (ce qui n'est point) que la liberté ne peut exister dans les actes sans la moralité, il n'en est pas moins vrai que la responsabilité de l'agent et la moralité de ses actes libres ne sont qu'une conséquence de sa liberté, que l'on peut et que l'on doit, pour observer convenablement, avec calme et sans préjugé, la nature, le développement et les degrés de la volonté libre, non pas écarter à jamais les questions morales, mais les ajourner pour n'être pas troublé par la préoccupation qu'elles font naître ; de même qu'en toute science il ne convient de tirer et d'apprécier les conséquences qu'après avoir établi les faits et les principes.

Dans l'étude de la folie surtout, déjà si difficile par elle-même, il faudrait distinguer et séparer avec soin la simple analyse des actes et l'appréciation de leur valeur morale, assigner à chacune son lieu convenable et son temps opportun.

Or cette séparation momentanée, cette distinction si nécessaire, c'est là précisément ce que nous avons bien de la peine à accepter et à observer dans la question présente. Ce qui fait que nous sommes tentés d'accueillir tout d'abord et si volontiers la théorie de Maine de Biran et de quelques autres sur la folie, que caractériserait l'absence de la volonté, c'est que nous sommes persuadés à l'avance que le fou n'est pas responsable de ses actes, que ses actes n'ont aucune valeur morale. Ce qui trouble notre vue et nous enlève notre calme d'observateurs, c'est que nous prévoyons de loin toutes sortes d'obscurités, de difficultés, de contradictions ou de conséquences inexplicables et impossibles, si nous venons à confesser que le fou n'a pas toujours et complétement perdu sa volonté libre. Ne soyons point si pressés d'arriver aux conséquences et à la morale, n'ayons point tant de hâte de voir les difficultés résolues ou tant de peur de les voir naître, ayons plus de confiance dans la sagesse de l'auteur de toutes choses; la vérité ne saurait être en contradiction avec elle-même, ni la vérité des faits avec celle des principes ou des conséquences, ni la vérité psychologique avec la vérité morale. La lumière ne se fait que peu à peu dans l'esprit; j'espère qu'elle se fera, à la condition d'avoir la patience

de l'attendre et l'art de la provoquer, sinon pleine et tellement éclatante qu'elle ne projette aucune ombre et ne laisse aucun point dans l'obscurité, au moins assez vive pour que les faits et leurs conséquences en soient plus éclairés après qu'avant ces recherches; j'espère que la psychologie de l'aliéné et de l'homme sain d'esprit lui-même sera plus exacte et la morale sauve.

Si j'examine les actions des hommes intelligents ou grossiers, savants ou ignorants, mais sains d'esprit ou passant pour tels, j'en trouve de trois sortes, toutes semblables aux yeux du psychologue qui ne fait qu'analyser la nature, fort différentes à ceux du moraliste qui se propose de juger la valeur des actions humaines. Dans toutes trois la liberté se rencontre; voilà comment elles ne diffèrent pas essentiellement pour le psychologue. Mais la moralité ne se rencontre pas pour cela dans toutes trois, et, quand elle s'y trouve, le moraliste ne porte pas le même jugement sur leur valeur et ne les considère pas pour les juger du même point de vue; voilà pourquoi, bien qu'essentiellement semblables comme actions volontaires, elles sont très-différentes comme actions morales.

Un homme doué de raison, capable de discerner le bien du mal, et faisant conformément à la vérité usage de ce discernement, accomplit un acte réfléchi pouvant en accomplir un autre, trahit un secret, vole, assassine, viole la loi de son pays ou de sa religion. Cet homme est libre, son action est volontaire sans contestation possible; incontestablement aussi il est respon-

sable de son action, elle a une valeur morale absolue; c'est un crime, un délit, un péché, dont il ne s'agit plus que de déterminer la gravité.

Un autre homme, ou le même homme, dans les mêmes conditions individuelles de puissance active ou intellectuelle, mais au milieu d'autres circonstances extérieures, choisit entre plusieurs actions également permises par la loi humaine ou par la morale, entre plusieurs objets qui lui sont offerts; par exemple, parmi plusieurs buts de promenade, il préfère celui-ci, il préfère une étoffe, un habit de cette couleur à toute autre couleur ou à tout autre tissu. Il choisit, il fait acte de liberté; choix misérable, liberté triviale, mesquine, infime; ce n'en est pas moins un choix, ce n'en est pas moins la liberté. Ce choix est misérable, cette liberté est mesquine parce que ce libre choix est sans moralité; il s'agit d'objets insignifiants, je ne dis pas indifférents, qui n'ont pas trait à la morale. Je sais bien qu'on a nié souvent la liberté de semblables actions, en les confondant à tort avec les actes indifférents, c'est-à-dire dépourvus d'intention et de motifs. Pour prouver contre Descartes, contre Bossuet, contre Reid, contre tous les défenseurs d'une sorte de liberté dite d'indifférence, que cette liberté d'indifférence n'existe pas, on a avancé que toutes les actions qui n'ont point de valeur morale ne sont pas libres; je ne sache pas qu'on l'ait prouvé. Je ne défends pas la liberté d'indifférence, par exemple la liberté du choix d'une guinée entre mille guinées toutes également propres à payer une dette; il se peut

que l'acte par lequel je prends cette guinée plutôt que cette autre ne soit pas une volonté libre. Mais j'attends que l'on me prouve que ma conscience se fait illusion, lorsque je dis choisir librement le but de ma promenade ou le menu de mon dîner, que l'on me prouve ou bien que ce choix n'est pas libre, qu'il n'y a pas choix de ma part, quoi qu'il m'en semble, ou bien que ce choix a une valeur morale, laquelle m'échappe, je l'avoue, complétement. La gourmandise est un défaut, mettons même que ce soit un vice, et c'est un péché pour un catholique, si maigre chère qu'il fasse, de ne pas manger maigre à certains jours ; mais une fois que je suis bien décidé à faire grasse ou maigre chère et à manger gras ou maigre, une fois que je suis reconnu pour cette décision fidèle ou infidèle aux préceptes de la religion ou de la morale, peu importe à la morale comme à la religion que je mange telle ou telle viande et tel ou tel poisson. Je suis libre pourtant de choisir, bien que mon choix n'ait aucun caractère de moralité. Quelque insignifiante que soit une telle préférence au point de vue de la morale, elle a de l'importance dans la question de la liberté. Je ne connais qu'un homme capable de révoquer en doute l'indifférence morale d'une telle volonté, de faire intervenir le mérite et le démérite, de faire descendre la vertu ou le péché jusque dans ces actes insignifiants, c'est cette espèce de fou dont parle Darwin, qui se croyait obligé de prendre garde où il posait son pied dans la rue, non de peur de salir sa chaussure, mais pour ne pas user le pavé plus que de

besoin. Si nous ne devions être libres dans les petites actions de la vie qu'à cette ridicule condition, mieux vaudrait dire aussitôt que nous ne le sommes pas.

L'insignifiance morale de ces actions infimes n'est pas niable, on en a nié la liberté; est-elle donc moins évidente? Non; mais on a généralement négligé, souvent refusé d'examiner ces actions, et c'est encore au stoïcisme qu'il faut s'en prendre. L'orgueil humain, si justement et si fortement dénoncé par Pascal dans la doctrine des Zénon et des Épictète, a le plus souvent inspiré aux philosophes qui ont traité de la volonté un sentiment manifestement exagéré, une jalousie quelque peu emphatique de la grandeur, de la dignité, des fonctions et des usages de la liberté humaine et de la raison. Oui certainement, la liberté est une grande chose et la raison aussi; il faut priser bien haut leur dignité, nous devons les aimer ardemment, les défendre et les respecter en nous-mêmes; mais il ne faut pas s'enivrer en quelque sorte du sentiment de cette dignité jusqu'à se persuader, contrairement à l'expérience de chaque jour, que la liberté comme la raison n'intervient que dans les grandes choses, que dans les actions morales, jusqu'à croire que partout où ne s'agite pas un grand intérêt, un intérêt moral, il n'y a pas de place dans la vie pour le libre arbitre. Sans doute la liberté éclate mieux, elle est plus de mise, elle remplit mieux ses nobles fonctions quand elle décide les grands actes moraux que quand elle participe aux actions frivoles; mais il n'en faut pas conclure que la liberté avec la raison

n'habite que les hauteurs. La pensée ne se nourrit pas toujours de spéculations scientifiques, la vie ne se compose pas seulement de grandes actions bonnes ou mauvaises; il y a tout au moins des nécessités de la vie vulgaire où nous sommes forcés de nous abaisser; il ne s'ensuit pas que nous soyons abandonnés alors à la force brutale et aveugle de l'instinct et du hasard; notre liberté, notre raison descendent avec nous, s'abaissent, se font humbles avec nous; nous les portons en nous dans la conduite des plus petites choses comme dans celle des plus grands intérêts. La liberté sans la moralité, c'est une liberté bien humble, mais c'est encore la liberté.

Il est enfin un troisième cas qui se présente le plus fréquemment dans la vie des hommes, un dernier concours de circonstances infiniment variables où la liberté et la moralité se rencontrent toutes deux dans les actes, où cette moralité se juge en vertu des principes immuables de la morale, mais où le jugement est plus délicat et exige des considérations que l'homme ne prend pas toujours le soin d'examiner, des connaissances dont il ne lui est pas toujours possible de s'éclairer pour estimer définitivement la valeur morale des actions humaines. Par exemple un homme doué de raison et sain d'esprit, mais foncièrement ignorant et d'une intelligence bornée, un sauvage des îles Océaniennes, élevé dans une société barbare, imbu dès son enfance des préjugés, des superstitions, des erreurs de ses pères et de ses semblables, n'ayant d'autre idée de Dieu qu'un

monstrueux fétichisme, n'ayant puisé de notions du bien et du mal que dans les mœurs farouches et les exemples féroces des sauvages de sa tribu, égorge son père, lorsque, devenu vieux, il est incapable de se procurer lui-même sa nourriture. Cet homme est libre, l'acte libre par lequel il immole son père a certainement une valeur morale; mais peut-on juger cette action absolument et aussi facilement que font nos tribunaux quand ils proclament que ce fils, élevé en France, dans la religion chrétienne, connaissant la loi du Décalogue et celle du Code Napoléon, est un grand criminel qui mérite la mort parce qu'il a tué son père ou sa mère? Quelques philosophes du dernier siècle s'autorisaient de ces exemples et des mœurs cruelles de quelques peuplades sauvages pour soutenir que l'idée ou le sentiment du bien et du mal n'est pas naturel à l'homme, qu'il n'est qu'un fruit de la civilisation. On leur répondait avec justesse que ce sauvage parricide fait une action morale, qu'il croit même faire une bonne action en donnant la mort à son père devenu vieux, qu'il croirait en faire une mauvaise et manquer à un pieux devoir s'il respectait ses jours, que l'idée du bien et du mal existe dans l'esprit de cet homme grossier, mais qu'elle est obscurcie, pervertie, faussée par l'ignorance et la superstition.

Pour juger de la valeur morale du parricide volontaire de cet homme sauvage, il est évident qu'il ne suffit pas de considérer que cet homme est libre, il faut tenir compte aussi de l'état de son intelligence, de ses

préjugés, de ses erreurs. Dans les dernières leçons de son *Cours de droit naturel*, M. Jouffroy a nettement établi l'existence et la nécessité de deux conditions, de deux éléments pour l'accomplissement d'une action morale : d'une part l'obligation, qui suppose la liberté d'accomplir le bien, de l'autre l'idée, la définition, la détermination du bien lui-même. Il a parfaitement montré que le premier de ces deux éléments est immuable, que l'homme libre est toujours obligé de conformer sa conduite à l'idée du bien, qu'il est vertueux et méritant s'il le fait, coupable et déméritant s'il ne le fait pas, que le second élément est au contraire infiniment variable, qu'on voit, qu'on entrevoit le bien plus ou moins confusément, qu'on peut se tromper, qu'on se trompe souvent sur le bien lui-même. Il faut tirer de cette lumineuse analyse deux conséquences : la première qui n'a pas trait directement à notre sujet, c'est qu'en morale, pour remplir entièrement son devoir, pour être à l'abri de tout reproche, exempt de toute faute, il ne suffit pas d'accomplir à un moment donné ce que l'on croit inconsidérément être le bien, qu'il faut encore s'appliquer volontairement à déterminer le plus clairement, le plus justement possible quel est le bien dans les circonstances générales et dans chaque cas particulier, en un mot, que la recherche rationnelle du bien fait partie du devoir lui-même. La seconde nous intéresse immédiatement, c'est que, pour juger de la valeur morale d'un acte volontaire, il faut tenir compte de l'intelligence individuelle de l'agent, de l'état actuel de

cette intelligence, de ses idées, de ses erreurs, de leur cause, de la possibilité ou de l'impossibilité où l'agent libre a pu se trouver de les corriger, de la part volontaire qu'il a prise à ces jugements erronés, de la nécessité où il a pu se trouver de les accepter ou de les subir. La justice sociale n'admet pas toujours ces distinctions et ces précautions minutieuses, parce qu'elle ne pourrait les mettre en pratique, parce qu'elle se propose d'ailleurs un but particulier, parce qu'elle n'est pas précisément la morale et qu'elle est née de besoins d'une nature déterminée. Mais la justice de la raison et de la conscience les admet et tâche de les appliquer, parce qu'elle n'a pas à satisfaire aux nécessités de l'ordre public, parce qu'elle a le loisir et le devoir d'être plus scrupuleuse.

Appliquons à la folie cette distinction, car le fou nous offre dans sa conduite ces différentes sortes d'actions avec des caractères plus tranchés. Les réflexions qui précèdent nous aideront à mettre dans une plus grande lumière la persistance fréquente au milieu de la folie de la liberté entière ou amoindrie, à faire voir que la moralité peut caractériser encore quelques actions du fou, qu'il peut accomplir aussi des actes libres mais sans valeur morale, comme nous-mêmes qui jouissons de notre bon sens et de notre volonté libre en accomplissons fréquemment dans le cours de la vie ordinaire, que souvent enfin il use très-positivement de sa volonté libre et accomplit des actes qui auraient, exécutés par nous, une valeur morale sérieuse, mais qui n'en ont

point, venant de lui, eu égard aux circonstances particulières où il se trouve. Quand un fou, comme certains monomaniaques, capable de discerner le bien du mal, accomplit une action en dehors de l'influence morbide qui ne trouble sa pensée que sur un petit nombre d'objets, il est incontestable, interdit ou non par la justice civile, que cet homme est libre et fait acte de volonté, que cette volonté peut être bonne ou mauvaise, que son action a une valeur morale, que, si elle échappe au jugement des hommes, c'est seulement parce que ceux-ci, par une réserve naturelle et dans la crainte d'une erreur qui serait déplorable, veulent rester incompétents; mais il n'y a pas de raison pour qu'elle échappe à celui de Dieu. Or le nombre des sujets sur lesquels l'insensé délire est infiniment variable; l'étendue de sa déraison peut tantôt se réduire à un point très-particulier, tantôt comprendre presque toutes ses pensées et ses sensations; elle peut aussi chez chaque malade se restreindre ou se répandre dans des limites intermédiaires, et, pour peu que la lumière de la raison apparaisse à travers les nuages du délire, éclaire un instant l'esprit du fou, lui permette une idée juste, cette idée lucide, bienfait du hasard ou débris du passé, peut suffire à provoquer, à motiver une action volontaire, qui, à la considérer toute seule, ne diffère en aucune façon de la mienne et qui, comme la mienne, a sa valeur morale. Il ne servira de rien, on ne saurait trop le redire, au moraliste d'épier ce rayon de bon sens au milieu de la confusion du délire pour appli-

quer aussitôt ses règles absolues à l'action volontaire qu'il peut éclairer et provoquer. Il est même indifférent pour le psychologue qui n'est point un casuiste de découvrir que tel insensé dans un tel moment a fait une telle action qui n'est dépourvue ni de liberté, ni de moralité; mais le fait général importe singulièrement à la science de l'homme et particulièrement à celle de la volonté. Or on ne peut, il est vrai, déterminer quelles sont précisément celles des actions d'un fou conservant une lueur de bon sens, qui sont éclairées de cette lumière, qui sont accomplies dans des circonstances analogues à celles où je me trouve, qui sont libres, qui ont une valeur morale, et quelle est exactement leur moralité; mais s'il est des exemples incontestables où le monomaniaque veut et agit librement parce que dans cet ordre d'idées et pour cette action sa raison n'est pas égarée, si c'est une vérité reconnue par la science médicale, que le délire est souvent limité dans son étendue, qu'il alterne et même s'allie avec un reste plus ou moins précieux de bon sens, le psychologue est en droit de conclure qu'il y a certainement plus de place dans la conduite d'un fou qui n'est pas en pleine démence, pour l'exercice de sa volonté libre et responsable que ne fait supposer l'apparence. Reconnaissons donc qu'il n'appartient pas au jugement faillible et borné des hommes de faire le triage difficile de ces pensées et de ces actions échappées au fléau et d'en juger la moralité, mais reconnaissons aussi qu'il y a certainement parmi elles des volontés, quelles qu'elles soient, par où ce malheu-

reux fou nous ressemble encore, qui révèlent encore en lui la personne morale, comme il est quelques-unes de ses idées qui sont le vestige d'une intelligence raisonnable. C'est une assez pauvre consolation, en présence d'un fléau si terrible qui s'attaque en même temps à la dignité et à la vie de l'homme, que cette croyance, que cette certitude, pour que les préjugés du monde ou les systèmes philosophiques ne nous la marchandent point.

Il ne faut pas non plus, pour conserver à une théorie quelconque sa rigueur spéculative, envier aux tristes hôtes des asiles l'usage vulgaire et mesquin d'une volonté dégradée qui, impuissante peut-être à produire des actes moraux, est capable encore chez beaucoup d'entre eux de décider au jour le jour, sans prévoyance du lendemain ou de l'instant qui va suivre, les actions insignifiantes qui n'ont trait qu'au bien-être ou même les simples mouvements de la machine corporelle. Est-ce donc une bête ou moins qu'une bête, comme une science ou une philosophie trop exclusive l'a mainte fois répété, que ce maniaque, que cet imbécile qui conserve toutes les apparences physiques de l'homme? Ce fou à qui l'on ordonne, soit comme moyen de traitement et comme distraction, soit pour lui faire gagner son pain tant qu'il en est capable, un travail manuel, qui remue la terre, charroie les fardeaux, aide au service intérieur de la maison, n'est-ce plus qu'une bête de somme ou de labour? Cet autre qui se promène, qui joue aux dames avec un malade comme lui, n'est-ce

qu'un automate, qu'une machine savante ? A moins de prétendre que je ne possède plus ma liberté, que je n'en puis faire usage quand le but de mes actions n'intéresse pas la morale, quand il ne s'agit que de choisir mes plaisirs ou de satisfaire mes appétits, il faut bien reconnaître que le promeneur qui gouverne sa marche et choisit son sentier, que le joueur qui combine ses coups, que l'imbécile même qui se livre à de puérils amusements, que le maniaque qui écrit ou dessine n'exécute pas toutes ces choses comme l'abeille fait sa cellule ou comme la machine de Lulle ou de Pascal. Sans doute, le malade arrivé au dernier degré de la démence, qui trace un sillon sur la terre et parcourt quelques milliers de fois dans une journée le même chemin, qui frappe le sol du mouvement perpétuel et cadencé d'un de ses pieds, qui debout dans l'angle d'une muraille ou accroupi sur le sol balance son corps sans repos ni cesse, ne sait ni ne veut ce qu'il fait, et il est raisonnable de penser que ces mouvements n'ont rien de volontaire et proviennent d'une sorte de tic bizarre, mais tellement fatal qu'on peut reconnaître le genre de folie de certains malades au seul dandinement de leurs corps. Mais il est déraisonnable de rapporter les plus petits mouvements, les moindres actes comme les plus importants de chaque fou qui se lève ou s'assoit, marche ou s'arrête, boit ou mange, parle ou se tait, à la fatalité de l'instinct ou à celle de l'habitude, quand les mêmes actes accomplis par moi, ni mieux ni plus mal, sont attribués en grande partie à ma volonté qui ne déroge

point, parce qu'elle descend à servir mes plaisirs ou les nécessités de ma vie.

La plus grande difficulté, qui fait la force de la théorie de Maine de Biran et du préjugé de la plupart des philosophes, n'est pas là. On dira, et avec justesse, pour expliquer la persistance de la volonté dans les premiers exemples, que, si le monomaniaque ou l'insensé qui ne délire pas sur tous les objets et dans tous les instants, accomplit encore des actes où l'on retrouve la trace fortement empreinte ou effacée d'une volonté libre, c'est qu'il n'est pas fou pour cet instant ou pour cet objet, que cet acte, bien qu'accompli pendant une période quelconque de son mal, l'a été en dehors de son influence, que c'est au peu de santé, de lucidité qui lui reste, à ce que la maladie a respecté en lui de l'homme raisonnable et de la personne morale qu'il faut faire honneur de cette volonté persistante. Pour les autres exemples, dans les circonstances où l'on ne pourrait faire ce départ de la folie et de la raison, de la maladie et de la santé, on conviendrait à la rigueur que la volonté est encore capable, au sein même de la folie avérée, de causer de petites actions insignifiantes et puériles ; mais on atténuerait cette concession arrachée par l'évidence, en insistant sur l'absence de moralité dans ces actions vulgaires, en se renfermant plus obstinément que jamais dans cette thèse que, pour les actions d'un grand intérêt, qui ont une valeur morale sérieuse, accomplies par un homme sensé, elles sont, acccomplies par un fou, absolument fatales, parce que, volontaires et

libres par hypothèse, elles seraient par cela même bonnes ou mauvaises, vertueuses ou criminelles, et qu'il serait inique, qu'il répugnerait au bon sens et à la conscience de tous de prétendre juger un fou homicide comme un assassin.

C'est ici qu'est la dernière et véritable difficulté, qu'on oppose à l'avance comme une fin de non-recevoir à toute analyse des actions du fou dont la conclusion serait, que la folie n'anéantit pas nécessairement la volonté libre. Toute sensée, toute juste que paraisse cette argumentation, je ne désespère point d'en faire voir la vanité. Elle contient en effet une vérité incontestable, une sorte d'axiome de justice pratique qu'il serait déraisonnable et cruel de ne pas reconnaître en principe et appliquer en toute circonstance ; mais elle renferme aussi un vice de rigueur et une confusion que les réflexions qui précèdent nous aideront à corriger.

Il ne s'ensuit pas de ce qu'un fou aurait accompli volontairement, dans des circonstances déterminées, un acte qui, jugé d'après les lumières dont s'éclaire ordinairement la justice des hommes, serait un crime, il ne s'ensuit pas rigoureusement que cet acte soit un crime en effet, tout volontaire, tout libre qu'il soit ou qu'on le suppose. C'est ici le cas de se rappeler et d'appliquer comme à un exemple mémorable les observations de M. Jouffroy.

Le meurtrier qui, connaissant la loi de Dieu et la loi des hommes et en confessant la justice dans son cœur, la viole et tue son semblable par vengeance, est sans

hésitation jugé par nous un assassin digne de châtiment, car il avait du crime qu'il allait commettre une intelligence aussi nette que sa résolution de l'accomplir a été ferme. Il est, à nos yeux comme aux siens propres, sans excuse, parce que pour un acte aussi grave que l'homicide il n'y a pas d'hésitation d'esprit ni d'erreur possible de la part d'un homme élevé dans une société civilisée, ayant reçu l'éducation morale et religieuse que donne le christianisme. Au lieu d'être un Français, habitant des villes, un esprit cultivé, le meurtrier est un Arabe des confins du désert, l'âme pleine des idées et des passions de sa race ; il est coupable encore, il est assassin de son semblable. Cependant, bien que notre justice française puisse infliger la même peine, le dernier supplice, à ces deux criminels, la conscience morale sait distinguer entre leurs crimes ; elle déclare, tout bas peut-être, moins coupable l'homicide inspiré par la vengeance au rude habitant du désert, parce que ce barbare vit dans un monde où venger un meurtre par un meurtre est une coutume que ne justifient pas suffisamment sans doute sa conscience grossière et sa raison inculte, mais dont il ne voit pas aussi clairement que nous toute l'injustice et toute la férocité. Est-ce le fanatisme qui pousse le fidèle musulman à égorger le giaour ; c'est encore un assassinat que cet homicide, mais à considérer les choses avec calme et réflexion, sans préoccupation des nécessités de la politique et des dangers de l'avenir, n'est-il pas plus excusable que celui, par exemple, d'un bour-

reau de la Saint-Barthélemy, car la religion qu'il professe est moins pure, moins éclairée que le christianisme et peut laisser, dans la raison du barbare fanatique, plus d'obscurité, d'incertitude, d'erreur que la foi du Christ dans l'esprit d'un chrétien? Si le mobile de l'homicide est l'amour de sa patrie opprimée, rien n'égale quelquefois les perplexités de notre conscience. C'est toujours un crime et un grand crime; mais si, sans excuser une Charlotte Corday, nous ne pouvons cependant comparer son action aux assassinats vulgaires, nous hésiterons davantage encore quand il s'agira d'un barbare ignorant, parce que la beauté absolue du motif peut produire dans l'esprit faible d'une femme ou grossier d'un barbare une telle illusion, que l'homicide lui apparaisse, jamais à nous, comme un acte légitime, peut-être vertueux. Quand la justice des hommes frappe en de telles circonstances, elle est encore la justice; mais nous nous demandons si elle est bien la justice au même titre que quand elle frappe le voleur assassin, si elle n'obéit pas quelquefois à des nécessités de politique intérieure, et si, ces nécessités écartées, elle trouverait assez de lumières dans les faits pour frapper avec sûreté comme la main de Dieu.

Forçons encore les traits, avivons davantage les couleurs de nos exemples pour nous rapprocher de plus en plus de ceux que la folie nous offre. Le meurtrier n'est plus seulement un barbare, c'est ce sauvage ignorant et farouche que nous représentions tout à l'heure; un fétichisme monstrueux ou un vague sentiment d'ado-

ration est toute sa religion ; il a reçu aveuglément de ses pères une tradition féroce, celle de dévorer son ennemi vaincu, celle de tuer son père infirme ; elle est si bien consacrée par l'usage, cet acte monstrueux est si bien regardé comme naturel, légitime, vertueux même, que la victime accepte ou demande la mort. Une nation civilisée comme la France ou l'Angleterre, qui trouve dans ses colonies de pareilles mœurs, ne peut les supporter ; elle interdit les sacrifices humains de toute espèce; elle menace de mort quiconque les renouvelle sous sa domination et fait suivre d'effet la menace. Mais n'est-ce pas là cette fois la nécessité seule de faire le bien de l'avenir par la violence qui prononce ces condamnations? Le sauvage repu de la chair de son semblable, couvert du sang de son père, a librement agi sans doute, mais il se regardait comme obligé à égorger son père pour lui épargner les maux de la vieillesse et les longueurs d'une agonie naturelle; il avait cette croyance parce que ses pères la lui avaient transmise, parce que ses semblables la professent et la pratiquent. Qui l'aurait instruit, qui l'aurait détrompé, qui aurait redressé cette intelligence dépravée par une ignorance plusieurs fois séculaire, ce sentiment perverti du bien et du mal ? Avait-il dans sa propre conscience, dans sa raison individuelle, assez de force et d'initiative pour secouer ce sommeil, assez de lumière cachée, mais vivace, pour discerner de lui-même la valeur absolue de ses sentiments et de ses actes ? Voilà ce qu'il faudrait savoir pour juger, toute préoccupation des néces-

sités politiques ou sociales mise de côté, quelle est exactement la valeur morale des actes libres de ces hommes enfoncés dans la barbarie et dans l'erreur. C'est-à-dire que, pour juger définitivement de la moralité d'un acte, il faut savoir quelle idée du bien et du mal, de la valeur morale de sa propre action, se fait ou s'est faite l'agent lui-même, si cette idée est juste ou erronée, si la fausseté de cette idée peut être imputée à celui qui l'a conçue, s'il avait la possibilité de corriger son erreur et de se faire du bien une idée saine. En un mot, l'idée que l'agent libre se fait du bien et du mal, l'origine de cette idée, l'influence volontaire qu'il pouvait exercer sur elle, sont des éléments nécessaires et des considérants de tout jugement moral sérieux et juste, avec lesquels varient la valeur morale de l'action volontaire et le degré même de sa moralité. Il est impossible, en effet, qu'un homme, persuadé qu'il fait un acte innocent ou vertueux, soit criminel au même titre que celui qui fait le mal avec la conscience qu'il le fait; il est impossible qu'un homme dont l'esprit est couvert des nuages de l'ignorance ou de la stupidité, un simple, un sauvage, un enfant, accomplisse des actes d'une moralité aussi sérieuse qu'un homme mûr, civilisé, intelligent.

De quelque obscurité que soit enveloppée la condition du fou, elle est cependant sous beaucoup de rapports plus nette et plus tranchée que celle de tous ces prévenus embarrassants. S'il est au moins permis d'hésiter avant de prononcer l'irresponsabilité absolue du fou, quoi qu'il puisse faire, devant la morale, il n'y a pas

d'incertitude possible quand il s'agit de livrer au bras de la justice séculière un homme dont la folie est manifeste et cause incontestée d'un meurtre qu'il vient d'accomplir; nous devons l'y soustraire. Ici, en effet, il ne s'agit pas de civilisation par la violence; la société et les individus sont suffisamment défendus contre les attentats possibles du fou homicide, quand il est enfermé dans un asile sous une vigilante surveillance; l'exemple de l'impunité n'est dangereux ni pour les scélérats sains d'esprit, car un meurtre sans motif et sans but qui puisse exciter une passion naturelle n'est point leur affaire, ni pour les autres fous absorbés chacun par leur délire personnel; enfin le châtiment, l'infamie, comme moyen curatif, serait un contre-sens et une iniquité révoltante. Un fou n'est pas seulement un homme qui se trompe, mais le fou se trompe et l'on ne peut hésiter cette fois sur la cause générale de son erreur. Cette cause, c'est son mal corporel, c'est le dérangement, quel qu'il soit, de son cerveau ou des organes sympathiques; à défaut des démonstrations de la science physiologique, anatomique, pathologique, nécroscopique, nous en avons pour garants l'énormité, l'absurdité même de cette erreur. Elle s'impose à l'esprit du fou, non par un défaut de raisonnement, par une paresse d'esprit, par une ignorance, par l'influence d'une passion, dont on pourrait toujours jusqu'à un certain point rendre la volonté responsable, mais par la force tyrannique, invincible ou invaincue de la maladie, devant laquelle la générosité de la nature, les

vieilles idées, les traditions de la religion, les enseignements de la morale, les conseils, les exemples expirent impuissants ou ne conservent tout au plus qu'une autorité dérisoire. Envers un homme jeté ainsi en dehors de la règle commune, lorsque dans les limites de celle-ci il se rencontre déjà tant de difficultés à résoudre, il est évident que la société n'a plus à tenir de lit de justice, elle n'a plus que des devoirs de protection à remplir envers le malade et ses propres membres raisonnables. Le fou est irresponsable devant la justice des hommes ; souvent parce qu'il n'est pas libre évidemment, parce que son action n'est pas volontaire ; toujours, sans préjuger de la persistance de sa volonté libre en l'absence de sa raison, parce que la maladie lui impose des sensations illusoires, des sentiments factices, des idées extravagantes contre lesquelles il ne peut mais, parce que les notions de son esprit sont bouleversées, perverties, et qu'avec elles est renversé pour son jugement ce qui est regardé par les hommes comme le juste et l'injuste, la mesure du bien et du mal, parce qu'il n'est pas libre, non de vouloir autrement qu'il ne veut, mais de penser et de sentir autrement que d'une manière extravagante.

Quant à la responsabilité du fou devant la morale et la justice de Dieu, la question ne peut se résoudre absolument et d'un seul mot. Elle se tranche, quand il est évident que le fou ne jouit pas de sa volonté ; elle se trancherait toujours de même dans le sens de la négative, s'il était évident qu'en aucune circonstance le fou

ne peut vouloir. Mais cette évidence est loin d'exister et je vois des circonstances, non pas imaginaires, mais trop réelles, hélas! où il n'y a aucun motif de croire que le fou, malgré l'égarement de sa raison, ait complétement perdu l'exercice de sa volonté, où il a conscience de la conserver, où il agit comme un homme qui la possède, où il y a tout lieu de penser qu'il la possède en effet.

L'aberration des sens et de la raison, le fantôme de l'hallucination pris pour la réalité, sa voix imaginaire pour une parole qui frappe l'oreille extérieure, tous ces faits reconnus comme une influence fatale à laquelle le malade succombe, s'ensuit-il nécessairement que sa volonté disparaisse absolument dans la contrainte? Là est le nœud du dernier problème.

La contrainte morale ne s'estime pas comme la contrainte physique, et, s'il est déjà difficile de dire d'un homme jouissant de sa raison à quel moment l'influence des motifs est assez forte pour équivaloir à la contrainte, il est absolument impossible de le déterminer quand il s'agit d'un malade et d'un fou. On contraint l'homme qu'on entrave des pieds et des mains, à qui on enlève le pouvoir de marcher, et si de plus on le jette dans un cachot verrouillé, on n'a pas besoin de lui dire : je vous défends de sortir. Celui qu'on place dans une chambre ouverte, sans chaîne et sans surveillance, à qui on ne fait que demander sa parole d'honneur qu'il ne s'évadera pas, conserve sa liberté de sortir. Son honneur engagé, la honte, la certitude de la mort s'il est infidèle

à sa promesse, ne lui enlèvent pas sa liberté morale. Un scélérat vient me placer le couteau sous la gorge et m'invite à signer un papier; je le signe, et la justice humaine déclare que cette signature m'a été arrachée par la violence et annule le billet. Mais la loi condamne en cela l'action du criminel qui m'a menacé de la mort, plutôt qu'elle ne m'absout; elle n'est pas chargée en effet de me juger, moi, ni la valeur de mon action, mais seulement celle de la dette. Quand elle déclare que je n'étais pas libre, elle rend un verdict de police et non un jugement psychologique ou moral. L'opinion publique elle-même m'absoudra, disant que j'ai agi prudemment comme le voyageur qui jette sa bourse au voleur de grand chemin, mais on ne me citera pas comme un modèle de courage. Il est même telle occasion où ma prudence sera traitée de lâcheté; jamais on ne dira que cette influence, si puissante qu'elle soit, équivaille absolument à la contrainte et m'enlève nécessairement toute liberté de résistance. Les martyrs livrés aux lions, les missionnaires soumis aux tortures, les d'Assas surpris par l'ennemi n'ont pas estimé que la menace d'une mort horrible ou immédiate fût une contrainte. Le fou entend une voix qui lui ordonne de tuer; je veux que cet ordre impérieux qui est censé venir d'en haut, qui est la voix du diable logé dans le corps du démonomaniaque, qui promet une récompense ou un châtiment éternel, soit une force supérieure à toutes celles-là; mais cet ordre équivaut-il nécessairement à la contrainte, supprime-t-il absolument la vo-

lonté du malade, de l'halluciné, du fou? Oui, en fait, le plus souvent, nous croyons et nous devons croire qu'il en est ainsi. Mais, sans pouvoir spécifier les cas et les circonstances individuelles où quelque reste de volonté subsiste, qui pourrait lutter encore et retarder l'accomplissement du meurtre, on peut dire d'une façon générale que l'halluciné pourrait quelquefois prolonger la résistance, que quelquefois il contribue volontairement, c'est-à-dire faute d'un effort plus énergique, pour une part indéterminable et indéfiniment variable au meurtre dont il n'est le plus souvent que l'instrument.

Modifiez l'erreur de l'insensé, ou plutôt, au lieu d'un démonomaniaque, voyez ce fou mystique qui dans de fréquentes extases voit Dieu, la Vierge, ou quelque grand saint. Ce n'est plus un malade dont la volonté aidée d'un reste de raison cède, après une résistance qui pourrait être plus longue, à la voix du démon, c'est-à-dire du mal; c'est maintenant un coupable qui s'accuse lui-même de résister à un ordre formel de Dieu ou d'un ange, à une révélation spéciale et personnelle, quand l'obéissance lui ouvrirait le ciel. Parce que la voix du démon remplaçait avec avantage les aiguillons de la passion, il ne s'ensuivait pas que le démonomaniaque eût perdu toute force de résistance et que les conditions psychologiques et essentielles de sa liberté fussent changées; la preuve en est qu'il a résisté pendant des mois. Parce qu'une hallucination plus extravagante encore a remplacé dans l'esprit du fou mystique, par la voix

mensongère d'un dieu qui ordonne le meurtre, les saines inspirations de la religion ou les sages préceptes de la morale usuelle, il ne s'ensuit pas non plus le renversement nécessaire des conditions psychologiques de la liberté. Si le mystique, si le démonomaniaque n'est plus libre, c'est parce que cette autorité mensongère issue de son délire peut être irrésistible, ce n'est pas parce qu'elle est mensongère.

Or, ce mensonge qui se substitue au vrai ou au vraisemblable efface-t-il toute responsabilité devant la loi morale et la justice divine, comme il anéantit devant la société la culpabilité des actions de l'insensé où un reste de volonté subsiste encore? La bouche et la plume se refusent à prononcer ou à écrire que la morale, interprétée par la raison humaine la plus large et se plaçant au point de vue du fou lui-même et comme au sein de son hallucination, puisse dans ce renversement absolu du vrai et du faux, du bien et du mal, porter, même timidement, un jugement général ou particulier sur des données si complexes et si difficiles. Il ne lui appartient pas de se substituer ici à l'autorité du souverain juge; il n'y a que celui qui connaît le secret des cœurs, qui voit à nu dans la pensée des hommes, qui est lui-même le vrai, le bien, qui puisse pénétrer ces mystères, dissiper ces ombres, faire la part exacte du corps et de l'esprit, de la volonté et de la nécessité, du vrai et du faux, du bien et du mal, peser dans sa balance tous ces poids justes et adultérins, en un mot juger, absoudre, récompenser ou punir selon leur exact mérite les moin-

dres intentions du malade, du maniaque, du dément, de l'imbécile, comme de celui qui est ou qui semble sain de corps et d'esprit, sensé, sage, libre, d'une nature généreuse ou perverse, de bonne ou de mauvaise volonté.

Que les hommes, que les juges n'essayent pas de sonder ces mystères, qu'ils ne poursuivent pas la liberté mourante de l'insensé jusque dans ces ténèbres, ce serait une peine inutile et souvent un danger. Que le moraliste même suspende l'application de ses principes devant de telles obscurités, il fait bien. Mais que le psychologue qui étudie la nature et la destinée de la volonté, que le médecin chargé de guérir le fou malade, cherchent curieusement tous deux ces restes de la volonté qui s'éteint, car il y a là pour le premier un grand enseignement, pour le second un moyen puissant de traitement et de guérison. L'un apprend que la volonté n'est ni cette ferme puissance que rien ne peut entamer, ni ce pouvoir fragile qui s'évanouit au moindre souffle; l'autre trouve dans cette force vivace un auxiliaire naturel pour lutter contre le mal, rappeler la raison et la santé. Leuret a pu exagérer l'efficacité du traitement moral, mais aucun médecin, que je sache, même parmi ceux qui professent le plus grand dédain pour la psychologie et méconnaissent le plus la nature du pouvoir volontaire, ne s'est avisé de refuser ce secours que trouve le fou contre son mal dans la persistance opiniâtre ou les résurrections inespérées de sa volonté.

Ne rayons pas définitivement tous les fous du nom-

bre des êtres moraux, disons seulement qu'ils se trouvent dans de telles conditions que nous ne pouvons plus ériger ni nos tribunaux civils, ni même notre raison en juge suprême de la moralité de leurs actes. Mais puisque nous reconnaissons dans la plupart d'entre eux un reste d'intelligence raisonnable et de volonté libre, de quelque façon qu'elle se gouverne, à quelque chose qu'elle s'applique, dans quelques circonstances qu'elle s'exerce, croyons aussi qu'il n'est point de chaos dont une raison et une justice supérieures aux nôtres ne puissent débrouiller les éléments et gouverner les détails.

Il y a des idées qu'il est plus sage de confier, après les avoir soulevées, aux réflexions discrètes et solitaires de chacun que de poursuivre publiquement dans leurs dernières conséquences. Qu'il nous suffise d'en tirer cette conclusion générale : La liberté de vouloir n'est pas toujours et nécessairement anéantie dans la folie, elle peut participer encore dans une mesure indéterminable à la conduite de l'aliéné ; cependant jamais la justice humaine ne doit frapper un fou, la raison même doit s'abstenir d'estimer la valeur de ses actes. L'aliéné ne relève que du souverain et dernier juge ; ne désespérons pas qu'aux yeux de celui-là il soit encore une personne morale.

CHAPITRE IX

DES CAUSES DE LA FOLIE.

Sommaire. Ce qu'il faut entendre par les causes de la folie. — Deux espèces de causes capables de produire la folie, les causes physiques, les causes morales ; leur importance respective. — Des causes physiques, et particulièrement de l'innéité et de l'hérédité ; de leur valeur, de l'abus singulier qu'on en fait. — Des causes morales. — La production de la folie par les causes morales n'est qu'un cas particulier de l'influence du moral sur le physique. — Du mode d'action et de l'étendue de cette influence ; des facultés et des états de l'âme qui l'exercent le plus fortement et le plus souvent ; comment et à quel titre c'est la passion plutôt que la pensée ou la volonté. — Difficulté pratique de rapporter chaque cas individuel de folie à une cause physique ou à une cause morale.

Le trouble de l'intelligence ou de la volonté qui constitue essentiellement l'état mental du fou est toujours produit directement par quelques désordres préalables de la sensibilité. A leur tour les désordres de la sensibilité, qui ne sont pas encore la folie de l'esprit, mais qui la préparent et l'engendrent, sont eux-mêmes un effet naturel, nécessaire et immédiat d'un état morbide particulier des organes corporels. La science physiologique ou pathologique doit distinguer en principe les diverses modifications ou altérations analogues des organes qui ont pour conséquences des perturbations toutes semblables de la sensibilité, de l'intelligence et

de la volonté, et dont l'ensemble, cause organique et conséquences mentales, est désigné par les noms de sommeil, d'ivresse, de folie ou d'autres états mixtes du corps et de l'esprit. C'est donc la réunion d'une altération mystérieuse mais spéciale de certains organes et d'un déréglement des facultés de l'esprit qu'il faut embrasser d'un seul regard pour avoir sous les yeux le phénomène entier et complexe de la folie. Or, tant que le siége précis et la nature spéciale de ces altérations diverses échapperont à l'observation, comme les phénomènes psychologiques qui résultent de ces états organiques n'offrent point de différences essentielles, il demeurera impossible de donner de la folie une définition rigoureuse et complète. Mais deux résultats d'une grande importance peuvent être considérés comme acquis : le premier, c'est qu'il n'y a pas véritablement folie par le fait seul qu'il existerait dans les organes une altération spéciale, sans considération de l'état mental correspondant, c'est qu'il n'y a pas encore folie, quand bien même cette altération organique serait déjà suivie de désordres manifestes de la sensibilité ; le second, c'est que les désordres intellectuels et moraux, l'aberration du jugement, l'amoindrissement ou la suspension de la volonté, bien qu'ils caractérisent essentiellement l'état mental du fou, ne sont pas non plus toute la folie, c'est qu'ils ne sont des éléments intégrants de la folie qu'autant qu'ils sont provoqués, grâce à l'intermédiaire des désordres de la sensibilité, par un état pathologique spécial des organes cérébraux.

Cette altération inconnue mais certaine des organes cérébraux, voilà la cause unique et nécessaire de tous les désordres de l'esprit, qui, rapportés à cette cause, constituent la folie. Nous ne reviendrons plus sur ce point capital; mais il importait, au moment même de l'abandonner, de l'accuser une dernière fois avec précision, d'autant plus qu'il nous deviendra plus facile de formuler sans équivoque une nouvelle et importante question.

Quelles sont les causes de la folie? Si l'on demande par là quelles sont les causes des désordres intellectuels et moraux, des hallucinations, des faux jugements, de la perte de la volonté libre, en un mot, de l'état mental du fou, il n'y en a qu'une, l'état morbide de ses organes, en quelque altération qu'il consiste. Mais ce n'est pas là, à proprement parler, une cause, c'est une partie intégrante et essentielle, l'élément premier et organique de la folie. Les causes de la folie ne peuvent être désormais pour nous que les causes de l'altération organique d'où résulte le trouble des sensations, des pensées et des actions. Si par cette question l'on veut savoir quelles sont les circonstances dans lesquelles la folie s'est produite, cette recherche à coup sûr n'est point inutile, mais on risque de confondre de simples occasions au milieu desquelles une folie latente a éclaté au dehors et s'est seulement manifestée par des paroles ou des actions extravagantes avec les causes véritables cachées plus profondément dans les organes du corps ou dans la vie passée du malade.

Aucun phénomène n'est le produit d'une cause unique; tout effet résulte du concours de causes plus ou moins nombreuses et qui contribuent pour une part plus ou moins importante à sa production. Pour qu'un corps tombe, ce n'est pas assez de la pesanteur, il faut qu'il soit lancé, poussé, ou tout au moins abandonné à lui-même. La main qui le pousse ou qui, en s'ouvrant, le livre à l'espace, est aussi une cause qui concourt à sa chute, aussi nécessaire sans doute que la pesanteur du mobile, mais moins essentielle; car la pesanteur est une cause permanente qu'une autre ne peut suppléer facilement, l'impulsion de la main n'est qu'une cause accidentelle, une occasion qui aurait pu se produire sous une forme analogue ou différente. Une muraille est lézardée, les racines d'un arbre sont pourries; vienne un coup de vent, la maison s'écroule, l'arbre est jeté à bas : quelle est la cause véritable de leur ruine? La muraille eût été solide, les racines vigoureuses, la tempête fût passée inoffensive. L'orage n'eût pas éclaté, l'arbre et la maison seraient peut-être encore debout; mais une autre tempête venue d'un autre point de l'horizon, un autre accident de l'air ou de la terre eût probablement renversé demain ou quelque jour l'un et l'autre. La vraie cause, s'il n'en faut donner qu'une, est celle qui a le plus de part à la production de l'effet.

Un tel homme commet un jour un acte insensé ou tient des propos incohérents, quelle est la cause de sa folie? C'est, dira-t-on, qu'il a perdu quelque argent dans une spéculation commerciale ou c'est qu'il a été

repoussé dans une demande en mariage. Tout cela est vrai ou pourrait l'être, mais son père est mort fou, son frère est épileptique; lui-même, qui délire aujourd'hui bien évidemment, mais qui passait hier encore pour bien portant et bien sensé, il a plus d'une fois tenu des discours dont l'exaltation étonnait ses auditeurs. Son amour repoussé, les quelques mille francs qu'il a perdus sur une fortune considérable sont-ils bien réellement la cause du dérangement de son cerveau? Il ne le semble pas. Tout autre événement eût fourni au mal organique déjà latent une aussi bonne occasion de s'étendre et de se révéler par le délire des paroles ou des actions; la véritable cause, c'est sans doute une constitution vicieuse et héréditaire. L'origine purement anecdotique de la folie, celle que les parents et les amis du malade lui attribuent le plus volontiers, n'est ainsi bien souvent qu'une trompeuse apparence. La cause véritable, sérieuse, efficiente et non pas seulement occasionnelle du dérangement cérébral n'est pas celle qu'une toute autre occasion, qu'un tout autre concours de circonstances aurait pu remplacer dans la production des mêmes effets; c'est celle, au contraire, qui s'accommode indifféremment de toute occasion et éclate à tout propos; c'est le trop-plein du vase et non la goutte de pluie ou le souffle d'air ou le moindre dérangement d'équilibre qui le fait déborder. On n'écrit pas l'histoire, on fait une comédie bonne ou mauvaise, quand on attribue le traité d'Utrecht à un verre d'eau répandu par la duchesse de Marlborough, ou la mort de Ruyter au soldat

Qui fut chercher le feu que l'on mit à l'amorce
Du canon qui lui fit rendre l'âme par force.

On n'a découvert la véritable cause de la folie d'un homme que quand on a trouvé une force ou un concours de forces dont l'absence ou l'inaction eût laissé au corps sa santé, à l'esprit sa raison et sa volonté, que le hasard n'a pas mis en jeu, que la première force venue n'eût pu remplacer dans son œuvre, dont la puissance est proportionnée à l'effet dont on cherche la cause.

Plus les causes qui concourent à produire un phénomène en général et particulièrement à provoquer la folie sont nombreuses, plus il est difficile de distinguer celles qui ont une part plus considérable dans la production d'un effet, et plus il importe précisément d'apporter tous ses soins à découvrir ces causes capitales et à les séparer des simples accidents ou des occasions variables que le hasard fait naître et multiplie. D'un autre côté, il faut aussi tenir compte de ces causes accidentelles ; car, tout accidentelles qu'elles sont, elles peuvent être sérieuses et décisives. Il est des accidents graves dont la puissance est manifestement assez grande pour qu'on leur attribue justement la part principale dans la production des phénomènes auxquels ils participent. Un arbre, une maison sont jetés à bas pendant une tempête; la tempête n'est qu'un accident, il est vrai, mais faudrait-il toujours, tenant peu de compte de cette cause éphémère, en chercher une autre plus durable, plus profonde dans le défaut de solidité des

murailles ou des racines, comme si une tempête n'était pas un accident assez puissant pour renverser une muraille bien construite ou un arbre bien enraciné, sous le prétexte que la maison voisine, que l'arbre le plus proche a résisté à cet assaut? Un homme a perdu tout à la fois sa fortune et sa famille dans une catastrophe imprévue et inouïe, il devient fou; faut-il décider sans hésitation qu'il devait avoir un vice héréditaire ou congénital dans sa constitution cérébrale ou nerveuse, parce que chez un autre homme un accident analogue a produit une douleur profonde, mais non pas la folie?

De même que le public accorde souvent une importance exagérée aux causes les plus futiles et leur attribue presque exclusivement la folie, de même et inversement beaucoup de physiologistes ont l'habitude, pour vouloir être plus profonds, de trop mépriser ces accidents; ils n'attribuent volontiers la folie qu'à des causes intimes, anciennes, permanentes, ils récusent souvent la force cependant manifeste des accidents les plus graves, pour attribuer la folie à quelque cause si bien cachée dans un vice des organes ou des générations antérieures qu'elle ne se trahit au dehors par aucun signe. C'est entre ces deux excès que nous voudrions nous maintenir. Les causes de la folie seront donc pour nous, entre toutes les causes de valeurs différentes qui concourent à déranger le cerveau d'un homme, celles qui ont ou peuvent avoir assez de force, non pas pour produire à elles seules et chacune en particulier la folie,

car jamais la folie, non plus que tout autre phénomène, n'est le produit d'une cause unique, mais pour être proportionnées à l'effet auquel elles concourent et n'avoir besoin pour le produire que de l'auxiliaire de quelques accidents indispensables, il est vrai, mais indifférents et impuissants en eux-mêmes. Nous ne voulons pas toujours accuser à l'avance la solidité de la muraille qui s'écroule ni la violence du vent, mais tour à tour et le vent et la muraille, selon que nous aurons constaté que le vent n'était qu'un souffle d'air à peine capable de ployer un roseau, que le mur était vieux et caduc, ou que, ne voyant aucun vice dans la muraille neuve et bien cimentée, nous avons jugé qu'en effet la tempête était formidable.

Au point de vue plus particulièrement philosophique où nous nous plaçons, ce qui importe le plus n'est pas de donner une énumération détaillée des différentes causes capables de produire le dérangement du cerveau, mais de rechercher si ces causes diverses sont toutes d'une même nature, à savoir des causes physiques, quelque différentes d'ailleurs qu'elles soient entre elles, ou si parmi ces causes il n'en est point de l'ordre moral, si l'influence des pensées ou des passions et généralement de certains états de l'âme ne peut être assez puissante pour porter dans les organes corporels ce genre de désordre qui est l'élément physique et premier de la folie.

On aura beau persuader au plus grand nombre que le trouble des facultés mentales procède directement

d'une altération organique, le public sera toujours plus frappé du désordre des idées et des actions que le fou manifeste, que de l'altération organique qui se dérobe à ses yeux et échappe le plus souvent, même après la mort, à ceux du physiologiste. C'est ce qui fait que le public, lors même qu'il a compris d'ailleurs la nécessité d'une lésion organique dans la folie, est toujours tenté d'attribuer de préférence l'origine de la folie à l'influence de quelque cause morale, des passions ou des pensées. Les physiologistes, au contraire, surtout les physiologistes contemporains, qui sont bien convaincus que le trouble des facultés mentales est l'effet nécessaire d'une lésion corporelle, sont plus enclins à tenir moins de compte des causes morales que des causes physiques; ils considèrent volontiers les premières comme ces accidents dont nous parlions tout à l'heure, qui fournissent seulement à la cause véritable, à la cause physique une occasion d'agir ou de se développer. Il est difficile cependant, la nécessité d'une lésion organique étant admise, qu'on ne reconnaisse pas à des causes purement physiques le pouvoir de produire cet effet physique. Il est rare aussi que les physiologistes, qui ont sous les yeux dans la folie le plus mémorable exemple des rapports étroits et de l'influence réciproque de l'esprit et des organes, n'admettent pas les pensées ou les passions, en un mot, l'influence de certains états de l'âme au nombre des causes capables de porter le trouble dans les organes plus particulièrement unis aux facultés et à la vie de l'esprit. Mais sou-

vent ils relèguent si loin et si bas ces causes morales et, tout en admettant en théorie leur puissance, ils en veulent si rarement reconnaître les effets, quelques-uns ont surtout une telle manière d'en interpréter et d'en amoindrir l'influence en y mêlant toujours certaines causes physiques comme un ingrédient nécessaire, que cet ingrédient devient capital et que les causes morales, réduites en réalité à l'impuissance, ne figurent que pour la forme sur le catalogue comme une réserve sans emploi.

Il est de toute évidence qu'à un mal physique, l'altération d'un organe, il est sage de rechercher toujours et tout d'abord s'il n'y a pas une cause physique; mais il ne l'est plus, sous le prétexte que cette cause physique pourrait bien exister sans qu'on pût la voir, de la supposer contre toute apparence et de faire violence aux faits observés. Que l'on écarte donc sans hésitation comme incapables de si grands effets ces petites causes ridicules auxquelles les parents d'un malade se plaisent à rapporter sa folie, comme de légères contrariétés, des réprimandes, des échecs que tout le monde éprouve chaque jour sans perdre pour cela la santé ni la raison, rien de mieux. Que l'on écarte même des causes morales plus graves en apparence, toutes les fois qu'on est en droit de les considérer elles-mêmes comme les premiers symptômes d'un mal caché, mais déjà réel, toutes les fois qu'une cause physique, aussi probable, aussi manifeste, peut leur être opposée, nous le voulons encore. Mais que le désir de rapporter tou-

jours à une cause physique un effet physique n'aille point jusqu'à créer à plaisir des causes de cette nature, possibles à la rigueur, mais que rien ne révèle, quand les circonstances morales où la folie s'est déclarée ont assez de gravité et de puissance pour produire l'effet dont on cherche la cause.

Laissons aux physiologistes le soin d'énumérer les maladies de toute sorte, les influences physiques de toute espèce qui causent plus souvent ou plus rarement la folie. Les nomenclatures qu'ils nous proposent peuvent, si l'on ne descend point dans le détail, se réduire malgré leur diversité à trois chefs principaux. Les principales causes physiques de la folie seraient : 1° des maladies antérieures de différents organes et plus particulièrement du système nerveux, les coups, les blessures, les chutes sur la tête, l'abus des boissons enivrantes, en un mot, une multitude d'états accidentels des organes plus étroitement unis par la sympathie des fonctions avec le siége corporel de la folie ; 2° certains tempéraments naturels, certaines constitutions congénitales, dues au hasard de la naissance, qui prédisposent plus ou moins fatalement les individus à la folie, de telle sorte que, cette constitution étant donnée, il suffise, pour que la folie éclate, que les hasards de la vie s'ajoutent à ceux de la naissance et complètent leur ouvrage en fournissant au développement de cette cause permanente et cachée une occasion favorable dans un concours malheureusement trop facile de circonstances vulgaires ; 3° l'hérédité, c'est-à-dire cette

même constitution congénitale, qui n'est plus cette fois l'œuvre d'un caprice de la nature formant le tempérament d'un individu sur un type original, mais transmise comme un germe de mal des parents aux enfants, des aïeuls aux petits-enfants, peut-être même d'ancêtres plus éloignés aux petits-neveux, ou de parents indirects à ceux dans les veines de qui circule une partie de leur sang.

Nous ne prétendons ni contredire, ni même contrôler cette énumération sommaire. Il est trop évident pour quiconque a étudié la folie, observé les faits et raisonné sur ses observations, que ce sont là des causes capables de l'effet physique qu'on leur attribue et qui le produisent souvent. Mais l'usage que l'on fait quelquefois dans la pratique de ces causes physiques, le rôle qu'on leur fait jouer dans l'explication de beaucoup de cas particuliers soulèvent quelques observations, qui, pour être suggérées par la raison plutôt que par l'expérience clinique ou la science pathologique, n'en ont pas moins de valeur. Mettons pour le moment hors de question les causes morales et supposons qu'il ne s'agisse que de ces cas où la folie a incontestablement une cause physique. Si tous les médecins des aliénés, après avoir énuméré en principe les causes de cette espèce, recherchaient, sans autre préoccupation que de trouver le vrai dans les faits, quelle est celle de ces causes à laquelle dans chaque cas particulier on doit rapporter la folie, nous n'aurions qu'à approuver silencieusement une théorie si naturelle suivie d'une pratique aussi

sage. Mais il en est rarement ainsi depuis quelques années. De ces différentes espèces de causes, il en est qui, tout en continuant de figurer au catalogue, sont singulièrement tombées en désuétude et ne sont que très-rarement invoquées par les médecins les plus distingués pour l'explication des faits. Le tempérament naturel, *inné*, *idiosyncrasique*, comme ils disent, et surtout l'hérédité ont toutes leurs faveurs. Voilà ce qui éveille nos scrupules et appelle l'examen de la raison.

Pour avoir vu les accidents physiques de toute espèce les plus insignifiants ou les plus étrangers accusés par les parents des malades comme la cause véritable de leur folie, pour avoir observé que, sur cent ou mille malades atteints de quelqu'une de ces affections que l'on dit capables de produire la folie, quelques-uns seulement deviennent fous, beaucoup de physiologistes sont eux-mêmes entrés en défiance, sinon sur la puissance absolue, au moins sur la fréquence des causes de cette espèce. Ils ne les ont pas niées positivement, mais ils les ont mises en réserve avec les causes morales pour y recourir seulement en cas d'absolue nécessité et lorsque toute autre cause physique serait tout à fait invraisemblable. Ils se sont demandé, fort légitimement à coup sûr, si ces rares victimes qui succombaient à la folie dans des circonstances où le plus grand nombre y échappe, étaient bien dans les mêmes conditions que les autres malades, si elles n'étaient pas plus disposées que d'autres par leur constitution au mal de la folie, si cette prédisposition de tempérament ne devait pas dès

lors être considérée comme la véritable cause de leur folie. Or, rien n'est plus facile que de rapporter toujours la folie à une prédisposition naturelle, à la constitution particulière et cachée de l'individu et de dire que, si cet homme eût eu une autre nature, s'il n'eût pas été prédisposé à devenir fou, l'accident, la maladie fortuite à laquelle on attribue sa folie et qui n'amène pas toujours un tel effet, l'eût frappé comme tant d'autres sans pour cela déranger son cerveau et lui enlever la raison. Personne assurément ne peut prouver le contraire. Ce procédé commode a fait fortune, et il est de mode aujourd'hui parmi nos médecins d'écarter autant que possible toutes les autres causes, comme très-rares et très-insuffisantes, pour attribuer la folie à une prédisposition cachée dans les profondeurs de la constitution individuelle. Et, pour peu que ce malheureux prédestiné accuse en effet une constitution un peu plus nerveuse que le plus lymphatique des hommes, la chose passe pour évidente et peu s'en faut qu'on ne dise : C'était écrit.

Cependant trop de commodité nuit. Par cela même qu'il est trop aisé d'attribuer la folie à une prédisposition constitutionnelle du sujet qui devient fou et de faire bon marché de toutes les causes accidentelles, il est dangereux de le faire trop souvent et sans quelque raison particulière. On croit avoir dit quelque chose, avoir trouvé une cause ou une explication de la folie en parlant ainsi, l'on ne s'aperçoit pas que le plus souvent on s'est payé de mots, que l'on s'est abusé soi-

même. En effet, il n'est point de maladie, il n'est point d'accident physique ou moral, si fortuit qu'il soit, dont on ne puisse dire la même chose, qu'on ne puisse rapporter à une prédisposition toute semblable, à l'exclusion des causes les plus positives et les plus manifestes. Un homme est atteint d'une fluxion de poitrine, c'est en vain qu'il se serait mis en nage, en vain qu'il se serait plongé dans l'eau froide, s'il eût eu la poitrine plus solide, s'il eût reçu de la nature une constitution meilleure, il en eût été quitte pour un rhume de quelques jours ou même encore à meilleur compte : la vraie cause de sa maladie, c'est sa constitution. Un homme meurt du choléra dans une épidémie, on peut encore faire le même raisonnement : c'est qu'il était par sa constitution naturelle plus exposé au mal épidémique que son voisin respecté par le fléau. Mais plusieurs milliers de nos soldats partirent pour la Dobrutscha, quelques centaines revinrent; tous ceux qui y sont démeurés étaient-ils prédisposés par leur tempérament individuel au mal cholérique? Si l'on ne fût revenu presque aussitôt que parti, combien eût-on compté de survivants ou de valides? Il n'y a pas de prédisposition quand la prédisposition est si générale; nous sommes tous prédisposés à toutes les maladies qui nous affligent, un peu plus ou un peu moins, c'est-à-dire que nous y sommes tous exposés. Mais, quand cette prédisposition n'est pas nettement révélée par quelque symptôme, ou quand la maladie se produit dans des circonstances capables d'en expliquer naturellement la

production chez le premier venu, voir dans la constitution cachée de cet homme et dans une prédisposition secrète la cause véritable de son mal, c'est dire ou peu s'en faut que l'opium fait dormir parce qu'il a une vertu dormitive.

Toutes fois que les circonstances accidentelles au milieu desquelles la folie se produit sont hors de proportion par leur nature et leur puissance avec l'effet qu'il s'agit d'expliquer, ou toutes fois encore que le fou offre manifestement les symptômes d'une constitution vraiment particulière au plus grand nombre des victimes de la folie, on a le droit de considérer ce tempérament qui s'accuse lui-même comme la cause principale de son mal; on aura le droit même de supposer une telle cause, quoique rien ne la trahisse, comme la plus vraisemblable en l'absence de toute autre cause suffisante. Hors de ces conditions déjà bien larges la prédisposition est un mot vide de sens, et la constitution individuelle une *qualité occulte;* les invoquer comme la cause véritable de la folie, c'est dire que cette tuile est tombée de ce toit parce qu'elle est un corps grave, que cette bille roule parce qu'elle est mobile, que cette arme a fait feu parce qu'elle était chargée, que cet homme est mort parce qu'il était mortel.

Ce n'est pas qu'il ne faille point compter certaines constitutions naturelles des individus au nombre des causes et des causes les plus importantes de la folie, car il est évident qu'il y en a qui succombent à ce mal avec une facilité que la seule prédisposition de leur tempéra-

ment organique peut expliquer d'une façon vraisemblable. Mais il ne faut pas faire intervenir cette constitution naturelle à tout propos, car il n'est pas moins évident que la folie fait des victimes qui ne lui étaient pas fatalement prédestinées par le fait de leur naissance, que de graves accidents, des maladies étrangères, des causes d'une autre nature lui ont livrées en proie, sans qu'elles fussent naturellement plus exposées à ce mal que tout autre homme ou qu'à tout autre mal, ou que tous les hommes ne le sont à la mort.

Plusieurs physiologistes se sont aperçus en effet qu'invoquer à tout propos la constitution individuelle du fou pour expliquer l'origine de sa folie, c'était un excès qui discréditait par l'abus une utile vérité et supprimait en réalité toute explication. Sans avoir une conscience bien claire du subterfuge auquel ils avaient recours, croyant au contraire avoir trouvé cette fois la cause principale et presque universelle de la folie, ils ont relégué à son tour parmi les causes d'un rare usage la constitution congénitale et originale des individus et adopté à sa place l'hérédité [1]. Ce n'est pas sans de nombreuses et puissantes raisons que cette substitution s'est opérée ; mais il importe de montrer que de ces raisons les unes sont sérieuses, les autres seulement spécieuses, que l'hérédité est sans doute une cause véritable et fréquente de la folie, mais qu'il est encore facile d'en

[1] Voy. la *Psychologie morbide,* par M. Moreau, et dans l'ouvrage *l'Ame et le Corps,* par A. Lemoine, l'article intitulé : *le Génie, la Folie et l'Idiotisme.*

abuser, que par le fait on en abuse singulièrement, qu'invoquer l'hérédité même à bon droit c'est donner de l'origine de la folie une explication beaucoup moins satisfaisante qu'on ne pense ; il importe enfin d'examiner la valeur de ce nouvel agent physique.

Il est incontestable qu'il y a des maux dont les parents transmettent le germe à leurs enfants avec la vie, que cette transmission n'est pas nécessaire mais qu'elle est fréquente, qu'elle n'est pas régie par des lois aussi rigoureuses que celles qui gouvernent dans nos codes la transmission du patrimoine, mais que le caprice, au moins en apparence, s'y mêle à la règle, que parfois le triste héritage semble passer par-dessus la tête d'une génération pour échoir directement aux petits-enfants, que parfois un seul enfant hérite du mal de ses parents ou de ses ancêtres, tandis que les autres en sont heureusement déshérités, que parfois il suit une ligne brisée et échoit à des collatéraux, que souvent enfin le mal ou son germe, en passant d'une génération à une autre et comme de main en main, change sensiblement de nature et augmente ou diminue de puissance. La folie est un de ces maux qui se transmettent le plus facilement et le plus visiblement par héritage. On rencontre quelquefois dans les asiles des familles presque complètes, le père ou la mère, l'aïeul ou l'aïeule, des frères et des sœurs, tous atteints successivement de folie sous des formes différentes. En présence de tels exemples, personne ne tiendra compte, comme de causes sérieuses, des circonstances accidentelles qui ont semblé

produire la folie chez le dernier venu de cette malheureuse famille; et si demain la folie se déclarait chez un nouveau membre, sans prendre seulement la peine de s'enquérir des circonstances au milieu desquelles elle a éclaté, on jugerait en toute sécurité que l'hérédité est la vraie cause de la folie chez un fou frère, fils et petit-fils de fous.

L'hérédité est donc une cause véritable de la folie. Si l'expérience montre que très-souvent on découvre dans la parenté ascendante ou collatérale d'un fou qu'on avait pu croire précipité dans la folie par une cause accidentelle d'autres fous dont on ne soupçonnait pas l'existence, il est sage, avant d'attribuer la folie d'un malade à toute autre cause, de rechercher s'il n'y a point dans sa famille quelque précédent de folie, et, s'il en existe, il sera légitime de voir dans ce fou une des nombreuses victimes de l'hérédité. Si l'observation prouve encore que certains maux se transforment souvent en folie en passant d'une génération à une autre, il sera légitime d'attribuer une fois de plus, avec plus de réserve cependant, à l'hérédité largement entendue la folie de ce malade dont les parents ont été affligés de quelqu'un de ces maux. Mais c'est là tout ce que l'on est en droit de conclure raisonnablement; au delà de ces limites est l'arbitraire ou l'abus. Or, beaucoup de médecins des aliénés les franchissent trop aisément. Sous le prétexte qu'à mesure que l'on recherche plus soigneusement des précédents dans la parenté des fous, on en trouve une plus grande proportion, sous le pré-

texte que les parents des malades se croient intéressés à cacher ces précédents comme une honte, sous le prétexte que les précédents qui établissent suffisamment l'hérédité de la folie ne sont pas nécessairement la folie elle-même sous quelqu'une de ses formes éclatantes, mais des maladies très-nombreuses et très-diverses, paralysie, apoplexie, rachitisme, scrofule, épilepsie, hystérie, cécité, surdité, ivresse habituelle, névroses de toutes sortes, ils fouillent curieusement la généalogie de tous les aliénés. Ils auraient vraiment la main bien malheureuse s'ils ne trouvaient pas le plus souvent dans toute une famille composée de plusieurs générations et de plusieurs branches, quelqu'un de ces précédents si variés qu'ils embrassent à peu près toutes les maladies possibles. Sous le prétexte qu'on ne peut se livrer à cette recherche pour les fous anonymes et sans famille, ou dont la famille est inconnue, dispersée, ignorante, sans histoire et sans tradition, sous le prétexte enfin que l'hérédité est une cause fréquente, possible, ils ne se font pas faute de conclure insensiblement qu'elle est générale, probable, universelle, certaine. Ils ne renoncent pas à considérer en théorie comme des causes de la folie certaines maladies, certains accidents de la vie du fou lui-même, ni son tempérament original, ni même certaines influences de l'ordre moral; mais, après les avoir énumérées pour mémoire, ils concluent en disant que l'hérédité est la cause par excellence, qu'à mesure que l'on observe plus de faits, que l'on recueille plus de renseignements, l'hérédité étend

davantage son domaine, et que, si l'on pouvait lire dans l'histoire pathologique des générations et des familles comme dans un livre ouvert, on trouverait probablement des précédents qui constitueraient l'hérédité comme la cause unique et universelle de la folie.

Cette méthode abusive de raisonnement qui conclut sans scrupule du possible au probable, du probable au certain, du quelquefois au souvent et du souvent au toujours, qui, commençant par tenir peu de compte de toutes les causes accidentelles, en vient à les supprimer pour ne voir que le tempérament des individus, qui bientôt néglige cette constitution originale elle-même et cherche la cause de leurs maux dans l'hérédité, n'est aujourd'hui que trop en faveur auprès de nos médecins des asiles. C'est à l'aide d'une semblable méthode que quelques physiologistes avaient déjà posé en principe qu'on ne devient jamais, que l'on naît phthisique, et que l'on naît phthisique parce que l'on naît de phthisiques, qu'on a dans les poumons des tubercules à l'état cru ou des germes de tubercules, parce que les parents ou les ancêtres en avaient, que ces germes éclosent et se développent ou meurent enveloppés selon les circonstances. La vraie science a fait justice de ces exagérations, elle a constaté que les animaux natifs des régions tropicales et transportés au Jardin des plantes succombent presque tous à la phthisie, elle a produit presque à volonté des tubercules dans les poumons des lapins en les élevant seulement dans des caves humides. A moins de pousser le raisonnement jusqu'à l'absurde

et de prétendre que tous les hommes, que tous les animaux ont les poumons remplis de germes de tubercules, ce qui équivaudrait à remplacer l'hérédité par un caractère universel de la constitution des êtres qui respirent, il faut faire à l'hérédité sa part dans le mal de la phthisie. Que la science fasse également justice de la même méthode et des mêmes conclusions appliquées à la recherche des causes de la folie; qu'elle fasse à l'hérédité sa part. Tous les fous ne sont pas fils de fous, tous les fous ne sont pas prédestinés à l'être et n'ont pas hérité de leurs aïeux cette prédisposition, à moins que cette prédisposition ne soit universelle, qu'elle ne consiste dans la simple possibilité de devenir fou quelque jour selon les circonstances, comme nous sommes tous prédisposés, c'est-à-dire exposés à être malades. Étendre ainsi l'hérédité, c'est la supprimer; or il ne faut pas la supprimer, mais la restreindre dans les limites déjà trop vastes que lui a faites la nature.

Il ne faudrait pas croire non plus qu'attribuer la folie, même justement, à l'hérédité, ce soit nous en apprendre beaucoup plus que de la rapporter simplement à la constitution spéciale de l'individu malade; car ce n'est faire autre chose que de désigner une particularité de cette constitution qui est héréditaire au lieu d'être originale. Cette particularité est remarquable sans doute et la connaître a son prix, mais il ne faut pas plus s'abuser sur sa valeur que sur son étendue. S'il importe de distinguer en théorie la constitution transmise avec le sang des parents aux enfants du tempérament indivi-

duel et de savoir que la folie est souvent héréditaire, c'est afin de pouvoir dans la pratique augurer de la santé d'un homme d'après celle de ses parents. Un homme compte un ou plusieurs aliénés dans sa famille, il y a lieu de craindre pour lui la même destinée et de travailler à la prévenir. La considération de l'hérédité a surtout une valeur indicative, celle d'un pronostic; or elle ne l'a plus quand on l'emploie à expliquer rétrospectivement une folie déclarée; ce n'est plus qu'une prophétie après coup, sans être pour cela une prophétie à coup sûr. Il est bon de constater le fait de l'hérédité quand il est bien établi, mais il est bon aussi de ne pas croire qu'on a dit le fin mot des choses parce qu'on a découvert le lendemain que la folie d'un malade est un mal héréditaire. L'hérédité donnée comme cause de la folie n'est donc qu'une particularité du tempérament individuel, elle a comme celui-ci tous les caractères, tous les dangers, toute la vanité des qualités occultes. Celles-ci ont fait illusion aux savants et aux médecins jusqu'au dix-septième siècle; il est à souhaiter que celle-là n'abuse pas plus longtemps ceux du dix-neuvième.

Sous le bénéfice de ces observations reconnaissons qu'il y a des causes physiques de la folie : 1° certains états ou certaines maladies accidentelles des organes qui provoquent facilement le dérangement du cerveau; 2° certaines constitutions originales qui prédisposent les individus à la folie dès leur naissance; 3° enfin l'hérédité. Reconnaissons même que la folie est moins sou-

vent le résultat de la première espèce de causes que de la seconde, de la seconde moins souvent que de la dernière ; mais n'allons pas, à l'exemple de plusieurs physiologistes, jusqu'à faire de l'hérédité la cause universelle et le dernier mot de la folie.

La folie est-elle toujours produite par des causes physiques ? N'est-il pas légitime d'attribuer aussi dans une mesure quelconque le dérangement du cerveau à des causes morales ?

Si celui-là seul devient fou qui par son tempérament naturel, qu'il le tienne des caprices de la fortune ou le reçoive en héritage, est spécialement prédisposé et comme prédestiné à le devenir, il est évident que tous les accidents de la vie morale aussi bien que de la vie physique, que toutes les influences autres que la toute-puissance de la constitution de l'individu sont de peu de prix et s'effacent entièrement devant cette cause unique et fondamentale, la prédisposition ; elles n'ont plus que la valeur de ces occasions presque insignifiantes qui ne peuvent passer pour des causes qu'aux yeux d'un observateur superficiel. Mais s'il suffit, pour qu'un homme soit considéré comme prédisposé à la folie, qu'il soit dans une mesure quelconque exposé à ce mal, nous le sommes tous plus ou moins ; car nous avons tous, quelle que soit notre constitution naturelle et quelque tempérament que nous ayons hérité de nos aïeux, des nerfs et un cerveau comme nous avons tous un estomac et des poumons. Si robuste que soit notre estomac, si saine et vigoureuse que soit notre poitrine, nous pou-

vons tous, s'il nous arrive d'ingérer dans notre corps une substance vénéneuse ou seulement de manger outre mesure ou de passer subitement d'une atmosphère qui provoque une transpiration abondante dans un milieu glacé qui l'arrête, nous pouvons être affligés d'une gastrite ou d'une indigestion, d'une pleurésie ou tout au moins d'un rhume. Si sain que soit aussi notre cerveau, si normale que soit l'irritabilité de nos nerfs, ils sont exposés comme tout autre organe à être lésés dans leur structure intime et à mal remplir leurs fonctions, pourvu qu'une cause, même extérieure et accidentelle, soit capable d'altérer ces organes sains naturellement, mais aussi naturellement fragiles et périssables. Si, pour pouvoir être affligé réellement quelque jour d'un mal quelconque, il n'est pas besoin d'une autre prédisposition que d'avoir les organes que ce mal doit affecter, que de pouvoir abuser de ces organes, de pouvoir se trouver placé par hasard dans des conditions extérieures propres à provoquer le mal ou à en favoriser le développement, nous pouvons tous devenir fous selon les circonstances, sans être pour cela spécialement prédestinés à le devenir. La folie n'est plus seulement une question de tempérament individuel, un danger suspendu sur la tête de quelques-uns ; elle est pour tous une éventualité dont l'échéance est possible pour chacun, quoique inégalement possible, et plus ou moins facile et probable.

Pour décider si l'on doit reconnaître des causes morales de la folie, il ne s'agit que de savoir si certains

états de l'âme sont capables d'exercer sur le corps une action assez puissante pour en altérer les organes et en troubler les fonctions. Et, pour déterminer, s'il y a lieu, quelles sont ces causes morales de la folie, il n'y a qu'à déterminer quels sont les états de l'âme, les phénomènes de l'ordre moral qui sont les plus capables de cette influence, qui paraissent le plus souvent l'exercer, qui l'exercent en effet le plus manifestement, le plus fréquemment, le plus fortement sur les organes et les fonctions des nerfs et du cerveau.

Remarquons d'abord une singulière inconséquence de certains physiologistes qui, professant que la volonté, la pensée, le sentiment sont des fonctions organiques tout comme la digestion, nient de tout leur pouvoir l'influence des causes morales. Ils se croient obligés à cette négation et font violence aux faits pour rester fidèles à leurs principes; ils ne s'aperçoivent pas que cette violence est toute gratuite, qu'à nul plus qu'à eux il n'est facile de confesser l'existence de causes morales de la folie et l'influence des états de l'âme sur ceux du corps, puisque pour eux, en définitive, l'âme n'est qu'une partie, qu'un organe du corps, ses facultés qu'une spécialité parmi les attributions du corps, ses phénomènes, ses états, passions, pensées, volontés, que des états ou des effets du corps. C'est pour ceux-là seulement qui distinguent l'esprit des organes et croient en même temps que la folie a nécessairement un siége corporel, que la question peut offrir des difficultés sérieuses. Ceux-là cependant, sans révoquer en doute ni

l'existence des causes physiques, ni même leur plus fréquente et leur plus puissante efficacité, s'accordent généralement à reconnaître des causes morales de la folie. Pinel, tout le premier, qui ne manquait pas d'assigner à la folie un siége corporel, insiste bien davantage dans la recherche des causes de la folie sur les passions que sur les causes physiques, et prétend avec raison « qu'on ne doit pas négliger l'étude de l'idéologie (comme on disait de son temps), pour l'étude de l'aliénation [1]. »

Quoi qu'il en soit de cette inconséquence de certains physiologistes que nous n'avons relevée qu'en passant, dès qu'il ne s'agit plus que de savoir si certains états de l'âme ont assez d'influence sur les organes pour en altérer parfois la constitution et en troubler les fonctions, on peut dire que c'est une question résolue. En effet, toutes réserves faites sur la nature du principe qui pense, qui sent et qui veut, il est facile d'écarter ce sujet du débat. Quelle que soit l'âme, esprit ou matière, les pensées et les passions sont toujours des passions et des pensées, et tout le monde entend par ces mots les mêmes phénomènes, comme tout le monde comprend les mêmes phénomènes par les mots de lumière et de chaleur, qu'ils soient dus à un fluide impondérable, à un phlogistique, à une espèce de vibration ou à toute autre cause. Que l'on ouvre donc le livre de Cabanis, qu'on lise son onzième mémoire *De l'in-*

[1] *Physiologie de l'homme aliéné*, p. 55.

fluence du moral sur le physique, ou celui de Feuchtersleben, que l'on regarde autour de soi, ou mieux encore, que l'on regarde en soi-même, et l'on confessera que l'influence des états de l'âme sur les états du corps est constante, universelle, puissante, qu'il n'y a pas un instant dans la durée, pas un point dans le corps où elle ne s'exerce, qu'il est impossible d'assigner à son pouvoir une limite précise.

En vain Cabanis définit-il l'influence du moral sur le physique, « l'influence du système cérébral comme organe de la pensée et de la volonté sur les autres organes dont son action sympathique est capable d'exciter, de suspendre et même de dénaturer toutes les fonctions; » il ne dénature pas lui-même la pensée et la volonté parce qu'il en dénature le principe. La définition du *moral* ou plutôt de son principe est discutable; le fait de son influence sur le *physique* ne l'est pas. « La grande influence de ce qu'on appelle le moral sur ce qu'on appelle le physique est un fait général incontestable; des exemples sans nombre la confirment chaque jour, et tout homme capable d'observer en a retrouvé mille fois les preuves en soi-même. Plusieurs auteurs de physiologie et plusieurs moralistes ont recueilli les traits les plus capables de mettre dans tout son jour cette puissance des opérations intellectuelles et des passions sur les divers organes et sur les diverses fonctions du corps vivant. Il n'est aucun de nous qui ne puisse ajouter de nouveaux traits à ces recueils. Les hommes les plus grossiers et les plus crédules parlent eux-mêmes

des effets de l'imagination; s'ils en sont plus souvent que d'autres les jouets et les victimes, ils savent du moins quelquefois les observer et les reconnaître dans autrui[1]. » Feuchtersleben dit plus clairement encore : « Nous laisserons aux philosophes qui ont du temps à perdre toute recherche sur la distinction à établir entre le corps et l'âme et même sur l'existence de l'un et de l'autre. Il importe peu que j'assigne à l'âme la puissance que les matérialistes attribuent à une certaine partie du corps ayant fonction de penser et de vouloir. De quelque nom qu'on désigne la cause, l'effet ne change pas, ni l'enseignement que j'en tire[2]. » Cet enseignement, nous ne pouvons l'accepter tout entier, car il ne tend à rien moins qu'à remplacer, ou peut s'en faut, dans l'hygiène, dans la thérapeutique, dans la guérison et dans la production des maladies toute autre influence par l'influence de l'âme. C'est un excès qu'il importe d'éviter autant que l'excès contraire; il ne faut ni diminuer ou méconnaître en général l'influence des états du corps sur les états de l'âme, ni amoindrir ou nier l'influence des phénomènes moraux sur les faits physiques; il ne faut exagérer en particulier ni la fréquence et l'efficacité des causes physiques au détriment des causes morales, ni la puissance et l'étendue de celles-ci au préjudice des premières dans la production de la folie. Il importe surtout de bien concevoir quelles sont ces causes et, s'il est

[1] Cabanis, *Des rapports du physique et du moral,* édit. Cerise, p. 506, 519.

[2] Feuchtersleben, *Hygiène de l'âme,* 2e édit., p. 69.

possible, comment elles agissent, causes morales aussi bien que causes physiques.

Il y a des phénomènes où l'influence de l'âme sur le corps est incontestable et incontestée, ce sont les phénomènes de la locomotion. Cette puissance locomotrice de l'âme ne s'exerce que sur certains organes et avec plus ou moins de facilité, de fréquence et de précision; les membres thoraciques et abdominaux, la tête, la masse du tronc lui sont également soumis dans leur ensemble, très-inégalement dans leurs détails. L'âme l'exerce de deux façons différentes : elle veut mouvoir ou elle meut les membres sans le vouloir expressément; mais la volonté libre étant un caractère purement spirituel de l'activité de l'âme, le phénomène de la locomotion est le même, qu'il soit ou non voulu librement. Ces mouvements du tronc, de la tête ou des membres ne s'opèrent point par une action directe de l'âme sur les membres eux-mêmes, mais par l'intermédiaire des nerfs rachidiens et de ceux mêmes d'entre ces faisceaux nerveux qui ont leur racine à la partie antérieure de la moelle épinière, en un mot, par des cordons nerveux spéciaux, dans lesquels l'innervation se produit du centre à la circonférence, et distincts d'autres cordons, instruments de la sensation, où le phénomène suit la route inverse. Mais ces nerfs rachidiens antérieurs ne sont pas eux-mêmes l'organe tout entier de la puissance locomotrice, ils ne sont que le prolongement de la moelle dont ils sortent et de la masse de l'encéphale. Sans entrer inutilement dans le détail, l'encéphale, cen-

tre du système nerveux rachidien, est ainsi la première extrémité de l'organe de la locomotion, la partie de cet appareil sur laquelle volontairement ou non l'âme exerce sa puissance locomotrice.

La locomotion est sans doute l'effet le plus manifeste de l'action de l'âme sur le corps, parce qu'il est le plus grossier, parce que les parties du corps dans lesquelles il a lieu sont les plus massives, les plus visibles et les plus connues, enfin parce qu'il peut être et est souvent produit volontairement, et que partout où la volonté intervient l'âme révèle clairement son action. Mais l'âme exerce encore son influence d'une tout autre manière et sur de tout autres parties du corps que celles qui sont soumises à la locomotion volontaire. Cette autre espèce d'influence est plus générale, plus étendue, plus constante que la puissance locomotrice; elle est plus obscure, plus inexplicable, sans être moins réelle. Nous avons une conscience claire de notre puissance locomotrice et de l'usage que nous en faisons, nous ne soupçonnons parfois qu'avec peine cette autre influence de notre âme. Celle-ci s'exerce particulièrement sur ceux des organes corporels qui échappent précisément à l'action volontaire du pouvoir locomoteur, sur les organes de la vie nutritive, et il n'est aucun point du corps qu'elle n'atteigne. La puissance locomotrice n'agit pas sans cesse, elle a ses intermittences, elle est amoindrie ou suspendue dans le sommeil et dans la maladie; celle-ci s'exerce sans relâche et avec plus de force encore dans la maladie et dans le som-

meil. Tandis que les nerfs rachidiens antérieurs et la matière cérébrale dont ils émergent paraissent sufffire comme instrument de l'action locomotrice, les nerfs gris, ganglionnaires, semblent nécessaires à cette autre influence de l'âme plus profonde et plus obscure. Malgré cette obscurité qui en voile la conscience aux yeux du psychologue et le mode de production à ceux du physiologiste, l'influence de l'âme sur les organes et les fonctions de la vie nutritive est certaine. Depuis la rougeur dont le sentiment de la honte colore le front du menteur, jusqu'aux stigmates que l'adoration d'un Dieu crucifié fait apparaître en des jours déterminés aux mains, aux pieds, au flanc d'une extatique, depuis la nausée que provoque la vue d'un mets dégoûtant jusqu'aux crises nerveuses que produit dans toute une communauté religieuse le spectacle d'une hystérique en fureur, cette influence des états de l'âme sur cenx du corps contribue à produire une infinité d'effets de toute espèce, de toute valeur, que personne, comme dit Cabanis, ne peut contester et dont chacun peut grossir la liste. C'est cette sorte d'influence qu'on appelle plus généralement l'action du moral sur le physique presque à l'exclusion de la puissance locomotrice. En quoi consiste-t-elle, comment agit-elle, si toutefois nous le pouvons savoir ?

Notre but est de découvrir si l'âme, dans certains états particuliers, n'est pas capable d'agir et n'agit pas en effet sur le corps avec assez de force pour produire en lui cette altération morbide spéciale qui est l'élément

corporel de la folie. Ne nous contentons pas de constater comme un fait irrécusable l'influence générale du moral sur le physique ; prenons des exemples où cette influence cause dans le corps, non pas seulement quelque phénomène régulier ou vulgaire, quelque modification superficielle et passagère d'un organe quelconque, mais une altération profonde et même mortelle de quelques organes déterminés.

Un domestique anglais, pour avoir lu dans un journal le récit d'une mort horrible causée par la morsure d'un chien enragé, se trouva immédiatement atteint lui-même d'hydrophobie et ne fut sauvé que par le traitement approprié à cette maladie [1]. Des médecins préviennent un condamné à mort qu'il va prendre dans un lit la place à peine refroidie du cadavre d'un cholérique, qu'il aura sa grâce s'il échappe à la contagion : il se couche et meurt du choléra ; il n'avait pris la place d'aucun cadavre, encore moins d'un cholérique, c'était un mensonge et une expérience. Il n'est pas besoin de multiplier les exemples ni de les choisir parmi les phénomènes les plus extraordinaires. Chacun sait que la rage, le choléra, les maladies contagieuses et épidémiques sont celles où la crainte du mal paraît être le meilleur auxiliaire du mal lui-même. Or il est bien plus malaisé de comprendre et d'expliquer ces faits, comment la simple pensée de la rage, la peur du mal cholérique, causes toutes morales, provoquent en effet la rage et le

[1] Feuchtersleben, *Hygiène de l'âme*, p. 79.

choléra, que de concevoir qu'une cause de même nature produise un autre mal organique, celui de la folie. En effet, ces exemples mettent hors de doute l'action efficace et morbifique de certains états de l'âme sur les organes de la vie nutritive, c'est-à-dire sur les plus éloignés du centre nerveux, sur ceux qui, toujours soustraits à l'empire de la volonté locomotrice, paraissent aussi les moins susceptibles d'être altérés ou seulement modifiés par l'influence de l'âme. Dès lors qui ne conçoit sans peine que cette influence exercée incontestablement par l'âme pour y engendrer la maladie sur des organes qu'elle ne tient jamais visiblement sous sa dépendance immédiate, qui sont les organes d'une vie à peu près étrangère à la sienne, sur lesquels elle n'agit que par l'intermédiaire du système cérébral et nerveux, l'âme la puisse exercer aussi fortement, aussi efficacement sur un organe auquel elle est intimement unie, que la doctrine matérialiste confond et identifie avec elle-même, qui est au moins l'instrument organique de ses principales manifestations, sur lequel il est certain qu'elle exerce déjà une action volontaire pour mouvoir les membres, et involontaire pour porter dans les organes et les fonctions de la vie animale et nutritive le contre-coup de ses pensées, de ses passions, de ses états violents?

On demandera naturellement comment l'âme exerce une telle influence, comment elle cause l'altération de la substance cérébrale et porte le trouble dans ses fonctions. Nous voudrions bien savoir, en effet, le com-

ment de cette action, mais il nous échappe ; il nous échappe, mais le fait n'en est pas moins certain. Nous voudrions bien savoir aussi comment la volonté met le bras en mouvement, comment le corps exerce en sens contraire son action sur l'âme ; mais, parce que nous ignorons et ignorerons vraisemblablement toujours de quelle manière le fait s'accomplit, nous ne doutons pas pour cela qu'il ne s'accomplisse, car nous le voyons. Nous ne doutons pas non plus que les nerfs n'agissent sur les muscles, ne les contractent ou ne les relâchent, parce que nous ignorons comment ils agissent, que le monde extérieur n'influe sur les nerfs pour provoquer dans l'âme la sensation ; nous ne doutons pas qu'un organe n'influe sur un autre, n'y porte le trouble, que le froid aux pieds ne provoque une modification morbide dans les parois muqueuses des bronches et des fosses nasales ; nous ne doutons pas, en un mot, des faits évidents parce que nous ne comprenons pas comment ils se produisent. Ne doutons pas davantage de l'action exercée par l'âme sur le cerveau qu'elle modifie ou qu'elle altère, car c'est aussi un fait évident. Sans prétendre découvrir ce comment incompréhensible, l'un des secrets que veut garder la nature, on peut chercher à éclairer davantage l'action que l'âme exerce sur l'organe cérébral pour y provoquer le mal corporel de la folie.

Dans quelles conditions, en vertu de quelles lois l'âme produit-elle un tel effet ? Quels sont les facultés ou les états de l'âme qui exercent cette influence ? Est-ce

à la volonté, à la pensée, à la passion, à l'imagination, à quelqu'un de ces états en particulier ou à toutes ces facultés indistinctement qu'il la faut attribuer?

Des différentes facultés de l'âme, celle qui peut sembler le plus naturellement capable d'agir sur les organes pour produire en eux des modifications de toute espèce, est celle qui représente le mieux l'activité, la puissance, l'énergie même de l'âme, la volonté qui tient déjà sous sa dépendance une grande partie de notre corps et s'en fait obéir pour un certain nombre de mouvements d'ensemble ou de détail. C'est la thèse de Feuchtersleben qui nous cite pour preuves et pour exemples qu'un stoïcien, voulant démontrer à Pompée que la douleur n'est point un mal, triompha en sa présence d'un violent accès de goutte, que des sauvages las de vivre se couchent et meurent par la seule puissance de leur vouloir. L'*Hygiène de l'âme* n'est qu'un long plaidoyer en faveur de l'âme et de son influence sur le corps, particulièrement en faveur de la volonté et de l'efficacité de son intervention soit pour produire, soit pour soulager et guérir les maux corporels; c'est un dithyrambe inspiré sur ce thème : vouloir, c'est pouvoir, veuillez guérir et vous guérirez. Prise à la lettre, cette doctrine est au moins une exagération; dans quelque mesure qu'on la tempère, c'est une méprise. S'il ne s'agissait que de prouver que la volonté ne doit pas être rangée sans autre explication au nombre des causes morales du mal organique de la folie, la preuve serait bientôt faite. Si énergique en effet que soit

la volonté, si puissante et si directe que l'on suppose son action dans la production ou la guérison des maladies, quand il est question du mal corporel de la folie, de la production et non de la guérison de ce mal particulier, la volonté est évidemment hors de cause : on ne veut pas être fou. Tout au plus pourrait-on, moins justement encore que spécieusement, rendre la volonté responsable de l'invasion de la folie parce qu'elle a laissé faire et non parce qu'elle a fait, parce qu'elle aurait pu en prévenir l'explosion par un effort énergique et persévérant. Ainsi la volonté n'agirait que par sa négligence ou son abstention, elle serait coupable de n'avoir point voulu, du moins avec assez de courage; on suppose qu'elle aurait pu empêcher le mal, en tout cas n'est-ce pas elle qui le produit? Ce qui revient à dire que la folie est l'effet direct d'autres puissances auxquelles on peut seulement avec plus ou moins de raison accuser la volonté de ne pas s'être assez énergiquement opposée. La doctrine de Feuchtersleben pourrait donc être applicable à la guérison de la folie ou à l'hygiène qui la prévient, elle ne l'est pas évidemment à sa production. Mais, élargissant un instant la question au delà des limites de la folie, nous voulons montrer que le médecin viennois se trompe et avec lui ceux qui seraient tentés de rapporter à l'action directement efficace de la volonté les effets généraux de ce qu'on appelle l'influence du moral sur le physique en dehors des phénomènes de la locomotion.

Les philosophes qui font à l'âme la plus large part

dans la production des phénomènes corporels, ceux qui lui rapportent comme à leur véritable principe toutes les fonctions de la vie nutritive, Stahl et les nouveaux adeptes que le dix-neuvième siècle a fournis si inopinément à l'animisme, ceux-là mêmes ne vont pas jusqu'à prétendre que l'âme gouverne ces fonctions de la vie corporelle avec conscience, raison ni volonté. C'est à un instinct aveugle, à une science sans conscience, à une énergie de l'âme sans volonté qu'ils attribuent le gouvernement de la vie organique : tant il est vrai que la volonté n'a que la moindre part dans l'action du moral sur le physique.

Pour éclairer l'origine et le mode de cette influence générale, prenons-la, s'il se peut, sur le fait, et pour cela ne choisissons pas ces effets manifestement exceptionnels qui ne sont à la portée que d'un Zénon ou d'un brahmine, mais les exemples les plus vulgaires que le moins stoïcien des hommes peut éprouver sur lui-même et réaliser facilement. Il ne s'agit donc ni de provoquer, ni de dissiper un accès de goutte, ni d'appeler ni de faire fuir la mort qui ne paraît pas plus être à notre commandement que la vie ou la santé, ni d'essayer notre influence sur des organes qui paraissent être absolument soustraits à la puissance de la volonté, sinon à celle de l'âme. Il y a des phénomènes vulgaires, des états coutumiers de nos organes où il est manifeste que la volonté intervient souvent ou peut intervenir pour une part quelconque ; ils sont donc tout à fait propres à nous servir d'exemples et à nous révéler

comment et jusqu'à quel point la volonté participe à la production de cet effet. Le sommeil nous gagne souvent malgré nous, il nous faut souvent vouloir expressément ne pas dormir, lutter énergiquement contre le sommeil pour demeurer éveillés. Mais souvent aussi nous appelons le sommeil, nous voulons dormir et nous dormons; il y a même certaines personnes qui ont la faculté singulière et précieuse de dormir, comme on dit, à volonté. Est-il bien vrai cependant que ce sommeil de commande soit l'effet direct de la volonté?

Un examen rapide des faits les plus connus et les plus journaliers prouve au contraire que la volonté ne peut rien directement sur le sommeil, que ses efforts le feraient plutôt fuir devant une trop grande tension de l'esprit, que la volonté n'agit que par des moyens détournés qui seuls sont sous sa main, qu'en plaçant le corps et l'esprit dans certaines conditions favorables au sommeil, où il aime à se produire. Ce qui dépend directement de ma volonté, c'est de coucher mes membres sur le lit, de les étendre ou de les plier dans une situation commode qui permette la détente des muscles fatigués, c'est d'abaisser les paupières, de maintenir les yeux fixes dans une sorte de strabisme derrière le voile qui les couvre ou de les laisser nager sans direction, c'est de chasser de mon esprit toute idée importune, de n'attacher à aucun objet une attention particulière, de penser à tout, ou, s'il est possible, de ne penser à rien. Voilà tout ce qui dépend de ma volonté; tout cela voulu, tout cela fait, le sommeil peut s'emparer des organes

que la volonté lui livre ; la volonté a appelé, préparé le sommeil, il n'est pas lui-même l'effet de la volonté. J'ai pour m'endormir appliqué le précepte de Bacon, *nunquam naturæ imperatur nisi parendo ;* j'ai pour ainsi dire tendu un piége à la nature, j'ai flatté ses goûts, obéi à ses lois, j'ai mis volontairement mon corps dans un état aussi voisin que possible de celui où le sommeil le jette ; mais ici cesse la puissance de ma volonté, la nature seule fait le reste. Encore, ces petits moyens, ces circonstances favorables au sommeil, seules choses que ma volonté tienne sous sa dépendance, n'en dispose-t-elle pas absolument ; encore cet appel détourné fait au sommeil n'est-il pas toujours entendu. Souvent la nature refuse de saisir l'occasion que je lui offre, le sommeil fuit mes paupières closes et tous mes organes préparés à le recevoir. Il ne s'agit pas cependant de quelqu'un de ces effets extraordinaires que la nature semble seule pouvoir produire dans l'indépendance de sa force toute-puissante et sans le concours de l'âme et de la volonté, mais d'un état vulgaire et presque d'une fonction que le corps ne remplit jamais si facilement qu'avec le consentement de l'esprit, où la nature aime à avoir la volonté pour complice.

Il y a certaines parties du corps, les yeux, les lèvres, les muscles de la face, qui se meuvent alternativement et indifféremment sous l'empire des forces aveugles de la nature ou sous le commandement de la volonté, qui sont appelées les miroirs de l'âme et semblent avoir, entre autres attributions, celle d'exprimer les divers

états de l'esprit par les rires, les pleurs, les sanglots, la rougeur, la pâleur et ces mille modifications indéfinissables qu'on appelle le jeu de la physionomie. Et cependant l'influence directe de la volonté sur ces organes est plus bornée qu'on ne pense. On contracte volontairement ses lèvres, on pousse volontairement des gémissements inarticulés, on fait jouer instantanément tous les muscles de la face, mais on ne rit franchement, on ne pleure de vraies larmes, on ne rougit, on ne pâlit que quand on a dans le cœur les sentiments qu'expriment les traits de la physionomie. Quand on veut les exprimer sans les ressentir, on grimace plutôt qu'on ne rit ou qu'on ne pleure; un enfant se trompe à peine à ces masques maladroits que la seule volonté applique sur le visage. Ceux-là mêmes qui ont pour profession de mentir avec art, les acteurs, les mimes qui se font une étude de soumettre aux ordres de la volonté le rire, les larmes, tous leurs membres et tous leurs muscles, n'ont pas encore trouvé un meilleur moyen pour bien exprimer par leurs attitudes et le jeu de leur figure tous les états de l'âme, que d'éprouver réellement les sentiments qu'ils veulent rendre. C'est là le secret des grands comédiens, de sentir et non de feindre les passions, d'être et non de jouer, en s'identifiant avec eux, les personnages qu'ils représentent [1].

Lorsque l'empire de la volonté est si borné sur des organes qu'elle tient cependant en partie sous sa dépen-

[1] Voy. Poésies d'Alfred de Musset : *A la Malibran*.

dance immédiate et qui sont les interprètes de l'âme, comment exercerait-elle une influence directe et réellement efficace sur des organes dont il est visible qu'elle ne possède pas habituellement la direction et sur des fonctions purement vitales? On cite pourtant comme un fait positif et qui prouverait que la volonté peut accélérer ou ralentir, peut-être suspendre tout à fait le cours du sang et les pulsations du cœur, l'exemple rapporté par le docteur Cheyne : « Le colonel Townshend pouvait se donner toutes les apparences de la mort. Il se couchait sur le dos et ne bougeait plus. Un jour le docteur Cheyne lui prit la main et sentit le pouls baisser peu à peu ; il lui mit une glace devant la bouche, aucun souffle ne ternit le verre. Le médecin effrayé crut que la plaisanterie s'était changée en une triste réalité. Mais au bout d'une demi-heure le mouvement reparut, le pouls et les battements du cœur devinrent sensibles et le colonel reprit la parole. » Le fait, supposé vrai, ne prouve nullement que le ralentissement et la suspension réelle ou apparente des battements du cœur fussent chez ce singulier sujet l'effet direct de la volonté ; il prouve bien moins encore que la volonté puisse étendre communément son empire sur tous les organes et toutes les fonctions. Ce colonel ne tombait-il pas quelquefois en syncope, n'y était-il pas tombé, une première fois au moins, comme on y tombe en Europe et partout, sans le vouloir ? Si cela était, il serait légitime de voir en lui un de ces malades qui tombent à volonté dans une crise d'hystérie, d'épilepsie, de catalepsie, parce

qu'ils sont très-involontairement coutumiers du fait, c'est-à-dire un homme dont la volonté, si énergique qu'elle soit, n'est pas capable de suspendre le cours du sang dans ses vaisseaux, mais qui peut renouveler volontairement certain concours de circonstances favorables à la syncope qui provoquent la nature, tout comme nous appelons le sommeil qui cependant n'est pas à nos ordres en lui préparant volontairement quelques-unes des circonstances où il aime à se produire. Il faudrait savoir encore si ce n'est point en agissant sur les organes respiratoires, dont le jeu peut être indifféremment réglé par la volonté ou par les forces aveugles de la vie, en ralentissant, en suspendant leurs fonctions, en s'asphyxiant pour ainsi dire volontairement, que cet étrange personnage parvenait à ralentir, à amoindrir, à suspendre indirectement les fonctions corrélatives des vaisseaux sanguins et le cours du sang dans ces vaisseaux. Dans l'un ou dans l'autre cas ou dans tous les deux à la fois, le phénomène, sans cesser d'être étonnant et peu commun, n'aurait cependant rien d'incompréhensible ou d'absolument nouveau, il trouverait ses analogues, rentrerait sous la loi commune et ne pourrait plus être donné comme une preuve de l'action directe de la volonté sur les organes et les fonctions de la vie.

La santé serait vraiment une chose trop facile à conserver ou à reconquérir s'il suffisait de vouloir pour pouvoir; nous réaliserions de bien autres miracles que le colonel Townshend, si seulement une volonté énergi-

que et persévérante était capable de produire dans les organes par une action immédiate la santé ou la maladie, les phénomènes vitaux ou morbides de toute espèce.

La volonté n'agit directement que sur quelques organes ou sur quelques fonctions déterminées ; sur les autres elle n'exerce qu'une influence lointaine, rare, incertaine et indirecte qui ne permet pas qu'on lui rapporte comme à leur véritable cause les effets du moral sur le physique, à l'exception d'une partie des phénomènes de la locomotion.

A défaut de la volonté, est-ce la pensée qui possède cette force d'une efficacité directe, capable de modifier de mille manières les organes et les fonctions de la vie? On se demande volontiers avec Leuret s'il est raisonnablement possible de concevoir qu'une idée obstrue ou désobstrue les vaisseaux sanguins, soude l'un à l'autre ou dessoude des tissus ou des organes naturellement séparés ou continus. On se rappelle encore que si Malebranche en est arrivé à supposer que l'âme n'agit pas en effet sur le corps, même pour en mouvoir volontairement les membres, c'est parce qu'à l'exemple de Descartes il faisait consister l'essence de l'âme dans la pensée. D'une autre part, cependant, il semble bien que ce soit assez d'une pensée pour accélérer le cours du sang ou produire de plus graves désordres dans l'économie corporelle : l'esprit pense à un objet, aussitôt le pouls croît en force et en fréquence, le sang afflue au visage ou prend un cours opposé, et bien d'autres révolutions plus profondes s'accomplissent encore dans

l'organisme à la suite des pensées qui nous occupent. Le fait est certain, mais il n'y a pas un moment où l'esprit soit occupé d'une pensée sans être en même temps ému d'un sentiment quelconque. Il y aurait donc à rechercher, avant d'attribuer aux pures conceptions de l'intelligence cette puissance incompréhensible sur les organes, si la modification, superficielle ou profonde, qui s'opère dans l'organisme n'est point causée par l'émotion que l'idée provoque, bien plutôt que par l'idée elle-même. C'est bien ainsi que Feuchtersleben, qui exalte aussi haut que celle de la volonté l'influence de la pensée sur les organes, explique cette influence. « Pour le philosophe, dit-il, qui s'adonne à des recherches profondes sur l'essence de l'homme, il n'existe peut-être pas de phénomène plus remarquable que la puissance donnée à l'idée abstraite d'agir sur l'organisme physique par l'intermédiaire de ce qu'on appelle le sentiment intellectuel. C'est là une prérogative distinctive de l'homme, qu'en lui des idées peuvent faire naître des sentiments et qu'au moyen de ces sentiments intellectuels l'esprit influence le corps, comme le corps influence l'esprit au moyen des sentiments matériels proprement dits. Les êtres inférieurs à l'homme ne pensent pas ce qu'ils sentent ; les intelligences pures pensent et ne sentent pas. Dans l'homme seul il existe entre le corps et l'âme un rapport qui s'exprime par le sentiment intellectuel[1]. » C'est bien ainsi que les choses paraissent se

[1] Feuchtersleben, *Hygiène de l'âme*, p. 124.

passer : c'est à la suite d'émotions vives et de passions violentes que s'accomplissent dans les organes les plus profondes modifications; les conceptions abstraites, impuissantes à nous émouvoir fortement, ne produisent pas de pareils effets. Un problème d'algèbre n'accélère pas le cours du sang, mais c'est peut-être l'ardeur que met le savant à le résoudre, l'amour, la passion du vrai qui s'allume à la question proposée.

Nier l'influence des sentiments sur les organes serait soutenir un paradoxe. Cependant est-il bien compréhensible, est-il bien vrai qu'à l'exclusion de la pensée pure, et, dans le plus grand nombre des cas, de la volonté elle-même, les sentiments aient ce pouvoir? Qu'ont-ils donc dans leur nature qui leur confère ce privilége? Beaucoup de psychologues prétendent que la sensibilité est une sorte de qualité inerte, passive, et le langage consacre cette croyance en appelant du nom de passion tout sentiment qui se distingue de la foule et domine un instant dans l'âme. C'est à coup sûr une erreur et du langage et de la psychologie; rien n'est moins passif qu'une passion, mais penser et vouloir sont bien moins encore des états passifs de notre âme. Il n'y a rien dans le sentiment, dans la passion considérée en elle-même qui la rende plus capable que la pensée, que la volonté surtout, d'agir sur les organes et sur les fonctions de la vie. Pourtant le fait est incontestable, c'est à la suite des passions que se manifeste le plus évidemment l'influence du moral sur le physique.

Toutes ces contradictions ne sont qu'apparentes.

L'influence du moral sur le physique est hors de cause, car personne ne songe sérieusement à la contester; mais il nous semble qu'on se paye trop facilement d'un mot, quand on dit que les passions agissent sur les organes, et que leur puissance n'a pas de limites assignables, tandis qu'une simple idée n'a pas ce pouvoir et que la volonté ne le possède que sur certains organes et sur certaines fonctions déterminées. Ce pouvoir, ni le sentiment, ni l'idée, ni la volonté, si l'on fait exception des organes de la locomotion et de la vie de relation, ne le possèdent à titre particulier de sentiment, d'idée ou de volonté; mais tous le possèdent à un même titre général, parce que vouloir, penser, sentir sont des états de l'âme. La puissance créatrice qui a fait l'homme esprit et matière, corps vivant et personne morale, a imposé cette loi, en formant notre être d'une double nature, que l'âme et le corps vécussent dans une étroite et constante sympathie. Le duel, l'antagonisme de l'esprit et de la chair n'est vrai qu'au point de vue de la morale; à ceux de la physiologie ou de la psychologie, ce n'est qu'un dualisme harmonieux. Toute modification de notre corps appelle une modification correspondante et sympathique de notre âme, plus ou moins nettement aperçue de la conscience. C'est en cela que consiste l'influence du physique sur le moral, qui comprend bien d'autres faits que les sensations provoquées dans l'âme par les appareils spéciaux des organes des sens. Tout état de notre âme, tout phénomène de l'ordre moral, pensée, sentiment, volonté, est réciproque-

ment représenté dans le corps par une modification organique visible ou secrète, normale ou morbide. C'est en cela que consiste l'influence du moral sur le physique, qui comprend aussi bien d'autres faits que les mouvements volontaires ou involontaires d'un certain nombre d'organes corporels. Voilà le fait indubitable, débarrassé de toute interprétation arbitraire, dont le comment ou le *modus fiendi*, comme dit Leibnitz, nous échappera toujours. C'est à ce fait général et incontestable qu'il faut nous en tenir; tout inexpliqué qu'il demeure, il est plus clair et plus compréhensible que les hypothèses gratuites où l'on étend le domaine de la volonté jusqu'à comprendre dans les limites de sa puissance directe tous les organes et toutes les fonctions du corps, où l'on attribue à la sensibilité une influence sur les organes que l'on refuse à la pensée.

L'influence du moral sur le physique est générale, elle appartient à l'âme tout entière et dans tous ses états, aux sentiments comme aux pensées, aux pensées comme aux volontés; elle appartient à chacun parce que chacun est au même titre un état de l'âme; elle n'appartient à aucun parce qu'il est sentiment plutôt que pensée, volonté plutôt que sentiment. Entre tous ces états de l'âme, celui-là seulement a plus d'influence sur l'état des organes, qui est un état plus violent de l'âme. Or c'est là le seul privilége des passions qu'on n'appelle de ce nom que quand l'émotion de l'âme dépasse la mesure commune : toute passion est un état violent. Les passions exercent une plus puissante in-

fluence sur l'organisme, parce qu'elles sont violentes et non parce qu'elles sont passions. Une volonté énergique peut aussi, tout comme une passion, influer sur des organes qui échappent à la puissance locomotrice; mais ce n'est point parce qu'elle est volonté qu'elle acquiert à un moment donné un pouvoir qu'elle n'a pas continuellement, c'est parce qu'elle est énergique, parce qu'elle est, tout comme une passion, un état violent de notre âme. C'est parce que je veux, parce que je fais un acte spécial de volonté que mon bras est mû ou tout mon corps soulevé; ce n'est pas parce que je veux librement, mais parce que le fait d'une volonté ferme, tout comme le travail de la pensée ou l'émotion de la colère, est une tension de l'âme et un violent effort, que mon regard brille, que mon visage s'anime ou se contracte, que mon sang bat mes artères avec force. Et l'on peut dire, sans jouer sur les mots, que c'est involontairement que la volonté agit sur les organes et les fonctions de la vie. Une pensée même, si elle est profonde et opiniâtre, est capable de semblables effets, car une telle pensée est, aussi bien qu'une volonté ou qu'une passion, un effort violent de l'esprit qui a son retentissement dans le corps.

Quand on parle de la puissance de l'imagination sur les organes et les fonctions de la vie, on ne doit pas entendre et, sans que l'on s'en rende bien compte, on n'entend pas autre chose que cette corrélation constante des états de l'âme et du corps qui n'est point l'œuvre de la volonté libre et locomotrice. Aucun mot

de la langue vulgaire ou philosophique n'est plus mal défini que le mot imagination et ne désigne un plus grand nombre de puissances ou d'effets plus divers. Mais sous les formes les plus différentes ce qui constitue le fond et l'essence de l'imagination, c'est cette puissance qu'a l'âme de faire participer le corps à tous ses états, de provoquer dans les organes des modifications sympathiques à ses sentiments, à ses idées, aux efforts de sa volonté. C'est par cette même puissance générale que l'esprit qui se souvient du passé l'évoque et le voit encore comme s'il était là présent et visible, que le malade imaginaire ressent en effet l'atteinte de tous les maux qu'il redoute ou dont il entend parler, que les conceptions de l'artiste ou du poëte prennent une forme sensible qu'il traduit pour nous avec des couleurs ou des sons. Attribuer à l'imagination l'influence du moral sur le physique, c'est moins en trouver la cause que remplacer un mot par un mot synonyme.

Il n'est pas un état de l'âme qui ne se reflète dans le corps et ne s'y traduise par quelque modification organique. Les plus violents de ces états provoquent naturellement dans les organes les modifications les plus visibles ou les plus profondes et jusqu'à de véritables révolutions. Telles sont précisément les passions; une passion est pour l'âme elle-même un désordre et un état malsain; il n'y a rien d'étonnant que les passions turbulentes soient plus capables que tout autre état de l'âme de causer le trouble et la maladie dans les organes. Si énergique que puisse être la volonté, sa force

est plus calme que celle de la passion, son influence sur le physique est moindre et moins propre à provoquer le désordre organique qu'à le réparer, car vouloir est pour l'âme un effort salutaire, un développement régulier, un exercice fortifiant de son énergie. Penser est aussi un état calme, un usage légitime des forces de l'esprit, qui n'a point sur les organes la puissance impétueuse et maligne de la passion. C'est seulement lorsque la volonté se bute et s'obstine à poursuivre des chimères, lorsque la pensée s'occupe opiniâtrément d'un objet exclusif ou se nourrit complaisamment d'idées ridicules et contradictoires, lorsqu'elles deviennent ainsi un abus des forces de l'âme, lorsqu'elles fatiguent sans profit ni trêve le ressort fragile de l'organisme, c'est alors seulement qu'elles peuvent acquérir la force malfaisante et atteindre aux effets de la passion.

Il n'en est pas autrement de l'influence spéciale des divers états de l'âme sur la production du mal organique de la folie, que de l'influence générale du moral sur le physique. C'est suivant les mêmes lois, dans les mêmes conditions, dans les mêmes proportions que la passion, la pensée, la volonté sont capables de produire dans le cerveau l'altération secrète qui est le premier élément de la folie. Toute commotion subite et violente de l'âme, douleur ou joie, toute passion sourde et persistante, envie ou tristesse, capable de briser brusquement le ressort de la vie ou d'en tarir lentement la source, ou de porter le désordre dans ses fonctions, est capable aussi de jeter le trouble dans l'organe central

d'où rayonnent tous les autres. Tout abus de la pensée ou de la volonté, effort extraordinaire ou extraordinairement prolongé, rêves chimériques, utopies décevantes caressées avec amour, qui prennent peu à peu la place de la réalité et excitent plus vivement les sens que les images décolorées des objets extérieurs, peut faire détonner l'organe cérébral et déterminer la folie.

Ce n'est donc pas la volonté, ce n'est donc pas la pensée, ce n'est pas même la passion qui est, à parler rigoureusement, cause de la folie parce qu'elle est, celle-ci la passion, celle-là la pensée ou la volonté; c'est l'état violent de l'âme, qu'il consiste dans la tension excessive de l'énergie volontaire ou intellectuelle, ou dans les émotions immodérées de la sensibilité. Mais, parce que c'est la passion qui dépasse le plus facilement ces bornes indéterminables qui sont comme la santé de l'âme, ce sont les passions qui provoquent le plus souvent par leur violence les désordres organiques de toute espèce et peuvent être considérées à ce titre comme les causes morales de la folie les plus communes et les plus puissantes.

Nous avons fait remarquer déjà qu'il n'y a guère de physiologistes qui nient formellement l'influence des causes morales sur la production de la folie, mais qu'il y en a beaucoup qui les relèguent volontiers au nombre de ces causes purement accidentelles à propos desquelles éclate la folie préparée de longue main par une cause plus profonde et plus efficace, le tempérament original ou héréditaire du malade ou quelque autre cause

de l'ordre physique. Nous avons montré qu'une telle interprétation de l'influence des causes morales n'est acceptable qu'autant que la victime de la folie a donné des signes visibles d'une prédisposition innée ou héréditaire au mal auquel elle succombe, qu'autant que les causes morales qui semblent à un observateur superficiel avoir déterminé la folie sont hors de proportion avec l'effet qu'on leur attribue, qu'autant enfin que les différents états de l'âme, si violents qu'ils fussent, seraient absolument impuissants à produire dans les organes un désordre, une altération morbide quelconque. Nous croyons que la manière dont nous venons de présenter l'influence générale du moral sur le physique confirme et éclaire cette appréciation de la valeur des causes morales dans la production de la folie, et qu'en dépit de quelques partisans exclusifs des causes physiques, les causes morales doivent prendre rang à côté des premières. Si l'on meurt de douleur ou de joie, la douleur et la joie peuvent aussi déranger le cerveau; si un athlète dans un effort extraordinaire peut se briser un membre ou un vaisseau, sans avoir préalablement ni nécrose, ni anévrisme, une tension extrême ou prolongée de la volonté ou de la pensée peut fausser aussi bien l'instrument dont l'esprit abuse, sans qu'on aille supposer gratuitement que quiconque succombe ainsi à la folie avait déjà le cerveau malade.

Il est certain cependant qu'outre les malheureux qui sont dès leur naissance vraiment prédestinés au mal de la folie, parce qu'ils en ont reçu le germe avec le sang

ou parce que la nature dont les voies sont impénétrables l'a déposé dans leurs organes, il est des individus d'une constitution fragile qui atteignent le terme d'une longue existence sans perdre la raison, si cette existence s'écoule paisible et sans orages, qui résistent même aux chagrins ordinaires et aux accidents moraux dont la vie commune est traversée, mais qui paraissent devoir succomber plus facilement que d'autres à quelque grande catastrophe et y laisser leur raison. Que faut-il penser de ceux-là, à quelle cause faut-il attribuer leur chute, si quelque grande douleur semble les avoir précipités dans la folie? Est-ce leur organisation plus fragile qu'il faut en rendre responsable, est-ce l'excès de la passion qu'il en faut accuser? La science est aisée, l'art est difficile; il est relativement aisé d'établir en théorie que les causes morales sont capables de produire la folie aussi bien, sinon aussi souvent que les causes physiques; mais il est difficile de décider dans chaque cas particulier si c'est à telle cause physique ou à telle cause morale qu'on doit attribuer la folie.

Le mal organique de la folie, comme toute maladie corporelle, comme tout effet possible, n'est jamais le résultat d'une cause unique et manifeste. Parmi les causes de toute nature et de toute valeur qui concourent à produire un effet, lorsqu'il en est une dont le rôle est évidemment capital, toutes les autres s'effacent devant elle et passent avec raison pour de simples occasions, de purs accidents, des circonstances insignifiantes. Mais lorsque deux causes également puissantes

et de natures diverses paraissent se réunir pour produire un effet commun, la prudence et le respect de la vérité commandent de ne point supprimer ni diminuer l'une d'elles pour faire triompher un système et légitimer un préjugé ; il faut les reconnaître toutes deux comme elles se présentent et attribuer la folie au concours d'une cause physique et d'une cause morale solidaires l'une de l'autre, et l'une sans l'autre également impuissantes.

Il serait à désirer sans doute que le médecin qui n'a pas seulement le souci spéculatif d'énumérer les causes générales et possibles de la folie, mais encore la tâche de guérir le mal réel que ces causes ont produit, qui n'a pas un traité à faire, mais un traitement à prescrire, pût avoir un moyen assuré de discerner en toutes circonstances à quelle cause particulière il doit attribuer l'état de chacun de ses malades ; rien ne serait plus utile à connaître pour porter remède au mal. Mais ce qui importe au praticien n'est pas ce qui intéresse le plus le psychologue et le moraliste qui n'ont à formuler ni diagnostic ni pronostic. Ils ont atteint leur but quand ils se sont convaincus et quand ils ont prouvé que certains états violents de notre âme sont capables d'altérer l'organe cérébral et de jeter le trouble dans ses fonctions, et que l'on demeurerait presque aussi éloigné de la vérité si l'on attribuait toujours la folie à des causes physiques que si on la rapportait invariablement à des causes morales.

CHAPITRE X

DES PRINCIPAUX TYPES DE LA FOLIE.

Sommaire. Classifications historiques des principaux genres de folie ; leurs différences, leurs analogies. — Une classification rigoureuse doit être établie à la fois sur une différence dans la nature ou le siége du mal organique et dans les symptômes moraux de chaque espèce distinguée. — L'ignorance absolue du premier élément rend défectueuse toute classification des types généraux de la folie. — La désignation des variétés du désordre moral supplée imparfaitement à ce défaut ; à quelle condition. — Vanité des classifications qui ne reposent que sur l'objet du délire ou sur les facultés délirantes. — Classifications de Darwin, de Sauvage, de Linné. — Jusqu'à quel point l'on peut supposer qu'il existe une corrélation entre les variétés de l'altération invisible des organes et les symptômes moraux. — Quatre types distincts de la folie ; comparaison de l'idiot et du maniaque, de l'idiot et du dément, du maniaque et du monomaniaque ; réalité de la monomanie. — Valeur théorique de cette classification. — Son insuffisance dans la pratique.

Deux choses rendent impossible une définition exacte et tout au moins fort difficile une détermination approximative de la folie. C'est d'abord l'ignorance invincible où nous demeurons du siége précis et de la nature spéciale du mal organique dont l'influence produit le délire du fou ; c'est ensuite la prodigieuse diversité des manifestations extérieures de ce mal mystérieux, la multitude et la mobilité des symptômes physiques et

des désordres intellectuels ou moraux qui l'accompagnent et le révèlent. Si l'on peut désespérer que la science parvienne jamais à déterminer rigoureusement et la nature et le siége du mal organique de la folie, il ne faut pas renoncer encore à poursuivre un but plus modeste. Si l'on ne peut saisir et étreindre cet insaisissable protée qui change à chaque instant de forme et de visage, et le forcer à montrer à nu la figure une et première que cachent toutes ces métamorphoses, au moins est-il possible de recueillir les traits généraux qui caractérisent les formes principales de la folie et de fixer, pour ainsi dire, quelques types dont les folies individuelles les plus originales ne s'écarteraient pas de trop loin. C'est même un besoin impérieux de l'esprit humain et de la science, à défaut de l'unité parfaite qui échappe presque toujours, de poursuivre la moins grande diversité. Il ne faut pas se laisser abuser par cette illusion, que les classes, les catégories soient toute la science et équivaillent à une définition parfaite dont elles seraient comme la monnaie; mais il est vrai qu'une bonne classification des genres et des espèces est un pis-aller dont il faut parfois se contenter. C'est une œuvre de synthèse qui met l'ordre dans la multitude, la simplicité dans la diversité, et approche le plus possible de l'unité parfaite et de la science absolue; c'est une pyramide, tronquée il est vrai, mais qui peut être solide sur sa base si le sommet lui manque et offrir encore quelque beauté. Aussi tous les écrivains qui se sont occupés de la folie n'ont-ils pas manqué de dis-

tinguer quelques formes principales et peu nombreuses de la folie, d'assigner à chacune des caractères spécifiques, et ont-ils mieux réussi dans cette œuvre de classification à grands traits que dans leurs tentatives de définition sommaire et compréhensive.

La preuve en serait, à défaut d'autres, dans la similitude, on pourrait presque dire dans l'identité des résultats généraux. Médecins et même philosophes s'accordaient déjà dans les temps anciens pour distinguer deux formes principales de la folie, la *manie* et la *mélancolie*, caractérisées, l'une par la généralité du délire et la propension à la fureur, l'autre par une tristesse habituelle et un délire circonscrit. A plus de vingt siècles de distance, Pinel acceptait comme fondamentaux et bien caractérisés ces deux genres de folie distingués par les anciens; il ne touchait à leur œuvre que pour la compléter. A la manie et à la mélancolie il ajoutait l'*idiotisme* et la *démence*, c'est-à-dire la folie caractérisée soit par la faiblesse extrême et native, soit par l'affaiblissement et la perte des facultés intellectuelles. Esquirol ne fait que dédoubler l'idiotisme et la mélancolie de Pinel et changer le nom de la seconde; l'*imbécillité* et l'*idiotie* sont pour lui deux degrés et deux espèces dont l'idiotisme de Pinel est le genre, et la *monomanie* triste ou gaie représente la mélancolie. Depuis Pinel et Esquirol, les médecins contemporains ont plutôt fait œuvre d'analyse que de synthèse, de grammairiens que de physiologistes et de philosophes. Ils ont multiplié les subdivisions, les espèces et les va-

riétés, en respectant le plus souvent les divisions premières et les genres consacrés; ils ont proposé des noms laborieusement composés ou plus savamment tirés du grec et fabriqué des nomenclatures plutôt que des classifications originales. Nous ne voulons pas dire, tant s'en faut, que l'étude de la folie n'ait point fait de réels progrès depuis Hippocrate, même depuis Pinel et Esquirol; nous constatons seulement, puisque les modernes ne font qu'ajouter aux anciens et les contemporains aux modernes, en acceptant et respectant ce qu'ont fait leurs devanciers, que la détermination des formes générales de la folie, la classification de ses principaux genres paraît être une œuvre toute composée de résultats acquis à la science et vraiment durable sans exclure le progrès.

Mais, si consacrée que soit cette classification générale par l'autorité et la presque unanimité des suffrages, il n'est pas inutile de rechercher ce qui en fait la valeur; elle n'en aura que plus de prix si nous nous rendons un compte raisonné de ses mérites, et nous en jugerons mieux le sens et l'usage si nous en connaissons les défauts.

Il est évident et incontesté que la valeur scientifique et absolue, la vérité d'une classification dépend de l'importance des caractères qui servent à distinguer les classes et à dresser les catégories. Il s'agit de la folie, c'est-à-dire d'un état compliqué de désordres physiques et de troubles de l'esprit. Cela posé, pourrait-on espérer de construire une classification rigoureusement

scientifique, absolument vraie, représentant par ses catégories les limites tracées entre les choses par la nature elle-même, si l'on ne considérait que l'un des deux éléments dont la folie se compose, si l'on ne tenait compte que de l'état physique ou de l'état moral des malades pour déterminer des espèces ou des genres différents de folies? Il est clair qu'une classification bâtie sur les seules différences que peuvent offrir les malades dans leur état physique à l'exclusion de leur état moral, ou dans celui-ci à l'exclusion de celui-là, serait une classification défectueuse et chancelante qui ne reposerait que sur un pôle. D'une autre part, si la folie dans son intégrité est le résultat complexe d'un certain état du corps et d'un certain état de l'âme, il ne faut pas oublier que c'est le désordre physique qui produit comme un effet immédiat le désordre intellectuel ou moral de la folie, quand bien même, au lieu de naître spontanément dans les organes ou de résulter d'une cause également corporelle, ce trouble physique serait provoqué par une cause morale comme les passions ou de funestes habitudes de l'esprit qui ne sont pas elles-mêmes la folie. Il faudrait donc qu'une bonne classification des différentes formes de la folie, non-seulement ne négligeât point les caractères physiques au profit des caractères intellectuels ou moraux, mais se fondât plus encore sur ceux-là que sur ceux-ci et subordonnât les seconds aux premiers. Il le faudrait surtout, si, tout en se proposant pour objet le vrai qui ne varie point réellement dans les sciences différentes,

cette classification voulait être une œuvre physiologique. Mais le même voile impénétrable qui dérobe à nos yeux et à notre raison le siége précis et la nature intime du mal organique de la folie, nous en dérobe aussi les formes essentielles. L'observation la plus attentive et la plus ingénieuse n'atteint guère qu'après la mort des symptômes plus ou moins généraux qu'il serait téméraire de considérer comme l'essence même de l'altération fondamentale de la folie. Nous voyons bien la folie accompagnée d'inflammation des enveloppes cérébrales, de paralysie générale et progressive, de ramollissement de la substance du cerveau, d'altérations fréquentes de quelque organe sympathique, voisin ou éloigné des centres nerveux; mais, si utile qu'il puisse être de noter soigneusement tous ces symptômes, nous ne savons que bien rarement s'ils sont la cause ou la conséquence du mal essentiel de la folie, il nous est interdit d'affirmer qu'ils constituent l'essence même de ce mal et en caractérisent les différentes espèces.

Notre ignorance incurable du siége précis et de la nature intime de l'altération cérébrale qui est la condition corporelle de la folie, s'opposant à ce que l'on puisse saisir sur le fait les formes diverses et essentielles de ce mal organique, ne permet pas de construire directement, selon les exigences d'une saine méthode, une classification rigoureuse des différents genres de folies où nous puissions voir l'image sincère de la vérité. C'est là un obstacle si puissant que les auteurs et les approbateurs successifs de la classifica-

tion la plus simple et la plus accréditée ne paraissent pas avoir essayé de le surmonter. En effet, ce n'est point par des symptômes physiques que les anciens et les modernes distinguent la manie de la mélancolie ou de la monomanie, ni l'idiotisme de la démence, ni la démence ou l'idiotisme de la mélancolie ou de la manie; ils ont tourné l'obstacle qu'ils sentaient insurmontable. Presque tous les auteurs de *nosologies*, par exemple Sauvage, Linné, Vogel, Sagar, Cullen, Darwin, tandis qu'ils distinguent les autres genres de maladies par leurs caractères ou leurs symptômes physiques, désignent presque exclusivement les diverses espèces de folies par les variétés du désordre moral ou intellectuel. Pinel et Esquirol ne font pas autrement. Il ne faut pas pour cela dénier tout mérite à leurs classifications; mais il faut reconnaître, quelles qu'en soient d'ailleurs les autres qualités, que ce défaut originel en déprécie singulièrement la valeur scientifique, puisqu'elles n'atteignent qu'incomplétement ou indirectement le but de la science.

Le désordre de l'esprit est ce qui frappe le plus dans la folie et ce qu'il est en même temps le moins difficile de constater et de décrire. Les symptômes intellectuels et moraux, s'ils ne sont pas les plus intimes et les plus essentiels éléments du mal complexe de la folie, sont au moins les données les plus sûres et les plus directes avec lesquelles on puisse construire une classification des principales formes de cette maladie, parce que le trouble mental s'accuse lui-même au lieu de se dérober

comme le mal physique dans les profondeurs des organes vivants et dans les mystères de la mort. D'ailleurs, puisqu'une altération organique quelconque, fût-ce du plus précieux de tous les organes, ne peut constituer la folie sans un certain désordre de l'esprit, ces symptômes intellectuels et moraux ont par eux-mêmes assez d'importance pour qu'il soit impossible de les négliger, pour qu'une classification qui représenterait le plus fidèlement dans leurs rapports les variétés essentielles de l'altération organique fût défectueuse par cela seul qu'elle ne tiendrait aucun compte des différences dans le trouble de l'esprit.

Malgré l'insuffisance manifeste de ces données, une classification des principales formes de la folie fondée sur les différences les plus importantes du désordre intellectuel et moral peut avoir une valeur sérieuse et vraiment scientifique ; il n'est même pas impossible que l'observation des désordres de l'esprit supplée au moins en partie à l'ignorance des variétés essentielles du mal organique. Mais c'est à une condition : il faut que l'on ait quelque bonne raison de supposer qu'il existe une corrélation constante et manifeste entre les différents troubles de l'esprit, entre les principales formes du délire d'une part et de l'autre certaines variétés de l'altération organique; de telle sorte que des formes différentes de la folie comme l'idiotisme et la manie, que l'on aura distinguées des autres d'après les différences qui se trahissent visiblement dans l'état intellectuel de deux esprits aliénés, correspondent à des altérations orga-

niques différentes. A cette condition, mais à cette condition seulement, les caractères du désordre intellectuel, les symptômes moraux pourront remédier à l'ignorance des symptômes physiques et des variétés essentielles du mal corporel. Car, si l'on ne sait pas exactement en quoi l'état cérébral d'un maniaque diffère de celui d'un monomaniaque ou d'un dément, comment il se fait que l'un délire sur tous les sujets, que l'autre, sauf en un point, raisonne et agisse à merveille, que l'autre enfin ne fasse pas même usage de sa raison pour déraisonner, on saura du moins que, non-seulement un monomaniaque ne délire pas comme un maniaque, que celui-ci n'est pas dans les mêmes conditions morales et intellectuelles qu'un dément ou un idiot, mais encore que l'état organique du maniaque diffère de celui d'un idiot, d'un dément ou d'un monomaniaque. Si au contraire les différences les plus tranchées dans le délire ou dans l'état mental des fous ne peuvent être regardées avec quelque raison comme représentant dans l'esprit des malades des différences corrélatives de leur état cérébral, si le délire de la manie peut être associé aussi bien que l'idée fixe du monomaniaque, que la nullité intellectuelle de l'idiot ou du dément à une seule et même altération organique, si les variétés qu'on observe dans les troubles intellectuels et moraux n'ont aucun rapport constant de coïncidence ou de génération avec les particularités réelles ou possibles de l'altération corporelle, si l'objet et la forme du délire, si tous les caractères du désordre de l'esprit dépendent de causes

étrangères, de circonstances morales, du travail propre de l'esprit déréglé, de sa nature individuelle ou de son passé, dès lors toute classification édifiée sur cette base chancelante est factice et de mince valeur. Elle peut intéresser encore le psychologue et le logicien au même titre qu'un catalogue des erreurs ou des sophismes de la raison, mais elle est plus propre à confondre qu'à éclairer le moraliste dans l'examen des graves questions qu'il agite et le médecin dans la pratique de son art.

C'est donc un problème d'une importance capitale que de savoir si les différentes particularités qu'on peut observer dans le désordre intellectuel accompagnent et représentent des variétés distinctes et correspondantes dans l'état organique des malades, de telle sorte que l'on puisse édifier avec les données du désordre intellectuel et moral une classification suffisamment scientifique des principaux genres de folies, à laquelle le médecin puisse se référer comme le philosophe. Si cette corrélation existe, la connaissons-nous directement, ou par quelle induction la peut-on découvrir? Dans quelle mesure, jusqu'à quel point s'étend-elle, et quelle est la nature de ce rapport? De la solution de ces diverses questions dépend la valeur de toute classification des différents genres de la folie.

Tout cela n'est point fait pour embarrasser les phrénologistes. En effet, si la division de la substance cérébrale en un nombre indéterminé d'organes spéciaux et celle de l'âme en un égal nombre de penchants ou de

facultés correspondantes n'était la plus vaine et la moins autorisée de toutes les erreurs, il serait indifférent, pour distinguer des espèces diverses de folies, de désigner le siége précis du mal organique ou les fonctions mentales désordonnées par l'altération cérébrale. S'il y avait réellement un organe de la *religiosité*, de la *destructivité* et tant d'autres qu'il ne tiendrait qu'au premier venu de dessiner dans la substance du cerveau, il serait tout simple de voir dans l'objet même du délire des fous un indice infaillible du siége précis de l'altération cérébrale, de distinguer autant d'espèces de folies qu'on pourrait distinguer de penchants, de qualités, de passions ou d'objets de notre intelligence, de nos désirs, de notre activité. Mais il y a longtemps, grâce à Dieu, que la phrénologie est justement décréditée; or, dès qu'on ne voit plus dans l'encéphale un faisceau d'organes chargés de fonctions spéciales en état de maladie ou de santé, mais un organe où la science la plus subtile a peine à tracer trois ou quatre divisions larges et indécises, sans que les savants les plus autorisés puissent s'accorder pour assigner certainement à ces masses cérébrales les attributions les plus générales, on n'est pas en droit, à moins de nouveaux et sérieux motifs, soit de chercher un élément de distinction dans l'objet particulier du délire des fous, soit de considérer les catégories de fantaisie tracées d'après les caractères du désordre mental comme autant d'espèces réellement distinctes d'une maladie organique.

Cependant beaucoup d'auteurs illustres n'ont pas

cherché d'autres éléments de distinction et ne semblent pas avoir soupçonné qu'une telle classification ne pouvait être qu'ingénieuse et artificielle. Personne n'a dépensé plus d'esprit et même de logique que Darwin dans la classification de toutes les maladies et particulièrement des différentes formes de la folie. Rien n'est plus régulier que ce tableau final de la *Zoonomie* où les maux de toutes sortes s'alignent et s'ordonnent dans des cases grandes ou petites, sous l'empire de quelques idées simples et vraies. Rien n'est plus vain cependant que ce tableau tout composé d'abstractions et de maladies idéales ; il a peut-être une vérité logique, mais il y manque la vérité vivante, la réalité, parce que la seule raison du philosophe s'est contentée pour le tracer d'analyser la raison humaine et, sans tenir un compte suffisant ni de l'expérience ni de l'état des organes, a tout simplement distingué les facultés de l'esprit et calqué sur cette première distinction la nomenclature de tous les troubles de l'âme, selon qu'ils paraissent affecter une faculté ou une autre, la sensation ou la volonté.

Darwin commence par faire son siége à loisir, par tracer quelques grandes lignes d'une régularité incontestable. Le cerveau, les nerfs, le *sensorium*, le principe de vie, la force, quelle qu'elle soit, qui anime le corps agit de quatre façons différentes sur les contractions des fibres. Cette force produit ces contractions par suite : 1° d'irritations déterminées par les corps extérieurs, 2° de sensations de plaisir ou de douleur, 3° de

volitions, 4° d'association des contractions fibreuses avec d'autres de même nature qui les précèdent ou les accompagnent. Il y aura donc, selon Darwin, quatre grandes classes de maladies, dont le caractère distinctif est la cause prochaine du mal, l'irritation, la sensation, la volition, l'association. Chaque classe se divisera en ordres, et le caractère distinctif de chaque ordre sera l'excès ou le défaut, ou quelque autre particularité de l'action des causes prochaines. Chaque ordre se subdivisera en genres dont l'effet prochain sera le caractère et chaque genre en espèces que caractérisera le lieu du désordre morbide. Lorsque, ce tableau sous les yeux, on cherche dans quel compartiment doit être casée une folie individuelle, il arrive le plus souvent que cette folie n'a pas un nom, ni une place, qu'elle n'est pas une maladie, mais une somme ou une résultante de dix ou quinze sortes de folies différentes; elle se nomme légion, il faut la résoudre en un nombre indéterminé de fragments dont chacun trouve alors sa place dans quelque compartiment du tableau.

Sauvage, Linné adoptent aussi pour distinguer et classer toutes les sortes de folies une division abstraite des facultés de l'esprit. L'imagination, l'appétit, le jugement, voilà pour Sauvage les trois facultés maîtresses dont le trouble constitue trois ordres différents de *vésanies :* les hallucinations qui sont des erreurs de l'imagination, sans trouble de l'intelligence, les *morosités* (morositates) ou goûts dépravés, les délires ou erreurs du jugement. Linné distingue aussi les maladies qu'il

appelle mentales en troubles dans les idées, dans les images, dans les goûts ou les passions. Tous deux trouvent dans l'objet de ces idées, de ces images, de ces passions, un caractère distinctif des genres ou des espèces, et la *démonomanie* prend rang dans leurs cadres sur la même ligne que la manie et la monomanie, par ce seul motif que les démons alimentent le délire de quelques fous. Il n'y a pas de raison alors pour ne pas placer encore sur la même ligne la *lycanthropie* et la peur des gendarmes. Les divisions abstraites que chaque psychologue a le droit de faire entre les facultés de l'esprit ne sont pas des lignes naturelles et profondes que suive on ne sait comment la maladie corporelle; les objets en nombre infini qui servent d'aliment au délire ne sont pas des indices suffisants d'une folie spéciale et bien caractérisée. Tel fou délire autrement que son voisin, qui n'est pas autrement malade; tel est aujourd'hui furieux, qui demain sera stupide; tel voit partout des gendarmes, qui aurait vu des démons il y a deux cents ans.

Pinel dit bien : « La différence des objets du délire et des affections morales chez les différents aliénés ne peut servir de caractère spécifique et de moyen de classer les maladies, puisque les caractères les plus opposés peuvent se rencontrer successivement chez le même individu à différentes époques de sa maladie [1]. » Ces paroles sont une condamnation méritée et sans

[1] *Physiologie de l'homme aliéné*, p. 137.

appel de toutes les classifications dont une théorie abstraite des facultés de l'âme fait tous les frais, où l'on ne tient compte que des désordres moraux et des divagations actuelles du fou, sans souci de rechercher si ces différences superficielles dans la forme et l'objet du délire résultent d'altérations organiques différentes. Mais il ne s'ensuit pas qu'en prenant une autre voie, on ne puisse parvenir à de meilleurs résultats et voir légitimement sous certaines formes du délire et du trouble mental certains états organiques réellement distincts, certaines espèces de folies qui ne puissent désormais être confondues. Pour cela, au lieu d'adopter à l'avance une division théorique des facultés de l'âme, au lieu de noter puérilement les ridicules objets du délire des fous et de remplir ces cadres vides de ces vaines remarques, il faut, sans se laisser prendre à des différences superficielles et seulement apparentes, chercher toujours au travers du désordre mental le désordre physique, en surprendre les moindres indices, suivre les progrès, les phases, l'histoire de nombreuses folies individuelles jusqu'à leur terminaison heureuse ou fatale, et comparer les résultats de toutes ces observations. Alors, si l'on n'a pas l'explication de toutes les bizarreries du délire, si l'état physique des malades demeure toujours plus obscur que leur état moral, si l'on ne trouve pas toujours dans l'un la cause explicite de l'autre, on verra du moins que certaines formes différentes du trouble mental proviennent, à n'en pas douter, d'états organiques réellement différents, et l'on pourra distinguer

légitimement cette fois quelques espèces de folies nettement caractérisées.

Que la manie et la monomanie soient ou non des genres de folies distincts, une chose est certaine, c'est que la manie a plus fréquemment que la monomanie une heureuse issue, c'est que l'idiotisme est incurable. Peu importe qu'un halluciné voie des démons ou des espions, mais il est certain que les malades atteints de paralysie générale et progressive ont des pensées communes de bien-être et de grandeur, que tous les fous ivrognes ont des visions analogues, que les déments affectionnent certaines allures ou postures caractéristiques et toujours les mêmes, que les hypocondriaques ont tous ces idées noires qui leur faisaient donner le nom de mélancoliques par les anciens. Voilà des faits incontestables et plus propres à servir de base à une classification scientifique des différentes espèces de la folie que les cadres tout faits et les théories purement psychologiques. Ils prouvent d'une manière générale qu'il existe une corrélation entre certaines formes du délire ou du désordre intellectuel et moral et l'altération visible ou cachée des organes, que l'uniformité de certains types du délire, la persistance de certaines idées ou de certains penchants doivent dépendre en grande partie d'une analogie profonde dans la nature de l'altération organique, premier élément de la folie. S'obstiner à ne tenir aucun compte de la nature générale et comme de la physionomie du délire ou du désordre intellectuel et ne regarder qu'aux conditions

organiques dans lesquelles se trouve l'aliéné, c'est se priver d'une lumière qui peut être insuffisante, mais capable à défaut d'autre de guider la science dans ces obscurités; c'est aussi s'exposer à confondre de purs symptômes physiques avec l'essence même du mal organique. D'une autre part, noter curieusement les différences qu'offrent les fous dans leur délire, les divers objets de leurs divagations et édifier sur ces observations superficielles et puériles une nomenclature des différentes espèces de folies, c'est attribuer à des particularités insignifiantes une valeur qu'elles n'ont pas; c'est faire dépendre la moindre pensée d'un fou d'une modification organique déterminée; c'est attacher toutes les facultés à des organes spéciaux et toutes les idées à des mouvements organiques, ce qui ne pourrait avoir lieu dans la maladie que s'il en était manifestement de même dans la santé; c'est, si l'on va jusqu'au bout dans la même voie, distinguer autant de genres ou d'espèces de folies qu'il y a de folies individuelles, parce qu'il est aussi impossible de rencontrer deux fous que deux personnes sensées qui sentent, pensent et agissent de la même manière.

Entre ces deux excès est la saine méthode. Il est évident que l'altération organique n'impose pas plus à l'esprit du fou l'objet de son délire dans ses moindres détails, ses sensations les plus fugitives, ses actions les plus insignifiantes, que toutes les pensées et tous les actes d'un esprit sensé ne lui sont imposés par les modifications régulières de ses organes vigoureux et sains.

Il n'est pas moins évident que, de même que le tempérament habituel, les dispositions momentanées de nos organes, la facilité ou la difficulté de nos fonctions physiologiques agissent d'une manière générale sur notre caractère, sur ce qu'on appelle précisément pour cette raison notre humeur journalière, sur notre façon de juger les choses, sur le choix des objets de notre pensée et sur les déterminations de notre volonté, ainsi les caractères les plus généraux du délire subissent l'influence de l'altération organique et en représentent par leurs plus grands traits les variétés distinctes, quoique inconnues et impénétrables dans leur essence. Il est encore certain que cette influence, sans gouverner tous les détails du désordre intellectuel, le marque tout au moins d'un certain cachet et, sans imposer à l'esprit du fou l'objet spécial de son délire, le dirige fatalement vers de certaines régions largement circonscrites, le pousse à la fureur, à la luxure, l'exalte ou le déprime, quelquefois même en suscitant des sensations très-déterminées commande son allure, ses attitudes, quelques pensées ou quelques actions singulières.

C'est là précisément ce qui fait le mérite réel de la classification la plus accréditée des principales espèces de la folie en quelques grandes divisions. Elle est établie sur l'observation des éléments naturels qui constituent l'état complexe de la folie, autant du moins que nous pouvons les atteindre. Ceux qui l'ont proposée, acceptée, modifiée, complétée sans la détruire, paraissent avoir bien compris que l'état du corps et l'état de l'esprit

doivent servir concurremment à caractériser chaque espèce distincte d'un mal qui trouble à la fois l'esprit et le corps. Ils ont compris tantôt d'instinct, tantôt avec une conscience lucide que, la racine du mal étant dans les organes, il fallait s'attacher à découvrir les variétés différentes du mal organique, mais que, celui-ci échappant aux sens et aux investigations directes, il fallait deviner la diversité des causes par la diversité des effets, chercher le reflet des variétés cachées de l'altération cérébrale dans les formes variées du trouble mental. Ils ont compris que toutes les différences si nombreuses qu'on observe dans les phénomènes intellectuels ou moraux ne sauraient avoir cette valeur indicative, que les circonstances extérieures, le passé, l'individualité des malades, le travail intime et personnel de leur esprit, une multitude de petites causes purement occasionnelles et fortuites distinguent le désordre mental de chacun par des différences superficielles, que l'influence de l'altération organique ne s'étend pas, par exemple, jusqu'à imposer à l'esprit du fou les objets et les moindres détails de son délire, mais qu'il y a sous ces particularités infiniment variables et à peu près insignifiantes des traits généraux dans le désordre mental de la folie qui sont le résultat manifeste de l'influence morbide et de ses variétés essentielles. Ils ont pensé enfin avec toute apparence de raison avoir négligé les différences secondaires, avoir saisi les traits vraiment caractéristiques, avoir pénétré jusqu'aux principales variétés de la cause corporelle à travers la diversité des effets moraux en

distinguant la manie de la monomanie, l'idiotisme de la démence, et en ne considérant tous les autres genres que l'esprit d'analyse peut multiplier presque à l'infini que comme des subdivisions moins importantes de genres plus compréhensifs.

En effet, ce sont au moins deux états profondément différents de l'esprit que ceux, par exemple, de l'idiot et du maniaque. Le maniaque délire, mais point l'idiot; la raison de l'un est égarée, dévoyée, celle de l'autre n'est qu'affaiblie à un degré quelconque. L'état mental du premier est un déréglement, souvent même une exagération de la puissance de sentir, de concevoir, d'imaginer; l'état du second n'est que l'impuissance. C'est au point qu'il est facile d'excuser les anciens, si toutefois ils ont besoin d'excuse, de n'avoir distingué que deux formes principales de la folie, la manie et la mélancolie, de n'avoir fait figurer dans leurs cadres ni l'idiotisme, ni la démence. Quoiqu'il y ait d'excellentes raisons pour réunir l'idiotisme, la manie et beaucoup d'autres anomalies de l'intelligence sous une dénomination générale et unique comme des formes diverses de la folie, il y en aurait presque autant et d'aussi bonnes pour réserver ce nom de folie à la manie universelle ou circonscrite. Ce mot réveille en effet plus spécialement l'idée du déréglement des puissances de l'esprit que de l'impuissance, du délire des pensées que de leur absence, de leur rareté, de leur puérilité; il s'applique mieux au maniaque qu'à l'idiot, au monomaniaque qu'au dément; peut-être même y aurait-il

plus de rigueur dans le langage à dire qu'un idiot n'est pas un fou. C'est la folie délirante, la vraie folie que les anciens ont divisée en deux grandes classes, plus frappés des différences qui séparent l'esprit qui divague de l'esprit qui végète que de l'état commun de désordre où ils viennent se confondre. Pinel a bien fait sans doute d'agrandir ce cadre trop étroit, de généraliser le sens du mot *folie* jusqu'à y comprendre l'impuissance aussi bien que l'égarement de la pensée, de reconnaître dans les idiots et les maniaques les membres d'une même famille, les victimes diversement frappées d'un même fléau; mais il a bien fait aussi de tracer entre eux une des grandes lignes de sa classification.

Toutefois, cette division, sans être arbitraire, n'aurait qu'une médiocre valeur, si la manie et l'idiotisme ne représentaient que des types différents parmi les anomalies intellectuelles. Le psychologue y pourrait bien voir jusqu'à quel degré d'impuissance peut être réduite par le hasard de la naissance cette intelligence humaine dont on dit que la raison est l'apanage, et jusqu'à quel excès un esprit qui a possédé cette raison peut être jeté dans l'erreur, l'absurdité ou la violence; il trouverait dans ce double spectacle plus d'une leçon. Mais le physiologiste, le médecin, pour qui un fou est un corps malade autant et plus qu'une intelligence privée de sa raison, n'y trouverait point les lumières dont il a besoin. L'idiotisme et la manie ne sont pas seulement des espèces psychologiques du trouble intellectuel et moral, il est permis de les considérer encore

comme des types distincts de l'altération organique qui constitue l'élément corporel de la folie.

L'imbécillité intellectuelle de l'idiot n'est pas la simple bêtise, le délire du maniaque n'est pas la simple erreur d'une intelligence qui juge ou raisonne mal. Nous n'appelons fous ni l'esprit épais, ni l'esprit induit en erreur, parce que la bêtise de l'un n'est que la faiblesse native d'un entendement borné, parce que l'erreur de l'autre a sa source soit dans la fragilité naturelle, soit dans des circonstances fortuites tout à fait étrangères à la santé de ses organes. Mais nous disons fous l'idiot et le maniaque, parce que nous voyons dans l'imbécillité du premier, dans l'égarement du second, le résultat d'une altération organique cachée mais certaine. Est-il possible maintenant de considérer ces états intellectuels si profondément distincts comme les effets capricieux d'une seule et même cause, comme les manifestations indifférentes d'une altération corporelle de tous points identique? Ne faut-il pas qu'il y ait une cause aussi de la diversité si grande de ces effets et la peut-on supposer ailleurs que dans une différence, quelle qu'elle puisse être, des conditions organiques du maniaque et de l'idiot? La plus grande dissemblance qui existe entre l'état mental de l'idiot et celui du maniaque n'est pas ce contraste, déjà frappant cependant, de deux êtres qui semblent pécher l'un par défaut, l'autre par excès d'activité, car le maniaque peut avoir ses moments de stupidité et l'idiot donner à son tour le spectacle de la fureur. Ce n'est pas même cette oppo-

sition, pourtant remarquable et bien plus grave, d'un esprit qui n'a pas seulement la force de concevoir des idées, de juger de leurs rapports, de raisonner sur les faits ou les principes ou d'imaginer les objets, et d'une intelligence qui n'imagine que trop aisément des objets qui ne sont pas, qui déraisonne, qui juge et parle à tort et à travers, en qui se succèdent en un instant cent idées incohérentes, d'un être incapable de rien faire, mais qui peut faire bien le peu qu'il fait, et d'un être capable de tout, excepté de bien faire rien de ce qu'il fait. Une distinction plus profonde les sépare aux yeux du philosophe et les doit séparer aussi à ceux du physiologiste. Le maniaque est furieux, il délire, mais il a ou peut avoir ses moments de calme et de lucidité; sa folie ou sa raison fait des progrès; il ne demeure pas immuablement dans le même état mental, il avance ou il recule, du moins cela se peut faire; il arrive ou peut arriver, comme à son terme, à la complète démence ou à la reprise de possession de son bon sens. L'idiot ne change pas, son esprit est stationnaire; il a conçu quelques idées, appris quelques mots, et son intelligence, comme si elle avait fait son dernier effort, s'arrête; toute une vie et une longue vie ne lui apprend rien de plus que les premières années de son existence. Ces années passées, le temps ne marche plus pour son esprit, il a toujours le même âge, il est toujours enfant. Aucun éclair n'illumine sa pensée; le nuage qui la voile n'a pas d'éclaircie, il est monotone et continu. Mais, s'il fait peu de progrès en avant, au moins ne

recule-t-il pas davantage, sa pensée ne s'obscurcit pas de plus en plus; vieillard, il n'a ni plus ni moins d'expérience qu'enfant. Il n'a pas deux issues pour sortir de son triste état; la guérison n'est pas faite pour lui, la mort seule, après une vie uniforme et souvent prolongée, éteint complétement son intelligence qui n'a jamais percé ses ténèbres.

C'est en vain qu'on cherchera une cause suffisante de ces différences profondes ailleurs que dans des conditions organiques différentes. L'âge seul auquel se produisent les troubles intellectuels chez le maniaque et chez l'idiot les peut expliquer en partie, mais c'est à la condition encore que l'âge modifie la marche et la nature du mal organique dont sont victimes l'enfant idiot et le maniaque adulte. Le maniaque est évidemment un cerveau malade, et sa maladie suit son cours; aiguë ou chronique, elle a ses périodes de rémittence et d'exaspération, ses intermittences, sa marche progressive ou son déclin, elle se termine et se juge par la guérison ou par la mort. L'agitation et le délire du maniaque, ses accès de fureur et ses moments de calme, toutes les vicissitudes de son état mental suivent et représentent les phases successives de son mal changeant. L'idiot paraît être moins un malade qu'un infirme, c'est un impotent, un estropié, un monstre; le mal un jour l'a atteint sans lui ôter la vie et réduit dans un état qui ne peut plus guère changer. Son cerveau et son esprit portent l'empreinte du coup, mais le mal est passé; le dommage est irréparable, mais le plus

souvent ne s'accroît plus. Aussi peut-il vivre parfois de longues années comme un perclus qui ne recouvrera jamais le libre usage de ses membres et se traînera péniblement jusqu'à ce que la mort lui vienne d'ailleurs. Il est semblable à ces malheureux dont la surdité native enchaîne la langue, ou à ceux qu'elle a surpris enfants alors qu'ils n'avaient encore appris à parler qu'imparfaitement; ils bégayent durant toute leur vie les quelques mots qu'ils ont eu le temps d'entendre et de prononcer, mais ils sont désormais incapables d'en entendre et d'en articuler de nouveaux. La blessure du maniaque saigne encore; il en souffre, mais elle peut guérir; celle de l'idiot est cicatrisée peut-être, mais il est mutilé.

Une grande ressemblance paraît exister au premier aspect entre l'idiot et le dément : l'un et l'autre semblent être réduits à la même condition d'impuissance et d'inintelligence. Mais ce premier regard est trompeur, un peu de réflexion en dissipe promptement l'illusion. Si l'on ne tient aucun compte du passé, si l'on ne considère que le moment présent, sans doute il peut être souvent impossible de distinguer un dément et un idiot, l'un et l'autre se confondent dans une commune imbécillité. Mais le passé éclaire le présent et permet aussi d'augurer de l'avenir. De ces deux intelligences enveloppées aujourd'hui des mêmes ténèbres, l'une a joui de sa raison, peut-être même a-t-elle jeté un brillant éclat, c'était un esprit d'élite, un puissant génie; l'autre n'est jamais sortie du cercle étroit qui

l'enferme encore. Celle-ci demeure stationnaire aux derniers degrés de l'échelle des êtres pensants, celle-là a pu la monter et la redescendre tout entière. L'une est condamnée à l'immobilité, l'autre à la décadence. Si peu que l'idiot se meuve dans ses entraves, c'est vers le progrès; si peu que le dément change, c'est pour tomber plus bas encore. Les révolutions les plus profondes et les plus inattendues ne rendront jamais à l'idiot ce qu'il n'a jamais possédé; si quelque commotion violente parvient à secouer le sommeil du dément, il pourra recouvrer pour un instant sa raison d'autrefois, et, aux approches de la mort, on verra son intelligence jeter une dernière et brillante clarté avant de s'éteindre tout à fait.

Sous le même masque de l'imbécillité, ce sont là deux conditions bien différentes, et si la même altération essentielle de l'instrument organique de la pensée aliène l'esprit du maniaque, de l'idiot et du dément, on ne peut s'empêcher de croire au moins que le mal physique a d'autres caractères, et suit une autre marche quand il fait la nuit dès le principe dans l'intelligence de l'idiot et la réduit à l'impuissance, quand il dérègle et surexcite toutes les facultés du maniaque, quand il éteint lentement dans la démence le génie le plus vigoureux.

De toutes les formes de la folie, c'est la monomanie qui, sans comparaison, a le plus exercé la sagacité des physiologistes et des psychologues; elle a suscité des discussions et des querelles qui n'ont peut-être pas

encore jugé définitivement la question. Nous ne prétendons pas la décider nous-même; nous voulons rechercher, comme nous avons fait pour l'idiotisme, la manie et la démence, s'il y a quelques raisons de regarder la monomanie comme un type spécial du trouble des facultés mentales et de supposer encore que c'est une particularité cachée mais distincte de la lésion organique qui imprime au délire du malade cette forme singulière, ou si la monomanie n'est qu'une variété de la manie. Il ne s'agit pas de savoir, en effet, si un tel individu qu'un médecin ou un avocat donne pour aliéné et monomaniaque est réellement fou ou jouit de son bon sens; il ne s'agit pas non plus de rechercher si le fou qu'on appelle à tort ou à raison monomaniaque doit être interdit de ses droits civils ou les peut exercer aussi bien que le plus raisonnable. Laissons les médecins et les magistrats, les jurés et les philosophes se disputer l'auteur de quelque meurtre pour le ranger dans la catégorie des prévenus criminels ou des fous innocents; écartons les considérations politiques et morales dont l'inopportunité ne peut qu'embarrasser le débat. Y a-t-il des fous dont le délire soit réellement circonscrit sur un petit nombre d'objets? Si cette forme de la folie n'est pas une illusion de Pinel et d'Esquirol, de Georget et de cent autres, la monomanie est-elle assez nettement caractérisée pour qu'on la considère comme un type psychologique de la folie au même rang que l'idiotisme, la démence et la manie générale? Enfin peut-on supposer légitimement qu'une différence in-

connue, mais certaine, dans le mal organique qui trouble la raison soit la cause principale qui limite dans un cercle étroit le délire d'un malade, tandis que l'esprit d'un autre est chassé sans repos d'erreur en erreur? Telles sont les questions délicates que soulève en ce moment le mot de monomanie.

Tout le monde peut voir dans les asiles et les maisons de santé, à côté des idiots et des déments, à côté des furieux qui extravaguent sur tous les sujets et ne prononcent pas une parole sensée, des fous raisonnables ou qui le paraissent. A les voir, à les entendre agir et parler comme les plus sensés des hommes, on se demande quelle est cette folie qui se cache si bien, quand les autres malades étalent la leur au grand jour. Il faut qu'un mot prononcé par hasard ou jeté à dessein par une personne initiée à ce mystère vienne le révéler; vous découvrez alors dans cette raison qui semblait si sûre et si entière une erreur dont l'absurdité fait contraste avec la justesse des autres pensées, comme un point obscur dans la lumière, comme une fausse note dans un concert harmonieux. Tant que la conversation se maintient en dehors de ce sujet malencontreux, tout va bien et le fou pense comme un sage; dès que vous effleurez l'objet fatal, sa raison détonne et son discours est à-vau-l'eau. Ou bien le malade, si vous gagnez sa confiance, vous apprend lui-même avec honte qu'il se sent poussé au meurtre par une force inconnue; personne plus que lui ne réprouve et ne déteste cette tentation abominable, il lutte contre elle de tout son

pouvoir, mais il reconnaît qu'il y pourra succomber quelque jour si la force l'abandonne, ou déjà même il y a succombé.

Rien n'étonne et ne confond plus la pensée que le spectacle de la folie sous cette forme. Comment la raison peut-elle se marier ainsi à la folie, comment une erreur si grossière n'est-elle pas redressée par cet esprit encore si raisonnable, ce honteux appétit réprimé par cette conscience si droite? ou comment ces idées saines, ces intentions honnêtes ne se gâtent-elles pas à ce contact? Expliquer le fait est impossible, le nier ne l'est pas moins. On le voudrait cependant. Quand le meurtre est l'objet de cette impulsion fatale et que le meurtre est accompli, l'homicide est un acte si horrible et cependant si commun, la folie est d'abord si peu probable, l'excuse si facile et si banale, que des magistrats chargés de la protection des individus et de la répression des crimes ont pu, avec les meilleures intentions, nier que la folie prît jamais une forme si incompréhensible et si traîtresse. Mais quand l'acte auquel est fatalement poussé le malade, au lieu d'être féroce, n'est qu'absurde, quand, au lieu de soulever l'indignation ou la vengeance, il ne peut exciter que le rire, tout intérêt disparaît, tout prétexte tombe, et le fait de la folie n'est plus nié. Qu'un diplomate tout chargé de dignités interrompe ses plus graves spéculations sur la politique du monde pour se pencher chaque nuit à sa fenêtre, pousser plusieurs fois le chant du coq et battre des ailes avec ses bras, ou qu'un pauvre hère s'imagine que son

corps est de verre et va se briser au premier choc, qui niera le fait si on le lui fait voir?

Le fait général est donc certain, si quelques cas sont équivoques. Mais suffit-il qu'il y ait des fous presque raisonnables pour qu'on ait le droit de faire de la monomanie un type spécial de la folie et de la distinguer de la manie comme de la démence et de l'idiotisme? Qu'un fou, dit-on, délire sur tous les sujets ou seulement sur quelques-uns ou sur un seul; que tous ses sentiments soient pervertis, tous ses actes extravagants, ou que quelques-unes seulement de ses passions et de ses actions soient insensées, il n'importe. L'étendue de la folie ne fait rien à sa nature, non plus que sa durée, ni son objet. Si l'on distingue la monomanie de la manie comme deux genres égaux, il n'y a pas de raisons pour ne pas créer les genres et les mots nouveaux d'*oligomanie*, de *polymanie*, de *pantomanie*, ce qui équivaudrait à faire descendre ces prétendus genres au rang d'espèces secondaires que comprendrait et dominerait la manie. La monomanie, disent les uns, c'est tout simplement le commencement de la manie, ou bien une manie légère qui n'a pas la force de prendre plus d'extension et de violence. Tout cela est faux; c'est une supposition gratuite et contraire à l'expérience de voir dans la monomanie un prélude de la manie. Pour quelques monomaniaques qui en viennent à délirer plus tard sur tous les sujets, mille s'en tiennent à leur marotte et restent monomaniaques. La monomanie est bien moins encore une manie légère au plus bas degré

d'intensité; tous les médecins des aliénés, et il faut bien en croire cette rare unanimité, s'accordent à dire que la manie est souvent guérissable et la monomanie à peu près incurable. Serait-il donc possible que le même mal offrît d'autant moins de chances de guérison qu'il serait plus léger?

D'autres, plus savants ou plus habiles, soutiennent avec plus d'avantages la thèse opposée. La monomanie est, à leurs yeux, non pas une manie légère ou à son début, mais bien au contraire une manie invétérée, et c'est précisément pour cela qu'elle offrirait si peu d'espoir d'une heureuse issue. Le monomaniaque serait un fou qui, à force de délirer sur tous les objets, à force de ruminer ses chimères, serait venu à bout de les coordonner et d'en bâtir un système. Son esprit en travail aurait fini par trouver un centre où convergent toutes ses pensées; désormais elles s'enchaînent, elles se déduisent les unes des autres et produisent à l'observateur, comme au maniaque lui-même, l'illusion d'une raison saine, sauf en un point, la base de tout le système qui n'est qu'un postulat insensé. Il n'y a même pas, disent-ils encore, de vrais monomaniaques; il n'est aucun fou dont le délire soit réellement circonscrit sur un seul objet ou même sur un très-petit nombre. En observant bien ceux dont le délire paraît enfermé dans ces limites étroites, on s'aperçoit qu'il s'étend en effet bien plus loin qu'il ne semble, que les actions les plus sensées du prétendu monomaniaque se rattachent de près ou de loin à son délire et que toute sa conduite en subit l'in-

fluence. Et les maniaques eux-mêmes, dont le délire s'égare sur tous les sujets, ont cependant, eux aussi, quelque thème favori auquel ils reviennent plus fréquemment. D'ailleurs, ajoutent-ils au nom de je ne sais quelle théorie psychologique, la monomanie est impossible parce qu'elle serait en contradiction avec la nature des choses et les lois de l'esprit humain : la folie n'existe que quand une faculté de l'âme est altérée, sinon dans sa nature, au moins dans ses fonctions, et, comme toute faculté est une puissance féconde qui produit une série infinie d'idées ou d'actions, il est impossible qu'un seul des produits de cette puissance altérée dans sa nature ou dans son exercice soit vicieux et tout le reste irréprochable. Mieux encore, les facultés ne sont que des abstractions logiques dont l'âme est le fond solide, qui n'ont de réalité que dans l'âme; c'est l'âme une et indivisible dont la folie embarrasse l'expansion, toutes les facultés sont ainsi solidaires les unes des autres, elles ne forment qu'un seul et même être, l'âme. Il ne se peut donc pas faire que, l'âme étant gênée dans l'exercice de sa force, toutes ses manifestations ne portent pas la trace plus ou moins visible du mal qui est à la source [1].

Tous ces arguments ne sont que spécieux. Sans doute il y a des aliénés dont le délire d'abord universel se renferme ensuite dans d'étroites limites; mais il en est aussi chez lesquels il a toujours gravité, dès le premier mo-

[1] Voy. *Études cliniques sur l'aliénation mentale*, par M. Morel, tome 2.

ment, autour d'une idée fixe et d'un point central. L'exemple de ceux-ci a sa valeur propre et pourrait déjà suffire à lui seul pour qu'on ne vît pas dans la monomanie une dernière phase de la manie. En tout cas, ce n'est pas tout de citer l'exemple des premiers, il faut se rendre compte, s'il est possible, de la façon dont ce délire universel se contracte et se condense. Est-ce dans l'esprit et dans ses lois ou dans le mal organique, sa nature, son étendue, sa marche, qu'il faut chercher la cause d'un tel changement? Oui, si l'on peut concevoir que l'esprit du maniaque, après avoir extravagué librement hors du monde réel dans le cercle infini du possible et de l'impossible, se contienne et se cantonne de lui-même dans le plus étroit horizon, rallie autour d'un centre ses idées vagabondes et se discipline; oui, si l'on conçoit cela, on est en droit de faire de la monomanie une phase ultérieure de la manie. Mais, si c'est une chose incompréhensible, si l'on ne peut expliquer l'étroitesse et la spécialité du délire, ainsi concentré dès le principe ou succédant à l'universalité du désordre, que par une particularité persistante ou un changement insensible dans la nature ou le siége du mal organique, alors rien n'est plus légitime que de distinguer, comme deux genres différents de la folie, la manie et la monomanie. Or, est-il possible que l'esprit, au moment même où il ne se possède plus, réussisse à grouper ses idées incohérentes, à en construire un système où l'erreur se déguise si bien qu'elle prend même à des yeux étrangers l'apparence du vrai? Comment s'opère ce miracle

et comment se peut-il que cette reprise de possession au moins partielle de sa raison soit pour l'aliéné un progrès dans le même mal et un gage d'incurabilité? Voilà ce qui est réellement contradictoire. Nous voyons bien des fous, prenant une erreur comme point de départ, se lancer à perte de vue dans le monde des chimères, abusés par exemple par une première hallucination, chercher à l'expliquer, rattacher ce mensonge à la réalité, coudre cette image illusoire aux sensations vraies qu'ils éprouvent et ne parvenir à les mettre d'accord qu'au prix de nouveaux mensonges. Nous voyons bien ceux-là édifier sur une première erreur tout un système et leur délire s'étendre et se propager, soumettant toutes les pensées et tous les actes à l'erreur primitive et dominante. C'est la marche la plus fréquente et la plus logique du délire; la marche au rebours est une hypothèse gratuite et inconcevable. Qu'on ne dise pas surtout pour la soutenir que tous ceux des monomaniaques qui semblent bien depuis l'origine n'avoir déliré que sur un point, ont cependant commencé par un délire plus général, mais qu'ils ont réussi à cacher leur manie à tous les yeux quand elle était universelle. Craignez plutôt que leur délire ne brise ces étroites limites et ne déborde par toutes leurs pensées ou leurs actions, mais ne croyez pas qu'il s'y soit enfermé de lui-même par une résipiscence incomplète et spontanée de l'esprit. Pour concevoir cette spécialité ou cette concentration insensible du délire du monomaniaque, il en faut absolument chercher la cause dans une particularité ou dans un travail sou-

terrain du mal organique. Les variétés ou les variations mystérieuses de l'altération morbide peuvent seules expliquer, très-incomplétement sans doute mais sans contradiction, ce moindre degré ou cette amélioration dans le délire qui fait la folie incurable.

Elle est erronée cette théorie qui fait consister la folie dans une altération des facultés de l'âme ou de l'âme elle-même, dont le jeu serait faussé, sinon la nature corrompue, de telle sorte que tous les effets dussent se ressentir du vice du principe. La folie n'est point une maladie de l'âme ; dans la folie, le corps seul est malade ; l'esprit, inaltérable dans son essence, ne fait que subir en patient les émotions insolites que suscitent en lui les phénomènes organiques, il ne fait qu'accepter les données absurdes que ces sensations lui imposent, et, quand il réagit sur ces sensations et travaille sur ces données, c'est toujours selon les lois de sa propre nature aussi invariables dans la maladie que dans la santé.

La condition intellectuelle du monomaniaque, sa pensée divisée comme en deux parts, d'un côté le vrai, de l'autre le faux, avec une ligne tranchée de démarcation, ce mariage de la raison et de la folie suivant leur cours côte à côte comme deux fleuves dans un même lit sans confondre leurs eaux, nous étonnent bien plus que le délire universel du maniaque. Mais ce n'est pas un motif suffisant de nier la monomanie, parce que la manie générale nous semble moins inexplicable et parce que nous trouverions plus commode que le monomaniaque délirât sur tous les sujets. Si nous ne

comprenons pas comment une erreur absurde peut persister durant un long temps dans un esprit humain, tout environnée de pensées vraies ou raisonnables, à la fois indestructible et inféconde, sans que la raison amène la folie à résipiscence, sans que la folie communique le vertige à la raison, tandis que nous voyons chez les maniaques la raison tout entière s'échapper insensiblement ou d'un seul coup, tandis que nous voyons les gens sensés rectifier facilement quelque erreur isolée, c'est un motif légitime, c'est une nécessité impérieuse de croire que cette erreur si absurde et si tenace a des racines profondes enfoncées dans le cerveau du malade. C'est là, dans ses organes, dans son mal corporel qu'il faut chercher la cause de la singularité de sa folie; il faut croire que le maniaque et le monomaniaque, tout fous qu'ils sont l'un et l'autre, quoique blessés par la même arme, ne le sont pas à la même place ou de la même manière. Quel est le siége, quelle est la nature de ces deux blessures, nous l'ignorons; mais nous avons tout lieu de croire, à voir la diversité des symptômes et la différente proportion des guéris et des incurables, qu'elles sont deux et non pas une seule, qu'autre est l'état physique du maniaque fou de tous points, mais capable d'un retour à la raison et à la santé, autre celui du monomaniaque qui n'a perdu que la moindre partie de sa raison, mais qui n'en jouira plus jamais dans son intégrité.

Il est donc permis de considérer l'idiotisme, la démence, la manie et la monomanie comme quatre types

distincts de la folie, que l'on peut reconnaître à première vue nettement caractérisés chez beaucoup de malades. Cette division n'a pas seulement une valeur psychologique, ce ne sont pas là seulement des états différents, des désordres variés de l'âme. Ni le hasard, ni l'individualité du malade, ni la nature de l'esprit humain, ni les lois de la pensée ne sauraient expliquer comment pourraient se produire dans l'âme des troubles si divers et cependant si constants sous l'influence d'une même cause morbide. Il y a tout lieu de croire que la physionomie caractéristique du délire maniaque ou monomaniaque, de l'imbécillité de l'idiot ou du dément, réfléchit les différences insensibles mais réelles du mal cérébral qui jette le trouble dans l'âme, que l'esprit égaré du fou représente à sa manière, par les caractères distinctifs de son délire, les variétés distinctes du désordre physique. Que l'on ajoute maintenant à ces grandes lignes les traits spéciaux qui distinguent l'état mental ou corporel des différents maniaques, idiots, déments ou monomaniaques; que l'on recherche et que l'on signale à mesure qu'ils sont plus généraux les symptômes physiques qui accompagnent la folie jusqu'aux plus accidentels, les habitudes, la violence, l'étendue et jusqu'à l'objet du délire ; que l'on distingue les épileptiques et les hystériques, les paralysés et les hypocondriaques, les hydrocéphales et les crétins, que l'on distingue l'érotisme et la démonomanie, le délire ambitieux et l'extase mystique; que l'on recueille toutes les particularités de l'état physique à mesure qu'elles sem-

blent liées plus étroitement à la cause du désordre mental, toutes les singularités du délire lui-même, selon qu'elles paraissent dépendre davantage de l'état organique, et l'on poussera aussi loin que l'on voudra, de subdivisions en subdivisions, la classification théorique des genres et des espèces de la folie, sans rencontrer d'autres limites que les folies individuelles.

Sans rappeler ici que le but d'une classification des différentes espèces de la folie est de représenter les différences essentielles qu'offrent les malades dans leur double condition physique et mentale, en attachant toutefois plus d'importance à l'état organique, cause prochaine du trouble de l'esprit, que l'on n'a pu poursuivre ce but que par des voies détournées, sans rappeler que l'on a dû demander presque exclusivement à l'observation des phénomènes moraux de la folie les secrets qui se dérobent aux sens dans les profondeurs inaccessibles de la substance cérébrale, sans insister sur l'insuffisance et la faillibilité de ce stratagème nécessaire, il ne faut pas accorder une autorité trop absolue à cette classification, si consciencieuse, si philosophique, si accréditée qu'elle puisse être, ou le fût-elle encore davantage. Au lieu d'appuyer lourdement sur ces lignes et de séparer profondément les genres de folie qu'elles distinguent, il faut, au contraire, en atténuer les contours et laisser flotter dans une vague indécision les limites communes. Bien loin qu'il y ait un abîme entre l'idiotisme et la démence, entre la manie et la monomanie, que l'on puisse toujours appliquer sans hésitation son nom spé-

cial à une folie individuelle, les genres se touchent, se mêlent et souvent se confondent, les individus bien plus encore. Il n'en est pas d'un malade comme d'une plante qui de légumineuse ne peut devenir crucifère; la démence est un terme fatal où la manie et la monomanie aboutissent quelquefois. Où cesse alors la manie, où la démence commence-t-elle? Tel fou est bien un maniaque, tel autre est bien un idiot; mais l'idiot, lui aussi, peut délirer et franchir la limite qui dans les classifications le sépare du maniaque. Le délire du maniaque s'égare sur une foule d'objets, celui du monomaniaque se concentre autour d'un point; mais que le premier vagabonde un peu moins, le second un peu davantage, les voilà qui se rencontrent. Il n'en saurait être autrement. Où est la limite précise entre la raison et la folie, entre la maladie et la santé, entre le chaud et le froid? Nul ne peut la tracer qu'arbitrairement; peut-être même n'existe-t-elle pas. Cela n'empêche pas cependant que le chaud ne soit le contraire du froid, que la maladie ne soit différente de la santé, la folie de la raison, et aussi la manie de l'idiotisme, et la démence de la monomanie. *Natura non facit saltus* est un vieil adage partout applicable; aussi un naturaliste philosophe prétendait-il qu'on ne peut distinguer par une définition rigoureuse un chat d'un rosier, un animal d'un végétal. C'est-à-dire, sans rien exagérer, que nos divisions théoriques sont toujours plus fortement accusées que celles de la nature; elles sont vraies tant qu'on se tient éloigné du milieu de transition où flotte la limite

naturelle; à mesure qu'on s'en rapproche, les catégories comme les couleurs se fondent en nuances insensibles.

Il ne faut s'exagérer les mérites d'aucune classification des diverses formes de la folie, même de la meilleure. La valeur absolue, la vérité, nous croyons l'avoir prouvé, n'en peut être qu'approximative; l'utilité en est médiocre, c'est là son plus grand défaut. Il y a des sciences où la théorie occupe incontestablement le premier rang, l'utilité n'y est qu'accessoire; il suffit que la vérité spéculative soit découverte pour que le but de la science soit complétement atteint. Il se trouve que cette vérité spéculative peut recevoir ensuite de nombreuses et d'importantes applications; c'est une conséquence heureuse et naturelle de la science, nous en profitons, mais la science ne visait point à être utile : son caractère essentiel est le désintéressement. Telles sont la géométrie, l'astronomie et même la physique et l'histoire naturelle. Il en est tout autrement de la médecine : c'est à la fois une science et un art; mais, si l'art, sous peine de n'être qu'un grossier empirisme, est étroitement lié aux progrès de la science, il n'en est plus une conséquence seulement heureuse et presque fortuite, il en est cette fois la cause finale. C'est en vue de l'art que la médecine poursuit la science; elle cherche la vérité théorique moins pour la connaître que pour s'en servir dans la pratique. Aussi cette branche importante des connaissances humaines est-elle bien nommée : la médecine, car son vrai but est de guérir, *medere*. Le noble désintéressement qui fait la beauté des autres

sciences ne convient pas à la médecine; elle n'en est pas moins belle parce que la vérité pure et spéculative ne lui suffit point et qu'elle recherche l'utile en même temps et plus ardemment que le vrai. Cette fois l'intérêt est si grand, l'enjeu si cher, qu'il serait coupable de le mépriser : ce n'est point, comme ailleurs, la richesse, le bien-être, les commodités de la vie, c'est la vie elle-même, c'est la santé du corps, et parfois, nous en avons ici la preuve, celle de l'esprit, le salut de la raison humaine et de la liberté morale.

Mainte fois on a adressé le reproche à la médecine moderne de plus sacrifier au dieu de la science qu'à celui de l'art, de se complaire et de s'attarder dans les discussions purement théoriques, de spéculer sur la nature générale, la parenté, la dénomination des maladies, pendant que les malades se pâment ou se meurent. Nous autres, les patients, nous dirions volontiers aux médecins : Commencez par nous guérir, vous discuterez ensuite; soyez un peu moins savants, mais soyez plus habiles. C'est une injustice et même une ingratitude de reprocher aux médecins leurs recherches spéculatives, car cette habileté que nous prisons si fort, cet art de guérir que nous leur souhaitons si ardemment de posséder, ne s'acquièrent qu'au prix de ces travaux et de ces discussions qui nous paraissent oiseuses. Nous voudrions qu'il en fût autrement; cela ne se peut. Notre impatience est excusable, mais déraisonnable. S'il est inique d'en faire un sujet de blâme, il est juste cependant de constater le fait : notre médecine est plus savante

qu'habile, elle est plus avancée dans la théorie que dans la pratique. Ce n'est pas à dire que ces discussions, que ces recherches spéculatives soient stériles, qu'elles n'aient déjà porté des fruits et n'en doivent porter bien davantage; mais nous ne sommes pas encore en pleine moisson. Et ce temps-là même ne doit jamais venir : nous oublions trop que la mort est inexorable, que la nature est plus puissante que l'homme. Nous voudrions ne pas mourir, même de vieillesse, nous ne pouvons surtout nous résigner à mourir de maladie. La médecine ne peut cependant qu'ajourner la mort, et nous ne pouvons même exiger d'elle qu'elle triomphe toujours de la maladie. Elle est souvent condamnée à l'impuissance; elle vous dira pertinemment le siége d'un mal, sa nature, vous en décrira les symptômes, les causes, les périodes , lui donnera un nom technique et, à bout non pas de science, mais de puissance, sera vaincue par l'ennemi qu'elle connaît si bien. Le malade meurt, comme chez Molière, dans toutes les règles. On comprend que la physiologie ne soit qu'une science, on ne lui demande pas de renverser, mais seulement de connaître les lois de la vie. On ne peut admettre qu'il en soit de même de la pathologie, on ne la comprend pas sans la thérapeutique : à quoi bon connaître les maladies du corps humain, sinon pour les guérir ? On a raison. Mais, sans rappeler qu'en toutes choses il y a toujours des progrès à faire, il est certain que le champ de l'art a ici des limites qui ne bornent pas celui de la science. La science médicale sera toujours frappée d'une stérilité

relative; nous en pouvons gémir, nous ne devons pas l'en accuser. Au moins faut-il que le médecin, pour reculer le plus loin possible les limites fatales qui bornent son art, ne se complaise pas outre mesure dans les discussions spéculatives, n'oublie pas que guérir la maladie est son but et non pas seulement la connaître, ne croie jamais qu'il suffise d'avoir découvert fût-ce une grande vérité, qu'il ne se contente pas d'être un savant, qu'il ne voie dans la théorie qu'un moyen, jamais une fin.

Nulle part cette différence, cette disproportion et cette sorte d'indépendance de la vérité et de l'utilité, de la valeur théorique et de la valeur pratique ne sont plus évidentes que dans cette œuvre scientifique qu'on nomme une classification. Ce serait une grande illusion, si la médecine allait croire qu'elle a atteint son dernier but en classant théoriquement les maladies en genres et en espèces, si elle se persuadait qu'une classification scientifique des diverses formes de la folie, si vraie qu'elle soit, est de la plus grande utilité dans la pratique de l'art.

Toute classification met de l'ordre dans les connaissances, facilite les recherches, éclaire l'enseignement; c'est un service précieux, mais d'une utilité en quelque sorte scolastique ou domestique. Une classification vraiment scientifique vise plus haut. Les classifications zoologiques et botaniques, par exemple, ont pour objet de représenter par la hiérarchie des genres et des espèces les grandes lignes suivies par la nature dans l'exécution de son plan providentiel. Mais quand il s'agit de classer

des maladies, il est impossible à la science pathologique de prétendre qu'elle se propose un tel but, qu'elle peut l'atteindre et qu'elle l'atteint. Quoiqu'il y ait de l'ordre jusque dans ce que nous appelons le désordre, de la régularité dans ce que nous appelons des anomalies, il serait insensé de prétendre que les maladies soient cemme les êtres de la nature, animaux ou plantes, distinguées réellement en genres et en espèces. Tandis qu'il n'y a plus rien à demander au naturaliste quand il a ramifié ou superposé dans un tableau synoptique ses catégories générales, parce qu'il ne se propose pas de modifier la nature et de lutter contre elle, mais de la connaître et de la faire connaître, le pathologiste classe les maladies en vue de guérir les malades et non pas seulement pour savoir et pour enseigner les écarts de la nature. En quoi et dans quelle mesure ses classifications des désordres de l'esprit et des troubles organiques qui les provoquent le serviront-elles dans la pratique de son art? Il ne faut pas se dissimuler que les plus savantes classifications des diverses formes de la folie sont meilleures dans les livres que dans les hôpitaux, plus belles qu'utiles, plus théoriques que pratiques. Le médecin sera-t-il satisfait, quand il aura écroué un fou sur le registre d'un asile sous la mention : maniaque avec délire ambitieux, ou monomaniaque avec propension au suicide, comme un collectionneur qui pique un insecte dans sa boîte ou serre une plante dans son herbier et surmonte l'individu d'une étiquette? Sans doute cette simple dénomination, si elle est juste, donne

d'utiles indications sur la nature du mal, sur le traitement général qui peut lui convenir, sur la possibilité ou l'improbabilité de la guérison, car cette folie individuelle ressemble à un certain type de folie que l'on sait par l'expérience être curable ou rebelle à tous les traitements, qui suit habituellement cette marche ou cette autre, que tel remède exaspère ou soulage. Ce sont là des avantages sérieux qu'il ne faut pas mépriser, mais ils ne sauraient suffire à la pratique de l'art qui est ici la véritable fin de la science.

Pour atteindre ce but, il semble que connaître, par exemple, la cause des folies individuelles doive être plus utile que pouvoir décrire généralement le type auquel elles ressemblent. Sur ce lit gît un malade atteint d'une pleurésie, d'une fièvre typhoïde ou de tout autre mal; ce serait perdre un temps précieux que de rechercher, avant de lui donner des soins, comment le mal a pris naissance : la nature de ce mal, les ravages déjà faits dans l'économie, voilà ce qu'il est nécessaire et ce qu'il suffit souvent de connaître. Mais quand il s'agit de la folie, il importe au moins autant pour guérir le mal de connaître sa cause que sa nature; c'est ce que le chapitre suivant nous fournira l'occasion de mettre en lumière.

Quoi qu'il en soit, cette classification généralement accréditée des principales formes de la folie a d'incontestables mérites. Elle tient compte autant qu'il est possible des deux éléments qui constituent ce mal complexe, de l'état organique et de l'état mental, et de

leur corrélation. Mais elle a aussi ses défauts : elle est plus vraie qu'utile, la vérité en est plus psychologique que médicale; elle vise ou du moins elle atteint plutôt à la régularité de la science pathologique qu'au perfectionnement de l'art thérapeutique, elle a plutôt la beauté sereine mais un peu stérile du livre que la vertu bénie du remède fécond en guérisons.

CHAPITRE XI

DU TRAITEMENT DE LA FOLIE.

SOMMAIRE. Le traitement de la folie comme celui de tout autre mal doit être dicté par la connaissance du siége et de la nature de ce mal. — Deux espèces de traitement possibles, le traitement physique et le traitement moral. — Nature et mode d'action du traitement physique ; sa raison d'être, son efficacité. — Nature et mode d'action du traitement moral. — De la méthode de Leuret ; abus du traitement moral. — Infériorité du traitement moral vis-à-vis du traitement physique dans la plupart des cas ; son utilité comme auxiliaire, son importance quand la folie est produite par une cause morale. — Des principaux agents moraux, leur valeur différente ; impuissance du raisonnement, puissance des sentiments et des passions, raison de cette puissance. — Nécessité d'employer concurremment le traitement physique et le traitement moral, et d'en varier l'usage selon les symptômes et les causes de la folie.

Guérir est le but de la médecine. Rendre un malade à la santé, un moribond à la vie, c'est un beau succès de l'art; rendre un fou à la raison, c'est encore un plus beau triomphe. Si plusieurs espèces de folie sont incurables, la folie prise absolument ne l'est pas; il faut donc employer tous les moyens, réunir toutes les lumières et tous les efforts pour obtenir cette guérison possible. C'est à quoi tendent manifestement toutes les parties de la science médicale; la physiologie et la pathologie aboutissent à la thérapeutique, limite extrême

où l'art et la science se touchent et se confondent. Quand il s'agit de tout autre mal que de la folie, le médecin a le droit d'écarter le philosophe comme un profane; mais quand il s'agit d'un mal qui jette le trouble dans toutes les facultés de l'esprit, soit qu'on cherche seulement à le connaître et à le décrire, soit qu'on prétende le traiter et le guérir, la philosophie a le droit d'ingérence. Apporter à l'art et à la science sa part de lumière, si petite qu'elle soit et bien ou mal venue, est un devoir qu'elle serait inexcusable de négliger.

Quelque mal qu'on entreprenne de guérir, un traitement rationnel se fonde sur la connaissance du siége et de la nature de ce mal. Il n'en peut être autrement pour la folie. C'est ainsi qu'on doit procéder, c'est ainsi qu'on a procédé de tout temps. A une époque où l'on considère les fous comme des possédés du démon, on les exorcise. Voit-on en eux, comme Leuret, des intelligences qui se trompent, on met de côté tous les remèdes pharmaceutiques ou autres qui n'agissent que sur le corps, on préconise la puissance du syllogisme et on a recours à un traitemont moral. Attribue-t-on leur mal à une humeur noire, on les purge; le définit-on, comme Broussais, une maladie inflammatoire, une *phlegmasie,* on les saigne à outrance. Ces moyens peuvent être impuissants, ridicules ou dangereux, mais ils sont logiques et appropriés au siége et à la nature supposés du mal de la folie. Si le temps des superstitions n'est point encore passé, du moins

elles n'ont plus de place dans aucune science, et l'exorcisme est désormais hors de cause ; il est tombé forcément en désuétude par cela seul que la croyance aux possessions démoniaques est tombée elle-même en discrédit. Il n'y a plus que deux traitements possibles de la folie : le traitement physique et le traitement moral. La connaissance que l'on a ou croit avoir de la nature et du siége du mal de la folie peut seule juger le procès toujours pendant entre ces deux espèces de traitement ou faire à chacune sa part légitime, décider le praticien à adopter exclusivement l'une ou l'autre, ou à les employer concurremment selon les circonstances.

Les observations que nous avons proposées jusqu'ici et les premières conclusions où nous sommes arrivé sur le siége et sur la nature du mal de la folie éclairent sans doute la question et serviront à la résoudre, mais elle n'est pas encore résolue définitivement. Elle serait tranchée dans le vif si cette thèse était vraie, que la folie n'est qu'un trouble de l'esprit indépendant des états du corps, ou si la folie, au contraire, pouvait être considérée comme une simple maladie organique sans aucune acception du trouble mental. Alors il serait évident que, dans la première hypothèse, le traitement moral aurait seul chance d'être efficace, et le traitement physique dans la seconde. Mais les choses sont bien plus compliquées en réalité ; de ces deux façons de considérer la folie, l'une est fausse et l'autre est incomplète. On ne peut ni voir dans la folie une pure affection mentale, ni en faire une maladie corporelle

toute semblable à celles qui ne troublent point la raison ; on ne peut par conséquent ni préconiser le traitement moral à l'exclusion du traitement physique, ni le repousser absolument au profit de l'autre. Et en effet, à moins qu'on ne se laisse abuser complaisamment par les exagérations et les intempérances de langage toujours fréquentes dans la chaleur de la discussion, ni les plus ardents défenseurs du traitement moral n'ont refusé tout pouvoir au traitement physique, ni les plus obstinés partisans du traitement physique n'ont dénié toute puissance au traitement moral.

Si Leuret a outrepassé sa propre pensée, ce n'est pas, comme on l'a prétendu, quand il disait que la vraie folie consiste dans l'aberration de l'entendement, que le vrai fou n'est qu'un homme qui se trompe; il paraît avoir cru fermement qu'il en est souvent ainsi. C'est quand il écrivait que le traitement moral « est le seul qui soit propre à guérir la folie, que, pour combattre cette maladie, le traitement physique, celui qui consiste dans l'emploi des saignées, des bains, des préparations pharmaceutiques, est aussi inutile qu'il pourrait l'être à celui qui, dans une discussion de philosophie ou de morale, s'aviserait de les employer. » L'évidence lui arrache parfois des aveux qui modifient singulièrement cette thèse absolue et réduisent dans les limites les plus étroites l'usage exclusif du traitement moral. S'il affirme bien haut et bien souvent qu'il y a des fous dont l'entendement seul est malade, dont la folie n'a d'autres causes que les idées ou les passions,

qui n'offrent aucun symptôme physique de maladie, soit de leur vivant, soit après la mort, parfois aussi il confesse tout bas et reconnaît en passant qu'il y en a dont la folie est accompagnée de tels symptômes, et que plusieurs maladies du cerveau amènent avec elles le désordre de l'intelligence. Et il accorde déjà quelque puissance au traitement physique de la folie dans de telles conditions, non-seulement pour combattre les symptômes physiques, mais pour améliorer l'état de la raison. Il avoue même l'inutilité du traitement moral dans la plupart des circonstances : « Le traitement moral, dit-il, doit s'adresser aux désordres de l'intelligence et des passions; son emploi est subordonné à l'état matériel des malades; il ne convient ni aux déments, ni à la plupart des maniaques, et, dans la monomanie, il ne faut pas en faire usage, s'il y a paralysie ou d'autres symptômes analogues [1]. » A quels fous convient donc le traitement moral? Quelques rares maniaques, quelques monomaniaques, voilà les intelligences égarées à qui le traitement moral pourra seul rendre la raison; il est vrai que ce sont là pour Leuret les vrais, les seuls fous, les fous qui ne sont que fous et point malades, malades d'esprit et non de corps.

Il ne s'agit donc pas, pour Leuret lui-même et dans l'hypothèse que le trouble mental peut n'être pas causé par une altération organique, d'exclure absolument et en toutes circonstances le traitement physique, d'em-

[1] Leuret, *Du traitement moral de la folie*, p. 87, 153, 462.

ployer toujours et quand même le traitement moral, mais seulement de faire à chacun sa part.

D'un autre côté, ceux qui sont le plus fermement convaincus que la folie n'est jamais une maladie de l'âme, que les troubles de l'esprit ont toujours leur cause immédiate dans une altération des organes, sensible ou cachée, que le traitement physique est indiqué par la nature du mal, qu'il est le plus rationnel et le plus efficace, n'entendent pas pour cela refuser toute influence au traitement moral. Ils peuvent se railler de celui qui discute avec un monomaniaque et prétend redresser son erreur à l'aide de syllogismes; ils n'estiment pas toujours et tout à fait impuissantes les émotions qu'on éveillerait dans l'âme du malade. Ils peuvent préférer aux syllogismes, et même aux plus violentes ou aux plus douces émotions, les purgations ou les saignées; ils ne nient point l'utilité de la distraction, du travail, du calme, de l'isolement, des bons procédés, des paroles bienveillantes. Ils peuvent repousser le traitement moral comme moyen unique ou principal; ils ne le refusent pas comme auxiliaire. Quel est, en effet, le praticien qui ne tient jamais aucun compte de l'état moral de ses malades, quelque maladie qui les afflige, qui ne cherche à agir sur leur esprit en même temps qu'à modifier l'état de leur corps, à écarter ou à provoquer certaines idées ou certains sentiments nuisibles ou favorables, à remonter leur énergie morale s'ils sont abattus en même temps qu'à restaurer leur machine physique, à calmer leur imagination si elle s'exalte en

même temps qu'à apaiser leur agitation corporelle?

Pour ceux-là donc comme pour les autres, il ne s'agit pas non plus de proscrire le traitement moral et de n'attendre que des remèdes physiques la guérison de la folie, mais seulement de faire sa part à chacune de ces deux méthodes, de l'employer en son lieu et à son heure, comme instrument principal ou moyen auxiliaire.

Dans quelle proportion, dans quel ordre, dans quelles circonstances générales ou spéciales paraît-il raisonnable d'employer le traitement physique ou le traitement moral, et d'espérer de l'un ou de l'autre de meilleurs résultats? C'est dans ces termes que la question doit être posée; et, pour la résoudre, il faut rechercher tout d'abord en quoi consistent le traitement physique et le traitement moral, de quelle manière et sur quel point du malade ou de la maladie ils peuvent agir l'un et l'autre.

Il n'y a pas la moindre difficulté pour ce qui concerne le traitement physique, si l'on s'en tient, comme il suffit de faire, aux généralités. Autant il serait impossible d'énumérer les moyens infinis dont il dispose et de dire avec précision comment et sur quels organes agit chacun de ces moyens, autant il est aisé d'en définir l'ensemble et le lieu général d'application. Les aliments, le climat, l'exercice, le repos, l'emploi de tous les agents, le gouvernement de toutes les fonctions de la vie, l'hygiène en un mot, telle est une première forme du traitement physique, une première catégorie

de moyens naturels. Les bains et les saignées, les potions et les exutoires, toutes les substances des trois règnes et leurs vertus secrètes, toutes les formules du codex, toutes les opérations que peut pratiquer une main adroite et savante, aidée des plus ingénieux instruments, en deux mots, la pharmacie et la chirurgie forment une seconde catégorie de moyens artificiels dont dispose le traitement physique. Nous ne savons pas mieux qu'au temps de Molière comment et pourquoi l'opium fait dormir, de quelle façon et sur quel point déterminé de l'organisme agit chacune des substances que la médecine emprunte journellement à la pharmacie; mais nous savons pertinemment aujourd'hui comme alors que tous ces agents physiques agissent sur l'homme physique et n'agissent directement que sur lui. On peut dire que les moyens hygiéniques, les substances pharmaceutiques, les pratiques chirurgicales sont de vrais topiques dont le corps tout entier, mais le corps seul, est le lieu d'application. Le traitement physique, c'est l'emploi de tous les agents matériels capables de modifier directement et d'une manière quelconque l'état des organes.

Il n'est guère plus malaisé de définir généralement la nature et la puissance du traitement moral, pourvu qu'on sache discerner l'équivoque de quelques procédés à double face. L'homme est si peu un pur esprit que ses pensées les plus belles, ses sentiments les plus élevés, ses actes les plus moraux sont toujours mélangés d'un élément corporel qui en est la condition. Une

intelligence, une volonté, une âme humaine ne peut communiquer avec une autre, agir sur elle pour lui inspirer une pensée ou un sentiment qu'en se servant, comme intermédiaire, de cette condition organique de tout phénomène mental, qu'en agissant sur le corps de son semblable et par celui-ci sur cet esprit semblable à elle. Mais alors cette partie organique du phénomène n'a qu'une importance secondaire ; elle est le signe, le moyen, le véhicule de la pensée ou du sentiment, comme les mots écrits ou parlés sont la condition de l'entente de deux esprits, le truchement de leurs idées, le moyen qui disparaît devant la fin, le signe qui s'efface devant la chose signifiée. Ainsi les procédés du traitement moral seront toujours mélangés d'un élément matériel qui n'en altère ni n'en dissimule le vrai caractère. Le traitement moral peut se définir : l'ensemble de tous les moyens spirituels capables d'agir spécialement sur l'esprit, de modifier l'état de l'âme, fût-ce avec l'aide d'auxiliaires matériels dont l'intervention est indispensable comme instrument de notre action sur l'esprit de nos semblables, mais dont le rôle est secondaire et le choix souvent indifférent ; tout comme le traitement physique se compose de tous les moyens corporels capables d'agir directement sur le corps et d'en modifier les conditions. L'intention, le but, l'effet directement poursuivi ou atteint suffisent à faire d'une pratique toute matérielle en apparence un moyen vraiment moral.

Il importe grandement, quand on veut juger de l'efficacité des moyens employés, de ne point faire de confu-

25.

sion, de bien discerner si certains procédés complexes ont agi comme moyens physiques ou comme moyens moraux, auquel des deux, du traitement physique ou du traitement moral, il faut faire honneur du résultat obtenu.

Il y a des cas sans doute où ce discernement peut être difficile, mais il y en a d'autres où le doute n'est pas possible. Il ne s'agit pas encore de juger la valeur absolue ou relative de ces deux méthodes, mais seulement de les définir. Un fou est soumis à la douche et son état mental est modifié ; qui a fait, non pas ce miracle, mais ce changement ? La douche assurément ; mais de quelle façon et à quel titre ? Si l'on a conduit le malade sans lui rien dire et sans éprouver de résistance sous le robinet d'eau froide parce qu'il était agité, parce que l'on espérait que cette pluie glacée calmerait l'ardeur de son cerveau manifestée par l'exaltation de son délire, il est évident que la douche est un remède physique, qu'elle a opéré à ce titre sur la maladie corporelle. Si, au contraire, on l'a menacé de la douche comme d'un châtiment, parce qu'il ne cessait de crier ou de refuser des aliments, il y en a peut-être qui persisteront à dire que la douche a opéré non comme un moyen moral, non comme la douleur ou la contrainte sur l'esprit effrayé du malade, mais sur ses organes comme un remède physique, comme un calmant ou un réfrigérant. Le plus grand nombre et les moins obstinés verront dans la douche ainsi administrée un moyen moral ayant agi sur le moral ; l'eau, la glace, la partie physique, la ma-

tière du remède s'efface à leurs yeux devant la douleur ou la terreur dont la matière employée, quelle qu'elle soit, n'est que l'agent provocateur. On est libre de contester la légitimité ou l'humanité de pareils moyens et la valeur des résultats qu'on en obtient ou peut obtenir; on ne peut en contester la nature morale et l'énergie bien ou malfaisante. C'est à l'âme que le remède visait et c'est bien l'âme qu'il a touchée. Au lieu de guérir sa blessure il a pu l'envenimer, ce n'est point de cela qu'il s'agit; toujours est-il qu'il l'a atteinte et modifiée. A ne voir dans ce dernier exemple que l'action physique de l'eau tombant glacée sur la tête et en apaisant l'ardeur par un effet de la loi d'équilibre des températures, autant vaudrait attribuer le calme ou le sommeil que produit l'ingestion d'une substance pharmaceutique au verre d'eau sucrée, aux gouttes de vin, à la capsule de gomme ou de farine dont on a dû se servir comme de véhicule pour porter dans l'estomac l'éther, l'opium ou la quinine. Car, si le lendemain la douche elle-même n'est pas nécessaire, si quelque autre moyen également douloureux ou si la seule menace de la douche ou du cautère suffit pour amener le même résultat, utile ou funeste, mais toujours indubitable, il n'y aura pas d'esprit si opiniâtre qui ne convienne que la douche a bien agi comme moyen de contrainte, comme douleur, comme remède moral sur le moral du malade, quelque effet qu'elle ait produit sur son corps comme remède physique, qu'il faille s'applaudir ou gémir du résultat ainsi obtenu.

On ne s'étonnera donc pas de voir les partisans les plus exclusifs de l'une de ces deux méthodes employer souvent le même moyen que les plus chauds défenseurs de la méthode contraire, ceux-ci comme un remède physique, ceux-là à titre d'agent moral. C'est que les uns voient, par exemple, dans le travail manuel et dans la promenade un exercice corporel d'autant plus salutaire qu'il dégage et repose le cerveau en dérivant vers d'autres organes et dépensant ailleurs une certaine part de l'énergie du malade; les autres les considèrent comme une distraction de l'esprit plutôt que du corps, et songent à détourner de ses erreurs la pensée même du malade en la portant sur l'objet de son travail ou sur le spectacle de la nature extérieure. De même les uns emploient la douche pour calmer par un baptême d'eau glacée l'effervescence du cerveau, les autres pour vaincre par la douleur l'opiniâtreté de l'esprit. On ne s'étonnera pas non plus si le résultat définitif obtenu par l'emploi de ces moyens équivoques est rapporté par les uns à l'action physique du remède qui modifierait l'état cérébral et n'atteindrait la pensée que par contre-coup, et par les autres à l'action morale de la douleur qui dompterait directement l'obstination du malade.

Ces équivoques et ces jugements contradictoires dans les détails de la pratique médicale ne changent en rien ni la nature ni la définition du traitement moral. Sans vouloir énumérer non plus tous les moyens dont il se compose, on peut y retrouver des caractères et des différences analogues à ceux que nous avons signalés

parmi les moyens physiques. Le calme extérieur, le repos, la promenade, les discours sensés, les paroles bienveillantes, les marques de sympathie sont des moyens naturels qui forment comme une hygiène morale, qui enveloppent en quelque façon l'esprit du malade d'une atmosphère pure et salubre et l'entretiennent dans les conditions jugées les plus favorables à la santé de l'âme. L'isolement, les voyages, la musique, le jeu, le travail forcé qui ont pour objet de distraire l'esprit de ses erreurs, le mensonge qui a pour but de les combattre par elles-mêmes et d'user la fantaisie du malade en la satisfaisant, la discussion, le raisonnement contradictoire qui se proposent de l'en détourner par la persuasion, de corriger le vice de ses pensées par la puissance de la logique, si toutefois ils ont ce pouvoir, sont comme les remèdes pharmaceutiques et leurs vertus que l'art oppose à la vertu du mal. Les émotions, les passions que l'on suscite, la contrainte morale, la violence physique elle-même, la douche et la camisole de force, la menace, la douleur, la terreur sont comme le fer et le feu, comme la chirurgie du traitement moral.

Dire que tous ces procédés sont des moyens moraux, qu'ils peuvent être employés ou qu'ils l'ont été, ce n'est point dire qu'ils soient tous raisonnables, tous efficaces, que le succès en soit toujours heureux. Il ne s'agit point encore d'en estimer la valeur, mais il importe, pour pouvoir porter plus tard ce jugement en connaissance de cause, de ne point restreindre le traitement moral à l'emploi de quelques moyens déterminés, il importe de

lui ouvrir toute la carrière, de lui laisser le libre usage de tous les moyens possibles et capables d'agir directement sur l'esprit du malade. En fait, le médecin ou le psychologue éclairé par l'expérience ou la discussion pourra légitimement condamner l'emploi de certains moyens plus ou moins nombreux comme impuissants, trompeurs ou funestes; il pourra même, au besoin, envelopper le traitement moral tout entier dans une même proscription; mais, en principe, avant de juger et pour juger équitablement la valeur du traitement moral, il ne faut pas le mutiler en lui enlevant arbitrairement ou par négligence une partie de ses moyens, peut-être les plus puissants. Leuret peut avoir eu tort de préférer le traitement moral au traitement physique; on peut le blâmer justement d'avoir employé sans discrétion certains moyens d'autant plus barbares qu'on les juge inutiles ou funestes, mais Leuret avait raison de dire qu'on ne doit pas juger de la valeur thérapeutique du traitement moral d'après les résultats obtenus par un petit nombre seulement de moyens moraux et des plus anodins. Il avait raison de prétendre que le traitement moral a le droit de s'attacher à toutes les prises que l'âme du malade peut offrir à la science du médecin; il avait raison de se plaindre qu'au nom d'une incrédulité de parti pris, au nom de l'humanité mal entendue, on lui liât les mains à l'avance; il avait raison de dire que la douleur et la menace sont des moyens moraux, bons ou mauvais, mais aussi légitimes que la flatterie et la douceur, parce que tous les moyens sont légitimes s'ils

sont puissants et tous bons en définitive s'ils guérissent le malade. « Ne bornez pas votre thérapeutique morale à un certain ordre de moyens, ne vous arrêtez pas surtout à l'emploi des moyens qui, comme les émotions douces, sont très-souvent sans effet; cherchez partout des ressources, tous les genres de leviers seront bons s'ils sont puissants; l'essentiel est de savoir vous en servir à propos. Rappelez-vous que près d'un malade vous n'êtes pas homme mais que vous êtes médecin, et que l'on attend de vous, non pas des égards, de la politesse, de bons procédés, mais la guérison. Quoi qu'il vous en coûte, ayez la fermeté et le courage du chirurgien; vos instruments sont les passions et les idées, sachez vous en servir et ne craignez pas d'appeler à votre aide toutes celles qui vous sont nécessaires [1]. »

On aura beau en condamner ou en limiter justement la pratique, si l'expérience ou la raison en démontre l'impuissance ou le danger, on ne peut nier que le traitement moral n'embrasse en effet tous les moyens capables d'agir sur l'esprit du malade, tout comme la médecine physique a le droit d'user de toutes les substances innocentes et de tous les poisons. Non, quand même il se serait trompé, Leuret n'est pas un barbare, ce n'est pas un bourreau inhumain, c'est un grand esprit convaincu, un grand médecin tout pénétré de son devoir, qui, le regard et la volonté tendus vers le but, la guérison, prétend user pour l'atteindre de toutes les

[1] Leuret, *Du traitement moral de la folie*, p. 127.

ressources que lui offre la nature. « Que m'importe qu'un aliéné m'aime ou me déteste, qu'il me désire ou me craigne, qu'il me croie son ami ou son persécuteur, pourvu que je rompe la chaîne de ses idées vicieuses, que je lui inspire des passions capables de le distraire de ses passions. Mon but n'est pas de le guérir par un moyen déterminé, mais par tous les moyens possibles ; et si, pour l'émouvoir, il me faut paraître dur et même injuste envers lui, pourquoi reculerais-je devant l'emploi d'un semblable moyen ? Craindrai-je de lui faire éprouver de la douleur ? Singulière pitié ! Liez donc les bras au chirurgien prêt à entreprendre une opération indispensable pour la vie de son malade, car cette opération ne se fera pas sans douleur. Un homme a la pierre, gorgez-le d'eau de guimauve, entourez-le de cataplasmes au lieu de lui enlever, par une opération douloureuse, la cause de tous ses maux. Les consolations à certains monomaniaques, c'est de l'eau de guimauve et des cataplasmes aux calculeux[1]. » C'est là mieux qu'une sympathie banale et stérile, mieux qu'une bienveillance doucereuse et timorée pour le misérable aliéné, c'est la ferme volonté de le guérir, c'est le courage impassible que réclament et donnent l'accomplissement d'un devoir difficile et l'exercice d'un droit périlleux, c'est la vertu du médecin. Leuret n'a pas manqué au serment d'Hippocrate, il méritait de réussir.

Le pouvait-il ? A-t-il réussi comme il l'a cru, a-t-il

[1] Leuret, *Du traitement moral de la folie*, p. 121.

échoué comme l'ont dit un grand nombre de ses contemporains et des nôtres? Dans quelles conditions et pour quels motifs? Questions particulières et personnelles qu'il est mieux de généraliser.

L'expérience est un juge souverain en matière de folie, de maladie et de guérison, de guérison par le traitement physique ou par le traitement moral; mais ses arrêts ne sont pas toujours clairs, ils n'ont presque jamais de considérants. Les guérisons de la folie ne se comptent malheureusement pas par milliers, et, dans le petit nombre des guérisons officielles, il y en a bien encore de douteuses. On trouve même des sceptiques endurcis pour nier que jamais la folie soit guérissable, que jamais elle ait été guérie au moins par le fait de la médecine. C'est un entêtement déraisonnable que celui-là, si ce n'est pas simplement une satire trop facile et trop banale.

La folie n'est pas incurable; si la médecine ne guérit jamais ni la folie, ni aucune maladie sans le secours de la nature, elle aide parfois la nature dans la guérison de la folie, c'est tout ce qu'il nous faut. Le point essentiel pour le malade est qu'il soit guéri, n'importe comment; mais, dussions-nous faire pâmer l'ombre de Molière, cela ne suffit pas à la science : il importe que le malade guérisse dans les règles. Oui, cela importe, non pas à celui qui est guéri, mais à ceux qui ne le sont pas et à ceux qui travaillent à les guérir. Il importe à ceux-ci de savoir comment a été guéri le malade, pour employer les mêmes moyens à guérir les autres, et à

ceux-là que le guérisseur puisse acquérir cette science pour être guéris à leur tour. Un malade guéri, non pas en dehors des règles d'une théorie ou d'une école médicale, mais en dehors de toute règle visible, sans que l'on puisse savoir ni pourquoi ni comment il est guéri, c'est un bonheur qu'un sot de comédie pourra seul déplorer ; mais, il faut bien en convenir, ce n'est pas un enseignement. Or, les guérisons de la folie, déjà si peu nombreuses proportionnellement au nombre de ses victimes, sont bien moins instructives que celles de la plupart des autres maux. Souvent illusoires, souvent superficielles, souvent contestables et contestées par les plus habiles, elles s'accomplissent souvent aussi sans cette régularité manifeste qui permet à la science d'imiter le hasard ou de se copier elle-même en répétant ses procédés et d'aider efficacement la nature.

Un fou a recouvré la raison, il est sorti guéri de Bicêtre, les registres en font foi. — Non, dit-on à Charenton, la guérison n'était qu'apparente ; le fou, se faisant hypocrite sous la contrainte, a seulement dissimulé sa folie. — Il n'est guéri que pour un jour, reprend la Salpêtrière ; qui nous assure que demain il ne sera pas plus fou que jamais ? Admettons cependant que la guérison soit authentique ; comment a-t-il été guéri ? — Par le traitement moral, dit l'un ; je n'en suis pas d'autre, il me réussit très-souvent. — Cela ne se peut, dit l'autre ; dans mes salles, il ne réussit jamais. — J'ai constaté l'impuissance du traitement physique. — Et moi celle du traitement moral. — C'est que votre traitement

moral est incomplet et borné ; ce que vous appelez ainsi ne ressemble en rien aux moyens si variés que j'applique avec discernement. — C'est que vos remèdes physiques étaient mal choisis ; vous ordonniez des saignées là où il fallait des purgatifs.

Si le fait même de la guérison est souvent contesté, le moyen qui l'a produite l'est bien plus encore. C'est que le traitement physique et le traitement moral ne sont pas comme des substances chimiques qu'il soit possible d'employer en proportions connues et rigoureusement déterminées, de telle sorte qu'on puisse conclure avec assurance que le traitement moral employé à haute ou faible dose a guéri la folie, comme quinze ou cent vingt centigrammes de sulfate de quinine ont coupé la fièvre au troisième accès. Si, en matière de folie, l'expérience n'est que l'expérience individuelle, l'exemple des devanciers, le travail des siècles est perdu ; il faut que chacun, ne comptant que sur soi et qu'avec soi, recommence à nouveau toute la science, s'instruise à ses dépens et à ceux des malades. Si l'expérience est celle de tous, si c'est une œuvre collective, si tous, surtout les hommes de talent ou de génie, peuvent apporter à la masse les faits qui leur sont personnels, leurs procédés et leurs résultats, de quel droit contester tous les faits de guérison de la folie par le traitement moral ou par le traitement physique, attestés par des autorités respectables et compétentes, au nom d'insuccès personnels qui auraient suivi l'usage de moyens analogues ou de succès différents qui auraient couronné l'emploi

d'un traitement tout autre? On verra que si, dans ce conflit de faits obscurs et d'autorités équivalentes, l'expérience ne perd pas ses droits, le raisonnement aussi a les siens à faire valoir, que le traitement de la folie doit être autant au moins rationnel qu'empirique, que la clarté des arguments peut aider à dissiper l'obscurité des faits. C'est bien à la raison, en définitive, que recourent les deux partis après s'être inutilement jeté des faits à la tête, quand ils disent, les uns qu'il faut employer les moyens physiques, qu'ils ont seuls une vertu curative, parce qu'il est déraisonnable de supposer qu'un raisonnement ou une passion puisse restaurer la machine corporelle, les autres qu'il faut laisser les moyens physiques, que le traitement moral est seul efficace, parce qu'il est insensé d'admettre qu'une purgation ou une saignée puisse corriger un paralogisme.

Or, la question une fois portée sur ce terrain de la théorie, et l'arbitrage en étant remis à la raison, c'est une chose vraiment surprenante de voir que les plus acharnés adversaires s'accordent le mieux du monde sans avoir l'air de s'entendre et professent, tout en s'invectivant, la même opinion sur la puissance du traitement physique et du traitement moral. Les faits eux-mêmes, si douteux et si contestés, s'éclairent à cette lumière. En effet, sachons écarter les contradictions qui ne sont qu'apparentes; sous les formes excessives et violentes que leur donne l'ardeur de la discussion, sachons trouver et mettre à nu les arguments solides; sachons, sans prendre nous-mêmes le change, placer

le doigt sur le point vraiment litigieux ; et nous verrons qu'il est ailleurs que là où on le suppose et que l'on s'est un peu battu contre des fantômes au milieu des ténèbres. Que veulent les partisans du traitement physique? Traiter la folie par des remèdes corporels, parce qu'elle est avant tout un mal corporel, parce que le délire de la pensée est l'effet d'un état morbide du cerveau ou d'un organe quelconque. Que veulent les défenseurs du traitement moral? Des remèdes aussi pour les symptômes physiques, mais pour les désordres de l'esprit qui, disent-ils, ne dépendent pas du corps, le traitement moral. C'est à quoi se résume précisément la thèse de Leuret : « Ce que je veux, ce que je préconise, c'est contre les désordres physiques des remèdes physiques, et contre les désordres moraux des remèdes moraux. » C'est-à-dire que les moyens physiques ne peuvent agir directement que sur le corps et les moyens moraux que sur l'esprit ; qu'il faut attaquer le mal dans sa racine et non frapper indistinctement les branches ou les rameaux qui tomberont avec la souche, mais renaîtraient avec la séve ; qu'il faut atteindre la folie dans son siége et dans sa cause, et non perdre sa peine à combattre des symptômes accidentels ou consécutifs qui disparaîtront avec le mal, mais qui persisteraient avec lui. C'est donc sur le mal de la folie, sur sa nature, sur sa cause, sur son siége organique ou spirituel que l'on dispute bien plutôt que sur le traitement qui lui convient. Si la folie est d'abord un mal physique, des remèdes physiques, personne n'y contredit ;

si la folie est un mal purement moral, des moyens moraux pour le guérir, tout le monde le reconnaît. Le point d'application, la fin naturelle, la puissance manifeste, le résultat probable des remèdes physiques ou du traitement moral sont vraiment hors de cause ; c'est sur le siége de la folie, sur sa nature corporelle ou spirituelle que vous disputez, croyant discuter sur le traitement qui lui convient. Vous ressemblez à ces gens dont parle Montaigne dans l'*Art de conférer*, qui disputent sans fin sur la conclusion nécessaire d'un raisonnement rigoureux et ne s'aperçoivent qu'à bout d'haleine et de paroles qu'ils auraient mieux fait d'examiner la vérité des prémisses.

Revenons donc à ces prémisses, c'est-à-dire à ce que nous savons de la nature, du siége, des causes de la folie. La folie, nous l'avons montré dans les premiers chapitres de cet ouvrage, se compose d'un état irrégulier des facultés mentales, ce qui rend vraisemblable au premier aspect l'efficacité du traitement moral, et d'un état morbide de l'organisme, ce qui fait supposer tout d'abord la vertu curative du traitement physique. Mais ces deux conditions de la folie, ces deux états de l'esprit et des organes ne sont pas indépendants l'un de l'autre, ils ne sont pas non plus l'un vis-à-vis de l'autre dans une dépendance réciproque, de telle sorte qu'il soit indifférent de s'attaquer au désordre intellectuel pour rétablir l'ordre dans les organes, ou au trouble organique pour restituer l'esprit dans son bon sens. Le trouble mental est l'effet immédiat du désordre corpo-

rel ; rétablir les organes dans leur état normal parce que leur altération est la cause prochaine de l'égarement des sens, voilà le but des efforts de la médecine. Qui peut agir efficacement sur les organes ? Les moyens physiques ; donc en thèse générale, le traitement physique est rationnel, naturel ; les moyens physiques constituent au moins la plus grande et la meilleure part de la puissance du médecin. On s'indignerait de l'ignorance de celui qui, donnant ses soins à un malade atteint par exemple d'une hypertrophie du cœur et dont la grosseur de ce vaisseau rend la respiration pénible, ne verrait dans ce malade qu'un asthmatique, ou n'aurait souci que de rendre directement à ses poumons la liberté de leur jeu, au lieu de combattre dans le cœur l'ennemi véritable, le mal primitif et essentiel dont la suffocation n'est qu'une conséquence et un symptôme. Il ferait de même celui qui s'efforcerait par la persuasion de rendre directement la raison à un esprit égaré, oubliant que dans le cerveau du malade est la cause de son mal et dans la guérison de cet organe le gain de la bataille. Cela est si vrai que personne ne s'inquiète du délire d'un fébricitant, ne s'avise de le dissiper et d'en corriger les erreurs par la persuasion ou quelque autre moyen moral ; on sait trop bien quelle est la cause de ce délire et l'inopportunité d'un pareil traitement : c'est à la fièvre que l'on s'attaque, bien sûr, la fièvre tombée, que le délire aussi tombera.

« Que faisons-nous, dit Leuret, à ceux que nous croyons dans l'erreur ? Leur opposons-nous des sang-

sues, des purgatifs ou des objections? Des objections. Faisons de même avec les aliénés, car les aliénés sont des gens qui se trompent. » Oui, les aliénés sont des gens qui se trompent, mais les fébricitants aussi, comme les malades qui ont le cœur trop gros ont de la peine à respirer. On peut accepter la manière de raisonner de Leuret, mais conclure autrement que lui et procéder autrement pour corriger l'erreur. A un homme qui se trompe nous n'opposons pas toujours des objections; si nous voulons le détromper plus sûrement et plus complétement, nous cherchons avant tout d'où vient son erreur, d'un préjugé, d'un raisonnement vicieux, d'un oubli de la mémoire ou d'une mauvaise vue, et nous attaquons l'erreur dans son principe, nous faisons tomber le préjugé, ou mettons à nu le vide du sophisme, nous rappelons le souvenir effacé ou présentons des lunettes au myope. Faisons de même pour l'aliéné, cherchons la cause de son erreur; si cette cause est dans un dérangement du cerveau, attaquons aussi son erreur dans sa cause, les saignées et les purgatifs auront plus de chances de succès que les objections.

Laissons aux médecins l'énumération et le discernement avec l'application des moyens physiques appropriés à la nature générale du mal organique de la folie ou à ses formes spéciales et individuelles. Ne nous mêlons pas où nous n'avons que faire; constatons seulement que la psychologie même et la logique, l'étude de la nature et des lois de l'esprit humain donnent raison tout d'abord à ceux qui appliquent à la guérison de la

folie le traitement physique, à ceux au moins qui lui attribuent généralement plus de puissance, en espèrent plus de succès et lui accordent le pas sur le traitement moral, parce que le traitement physique agit sur les organes, et que dans la folie le mal organique est la cause prochaine du trouble mental.

Mais nous n'en avons pas fini pour cela avec le traitement moral. S'il n'est pas le principal instrument de guérison, il peut être un auxiliaire utile et souvent indispensable ; s'il n'a pas une grande efficacité dans la plupart des cas, il peut quelquefois acquérir une puissance égale ou supérieure à celle du traitement physique; si son pouvoir n'est jamais direct, il peut exercer indirectement une influence décisive et jouer le premier rôle dans la guérison de la folie.

La thérapeutique de la folie, tout en faisant le plus fréquent usage du traitement physique et fondant sur les moyens corporels ses plus grandes espérances, ne peut renoncer absolument à l'emploi du traitement moral ; ce serait abdiquer une bonne part de sa puissance. Il faut faire sa place au traitement moral, le plus souvent au-dessous, parfois à côté ou même au-dessus du traitement physique. Il y a de cela plusieurs raisons. La première et la plus générale est l'influence, plus ou moins puissante mais incontestable, qu'exerce constamment le moral sur le physique de l'homme. La seconde, c'est que le délire de l'esprit a beau avoir sa racine dans une altération organique, tous les détails de ce délire, toutes les fausses sensations, tous les jugements

erronés ne dépendent pas pour cela directement de quelques modifications de l'organe malade : un bon nombre des éléments du délire sont l'œuvre même de l'esprit, de son activité personnelle et de ses propres lois. La dernière et la plus considérable, c'est que le mal organique lui-même peut avoir une cause morale et que, si l'on ne doit pas espérer de guérir par des moyens moraux, soit un vice congénital, soit une altération du cerveau spontanée ou provoquée par celle d'un organe sympathique ou par toute autre cause physique, il n'est peut-être pas également impossible qu'une cause morale répare ou défasse ce qu'a bien pu faire une cause morale.

Il serait superflu d'insister longuement sur la première de ces trois considérations. Il est trop évident que, si le médecin, quelque maladie qu'il traite, a toujours souci de l'état moral de son malade, s'efforce d'agir sur son esprit, le calme, le flatte, cherche à gagner sa confiance et quelquefois à lui imposer par l'autorité et un langage sévère, lui interdit le travail intellectuel, écarte de lui les émotions malsaines, lui recommande la distraction, l'espoir et le courage, il est trop évident que, quand ce malade est un fou, il doit prendre plus de soin encore d'éloigner toutes les influences morales qui pourraient exaspérer le délire et de mettre en œuvre toutes celles qui peuvent aider à le calmer ou favoriser l'effet des remèdes physiques. Mais il est aussi trop évident qu'à moins de circonstances particulières, ce sont là de bien petites ressources et que le traitement moral ne peut

être, toute autre considération mise à part, qu'un faible auxiliaire du traitement physique. Leuret lui-même n'a jamais ni dit ni pu croire que les émotions de l'âme les plus puissantes, la douleur, la joie, la terreur fussent généralement plus capables de guérir un mal organique que les remèdes corporels, et c'est pour cela même que, renversant l'ordre logique des choses, il a conclu que la folie n'est qu'une maladie de l'âme souvent indépendante de l'état des organes, parce qu'il a vu ou cru voir la folie guérie quelquefois par un mot, par une idée ou par une émotion.

Il est bien plus important de considérer que tous les symptômes moraux que présente un malade ne proviennent pas directement de son état organique, que toutes ses fausses sensations, tous ses jugements erronés ne sont pas l'effet immédiat d'une modification de l'organe malade. C'est ce qu'il est facile de prouver par l'exemple des hallucinations. Un tel fou est le jouet d'hallucinations de tous ses sens, de l'ouïe, de la vue, du toucher, etc. ; le fait est incontestable, mais il ne s'ensuit pas nécessairement que toutes ces hallucinations aient le même caractère et la même origine. On a déjà remarqué avec raison que les hallucinations sont de deux espèces ou se forment de deux façons très-différentes. Tantôt c'est une modification morbide de l'organe du sens, du nerf optique ou acoustique, ou de sa racine cérébrale qui provoque dans l'âme la sensation, l'idée d'un objet absent, de tableaux ou de bruits chimériques, et la conviction que la cause de cette sensa-

tion mensongère est un objet réel, extérieur et présent. Tantôt c'est au contraire la pensée d'un objet agréable ou terrible que l'esprit agissant sur les organes, comme il en a le pouvoir manifeste, se représente avec une telle vivacité de souvenir, avec une telle intensité d'imagination, qu'il en arrive à éprouver une sensation aussi forte, aussi persistante que la produirait un objet réel et à croire que cet objet existe. Un fou qui voit dans son délire un fantôme menaçant dont une modification mystérieuse de son cerveau malade a suscité l'image, peut ne pas tarder à l'entendre prononcer des paroles de mort; ce n'est pas toujours parce que la contagion du mal organique s'étend de l'organe de la vue à l'organe de l'ouïe, c'est bien souvent parce que son esprit, imbu d'une première erreur, s'attend à entendre parler le fantôme qu'il voit déjà distinctement, parce qu'il redoute la menace de ses discours après celle de ses gestes, parce qu'il invente lui-même le sens et les paroles du discours qu'il entend bientôt résonner dans son imagination, sans qu'aucun son extérieur ait frappé ses oreilles [1]. Nous avons déjà montré comment une première sensation illusoire, une fois suscitée par quelque modification inconnue du cerveau malade, peut servir à l'esprit comme d'un point de départ d'où il s'élance et se perd dans une longue suite d'erreurs, les folles sensations appelant de folles idées, les jugements insensés de nouvelles sensations illusoires, le travail

[1] Voyez *Du Sommeil*, par A. Lemoine.

morbide du cerveau excitant l'activité de la pensée, l'activité de l'esprit surexcitant à son tour l'agitation du cerveau, le mal organique servant d'aliment à l'erreur, et l'erreur d'aliment au mal organique.

Dans ces conditions, qui sont évidemment celles de beaucoup de maniaques ou de monomaniaques, on ne peut pas dire que toutes les erreurs dont est formée la trame de leur délire, que tous les sentiments de leur cœur, toutes les décisions de leur jugement, toutes leurs actions soient le résultat immédiat et l'effet prochain du mal organique et de ses divers accidents. Un certain nombre de ces éléments du délire des fous doivent étre rapportés au travail de l'esprit lui-même, se conduisant dans la folie comme dans l'état le plus régulier et selon les mêmes lois psychologiques, logiques ou morales. Dès lors on se demande si le traitement moral ne peut avoir quelque prise sur le délire du fou, sinon sur l'erreur première et fondamentale dont la cause est dans l'organe malade, au moins sur ces illusions, sur ces hallucinations, sur ces pensées, sur ces actions subséquentes qui sont l'œuvre de l'esprit continuant celle du mal organique, si le traitement moral, impuissant peut-être à détruire cette première erreur parce qu'il n'en peut extirper la racine corporelle, n'a pas au moins quelque chance de rompre la chaîne en un endroit, ou d'empêcher qu'elle ne se prolonge et n'entraîne trop loin l'esprit du malade, de ralentir le progrès du délire et de contribuer ainsi à ralentir aussi la marche du mal physique qu'irritent et exaspèrent la turbulence de la

pensée et la violence des passions. Mais il ne faut pas se dissimuler qu'en cela encore le traitement moral n'est qu'un auxiliaire et un faible auxiliaire du traitement physique. D'abord, il est toujours difficile d'arrêter l'esprit d'un fou sur la pente glissante du délire, de rompre l'enchaînement de ses erreurs, alors même que cette chaîne est, à part quelques anneaux, le résultat du travail propre de la pensée n'obéissant qu'à ses lois. C'est une tentative où l'on échoue le plus souvent. Réussit-on par bonheur ; le succès est de bien peu de prix, tant il est éphémère. L'œuvre du traitement moral ressemble alors à celle de Pénélope ; le fil du délire que vous venez de briser, l'esprit de l'insensé toujours stimulé par son mal et aveuglé par une première et indestructible erreur, le renoue bientôt derrière vous, comme l'infatigable araignée dont on a rompu la toile et qui la reconstruit de nouveau toute semblable ou légèrement différente.

Un fou croit avoir trouvé le mouvement perpétuel ; M. Trélat, espérant que la condamnation formelle de son erreur, prononcée par la bouche d'Arago, produira sur l'esprit du fou une forte impression et le fera renoncer à sa chimère, le conduit à l'Observatoire où, par une bonne fortune inespérée, se trouve aussi Alexandre de Humboldt. En effet, l'impossibilité du mouvement perpétuel affirmée et démontrée au pauvre insensé et pour lui seul par le premier savant de France en présence du plus grand savant d'Allemagne, le malade pleure abondamment et reconnaît son erreur ; mais, à peine sorti de l'Observatoire : « C'est égal, dit-il, Arago

se trompe et moi seul ai raison. » L'autorité d'Arago eût-elle réussi à lui faire abandonner à jamais la chimère du mouvement perpétuel, peut-être il eût trouvé la quadrature du cercle. C'est quelque chose sans doute que de rompre le fil du délire d'un fou, que de lui rendre, ne fût-ce qu'un instant, sa raison; mais c'est bien peu de chose, car il n'est pas impossible de la lui rendre à jamais par de plus puissants moyens, et c'est là le but où l'on doit tendre.

Si le traitement physique l'atteint plus souvent, le traitement moral l'atteint aussi quelquefois. En aucun cas, le traitement moral n'est absolument méprisable, puisque, si petite que soit sa puissance, elle peut toujours aider l'action des moyens corporels; il le faut mépriser bien moins encore si dans des circonstances déterminées il est capable d'emporter d'assaut la guérison. Il est hors de doute que la folie a le plus souvent pour cause quelque vice inné ou héréditaire de l'organisation, ou quelque autre maladie corporelle des nerfs, du cerveau, de l'estomac; mais on doit tenir compte aussi des causes morales. Elles sont assez puissantes pour provoquer la folie, avec d'autant plus de facilité que l'organisation des individus est plus faible ou plus irritable, sans que chaque victime de la folie soit cependant prédestinée fatalement à perdre son bon sens à la première occasion; elles ont même assez de force pour jeter le trouble dans le corps et dans l'esprit les plus sains et les plus robustes. Pinel et Esquirol le croyaient ainsi. On n'aurait pas, de nos jours, relégué si bas les

causes morales dans l'énumération des causes de la folie et fait fi à ce point de leur pouvoir, si l'on n'avait pas tant exagéré l'influence de l'hérédité, si l'on n'avait attribué, par un procédé commode mais arbitraire de simplification, tous les méfaits de la nature à cette puissance occulte. C'est la partie vraiment solide de la doctrine de Leuret que celle où il soutient que plus ou moins souvent la folie n'a d'autres causes que les idées ou les passions, en un mot, des causes morales, que d'avoir défendu cette thèse contre les railleries et les injures de ses contemporains. Et ce sera sa gloire, quand, par un retour nécessaire au vrai, l'hérédité, l'innéité, les causes physiques seront un peu moins en faveur, d'avoir appliqué à la folie née de causes morales le traitement moral. Il est fâcheux sans doute que lui aussi soit tombé dans un excès contraire au précédent, qu'il ait diminué outre mesure l'importance et la fréquence des causes physiques, nié toute altération organique quand la folie est l'effet d'une cause morale, dénaturé le sens et l'origine des symptômes corporels et, en conséquence, fait trop peu de cas et d'usage du traitement physique; mais les erreurs qu'il a commises ne doivent pas nous empêcher de reconnaître les vérités qu'il a bien vues.

On cherche à déterminer le plus précisément possible le genre de folie de chaque malade, la forme de son délire, les symptômes physiques qui l'accompagnent, l'altération cérébrale à laquelle on pourrait le rattacher comme à son principe. Avec raison, assurément; mais

il semble tout aussi important, sinon davantage, de rechercher quelle est la cause de sa folie. On doit faire le plus grand cas, on peut tirer les plus graves conséquences de ce précieux indice. Tous les médecins font ainsi et attachent en effet la plus grande valeur à la connaissance des causes de la folie; ils mettent le plus grand soin à en préciser toutes les particularités, quand c'est une cause physique, et ils en font la base de tout leur traitement. Découvre-t-on, par exemple, que la folie a pour cause une maladie antérieure de l'utérus ou de l'estomac : on ne s'avise pas d'agir directement et uniquement, s'il est possible, sur le cerveau de l'aliéné, c'est sur l'organe primitivement malade que l'on porte un remède approprié à la nature du mal. La folie est-elle causée par la suspension de quelque fonction périodique chez la femme, par la suppression, chez l'homme, de quelque flux morbide ou par la subite répercussion d'une dartre : on n'a d'autre soin que de faire reparaître le flux normal ou morbide ou le mal cutané. Pourquoi ne pas agir de même quand la cause de la folie appartient à l'ordre moral, pourquoi ne pas faire de cette connaissance le point de départ et la raison de son traitement? Pourquoi ne pas appliquer de préférence à la folie produite par une cause morale un traitement moral? C'est, dira-t-on sans doute, que, pour être provoquée par une cause morale, la folie n'en consiste pas moins essentiellement dans un trouble organique sur lequel les moyens physiques auront toujours plus de puissance que les moyens moraux. Là est précisément la question.

Sans doute, s'il existe dans l'encéphale d'un malade quelque grosse et large altération, une inflammation des enveloppes du cerveau, une congestion, un épanchement, une adhérence de plans ou de membranes distinctes, les idées, les passions et tous les moyens que peut mettre en œuvre le traitement moral échoueront contre de si grossières blessures; c'est à faire aux saignées ou aux purgatifs, aux bains ou aux exutoires de les réparer, s'il est possible. Mais, s'il ne faut pas avec Leuret conclure de l'impuissance du traitement moral contre de semblables lésions que ces dommages corporels n'existent pas réellement ou qu'ils ne font que coïncider avec la folie, il n'en faut pas conclure davantage avec ses adversaires que le traitement moral est radicalement impuissant à réparer quelque altération que ce soit de l'organe cérébral et à guérir la folie produite par une cause morale. D'abord, quand la folie a cette origine, elle n'est souvent accompagnée d'aucun symptôme physique extérieur, et c'est gratuitement que l'on supposerait dans le cerveau du malade ces ravages invisibles. Une altération morbide existe dans l'encéphale, le désordre mental en atteste la présence; mais elle peut bien consister dans quelque modification subtile, quoique profonde, et invisible même après la mort, semblable à celles que produisent jusque dans les corps inorganisés les agents mystérieux de l'électricité et du magnétisme. Nous ne donnons point cela pour une hypothèse, mais simplement comme une image. Il est possible même, sinon probable, que, dans tous les cas

de folie, ce soit une modification de cette nature qui provoque le délire et que toutes les altérations organiques visibles sur le cadavre n'en soient que les causes ou les effets[1]. Or, ou bien il faut nier toute influence du moral sur le physique, des états de l'âme sur les états du corps, c'est-à-dire nier l'âme elle-même et sa puissance, ou bien il faut reconnaître que l'esprit est capable de produire dans le cerveau et dans les nerfs des modifications analogues, légères ou profondes, subtiles et invisibles. Quand elle meut les membres d'instinct ou volontairement, quand elle est émue d'une passion violente qui se trahit sur le visage et par une révolution manifeste dans toute l'économie corporelle, l'âme opère à coup sûr un changement d'état dans la substance des nerfs et du cerveau. Ou bien il faut nier que la folie soit jamais produite par une cause morale, ou bien il faut reconnaître que l'altération organique, quelle qu'elle soit, dont le délire est la conséquence, est alors réellement causée par l'influence puissante de l'âme. Du moment que l'âme est capable d'agir sur le corps avec cette puissance pour y jeter le désordre, ce n'est donc pas la force qui lui manque pour produire dans l'organe auquel elle est le plus étroitement unie une révolution bienfaisante aussi bien qu'un bouleversement. Pourquoi cette puissance serait-elle seulement funeste et destructive, jamais salutaire et réparatrice? Une forte émotion dégrise un homme, et cependant c'est une cause phy-

[1] Voir chap. VI.

sique, c'est le vin qui a porté dans le cerveau le trouble de l'ivresse. Une émotion plus violente, comme la terreur, vient à bout de troubles plus graves et plus anciens de l'organisme : l'imminence de la mort a plus d'une fois brisé au milieu d'un incendie les chaînes qui tenaient immobile un paralytique ; et cependant la paralysie, comme l'ivresse, est l'effet d'une cause physique. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour le mal organique de la folie ? Et quand cette puissante énergie que l'âme puise dans quelques-uns de ses états, dans une passion violente, dans une forte tension de l'esprit ou de la volonté, réparerait-elle plus facilement le trouble corporel, sinon lorsqu'elle-même en est déjà l'auteur ?

L'expérience des faits confirme ces observations loin de les contredire, et prouve la réalité de ce dont nous venons de démontrer seulement la possibilité. Il se peut bien que Leuret se soit exagéré le nombre des guérisons qu'il dit avoir obtenues par le traitement moral, quoiqu'on en puisse penser tout autant de ceux qui le dénigrent et préconisent en toutes circonstances le traitement physique. Mais Leuret n'est cependant pas le premier venu, c'est un grand esprit et un habile médecin ; il n'a pas toujours été aveugle devant l'évidence, et, d'ailleurs, il n'a pas été le seul témoin de toutes les cures qu'on lui conteste. N'y en eût-il qu'un petit nombre de bien authentiques, les exceptions ne sont pas des miracles. On aurait moins contesté à Leuret les guérisons qu'il propose en exemples, s'il en avait rapporté moins de douteuses, et surtout s'il avait pris soin de

mettre à part et en avant les cas où la folie avait été produite par une cause morale. Mais, bien qu'il n'ait pas tout à fait méconnu en principe cette importante distinction, il ne s'en soucie pas assez dans la pratique ni dans ses livres. En effet, de toutes les cures qu'il relate, les plus complètes, les plus apparemment authentiques se rapportent précisément à des cas où une cause morale avait évidemment égaré la raison des malades. On aurait encore moins contesté et la réalité de ses cures et l'efficacité du traitement moral, s'il en avait mieux compris lui-même le mode d'action, s'il n'avait pas commis cette grave erreur de croire que dans la folie produite par une cause morale l'esprit seul est malade et non le corps, que les moyens moraux rétablissent immédiatement dans l'esprit la règle et le bon sens, tandis qu'ils n'atteignent qu'indirectement ce résultat en réparant d'abord le désordre cérébral, enfin s'il n'avait attribué la plus grande vertu curative à des moyens notoirement impuissants ou d'une efficacité douteuse [1].

Ce n'est pas tout, en effet, de dire et de prouver que le traitement moral est capable de guérir de la folie, au moins quand elle est produite par une cause morale; il ne suffit pas même d'expliquer de quelle façon il possède et exerce cette puissance. Les moyens dont il dis-

[1] Dans une brochure intitulée : *Indications à suivre dans le traitement moral de la folie*, publiée quelques années après l'ouvrage *Du traitement moral*, Leuret tempère, il est vrai, les excès de doctrine de ses précédents écrits et tient plus de compte qu'autrefois de la cause de la folie dans l'application du traitement moral, mais ces tempéraments sont encore insuffisants.

pose sont nombreux et variés ; il en est qui ont plus de violence que d'efficacité, plus d'énergie apparente que de force utile, qui sont plus spécieux que vraiment rationnels, ou même plus dangereux que bienfaisants. Il importe d'apprécier justement la valeur très-diverse des différentes ressources qui composent le traitement moral : c'est ce qui nous reste à faire.

Il ne s'agit pas ici de dicter des préceptes, ni de donner des conseils, mais de demander à la connaissance des lois psychologiques et des habitudes de l'esprit humain, de la volonté, de la pensée, de la passion, de l'influence que les divers états de l'âme exercent sur les états du corps et de la façon dont elle s'exerce, quelques indications générales sur l'efficacité des différents moyens dont se compose le traitement moral et la manière dont ils peuvent agir. D'une autre part, ces moyens sont trop nombreux et il est trop évident que le choix et l'efficacité en doivent varier selon les circonstances particulières, pour qu'il soit possible de les examiner tous et de tirer sur chacun des conclusions absolues. Il en est des moyens moraux comme des remèdes physiques ; tel traitement guérit un malade qui tue son voisin, ou qui tuerait demain celui-là même qu'il sauve aujourd'hui. Il est facile de grouper tous les moyens moraux sous un petit nombre de chefs, et il suffira d'examiner la puissance et le mode d'action de leurs principales espèces.

Le traitement moral s'adresse à l'esprit du malade, non pour lui rendre directement la raison, œuvre im-

possible qu'un étrange oubli des conditions organiques de la folie peut seul conseiller de tenter, mais pour provoquer dans l'âme un tel état qu'il puisse modifier à son tour par une heureuse influence l'état morbide des organes. Quelles sont les puissances de l'esprit de l'aliéné que l'on peut associer à l'œuvre de sa propre guérison? On aura beau dénigrer comme artificielle et insignifiante la distinction classique et populaire de trois grandes facultés de l'âme humaine, elle est au moins commode, elle est excellente quand on n'a pas d'autre but que d'établir un peu d'ordre dans la multitude des faits moraux. La sensibilité, l'intelligence, la volonté représentent avec une exactitude suffisante, pour l'usage que nous en avons à faire, l'esprit de tout homme, sensé ou aliéné. On peut faire concourir ces trois grandes puissances de l'esprit au traitement de la folie, mais avec des chances de succès très-inégales.

Le meilleur et le plus puissant allié que l'on puisse souhaiter pour coopérer à la guérison de la folie, c'est peut-être bien la volonté même du malade, car la volonté est comme l'emblème de la force, et vouloir, dit-on, c'est pouvoir. C'est pourquoi Feuchtersleben attachait tant de prix à cet auxiliaire dans le traitement de toutes les maladies et formulait pour tous les malades cette ordonnance : Veuillez guérir et vous guérirez. Mais il y a des malades qui ne veulent pas guérir, et ceux-là précisément, ce sont les fous. Pour vouloir guérir, il faut être bien persuadé qu'on est malade, et la

folie, comme toute erreur au monde, consiste justement à croire qu'on ne délire pas et qu'on a l'esprit sain. Le mot du médecin viennois, qu'un malade qui peut guérir est à moitié guéri, est à coup sûr une exagération pour tout autre mal ; il est rigoureusement vrai de la folie, car un fou qui veut guérir est sage par cela même ; il reconnaît son erreur d'hier ou de demain ; il est pour le moment délivré de son mal. La résurrection de la volonté affaiblie ou éteinte, la direction de ses efforts vers la guérison, c'est pour le fou le commencement de la sagesse. Rien ne serait donc plus important que d'avoir la volonté du fou pour complice, au lieu d'avoir pour ennemi son inertie ou son obstination ; mais le difficile est précisément de gagner cette complicité, de diriger ou de réveiller cette volonté égarée ou endormie. Un homme n'a point de prise directe sur la volonté d'un autre homme, bien moins encore sur celle d'un fou. La volonté d'un homme est comme le muscle, qui ne se contracte que sous l'influence du nerf qui s'épanouit dans ses tissus. Un homme ne veut rien que sous l'empire d'une idée ou d'un sentiment ; un homme n'agit sur la volonté d'un autre homme que par la persuasion ou l'émotion, qu'en faisant naître des idées dans son esprit ou des passions dans son cœur. Les orateurs et les politiques le savent bien : persuader et émouvoir, voilà les seuls moyens de gouverner les hommes, de les faire vouloir ce que l'on veut et agir à son gré. Ce sont aussi les seuls moyens d'exercer quelque influence sur les es-

prits aliénés. Le traitement moral est donc bien défini : le traitement par les idées et les passions.

Ces deux prises que nous avons sur l'esprit de nos semblables ne sont déjà pas également puissantes chez les hommes jouissant de leur bon sens ; elles le sont bien moins encore sur les esprits aliénés. S'il est déjà malaisé de persuader le vrai à une intelligence raisonnable en ne s'adressant qu'à la seule raison, à moins qu'il ne s'agisse de vérités abstraites et mathématiques, comment espérer de convaincre cette intelligence égarée qu'une puissance étrangère et maligne pousse et entretient sans cesse dans l'erreur? Ou comment saisir cet esprit distrait qui se dérobe à chacune de vos paroles et n'a pas même le temps d'en comprendre le sens? Émouvoir bien plus que persuader, émouvoir pour persuader est aussi le secret du traitement moral de la folie. Leuret a cru cependant que l'on peut s'adresser directement à la raison de quelques malades; il prétend même avoir obtenu par le seul raisonnement ou par la seule évidence de la vérité des cures parfaites et durables. Mais Leuret avait le plus souvent une méthode de convaincre la raison de ses malades, de faire pénétrer le vrai dans leur esprit, qui ne ressemble en rien aux procédés de la logique. Après leur avoir affirmé qu'ils se trompaient, qu'ils étaient fous, il les invitait doucement à reconnaître leur erreur ; refusaient-ils, il les faisait conduire sous la douche et il arrachait par la force le désaveu de leur croyance, c'est-à-dire qu'il en obtenait un mensonge. La folie persistait au

fond de leur esprit, la raison n'était que sur leurs lèvres ; mais Leuret pensait que cette vérité imposée par la contrainte, le fou finirait par l'accepter de bon cœur, et qu'à force de parler raisonnablement, il en arriverait à conformer ses pensées à ses paroles, au lieu de conformer comme auparavant ses paroles à ses pensées [1]. Nous ne jugeons pas en ce moment la valeur des résultats obtenus par de semblables moyens, mais la nature de ces moyens eux-mêmes. Or, ce n'est point là le traitement intellectuel, le traitement par les idées, le raisonnement, la persuasion ; c'est le traitement par les passions. Leuret n'arrive à la pensée du malade, s'il y arrive, il ne parvient à corriger ses erreurs qu'au travers et par le moyen de ses passions. Cet appel aux passions, à la douleur, à la crainte, à la contrainte pour faire pénétrer la conviction dans l'esprit du malade équivaut à la condamnation du traitement intellectuel et à l'aveu de son impuissance. Qu'a-t-on gagné d'ailleurs si l'on est parvenu à démontrer au fou son erreur ? Tout, si la folie ne consiste que dans cette erreur même ; rien ou bien peu de chose, si l'erreur a sa racine dans un trouble organique ; elle renaît de plus belle, semblable ou différente, comme chez cet inventeur du mouvement perpétuel que la démonstration et l'autorité d'Arago avaient convaincu tout juste pour cinq minutes. Comment, en effet, convaincre un fou par le seul raisonnement, quand son erreur n'est point

[1] Leuret, *Du traitement moral*, p. 280.

le fait du seul raisonnement? Comment le persuader d'une manière durable par la seule évidence de la vérité, lorsqu'il a dans son cerveau malade un prisme qui déforme tous les contours et dénature toutes les couleurs? Que l'on ne se prête jamais aux divagations d'un fou, que l'on n'abonde jamais dans son sens, qu'on lui dise et qu'on lui répète qu'il est fou, qu'on détourne sa pensée des objets familiers de son délire : rien de mieux. Quand Leuret prétend que la vérité a toujours par sa propre nature quelque chose de salutaire et de persuasif, capable d'agir même sur l'esprit d'un fou, il a raison, mais autant seulement que la vérité ne se rapporte pas à l'objet de sa folie. C'est une chose bien remarquable, en effet, que le fou qui ne se croit pas fou ne fasse aucune difficulté de considérer comme tel chacun de ses compagnons d'infortune et ne soit point la dupe de leurs fausses croyances ; il chérit ses propres erreurs, mais il se raille de celles de ses semblables. Qu'on ne lui tienne donc jamais que des discours vrais, c'est en cela que la vérité sera toujours salutaire au fou lui-même. Mais ce sont là de bien faibles moyens de guérison. C'est la cause de l'erreur qu'il faut supprimer ; or, cette cause est étrangère à l'intelligence elle-même, elle est dans le trouble des sentiments ou des sensations, et la cause du trouble des sensations ou des sentiments est dans l'état des organes. Une idée saine, un jugement vrai obtenus par la démonstration de l'esprit d'un fou, est-ce là une force capable de résister longtemps aux assauts renouvelés

d'une sensation mensongère ou d'une impulsion fatale et de produire dans le cerveau cette révolution salutaire sans laquelle il n'y a pas de guérison de la folie?

N'affirmons pas trop absolument que l'intuition de la vérité n'ait jamais cette puissance, mais convenons qu'il est au moins bien difficile de prouver par des faits qu'elle la possède. Leuret cite l'exemple d'un malade dont une cause toute morale avait égaré la raison, et qui semble bien guéri en effet après plusieurs années par le seul spectacle de la vérité. Oui, mais ce n'était pas seulement l'intuition, la vue intellectuelle de la vérité, c'en était le spectacle, la vue par les yeux, l'image sensible, et quel spectacle! les Prussiens, les Russes, les Autrichiens dans Paris; n'y a-t-il pas là de quoi frapper vivement l'imagination, en même temps que convaincre la raison d'un préfet impérial d'une ville de l'Allemagne conquise, qui se défie de tout le monde et refuse de croire à la chute de l'Empereur? La lecture des journaux n'a pu le persuader, ils ne parlaient guère qu'à sa raison; mais, à la vue des Cosaques dans le Jardin des Plantes, il croit et il est guéri [1]. Qui a produit ce résultat? Est-ce bien la seule perception de la vérité par l'intelligence, ou ne sont-ce pas plutôt les sens brutalement frappés et le cœur profondément ému par une palpable et odieuse réalité? Reconnaissons au moins que l'intuition du vrai par la raison est un état trop calme de l'esprit pour agir bien puissamment sur les

[1] Leuret, *Du traitement moral,* p. 231.

organes, quand la force n'en est pas décuplée par une vive émotion du cœur ou des sens.

Le véritable traitement moral de la folie, c'est le traitement par les sentiments et les passions ; la seule puissance réellement capable de grands effets sur les organes, c'est la sensibilité. La volonté du fou est inerte ou fuyante, obstinée ou endormie ; on ne la peut atteindre directement. Son esprit est mobile, rebelle ou incapable ; le fixer est difficile, le convaincre par la raison bien plus encore : mais sur sa sensibilité on a toujours quelque prise. Par la sensibilité le fou prête toujours le flanc, si ce n'est par une passion, c'est par une autre ; si ce n'est par les passions, c'est par les sentiments ; si ce n'est par les sentiments, c'est par les sens, par les instincts ou par les appétits ; on peut toujours le saisir par le plaisir ou par la douleur, par la douceur ou par la crainte. Celui qui tient un homme, même un homme sensé, par les passions ou par les sens, le possède vraiment tout entier, corps et âme, et le manie à son gré, parce que c'est la sensibilité qui fournit à l'intelligence la matière première de ses pensées, qui lui dicte bien souvent ses jugements et lui inspire l'ardeur de la foi ; c'est elle aussi qui propose à la volonté le but de ses déterminations, qui la stimule et lui communique la force et le courage pour les accomplir. De tous les états de l'âme, les sensations et les passions sont les plus violentes ; si elles se trahissent sur le visage et par toute l'habitude du corps, c'est qu'elles s'y réfléchissent plus vivement ; les fortes émotions remuent le corps tout entier,

agissent sur ses moindres fonctions, le modifient jusque dans ses dernières profondeurs, le secouent et le bouleversent, l'oppriment et l'abattent, ou l'excitent et le raniment. Ces lois de notre nature sont les mêmes dans la folie que dans la possession du bon sens. Si certaines conditions de la folie rendent l'esprit du fou plus difficile à frapper, il en est d'autres qui rendent au contraire notre prise sur ses passions ou sur ses sens plus facile et plus assurée, et augmentent l'influence des émotions de son âme sur ses pensées et sur ses actes, sur ses organes corporels et sur les fonctions de la vie. Ce sont déjà d'assez puissants motifs pour attaquer par ce côté le mal de la folie et faire de la sensibilité même du malade l'arme principale du traitement moral, puisque c'est par les passions et les sentiments que le fou est le plus faible vis-à-vis d'autrui et le plus fort contre lui-même, puisque c'est en émouvant sa sensibilité qu'on a le plus de chances de modifier ses idées, ses actions et jusqu'à l'état de son corps. Mais ce qui désigne la sensibilité entre toutes les puissances de l'âme, les passions, les sentiments, les sensations entre tous les phénomènes moraux, comme le point principal où doivent s'appliquer de préférence tous les efforts du traitement moral, c'est la marche même du mal de la folie, surtout quand elle est produite par une cause morale. La nature ici encore est le meilleur des maîtres, il faut l'observer pour l'imiter; il faut l'imiter jusque dans ce que nous appelons ses erreurs, pour en réparer le dommage.

Ideler, qui ne voyait dans la folie qu'un trouble de

l'âme, qu'un déréglement des passions, et préconisait en conséquence le traitement moral et le traitement par les passions, traçait pour la guérison de la folie ce programme spécieux : Il faut, disait-il, faire parcourir à l'esprit du fou tous les degrés et tous les états par lesquels il a passé, mais en sens inverse, pour le ramener au point de départ et le rétablir dans son bon sens. Mais comment faire rebrousser chemin à l'esprit et à la passion ? En suscitant, dit Ideler, une autre passion qui combatte la première, la modère, l'annule et lui fasse équilibre. Opposer la passion à la passion est de bonne guerre et d'un succès probable, s'il n'y a en effet qu'une passion à combattre dans l'esprit du fou. Mais comment espérer de faire reculer et de comprimer à jamais cette passion délirante, s'il y a derrière elle dans un trouble cérébral une force étrangère qui la suscite et l'entretient sans relâche ? Nous avons vu quel succès éphémère on peut attendre de tous ces remèdes moraux qui visent à corriger directement l'état mental du fou. Ils ont tout au plus la puissance de ces potions calmantes que le médecin administre jusque dans les maladies incurables ou mortelles. Ils soulagent quelquefois le malade en modérant les effets lointains de son mal; ils ne le guérissent pas, parce qu'ils n'atteignent pas le mal lui-même dans sa racine inaccessible. Ce n'est pas en refoulant le délire, en contraignant l'esprit à passer au rebours par toutes les étapes qu'il a déjà parcourues, que la passion peut agir efficacement sur le mal de la folie et amener la guérison. Pour obtenir un résultat sérieux et durable,

le traitement moral doit, comme le traitement physique, s'attaquer à la racine du mal, au trouble organique. Si l'on a quelque raison de croire que le traitement moral puisse être efficace et de le préférer même dans certains cas au traitement physique, c'est parce que la folie peut être, c'est quand elle est produite par une cause morale, c'est parce qu'il y a quelque chance qu'une cause morale répare le désordre cérébral qu'a pu faire une cause morale. Si le traitement par les passions doit être préféré au traitement par les idées ou la persuasion, ce n'est pas seulement parce qu'on a plus de prise sur les passions d'un fou que sur ses idées, ou parce que les passions sont des états de l'âme plus violents que les pensées et qui ont visiblement sur le corps une plus grande influence ; c'est surtout parce que les sentiments et les passions sont les principaux coupables, parce que les passions sont elles-mêmes la cause du trouble cérébral. Ce sont elles qui pourront le mieux réparer le dommage qu'elles ont causé. Il faut donc prendre la folie à revers, au lieu de s'efforcer, vainement sans doute, de la faire reculer ; il faut suivre par derrière sa marche envahissante, pas à pas et sur ses traces, employer à la guérir les mêmes causes qui l'ont fait naître et développée, les employer de la même manière et selon les mêmes lois qui sont celles de la nature, de l'esprit et du corps, et de leurs relations.

Soit que l'on prétende modifier directement l'état mental de l'aliéné, soit que l'on entreprenne par des moyens moraux d'améliorer son état physique, c'est la

sensibilité du malade, plus accessible et plus puissante que toutes les autres facultés de son âme, qu'il faut associer à l'œuvre de guérison; c'est aux sentiments et aux passions qu'il faut demander la force et le point d'appui nécessaires. Voulez-vous distraire la pensée du malade, l'éloigner de ses objets favoris, la délasser de ses erreurs, ou la tirer de son sommeil et la fixer sur quelque sujet : frappez ses sens, émouvez son cœur, excitez en lui un sentiment puissant et nouveau, une passion violente, réveillez un appétit de la chair, trouvez en un mot une corde sensible et faites-la vibrer. Vous ne détournerez son esprit, vous ne le fixerez sur aucun objet qu'en ayant sa sensibilité pour complice, qu'en attachant sa pensée à la remorque de quelque désir ou de quelque passion qui l'entraînera dans son élan. Tentez-vous de maîtriser les actions du fou, de réprimer celles-ci, de lui imposer celles-là, de rompre sa routine, de dompter son obstination, de ressusciter sa volonté et de vous en faire un auxiliaire : frappez encore ses sens ou émouvez son cœur, qu'il espère ou qu'il craigne, qu'il désire ou qu'il déteste autre chose que ce qu'il aime ou ce qu'il hait dans sa folie, suscitez dans une passion un mobile à sa volonté; car, pas plus que l'homme sensé, le fou ne peut rien vouloir, qu'un appétit ou qu'un désir ne le détermine ou ne l'entraîne. Est-ce une passion enfin que vous voulez combattre, un instinct dépravé que vous entreprenez de corriger : il n'y a que la passion qui soit de force à lutter contre la passion et à la vaincre, provoquez contre un sentiment

perverti un autre sentiment, opposez à elle-même la sensibilité ; tout autre adversaire, toute autre arme serait trop inégale. Voulez-vous, plus sagement encore, atteindre le mal de la folie dans son foyer organique, au lieu de chercher à en éteindre le rayonnement dans l'esprit : la sensibilité a plus que toute autre puissance de l'âme la force nécessaire pour frapper un grand coup sur les organes. Plus capable que toute autre de porter le trouble dans les fonctions organiques, de susciter dans quelque partie du corps un germe de maladie, de tarir lentement les sources de la vie, de causer dans le cerveau une révolution lente ou soudaine qui égare insensiblement la raison ou la ravisse en un clin d'œil, plus que toute autre elle est aussi capable de provoquer une contre-révolution salutaire qui ramène peu à peu la raison dans l'esprit ou l'y réintègre d'un seul coup.

Le traitement physique a sa raison d'être, le traitement moral a la sienne ; chacun a son mode d'action et son genre d'efficacité. Le plus important est de bien concevoir comment ils agissent l'un et l'autre et la nature de leurs effets. On se tromperait grossièrement si l'on croyait que le traitement physique puisse agir directement sur l'esprit et dissiper ainsi son délire ; il n'a d'action que sur le corps et par le corps sur l'esprit. Ce serait une erreur aussi grave et plus préjudiciable de croire que le traitement moral puisse amener immédiatement l'esprit du fou à résipiscence. Il agit sur l'esprit sans doute, mais ce n'est pas en cela que consiste son efficacité ; il agit aussi par l'esprit sur le corps, c'est

ce contre-coup qui en fait seul la vertu curative. La folie est-elle produite par une cause physique, la logique réclame l'usage du traitement physique. Est-elle provoquée par une cause morale, la raison invite à essayer le traitement moral. Mais la folie se produit bien plus souvent sous l'influence de causes physiques que de causes morales; le traitement physique est donc au moins d'un usage plus fréquent. Alors même que la folie ne doit être attribuée qu'à une cause morale, il n'y a point de folie sans un trouble organique, sans un dérangement du cerveau; le traitement physique est donc toujours légitime contre un mal corporel, même lorsque la cause en est étrangère au corps. Alors même que la folie est provoquée par une cause physique, il n'y a point de folie sans un trouble de l'esprit que les moyens moraux peuvent calmer, sinon guérir : les idées et les passions et tous les différents états de l'âme exercent toujours quelque influence sur les organes et sur leurs fonctions, le traitement moral peut toujours préparer la guérison, y aider ou la parfaire.

Plus général et plus souvent efficace, le traitement physique n'exclut jamais absolument l'usage du traitement moral. Moins fréquent mais parfois plus puissant, le traitement moral réclame toujours l'aide du traitement physique. Lors même que la cause physique ou morale de la folie indique et légitime le choix de l'un ou de l'autre, l'un ou l'autre a toujours à remplir le rôle d'un utile auxiliaire. La guérison de la folie est, hélas ! encore assez rare, les ressources dont l'art dispose

sont assez incertaines et bornées pour que l'on ne doive jamais de gaieté de cœur en rejeter la moindre partie. Toute la science humaine, la connaissance du corps et de l'esprit, de la santé et de la maladie, des pensées et des passions, toutes les vertus des trois règnes, tous les remèdes et tous les stratagèmes, la prudence du médecin, la sagacité du psychologue, l'expérience et l'inspiration, le raisonnement et l'émotion, la douleur et la violence, les débris de raison et les restes de volonté du malade, l'influence des organes sur l'esprit et de l'esprit sur les organes, tout a sa puissance, son rôle et son tour, tout doit être essayé, tout est légitime, rien n'est superflu, rien n'est à regretter quand il s'agit de rendre à un esprit aliéné dans un corps malade la raison avec la santé.

CHAPITRE XII

L'ALIÉNÉ DEVANT SA FAMILLE ET DEVANT LA LOI.

Sommaire. L'état mental de l'aliéné change ses rapports naturels avec sa famille et la société. — Devoirs de la famille envers l'aliéné. — Utilité de l'isolement pour la guérison de l'aliéné ; résistance de la famille à cette mesure, ses motifs tantôt respectables, tantôt erronés. — Situation que la loi française fait à l'aliéné. — Droits qu'elle confère à la famille et à la société sur l'aliéné : le placement dans un asile, l'interdiction. — Mesure que la morale impose à la famille dans l'exercice de ces droits. — Protection que la loi accorde à l'aliéné contre lui-même, contre sa famille, contre la société. — Article 64 du Code pénal juste et suffisant en principe, mais d'une application difficile. — Fausse et dangereuse interprétation de cet article. — Incompétence naturelle des jurés en matière de folie. — Le médecin seul vraiment compétent ; rôle précaire et secondaire que la loi lui donne. — Réformes désirables et faciles.

Si l'on pouvait ne voir dans l'aliéné qu'un malade, et un malade comme tout autre, sa condition dans la société serait la condition commune et régulière de tous les hommes, qui doivent compter de temps à autre avec la maladie presque aussi sûrement qu'avec la mort. On ne cesse pas de jouir de tous ses droits, on ne peut pas être soumis à des lois d'exception parce qu'on a une constitution naturellement débile ou quelque organe atteint d'un mal passager, durable ou mortel. La société

n'aurait qu'à faire envers l'aliéné comme envers tout autre malade acte de charité, à lui ouvrir, s'il est indigent, les portes d'un hôpital, à lui procurer les moyens de recouvrer la santé ou de finir en paix ses jours. Les rapports de l'aliéné et de sa famille ne seraient pas altérés ; chétif et alité ou sain et agile, le chef de famille a toujours la même autorité légale sur sa maison, l'époux sur l'épouse, le père sur les enfants. Un des membres de la famille vient-il à être frappé par la maladie, le devoir des autres devient plus difficile, mais il est toujours clair et connu de tous : ils doivent entourer le malade de soins et redoubler d'affection. La pauvreté les oblige-t-elle à se séparer du malade, à le placer dans quelque maison ouverte par la charité publique, c'est une cruelle nécessité qu'il faut subir comme celle de la misère, mais que le malade lui-même est en état de comprendre et d'accepter. La fièvre fait-elle délirer le malade, son impuissance physique, l'excès même de son délire en font le plus souvent un être inoffensif aux autres et à lui-même ; les prescriptions du médecin, la vigilance de l'entourage suffisent généralement à écarter un péril qui ne dure pas, et la conscience publique justifie d'avance les ruses innocentes ou les mesures violentes que l'on emploierait à bonne intention pour le conjurer. En tout cas, la loi ne peut intervenir pour armer la famille ou défendre le malade contre des dangers le plus souvent chimériques, impossibles à prévoir quand ils existent et qui échappent à son action préventive par leur courte durée.

Mais, quoique la folie ait sa racine prochaine dans une altération organique, le fou n'est pas un malade comme un autre, il n'est pas seulement malade, il est, comme on dit, aliéné. Et, quoique ni la médecine ne puisse dire en quoi son état physique diffère précisément de toute autre maladie, ni la psychologie et la morale en quoi son état mental se distingue exactement de quelques autres états irréguliers ou même de la condition générale de l'homme réputé sain d'esprit, son mal réclame des soins assez exigeants et assez spéciaux, le trouble de ses facultés est le plus souvent assez manifeste et assez durable, il peut entraîner l'aliéné à des actes assez préjudiciables à sa vie et à ses intérêts, à ceux de ses proches, à l'ordre public, à la société tout entière, pour que le devoir de la famille devienne plus obscur et plus délicat, pour éveiller ses scrupules, faire hésiter sa conscience, rendre sa conduite incertaine, pour qu'une législation prudente et juste s'efforce de prévenir tous ces dangers, de défendre tous ceux qu'ils menacent et de régulariser autant que possible ce désordre en le réglementant.

Quand il s'agit de la folie, les conseils de la médecine sont généralement rigoureux; ils augmentent les perplexités de la famille. D'une autre part, la loi, en faisant à l'aliéné une situation plus régulière mais toujours exceptionnelle, arme la famille de droits singuliers, lui impose des devoirs nouveaux dont elle a besoin de connaître l'étendue, la justice et l'usage. Il est important d'éclairer les décisions de la famille, de lever certains

scrupules respectables mais nuisibles et de flétrir quelques abus; il importe aussi de rechercher, par amour du vrai et du juste et dans l'intérêt du présent ou de l'avenir, si la condition que la loi fait à l'aliéné vis-à-vis des siens et de ses semblables est bien en rapport avec son état mental, si les intérêts de chacun, du malade, de sa famille, de la société sont également, défendus en toutes circonstances, si la défense en est toujours confiée à des mains assez capables, à des ministres suffisamment éclairés, si quelques plaintes ne sont pas légitimes, si quelques réformes ne sont pas aussi faciles que désirables.

Puisque l'aliéné est un malade, le premier auxiliaire à requérir, c'est la médecine, ce n'est pas la loi. Or, à moins que la folie ne soit encore que dans la période d'incubation ou n'affecte certaine forme bénigne et d'une facile guérison, la médecine réclame le plus souvent comme première mesure l'isolement du malade, non pas l'isolement au sein de la famille et des amis, non pas l'éloignement des affaires et du monde, mais l'isolement dans une maison étrangère, la cessation momentanée des relations de la famille, une rupture complète avec toutes les habitudes de la vie antérieure. Elle le réclame, non pas seulement parce qu'une maison consacrée spécialement à recevoir des aliénés offre plus de facilités matérielles pour la surveillance de ces malades difficiles et le traitement de leur maladie, mais comme une partie intégrante de ce traitement, comme le moyen le plus efficace de rendre le malade à la santé

du corps et de l'esprit. Rien n'est plus simple quand l'aliéné est dans un tel état de délire ou de stupeur qu'il ne reconnaît point les visages les plus familiers, qu'il n'a pas conscience des lieux où il se trouve et de ce qui se passe autour de lui, ou bien quand sa folie lui laisse quelques moments de calme et de raison pendant lesquels il comprend lui-même le mal dont il est atteint, l'intention et l'utilité de cette grave mesure, et l'accepte comme une promesse de guérison. Mais le plus souvent la folie lui laisse tout juste assez de raison pour deviner qu'on veut le placer dans un asile, pas assez pour reconnaître qu'il y va de ses plus chers intérêts ; car, ainsi que toute erreur se donne le nom de vérité, le propre de la folie est de se prendre pour la sagesse. Le fou réclame et résiste, il crie à la tyrannie, à la persécution, il accuse sa famille éplorée, il accable ses parents de reproches et s'attache obstinément à la liberté comme à la vie.

Ce serait peu de chose cependant que la résistance du malade lui-même, si fâcheuse qu'elle soit, car c'est un effet naturel de son mal ; mais celle de la famille vient souvent s'y ajouter, et celle-ci ne doit se vaincre ni par la force ni par la ruse. Il ne faut pas même la blâmer trop haut, car, si préjudiciable qu'elle soit à la santé du malade, si mal fondées que puissent être les craintes qui la provoquent, elle peut être inspirée aussi par les sentiments les meilleurs et les plus respectables du cœur humain. Se séparer d'un malade chéri quand on voudrait l'entourer des soins les plus

affectueux, quand il semble en avoir le plus besoin, le remettre de ses propres mains en des mains étrangères, consentir à ne plus le voir peut-être de bien longtemps, peut-être le laisser mourir sans être à son chevet pour recueillir un dernier adieu que lui permettra de faire une agonie lucide ou un bienfait de la Providence : qui donc, si raisonnable, si éclairé qu'il soit, acceptera cette pensée sans révolte? qui donc, en combattant cette résistance, ne louera le sentiment qui l'inspire? C'est un de ces cas où il vaut mieux pécher par la raison que par le cœur. Cette résistance cependant, il faut la vaincre; ces louables sentiments, il faut par la persuasion en empêcher les funestes effets ; il faut, en les respectant, en les invoquant même, leur donner un autre cours, et en obtenir, comme une première condition de sa guérison, l'isolement du malade. Aux meilleurs sentiments peuvent se mêler des craintes moins respectables et de mauvais préjugés. Ceux-ci, il faut employer la raison à les détruire ; et l'affection de la famille deviendra un auxiliaire au lieu d'être un obstacle aux soins de la médecine.

La répugnance qu'éprouve la famille à placer l'aliéné dans un asile provient en partie des idées fausses répandues sur la folie. Tandis que, pour toute autre maladie, la famille vient en aide au médecin par la description la plus minutieuse de l'état actuel, des habitudes, des antécédents du malade, de son caractère, de ses sentiments, de ses actions, on a souvent peine à lui arracher au contraire les renseignements les plus utiles

sur le malade atteint de folie. Elle dissimule, elle atténue le mal autant que possible, comme s'il était honteux, ou comme s'il était moindre en réalité tant qu'il demeure plus secret. Elle insiste sur les particularités insignifiantes, sur les causes les plus futiles auxquelles elle se plaît à attribuer la folie, comme si le mal dont la cause est si vaine devait être lui-même peu redoutable, et elle ne livre qu'à la dernière extrémité les indices précieux, les confidences révélatrices, les causes véritables cachées dans le passé du malade ou des ancêtres. Elle s'imagine aussi volontiers que d'un jour à l'autre la folie se passera, qu'au premier moment le fou reconnaîtra son erreur, que tant qu'il demeurera parmi les siens son mal ne fera pas de progrès ; on l'entourera de tant de soins, on évitera si bien d'irriter sa manie, de le contrarier en quoi que ce soit, que sa fureur devra se calmer au milieu de ce calme, que ces preuves d'affection, cette patience, cette soumission viendront à bout de le toucher. Que si on le transporte dans un asile, c'est un fou bien décidément, et c'est une tache sur une famille que de compter un fou parmi ses membres. Quand le pauvre malade se verra entouré d'étrangers, dans une maison inconnue, le peu de raison qu'il conservait encore disparaîtra tout à fait ; quand il connaîtra le lieu où il se trouve, quand il verra autour de lui tous ces fous en délire, quand il vivra dans cette atmosphère de folie, alors sa raison sera bien à jamais perdue ; ou, si le bonheur veut qu'il la recouvre, il n'aura que des reproches, de la rancune ou de la haine pour

ses parents, pour ses enfants, pour ses proches qui l'auront livré à des mains étrangères. A-t-on bien le droit d'ailleurs de séquestrer ainsi comme dans une prison une homme libre et qui n'est que malade ? Encore s'il était furieux ; mais c'est un monomaniaque inoffensif. Eût-on ce droit, peut-on l'exercer, quand on voit quelques parents dénaturés saisir avec empressement le prétexte des infirmités d'un vieillard ou d'un enfant, d'un époux ou d'un frère épileptique ou simple d'esprit, pour s'en débarrasser comme d'un fardeau et mettre en lieu sûr son héritage avec sa personne ? On serait déshonoré si l'on était soupçonné seulement de les imiter.

Autant d'erreurs que Pinel, Esquirol et bien d'autres ont réfutées pour la plupart, mais que l'ignorance publique et la nature humaine reproduisent avec une déplorable persistance au plus grand préjudice des malades. C'est dans l'intérêt du malade, et non dans celui de la famille, c'est au nom de sa santé, ce n'est pas au nom de l'ordre public que la médecine demande avec instance que l'aliéné soit placé dans un asile ; c'est aussi l'intérêt du malade qui, avant toute autre considération, doit dicter les décisions de la famille. C'est le bien mal comprendre et le compromettre que de taire ou de déguiser l'état du malade, que de tromper ainsi celui qui entreprend de le guérir. Cacher l'origine du mal pour ne pas révéler la folie d'un aïeul ou pour écarter d'un enfant un fâcheux pronostic, c'est trahir gravement un malade dans un danger réel et pressant,

sans préserver celui qui se porte bien d'un danger possible; c'est les trahir tous les deux. Ils se trompent étrangement, ceux qui croient que le séjour du foyer soit salutaire à l'aliéné, que la vie et les soins de la famille lui soient meilleurs que des soins étrangers. Cela est évident pour tout autre malade, mais l'aliéné n'est pas un malade comme un autre. Le chez soi, la vue des siens, leurs caresses, toutes ces choses qu'il serait absurde et barbare de refuser à tout autre sont le plus souvent nuisibles au fou. Laisser le fou dans sa maison entouré des siens et de toutes les choses qu'il a l'habitude de voir ou de manier, c'est le laisser dans le milieu où sa folie est née, où elle se fortifie chaque jour, où elle a le moins de chances d'être guérie. Vous, son père ou son enfant, son mari ou sa femme, prodiguez au fou les soins les plus tendres : pourquoi donc, c'est le tourmenter à plaisir, il n'est pas malade. Faites-vous semblant au contraire de ne pas remarquer ses changements d'état : vous êtes des indifférents et des ingrats, vous n'avez ni connaissance, ni souci des souffrances qu'il endure. Surveillez-vous ses démarches pour prévenir les fâcheux effets de ses extravagances, ou le détournez-vous de certains actes : il ne veut pas qu'on l'espionne, n'est-il pas assez raisonnable pour se conduire? dans quel intérêt, de quel droit l'empêche-t-on de faire ce qui lui plaît, épie-t-on tous ses mouvements? Relevez-vous ses erreurs, lui remontrez-vous qu'il se trompe, le contredisez-vous : il s'irrite et vous prend en haine. Abondez-vous dans son sens,

complaisez-vous à ses caprices : vous fortifiez son erreur, vous travaillez avec son mal et augmentez sa folie. Quoi que vous fassiez, vous faites mal ; vos soins le fatiguent, votre surveillance le gêne, vos contradictions l'exaspèrent, vos complaisances aggravent son délire. Si vraiment vous l'aimez, si vous voulez qu'il guérisse, hâtez-vous de l'éloigner de ce milieu funeste ; quoi qu'il vous en coûte, placez-le dans un asile. Là, tout ce que vous redoutez est un moyen de guérison, comme tout ce que vous regrettez était péril.

Quelle surprise, dites-vous, quel coup dangereux pour sa faible tête quand il se verra dans une maison étrangère, dans une maison de fous, quand il sera témoin des folies de ses voisins ; quelle rage ou quelle stupeur quand il entendra un inconnu l'inviter à se mettre au lit ou à table, et lui commander d'un ton impérieux ! Cet étonnement, vous devez souhaiter qu'il l'éprouve au lieu de le craindre pour lui : c'est un triste symptôme pour le présent et un présage fâcheux pour l'avenir, si l'aliéné à son entrée dans un asile est indifférent à l'éloignement des siens ou incapable de comprendre en quels lieux il se trouve. C'est un signe plein de promesse que sa surprise et son indignation ; il y a de la ressource pour la guérison dans cette sensibilité dont on utilisera la puissance. Quoi donc ? on se voyant dans une maison de fous, il apprendra qu'il est fou, qu'on le considère comme tel, si vous lui avez laissé croire le contraire. Sa fureur, elle se calmera promptement quand il sentira que toute résistance est vaine et qu'il

faut obéir. Vous n'aviez pas d'autorité, il ne vous en reconnaissait aucune : ici règne une discipline que tout le monde observe et qu'il observera ; un seul a le droit d'ordonner et n'a aucun compte à rendre ni de l'origine de son autorité, ni de l'usage qu'il en fait. Ici, il n'y a qu'un médecin et des malades aliénés ; tout ce que le médecin ordonne est prescrit dans l'intérêt des malades, et il a le pouvoir de se faire obéir. Cette surprise que l'on redoutait, elle est salutaire ; c'est le commencement du traitement et le premier pas vers la guérison.

Dans bien des maladies le médecin ordonne le changement d'air et de climat ; le séjour dans une maison étrangère, la discipline de l'asile, les nouveaux visages qui l'entourent, les habitudes nouvelles qu'il lui faut contracter, le nouveau langage qu'on lui tient sont pour l'aliéné un autre climat moral qui doit exercer la plus favorable influence sur sa raison et sur sa santé. Chez lui, tout ce qui l'entourait faisait corps avec sa folie et servait à alimenter son délire ; ici tout lui dit qu'il est fou, les personnes et les choses, et qu'il doit s'efforcer de renoncer à ses chimères. Il aspire à la liberté, il veut retourner chez lui et revoir les siens ; on se servira de ces désirs pour l'encourager à chasser ses fantômes, à résister à ses tentations mauvaises, à vaincre sa folie, à travailler à l'œuvre de sa propre guérison, en lui montrant sa liberté comme un prix qu'il dépend de lui de conquérir par son obéissance et ses efforts sur lui-même. Et si l'art des hommes parvient à

lui rendre la raison, le fou maintenant guéri sera bien plus heureux de ne point retrouver dans sa maison et dans sa famille des témoins inévitables de sa folie passée. Le père ne sera point humilié par ses souvenirs devant ses enfants qui n'auront pas eu à exercer sur lui une autorité contre nature ou même quelque violence nécessaire; les enfants n'auront pas pu désapprendre le respect filial et l'obéissance à l'autorité paternelle. L'époux et l'épouse pourront se retrouver comme après toute autre séparation, sans avoir à oublier avec effort un passé qui n'aura pas compté pour leur vie commune.

Oui, sans doute, la famille a le droit de priver ainsi le fou de sa liberté, non pas seulement le droit que confère la loi des hommes, mais celui que donne la loi de Dieu; et c'est plus qu'un droit, c'est un devoir. Devant l'intérêt du malade, devant l'espoir de sa guérison, toute autre considération est inopportune, lâche ou mesquine.

Ce n'est pas à dire, cependant, qu'en toute circonstance il faille absolument, sous peine de manquer au plus impérieux devoir, se hâter sans regret et sans remords de placer l'aliéné dans un asile. La folie est si difficile à définir, il y a tant d'espèces de folie qui se ressemblent si peu dans leurs effets, la folie se marie à tant de maux divers qui la provoquent ou l'accompagnent, il y a tant de malades ou d'infirmes qui portent ou peuvent porter le nom de fous ou d'aliénés ! L'intérêt du malade est la seule règle absolue. Sans même invoquer la sûreté des personnes, le furieux et le maniaque, par

exemple, doivent être, sans hésitation et dans leur propre intérêt, placés au plus vite dans une maison étrangère. Mais qui pourrait blâmer une famille de ne point vouloir se séparer d'un vieillard impuissant et moribond, ou d'un enfant idiot, ou d'un imbécile inoffensif? Les portes des asiles ne s'ouvrent pas seulement pour la folie furieuse, la manie, la démence ou l'idiotisme ; elles s'ouvrent facilement aussi, ces maisons (consacrées spécialement aux aliénés), pour l'épilepsie, l'hystérie et bien d'autres maux. Or, quand l'intérêt du malade le réclame, quand la famille est incapable de faire donner au foyer même les soins nécessaires à l'hystérique ou à l'épileptique qui ne délire point d'habitude, l'asile est prêt à le recevoir et la famille fait bien de l'y placer. Mais quand le malade est incurable ou inoffensif, quand sa maladie ne peut porter qu'à grand'peine et en en forçant outre mesure le sens naturel et vulgaire, le nom de folie, quand elle n'exige pas les soins spéciaux qu'on ne trouve que dans les asiles, quand la famille a tous les moyens possibles d'obtenir chez elle la guérison ou de procurer au malade une douce existence, ce n'est plus un devoir de s'en séparer sous le prétexte d'une guérison impossible, ce n'est plus même un droit que la morale reconnaisse, ce n'est plus qu'un droit écrit dans le Code, légal et non légitime.

Honte sur ces familles qui, pouvant conserver au milieu d'elles, sans dommage pour l'infortuné, un vieillard tombé dans l'enfance ou un fils imbécile, lui faire goûter encore quelqu'une des joies du foyer, ou goûter

elles-mêmes l'austère plaisir du devoir accompli, s'en débarrassent comme d'une gêne et le confient à des soins mercenaires. Pitié pour celles que la pauvreté réduit à se séparer d'êtres chers encore et à se priver de les entourer jusqu'à la mort de leur dévouement et de leurs soins. Mais quand la folie offre quelque chance de guérison, quand le séjour dans la famille peut être préjudiciable au malade lui-même, il ne faut pas qu'une tendresse égoïste ou malentendue, en tout cas inopportune, paralyse la puissance déjà si bornée de la médecine. C'est un devoir alors de remettre le malade entre des mains étrangères, mais savantes et bienfaitrices. D'un retard dans l'accomplissement de ce devoir peuvent résulter ou d'affreux malheurs ou l'incurabilité du malade; un scrupule de conscience excusable mais déraisonnable peut causer plus tard le remords le plus légitime et le plus cuisant. Quel repentir, quelle douleur ne s'apprête pas une mère qui, dans son aveugle tendresse, éloigne des lèvres de son enfant malade une potion amère ou de son corps un topique douloureux, qui repousse la main violente mais habile du chirurgien, parce qu'elle souffrirait trop elle-même de la souffrance de son enfant. Il meurt, le remède ne l'eût point sauvé; mais cela est-il bien sûr, le peut-on affirmer quand le remède n'a pas été appliqué? Peut-être aussi était-ce la vie, et la malheureuse mère s'accuse d'avoir mal chéri son enfant; elle se fait responsable de sa mort dont elle est sans doute innocente : si son amour avait su faire violence à elle-même et à son cher malade, elle se fût épar-

gné au moins cette seconde douleur et, Dieu seul le sait, peut-être aussi la première.

Le législateur n'est point le médecin, il ne prétend pas connaître ni guérir le mal de la folie. Si l'aliéné est toujours un malade à ses yeux, ce n'est point parce qu'il est malade que la loi doit s'en occuper ; ce n'est pas l'état physique, c'est l'état mental du fou qui constitue la folie pour le législateur. Il n'a pas non plus à se faire une théorie psychologique du trouble mental de la folie, à rechercher comment il naît, à déterminer quelle en est l'essence ; il n'a qu'à constater certains faits indubitables, quelque explication qu'en puissent donner d'ailleurs les médecins ou les philosophes, à en prévoir les conséquences possibles et à en prévenir les dangers au nom de la morale générale, de l'ordre public et de la sûreté des personnes dont la loi est le gardien.

L'origine et la raison des mesures exceptionnelles que la loi peut décréter à l'égard du fou, ce sont ces vérités morales supérieures à toute discussion, que celui qui n'est pas libre ne peut être rendu responsable de ses actes, que celui qui ne jouit pas de la raison n'est pas capable de diriger sa conduite et d'agir en toute liberté. Or, les philosophes peuvent discuter sur le plus ou moins de liberté que possède encore un fou monomaniaque, sur le plus ou moins de raison qui subsiste encore dans le délire d'un furieux ou la stupidité d'un idiot, il n'en est pas moins hors de toute contestation qu'il y a des hommes dont, habituellement ou momentanément, la liberté est nulle ou assez restreinte pour

qu'on ne leur fasse pas porter sans injustice la responsabilité de leurs actes devant les tribunaux humains, dont la raison est assez profondément bouleversée pour qu'on ne les estime pas capables de se conduire et de vouloir librement comme le reste des hommes, que ceux que l'on appelle des fous sont dans ce cas. Dès lors la société a le devoir et le droit de ne pas les traiter à l'égal des autres hommes, de les considérer comme incapables du mal, mais aussi comme incapables du bien. Incapables du mal, il faut les soustraire aux châtiments qui ne doivent frapper que les agents libres et raisonnables; incapables du bien (car à ce prix seulement peut s'acheter l'indemnité qu'on leur accorde), on leur refusera tous les droits que la raison seule peut exercer. Mais l'innocence n'est pas l'innocuité, s'ils n'ont pas la puissance de faire le mal, ils ont celle de faire du mal, s'ils n'ont pas la liberté de vouloir, ils ont l'énergie de l'action, ils peuvent être malfaisants sinon malveillants, et dangereux sinon coupables. Il est donc utile et juste de défendre, par des mesures répressives ou préventives, la famille et la société contre le fou nuisible, et le fou innocent contre tous les dangers qui le menacent. Voilà ce qu'une sage législation doit entreprendre et peut exécuter, au moins dans les limites où l'imperfection de toutes choses humaines enferme la justice sociale.

Si notre loi française n'a pas encore atteint cette perfection, impossible en des matières moins délicates, elle repose ici comme ailleurs sur les principes les plus vrais, elle en fait généralement l'application la plus juste et la

plus prudente, elle en prévoit les conséquences les plus probables, elle pare aux dangers les plus menaçants. Quelques articles de plus, quelques modifications dans le détail, et elle n'aurait plus que les défauts inhérents à la meilleure des lois humaines qui, juste dans son principe et dans la plupart de ses applications, n'est plus qu'équitable dans quelques cas individuels dont les circonstances exceptionnelles ne peuvent être prévues ni rapportées à une règle commune et connue de tous.

Jusqu'en 1838, la situation légale de l'aliéné dans la société et dans sa famille était mal définie ; quelques articles épars dans le Code civil et dans le Code pénal étaient insuffisants à éclairer chacun sur sa conduite, à prévoir et à prévenir tous les dangers. Depuis lors une loi spéciale a pris place dans nos codes, qui détermine plus clairement les devoirs et les droits de chacun et défend mieux tous les intérêts. La folie d'un homme met en jeu les intérêts de trois personnes différentes, parce qu'en changeant la situation de l'une d'elles, elle modifie les rapports que celle-ci soutenait naturellement avec les autres. Ce sont la personne même de l'aliéné, sa famille et la société tout entière. La loi doit régler la situation de chacune vis-à-vis des autres, elle a à défendre l'aliéné contre sa famille, contre la société, contre lui-même, et à protéger contre lui sa famille et la société.

Défendre la famille et la société contre les dangers que la folie d'un homme leur fait courir est une tâche assez facile et à laquelle suffisent un petit nombre de mesures. Et, quoique les plus radicales ne puissent prévenir abso-

lument tous les dangers, il serait plus fâcheux encore pour la société de se défendre trop bien contre l'aliéné que de ne pas se défendre assez. Elle se défendait naguère en jetant les pauvres fous dans des loges et les chargeant de chaînes, comme elle se défendait d'un homme atteint de la rage en l'étouffant; ainsi le fou était réduit sans doute à l'impuissance de nuire, comme une bête féroce dans sa cage, mais ces barbaries, qu'excusait mal l'ignorance, seraient aujourd'hui des crimes véritables. De ces loges il ne reste plus que quelques vestiges, conservés comme des témoins du passé et des progrès de la raison et de la stricte justice. La société qui, de nos jours, renferme dans d'étroites limites la défense légitime des particuliers et mesure cette légitimité à la gravité ou à l'imminence du péril, ne peut se donner à elle-même toute carrière, car elle a plus de raison, plus de calme et plus de moyens pour se défendre. Elle peut prévenir le danger au lieu de le supprimer violemment, elle sait qu'un fou est un homme, qu'il est innocent, qu'il peut revenir à la raison; elle doit mesurer aussi sa défense aux risques que la folie d'un homme lui fait courir.

Troubler l'ordre public, compromettre la sûreté des personnes, voilà les dangers dont le fou menace la société. Qu'il perde donc sa liberté individuelle quand elle met ces biens en péril, rien n'est plus juste; mais cela seul est juste, car cela seul est nécessaire. Qu'il soit surveillé, enfermé même s'il est besoin, mais non point dans un cachot comme un criminel, eût-il déjà commis

un homicide qui, de sa part, n'est pas un crime. Qu'il soit séquestré dans une maison de santé, dans un asile public où il aura des gardiens et non des geôliers, non pas seulement dans l'intérêt de la société mais aussi dans le sien propre, où il pourra recouvrer la raison, au lieu de la perdre à jamais, où il sera traité, non maltraité. Qu'il n'en sorte que guéri et incapable de nuire sans le vouloir, ou qu'il y reste à jamais s'il le faut ; mais que la séquestration paraisse et soit autant que possible une mesure médicale, un acte privé dont la famille ait l'initiative. C'est là en effet ce que veulent le Code civil et surtout la loi de 1838.

« Chaque département est tenu d'avoir un établissement public destiné spécialement à recevoir et à soigner les aliénés ou de traiter à cet effet avec un établissement public ou privé. — Tout parent, ou, à défaut d'un parent, toute personne ayant quelque relation avec un aliéné peut demander son admission dans un de ces établissements. — A Paris, le préfet de police, et dans les départements, les préfets, ordonneront d'office le placement, dans un établissement d'aliénés, de toute personne dont l'état d'aliénation compromettrait l'ordre public ou la sûreté des personnes. — En cas de danger imminent attesté par le certificat d'un médecin ou par la notoriété publique, les commissaires de police à Paris et les maires dans les autres communes, ordonneront, à l'égard des personnes atteintes d'aliénation mentale, toutes les mesures provisoires nécessaires. — Dans le cas où la sortie de l'aliéné placé dans un établissement pu-

blic ou privé serait demandée par un ayant droit, si le médecin de l'établissement est d'avis que l'état mental du malade pourrait compromettre l'ordre public ou la sûreté des personnes, il en sera donné préalablement connaissance au maire qui pourra ordonner immédiatement un sursis provisoire à la sortie. — A l'égard des personnes dont le placement aura été volontaire et dans le cas où leur état mental pourrait compromettre l'ordre public et la sûreté des personnes, le préfet pourra décerner un ordre spécial à l'effet d'empêcher qu'elles ne sortent de l'établissement sans son autorisation, si ce n'est pour être placées dans un autre établissement. — En cas d'urgence, les chefs des établissements publics pourront se dispenser d'exiger le certificat d'un médecin pour recevoir un aliéné[1]. »

Voilà la société suffisamment et sagement défendue contre les dangers que lui fait courir la folie de quelqu'un de ses membres, sans avoir avili la dignité de l'homme en maltraitant ou humiliant le malade, sans avoir employé de mesure plus violente que la perte pour l'aliéné de sa liberté individuelle, en conciliant sa propre sûreté avec l'intérêt de la santé du malade, en dissimulant son intervention sous celle de la famille, en ne faisant sentir son autorité et n'invoquant le besoin de sa défense qu'à la dernière extrémité, en cas d'urgence ou à défaut de la famille.

En n'intervenant ainsi qu'à défaut de la famille, en

[1] *Loi de* 1838 *sur les aliénés.* Art. 1, 8, 18, 19, 21, 13.

laissant à celle-ci l'initiative du placement de l'aliéné dans un établissement spécial, la loi la protége déjà contre certains dangers auxquels ses relations particulières avec le malade l'exposent plus que tous les autres membres de la société. La paix intérieure, la sûreté matérielle de la famille sont garanties autant que possible par ce droit dont la loi arme chaque parent de placer le fou dans un asile. Mais la famille court d'autres dangers auxquels la loi doit pourvoir. Le maniaque par des transactions insensées, le dément, l'imbécile par l'apposition d'une signature au bas d'une page, par un testament arraché au moyen de la peur ou de la ruse, le fou en un mot par ses folies peut dissiper, compromettre ou transmettre à des indignes la fortune de l'épouse ou des enfants, infliger à la famille une ruine qu'il n'aura pas voulue, privé qu'il est d'une raison capable de juger la valeur et les conséquences de ses actes. La loi qui ne permet pas qu'un jeune homme de vingt ans dispose de ses biens par contrat ou par testament, parce qu'il n'est pas censé jouir d'une raison assez mûre, qui ne veut pas qu'un prodigue se ruine, qui lui enlève la gestion de sa fortune et le met en tutelle, ne peut laisser le sort d'une famille à la merci d'un insensé. Elle doit parer à ce nouveau danger, fournir à la famille une autre arme que le placement facultatif dans un asile, et s'en servir elle-même quand les intéressés, absents ou mineurs, n'en peuvent faire usage. C'est ce que font encore par les plus sages mesures le Code civil et la loi de 1838.

« Le majeur qui est dans un état habituel d'imbécillité, de démence ou de fureur, doit être interdit, même lorsque cet état présente des intervalles lucides.— L'interdit est assimilé au mineur pour sa personne et pour ses biens. — Tout parent est recevable à provoquer l'interdiction de son parent ; il en est de même de l'un des époux à l'égard de l'autre.— Dans le cas de fureur, si l'interdiction n'est provoquée ni par l'épouse, ni par les parents, elle doit l'être par le procureur impérial qui, dans les cas d'imbécillité ou de démence, peut aussi la provoquer contre un individu qui n'a ni époux, ni épouse, ni parents connus.— En rejetant la demande en interdiction, le tribunal pourra, si les circonstances l'exigent, ordonner que le défendeur ne pourra désormais plaider, transiger, emprunter, recevoir un capital mobilier ni en donner décharge, aliéner ni grever son bien d'hypothèques sans l'assentiment d'un conseil qui lui sera nommé par le même jugement.—Les actes faits par une personne placée dans un établissement d'aliénés, pendant le temps qu'elle y aura été retenue sans que son interdiction ait été ni prononcée ni provoquée, pourront être attaqués pour cause de démence [1]. »

Le droit d'interdiction ainsi donné par la loi à la famille de l'aliéné a une autre et une plus grande portée que le droit de l'isoler dans un asile ; c'est une arme dont le maniement est délicat et qui peut blesser l'honneur de celui qui en fait usage. Le but et l'effet de cette autre

[1] *Code civil*, art. 489, 508, 490, 491, 499, 901. *Loi de* 1838, art. 39.

interdiction mitigée qui consiste à donner au prodigue un conseil judiciaire, sont d'assurer son avenir et de défendre contre sa dissipation ses propres intérêts bien plus que ceux de sa famille; il ne dépend d'ailleurs que du prodigue de sortir de tutelle, il n'a qu'à réformer sa conduite. Il en est tout autrement de l'interdiction que du conseil judiciaire et du fou que du prodigue. Les intérêts de l'aliéné lui-même sont protégés sans doute par l'interdiction, mais cette mesure protége bien plus encore ceux de la famille; et il ne dépend pas du fou de guérir et de recouvrer les droits qu'il a perdus, pas plus qu'il ne dépendait de lui de conserver ses droits avec sa raison. Le majeur, dit la loi, qui est dans un état habituel de fureur, de démence ou d'imbécillité doit être interdit; mais tous les fous ne sont pas dans un état habituel de fureur, de démence ou d'imbécillité; et la loi n'exige absolument l'interdiction, qui est alors provoquée par le procureur impérial, que pour le furieux. Pour tous les autres, la loi ne donne que le droit accompagné tout au plus du conseil de les faire interdire, laissant à la famille la liberté de n'en pas user. De même que l'on peut ne pas user du droit de placer l'aliéné dans un asile et user de celui de l'interdire, on peut ne pas interdire le fou tout en le plaçant dans un asile. Toutes ces volontés de la loi sont empreintes de sagesse, car elle donne à la famille le pouvoir de garantir ses intérêts menacés par la folie d'un de ses membres, et elle lui laisse, hors certains cas exceptionnels où elle agit elle-même directement, le discernement des cir-

constances et de la mesure où il doit être exercé. Or, ce que la loi civile permet, mais n'oblige pas de faire, la morale peut, dans plus d'un cas, inviter à s'en abstenir.

Puisque la famille en provoquant l'interdiction protége ses propres intérêts bien plus encore que ceux de l'aliéné, elle ne peut légitimement user de son droit légal qu'autant que l'interdiction importe vraiment à l'aliéné lui-même ou que la conduite du fou met en péril des intérêts exceptionnels. Or de pareils cas ne sont point si fréquents, et la loi dans sa sagesse a prévu que la famille hésiterait souvent à faire interdire l'aliéné. Quels sont donc les dangers dont est menacée la famille d'un fou non interdit? Est-il placé dans un asile, la famille peut, en vertu de l'article 39 de la loi sur les aliénés, attaquer tous les actes qu'il ferait pendant son séjour. Est-il demeuré dans sa famille, il y est surveillé sans doute; fait-il des transactions insensées, a-t-il laissé après sa mort un testament extravagant, la preuve de sa folie et par conséquent la nullité de ses actes sont, en vertu de l'article 504 du Code civil, dans ces actes eux-mêmes. Ses actes sont-ils raisonnables, alors pourquoi la famille enlèverait-elle au fou le droit de les faire? « Que de lésions variées, disait Pinel, peuvent éprouver une ou plusieurs fonctions de l'entendement, sans que la personne en soit moins propre à faire des transactions et à contracter des engagements dans l'ordre civil. » La loi doit prévoir les dangers possibles, les prévenir par des mesures générales, elle ne peut descendre dans les détails individuels ; interdisant en principe

un fou du droit de tester, elle ne peut donner force de loi à son testament s'il se trouve être raisonnable. C'est à la famille, protégée d'ailleurs par d'autres arrêts de la loi, à corriger ses imperfections inévitables dans les cas individuels, en s'abstenant quand il n'est pas indispensable de faire usage d'un droit rigoureux. Mais quand on a, par exemple, entre les mains le moyen de s'assurer ou de grossir un héritage à venir en faisant interdire un parent aliéné, quand ce moyen est légal, il est bien facile de le trouver toujours légitime, de juger l'interdiction nécessaire et de se faire un devoir de ce qui n'est qu'à peine un droit.

Les intérêts de la famille sont respectables, mais ceux de l'aliéné le sont plus encore, car ils sont exposés à des dangers plus grands et plus nombreux, et il n'a la puissance ni de s'en défendre lui-même, ni le plus souvent de les connaître. Ces intérêts deviennent sacrés du moment que la loi prive l'aliéné de sa liberté individuelle et de l'exercice de presque tous ses droits. Pour l'aliéné, comme pour tous les faibles, chacun de ceux qui l'approchent peut devenir un ennemi, ceux-là mêmes qui doivent le chérir ou qui ont mission de le soigner ou de le guérir, parents, enfants, serviteurs, médecin; la société tout entière, la loi même qui la représente et protége tous les citoyens peut se tourner contre lui; enfin de tous ses ennemis, le premier et le plus dangereux peut-être c'est lui-même.

L'isolement dans un asile et la surveillance à laquelle il y est soumis, l'interdiction et l'incapacité civile où elle

le réduit défendent autant que possible l'aliéné contre lui-même, contre la tentation si fréquente chez les fous de se donner la mort, de se mutiler, de se meurtrir, de se refuser à tout traitement, contre le danger de dissiper son propre bien, de se réduire à la misère, de s'exposer par ses extravagances aux rires et aux mauvais traitements des méchants et des sots. La loi ne peut rien davantage; pour empêcher le fou d'être son plus grand ennemi, il faut le guérir, c'est à quoi s'efforce la médecine entre les mains de laquelle l'aliéné est confié par la loi.

Mais les ennemis étrangers du fou, la loi peut les frapper ou les réduire à l'impuissance. On est en droit de placer le fou dans un asile, mais il faut qu'il y soit confié comme un malade et non jeté comme un malfaiteur; qu'il y soit protégé durant son séjour contre la brutalité des gardiens, contre la négligence d'une administration vicieuse, contre tous les abus possibles; qu'il ne puisse y être retenu dès qu'il a recouvré la raison par un zèle mal entendu, par une coupable complaisance ou par une honteuse spéculation de la famille. Un fou est un fâcheux dépôt; furieux, c'est un hôte dangereux; idiot, c'est un enfant repoussant. Sa méchanceté, ses résistances lassent et irritent la patience; sa violence appelle aisément la violence; on abuse volontiers d'une autorité presque absolue. Un imbécile est une victime docile, un dément est une dupe commode; maltraités, ils ne sauraient se plaindre; trompés, ils ne s'apercevraient point qu'on les trompe.

On pourrait, par crainte exagérée d'une rechute possible, se soucier trop peu de la liberté d'un malade revenu à la raison. Enfin ce peut être une tentation pour la cupidité ou pour la haine que de séquestrer indéfiniment un parent, un pupille ou un ennemi. Par humanité pour le malade, par pitié pour le faible, aussi bien qu'en échange de la liberté et des autres droits qu'elle enlève à un innocent, la loi doit à l'aliéné sa protection. Notre législation la lui accorde large, continue, minutieuse.

« Les établissements publics consacrés aux aliénés sont placés sous la direction de l'autorité publique. Les établissements privés consacrés aux aliénés sont placés sous la surveillance de l'autorité publique. — Le préfet et les personnes spécialement déléguées à cet effet par lui ou par le ministre de l'intérieur, le président du tribunal, le procureur impérial, le juge de paix, le maire de la commune, sont chargés de visiter les établissements publics ou privés consacrés aux aliénés. Ils recevront les réclamations des personnes qui y seront placées et prendront à leur égard tous renseignements propres à faire connaître leur position. Les établissements privés seront visités à des jours indéterminés, une fois au moins chaque trimestre par le procureur impérial de l'arrondissement. Les établissements publics le seront de la même manière une fois au moins par semestre. — Les hospices et hôpitaux seront tenus de recevoir provisoirement les aliénés qui dans aucun cas ne pourront être conduits ni déposés dans une pri-

son ou avec les prévenus ou les condamnés.—Les chefs ou préposés responsables des établissements publics et les directeurs des établissements privés et consacrés aux aliénés ne pourront recevoir une personne atteinte d'aliénation mentale, s'il ne leur est remis un certificat de médecin constatant l'état mental de la personne à placer, et indiquant les particularités de sa maladie et la nécessité de faire traiter la personne désignée dans un établissement d'aliénés et de l'y tenir renfermée. Ce certificat ne pourra être admis s'il a été délivré plus de quinze jours avant la remise au chef ou directeur, s'il est signé d'un médecin attaché à l'établissement, ou si le médecin signataire est parent ou allié au second degré inclusivement des chefs ou propriétaires de l'établissement ou de la personne qui fera effectuer le placement. Il sera fait mention de toutes les pièces produites dans un bulletin d'entrée qui sera renvoyé dans les vingt-quatre heures, avec un certificat du médecin de l'établissement et la copie de celui ci-dessus mentionné au préfet de police à Paris, au préfet ou au sous-préfet dans les communes chefs-lieux de département ou d'arrondissement, et aux maires dans les autres communes. Le sous-préfet ou le maire en fera immédiatement l'envoi au préfet. — Si le placement est fait dans un établissement privé, le préfet dans les trois jours de la réception du bulletin chargera un ou plusieurs hommes de l'art de visiter la personne désignée dans ce bulletin, à l'effet de constater son état mental et d'en faire un rapport sur-le-champ. Il pourra leur adjoindre

telle autre personne qu'il désignera. — Il y aura dans chaque établissement un registre coté et paraphé par le maire, sur lequel seront immédiatement inscrits les noms, profession, âge, domicile des personnes placées dans les établissements ; la mention du jugement d'interdiction si elle a été prononcée et le nom de leur tuteur ; la date de leur placement ; les noms, profession et demeure de la personne, parente ou non parente, qui l'aura demandé. Seront également transcrits sur ce registre : 1° le certificat du médecin joint à la demande d'admission ; 2° ceux que le médecin de l'établissement devra adresser à l'autorité conformément aux articles 8 et 11. Le médecin sera tenu de consigner sur ce registre au moins tous les mois les changements survenus dans l'état mental de chaque malade. Ce registre sera soumis aux personnes qui d'après l'article 4 auront le droit de visiter l'établissement, lorsqu'elles se présenteront pour en faire la visite ; après l'avoir terminée, elles apposeront sur le registre leur visa, leur signature et leurs observations s'il y a lieu. — Les chefs directeurs ou préposés responsables des établissements seront tenus d'adresser aux préfets dans le premier mois de chaque semestre un rapport rédigé par le médecin de l'établissement sur l'état de chaque personne qui y sera retenue, sur la nature de sa maladie et les résultats du traitement. Le préfet prononcera sur chacune individuellement, ordonnera sa maintenue dans l'établissement ou sa sortie [1]. »

[1] *Loi de* 1838, art. 2, 3, 4, 24, 8, 9, 11, 12, 20, 13, 14, 16, 29, 30, 41.

« Toute personne placée dans un établissement d'aliénés cessera d'y être retenue aussitôt que les médecins de l'établissement auront déclaré sur le registre que la guérison est obtenue. — Avant même que les médecins aient déclaré la guérison, toute personne placée dans un établissement d'aliénés cessera également d'y être retenue dès que la sortie sera requise par le curateur, l'époux ou l'épouse ; s'il n'y a pas d'époux ou d'épouse, les ascendants ; s'il n'y a pas d'ascendants, les descendants ; la personne qui aura signé la demande d'admission ; toute personne à ce autorisée par le conseil de famille. — Le préfet pourra toujours ordonner la sortie immédiate des personnes placées volontairement dans les établissements d'aliénés. — Toute personne placée ou retenue dans un établissement d'aliénés, son tuteur, si elle est mineure, son curateur, tout parent ou ami, pourront à quelque époque que ce soit se pourvoir devant le tribunal du lieu de la situation de l'établissement, qui, après les vérifications nécessaires, ordonnera, s'il y a lieu, la sortie immédiate. Les personnes qui auront demandé le placement et le procureur impérial, d'office, pourront se pourvoir aux mêmes fins. Aucunes requêtes, aucunes réclamations adressées soit à l'autorité judiciaire, soit à l'autorité administrative, ne pourront être supprimées ou retenues par les chefs d'établissements sous les peines portées ci-après. — Les chefs directeurs ou préposés responsables ne pourront, sous les peines portées par l'article 120 du Code pénal, retenir une personne placée

dans un établissement d'aliénés[1], dès que sa sortie aura été ordonnée par le préfet ou par le tribunal, ni lorsque cette personne se trouvera dans les cas énoncés aux articles 13 et 14. — Les contraventions aux dispositions des articles 5, 8, 11, 12 du second paragraphe de l'article 13, des articles 15, 17, 20, 21 et du dernier paragraphe de l'article 29 de la présente loi et aux règlements rendus en vertu de l'article 6, qui seront commises par les chefs, directeurs ou préposés responsables des établissements publics ou privés d'aliénés et par les médecins employés dans ces établissements, seront punies d'un emprisonnement de cinq jours à un an, et d'une amende de cinquante francs à trois mille francs, ou de l'une ou l'autre de ces peines. »

Voilà l'aliéné protégé contre les abus possibles du droit que la loi accorde à la famille de le placer dans un asile et de l'immense pouvoir des médecins, des directeurs de ces établissements et de leurs auxiliaires. Il faut le défendre aussi contre les abus du droit d'interdiction dont la famille est encore armée par la loi, et veiller de toute manière, s'il n'est pas interdit, à ses intérêts matériels et au bien-être dont il a plus

[1] « Les gardiens et concierges des maisons de dépôt, d'arrêt, de justice ou de peine, qui auront reçu un prisonnier sans mandat ou jugement, ou sans ordre provisoire du gouvernement, ceux qui l'auront retenu ou auront refusé de le représenter.... seront, comme coupables de détention arbitraire, punis de six mois à deux ans d'emprisonnement et d'une amende de seize francs à deux cents francs. » (*Code pénal*, art. 120.)

que jamais besoin de jouir quand sa fortune lui en accorde les moyens. Le Code civil pourvoit à ces dangers nouveaux par les mesures suivantes :

« Toute demande en interdiction sera portée devant le tribunal de première instance. — Les faits d'imbécillité, de démence ou de fureur, seront articulés par écrit. Ceux qui poursuivront l'interdiction présenteront les témoins et les pièces. — Le tribunal ordonnera que le conseil de famille donne son avis sur l'état de la personne dont l'interdiction est demandée. — Ceux qui auront provoqué l'interdiction ne pourront faire partie du conseil de famille ; cependant l'époux ou l'épouse et les enfants de la personne dont l'interdiction sera provoquée pourront y être admis sans y avoir voix délibérative. — Après avoir reçu l'avis du conseil de famille, le tribunal interrogera le défendeur à la chambre du conseil ; s'il ne peut s'y présenter, il sera interrogé dans sa demeure par l'un des juges à ce commis, assisté du greffier. Dans tous les cas, le procureur impérial sera présent à l'interrogatoire. — Après le premier interrogatoire, le tribunal commettra, s'il y a lieu, un administrateur provisoire, pour prendre soin de la personne et des biens du défendeur. — Les commissions administratives ou de surveillance des hospices ou établissements publics d'aliénés exerceront à l'égard des personnes non interdites qui y seront placées les fonctions d'administrateurs provisoires. Néanmoins, sur la demande des parents, de l'époux ou de l'épouse, sur celle de la commission administrative ou sur la provo-

cation d'office du procureur impérial, le tribunal civil pourra nommer un administrateur provisoire aux biens de toute personne non interdite placée dans un établissement d'aliénés. — Le tribunal, sur la demande de l'administrateur provisoire ou à la diligence du procureur impérial désignera un mandataire spécial à l'effet de représenter en justice tout individu non interdit et placé ou retenu dans un établissement d'aliénés. A défaut d'administrateur provisoire, le président commettra un notaire pour représenter les personnes non interdites placées dans les établissements d'aliénés, dans les inventaires, comptes, partages et liquidations dans lesquels elles seraient intéressées. — Les pouvoirs ainsi conférés cesseront de plein droit dès que la personne placée dans un établissement d'aliénés n'y sera plus retenue. — Sur la demande de l'intéressé, de l'un de ses parents, de l'époux ou de l'épouse, d'un ami, ou sur la provocation d'office du procureur impérial, le tribunal pourra nommer en outre de l'administrateur provisoire un curateur à la personne de tout individu non interdit placé dans un établissement d'aliénés, lequel devra veiller : 1° à ce que ses revenus soient employés à adoucir son sort et à accélérer sa guérison; 2° à ce que ledit individu soit rendu au libre exercice de ses droits aussitôt que sa situation le permettra. Ce curateur ne pourra être choisi parmi les héritiers présomptifs de la personne placée dans un établissement d'aliénés. — Le ministère public sera entendu dans toutes les affaires qui intéresseront les personnes pla-

cées dans un établissement d'aliénés, lors même qu'elles ne seraient pas interdites[1]. »

La loi n'a plus à défendre l'aliéné que contre ses propres sévérités. Pour protéger la société et chacun de ses membres contre les malfaisants de toute espèce, nos législateurs ont rédigé une nomenclature de tous les actes mauvais et nuisibles, qualifiés selon leur gravité de délits ou de crimes ; ils ont établi toute une série parallèle et graduée de peines correctionnelles, afflictives ou infamantes, applicables à l'auteur de ces différents méfaits. Or, tous les citoyens sont égaux devant la loi, devant la loi pénale comme devant la loi civile, égaux en responsabilité comme ils le sont en droits. Le Code civil enlève à l'aliéné presque tous ses droits civils, et justement ; il est juste aussi que le Code pénal le décharge de la responsabilité de ses actes, et par compensation de ce que la loi civile lui enlève, et parce que la loi pénale, plus encore peut-être que la loi civile, ne peut rien édicter qui blesse les fondements éternels de la morale. Si le fou n'a plus absolument ni la raison, ni la liberté de vouloir, il doit être innocent devant la loi des hommes comme il l'est certainement devant la justice divine. S'il peut conserver encore dans sa folie quelque raison et quelque liberté, si la philosophie n'est pas en droit d'affirmer que le fou soit toujours absolument irresponsable devant le tribunal de Dieu dont nous ne connaissons qu'imparfaitement la justice ; du moins

[1] *Code civil*, art. 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 510. *Loi de* 1838, art. 31, 32, 33, 36, 37, 38, 40.

la loi humaine qui n'estime pas que quelques intervalles de lucidité, qu'un débris de raison surnageant dans la folie soient des obstacles à l'interdiction, qui ne peut punir que les crimes incontestables, qui n'a pas mission de remplacer la Providence, ne peut pas non plus faire responsable de ses actes le fou jouissant encore dans sa folie de quelque lueur de raison et de quelque reste de volonté. Le glaive de la loi doit tomber devant la folie.

Un seul article du Code pénal garantit le fou des rigueurs de tous les autres et lui assure l'impunité : « Il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action, ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister[1]. » Pour que l'auteur d'une action qualifiée par la loi de délit ou de crime profite du bénéfice de cette juste exception, il suffit donc que sa folie soit reconnue. Le plus souvent la preuve de la folie est facile à faire, et c'est le Code civil qui la fournit. Un fou interdit pour cause de démence, ou placé dans un asile, a dans la privation de presque tous ses droits civils, dans la violence qu'on exerce sur lui en le confinant dans un hospice, un brevet d'immunité. Il ne sera jamais un coupable, il ne sera pas même un prévenu. Mais tous les fous ne sont pas interdits, tous ne sont pas placés dans des asiles, soit que les familles n'aient pas jugé utile ou convenable d'user du double droit que la loi

[1] *Code pénal*, art. 64.

civile leur accorde, soit que l'acte même qui tombe sous le coup de la loi pénale soit la première explosion d'une folie subite ou méconnue. Le plus souvent encore, même dans ces fâcheuses circonstances, la folie et par conséquent l'innocence de l'agent sont aisées à établir. La conduite habituelle ou les actes antérieurs du fou et son état présent sont là pour attester qu'il a agi sous l'empire de la folie. Car, alors même que cet acte, qui serait criminel s'il n'était pas le fait d'un insensé, a été la première explosion de la folie, le mal qui s'est déclaré si fatalement disparaît rarement sans laisser d'autres traces; il persiste, il s'accroît, il se manifeste par d'autres actes dont les caractères ne laissent plus de doute sur l'innocence du premier. Aussi la plupart du temps la prévention tombe d'elle-même devant une première enquête; au lieu des portes de la prison, ce sont celles de l'asile qui s'ouvrent pour recevoir l'aliéné, et, s'il est besoin, se referment à jamais sur lui comme sur un malade innocent, mais dangereux.

L'article 64 du Code pénal protége donc parfaitement le fou reconnu tel contre une injuste vengeance. Mais peut-on dire absolument qu'il suffise à couvrir d'une protection efficace tous les fous et en toutes circonstances? Cela dépend de deux conditions, de la plus ou moins grande facilité qu'ont les hommes à distinguer la folie de la raison et des moyens que la loi donne à la société pour constater la folie d'un prévenu. Si la folie est toujours évidente, s'il est toujours aisé de distinguer un fou d'un homme sensé, l'article 64 suffit à

tout ; sinon, la protection de la loi peut faillir au fou qui offrirait à ses juges les apparences de la raison. Si le juge a reçu de la nature ou de la loi les moyens de bien constater l'état mental du prévenu et de le condamner comme raisonnable ou de l'absoudre comme fou en connaissance de cause et en toute sûreté de conscience, tout est bien encore. Mais s'il est incompétent à décider dans les cas difficiles de la raison ou de la folie de son semblable, s'il ne peut asseoir son jugement ou mettre son verdict à couvert derrière une autorité qui apaise sa conscience ; alors, ou le fou n'est plus assez bien protégé par l'article 64 contre la vengeance de la société, ou la société peut se trouver exposée aux attentats impunis du criminel qui n'offrirait de la folie qu'une trompeuse apparence, ou la simulerait habilement. Voici donc deux points importants à éclaircir : Est-il toujours possible et facile de distinguer si sûrement la folie du bon sens, que la loi pénale ne frappe pas un innocent ou ne laisse pas échapper un coupable? Les juges ordinaires des délits et des crimes sont-ils bien en état de condamner ou d'absoudre un prévenu en faveur duquel la folie est invoquée, de manière à sauvegarder également et les intérêts du fou et ceux de la société ?

L'impossibilité où se trouvent les médecins et les philosophes de donner de la folie une définition rigoureuse montre qu'il n'est pas toujours facile de distinguer un fou d'un homme sensé. Sans doute, dans le plus grand nombre des cas, le premier venu n'hésitera pas à qua-

lifier de folie l'état d'un de ses semblables malgré les difficultés de la théorie; mais ce ne sont pas ces malades dont la folie est évidente, qui embarrassent la justice humaine. Si la folie avait toujours cette évidence qui frappe les yeux les moins exercés, on ne verrait pas si souvent des juges perplexes absoudre des prévenus que d'autres condamnent, les avocats si souvent imputer à la folie les crimes de leurs clients, et le public qui, lui aussi, rend ses arrêts, ne porterait pas si souvent des jugements divers et parfois contraires à ceux des juges véritables. C'est une chose hors de doute que la folie se mêle à la raison dans les proportions les plus variables, qu'elle fait délirer le fou à tous les instants et sur tous les sujets, ou lui laisse quelque répit et respecte quelque portion de son intelligence, qu'elle lui fait commettre au grand jour mille actes extravagants et seulement ridicules, ou bien qu'elle le peut pousser sourdement mais irrésistiblement, lentement ou instantanément, à quelque action isolée et atroce. Or, quand un fou, au lieu de délirer sur maint objet, offre par ses discours et par sa conduite générale les apparences de la raison, c'est alors que le jugement est difficile et que la responsabilité de l'arrêt qu'il va rendre tourmente la conscience du juge. Est-ce un fou? Est-ce un coupable? Où trouver la preuve de cette folie qui se cache si bien, de ce délire d'un moment, sinon dans les circonstances de l'acte même à l'excuse duquel la folie est invoquée? Si de l'examen minutieux de ces circonstances ou des antécédents du prévenu jaillit quelque lumière, la folie peut

encore être reconnue, l'innocence protégée et la justice sauve. Mais si le malheur veut que cette lumière fasse défaut, que peut décider un juge? « Il est bien difficile, dit un légiste, que cette question se rencontre, car, dans le long cours des procédures, on découvrirait probablement des indices de folie qui suffiraient pour éclairer. Faudrait-il donc dans ce cas condamner le prévenu? Je n'hésite pas, dit-il, à me prononcer pour l'affirmative en l'absence de toute preuve pour constater la folie, l'acte répréhensible étant d'ailleurs évidemment reconnu. Il est donc possible que l'on se trouve avoir condamné un fou [1]. »

Le fait est déplorable assurément, mais s'il n'existe réellement aucun indice de la folie du prévenu, ce malheur n'est imputable à personne; c'est la faute des choses et non des hommes; le juge ne pouvait absoudre, tout le monde eût jugé comme lui; la loi elle-même n'en peut mais. La justice humaine, en effet, ne peut prétendre à l'infaillibilité; Dieu veuille que ses erreurs ne soient jamais plus fréquentes et plus inexcusables! Nous nous associons aux conclusions de M. Élias Regnault, s'il veut seulement établir qu'on n'a rien à reprocher au juge quand il a, dans de semblables circonstances, jugé dans son âme et conscience, quand il n'a fait qu'appliquer la loi. Mais, si nous absolvons aussi complétement le juge, c'est pour des raisons sensiblement différentes.

[1] *Du degré de compétence des médecins dans les questions judiciaires relatives aux aliénations mentales*, par Élias Regnault, p. 99.

Nous l'absolvons parce qu'il a été fatalement induit en erreur, parce qu'à ses yeux, comme aux yeux de tous, la raison du prévenu ne paraissait pas douteuse, aucun indice ne pouvant faire soupçonner la folie. M. Élias Regnault l'absout parce que la folie du prévenu n'est pas prouvée. Or nous protestons de toutes nos forces contre cette théorie contraire à la morale, à la justice, à l'esprit de la loi, et dont l'application causerait une foule d'erreurs funestes et cette fois inexcusables. « Lorsqu'il a fallu, dit cet auteur, punir la mort par la mort, on a dû s'environner de grandes précautions. Alors on écarte le doute, on rejette le possible; le fait doit être constant, la preuve manifeste, le crime certain, l'auteur avéré. Lorsque le juge a prononcé avec la connaissance parfaite de toutes ces circonstances, il a fait son devoir, on n'a plus rien à lui demander. Il ne reste plus que le cas exceptionnel, par exemple, la folie. Or, de même qu'on ne peut faire valoir le doute dans le fait principal, de même on ne peut l'invoquer dans l'exception : c'est-à-dire que, dans le premier cas, il s'interprète en faveur de l'accusé, dans le second, il s'interprète contre le coupable[1]. » « Ainsi, lorsqu'après avoir rapproché les faits, pesé les circonstances, relevé les dépositions, le juge aura convaincu un accusé de meurtre, il lui faut des faits non moins graves, des circonstances non moins remarquables pour le déclarer non punissable, parce qu'ayant ôté à la famille du mort le droit d'indulgence comme on lui avait ôté le droit de vengeance, elle doit

[1] *Même ouvrage*, p. 101 et 158.

être satisfaite dans l'un et l'autre de ces droits, non moins que la famille du meurtrier. Faisant donc l'application de ces principes à l'exemple que nous avons rapporté, il aurait fallu condamner Bertet, quoique par l'événement on eût condamné un fou. Tout ce que l'on pourrait objecter contre cette opinion serait moins une réfutation que l'accusation de la peine de mort[1]. »

Non, ce n'est pas conclure à l'abolition de la peine de mort qui ne peut, du moins encore, disparaître de nos lois, que de protester contre cette doctrine qui, si on l'appliquait avec rigueur, ferait tomber la tête de bien des innocents, puisqu'elle condamne sans scrupule tous ceux, fussent-ils fous en effet, dont la folie ne serait pas démontrée parfaitement aux yeux des juges.

Un prévenu n'est pas un coupable; la situation que lui fait la loi est aussi clairement que justement déterminée. Le prévenu n'a pas à faire la preuve de son innocence, c'est la société qui doit faire contre lui la preuve de sa culpabilité. « On écarte le doute, on rejette le possible; le fait doit être constant, la preuve manifeste, le crime certain, l'auteur avéré; » tout cela est fort bien dit. Pourquoi donc procéder autrement quand il s'agit d'un fou? Le crime, ce n'est pas l'acte lui-même, quel qu'il soit; c'est l'acte accompli par un agent raisonnable, si bien que la loi ne veut pas qu'on pose au jury la question de folie, ni même la question de fait, mais celle de culpabilité. Le jury n'a pas à décider formellement si le prévenu est l'auteur du fait incriminé, ni s'il

[1] *Ouv. cit.*, p. 103, 104.

était en état de démence au moment de l'action, mais s'il est coupable de l'avoir commise. Exiger du fou qu'il fasse la preuve de sa folie, ce serait demander à l'accusé la preuve de son innocence; c'est à la société à prouver que l'auteur d'un homicide, par exemple, était en possession de sa raison. Quand le fait matériel de l'homicide est avéré, cette preuve de la culpabilité se tire du silence même de l'accusé qui n'invoque pas l'excuse de la folie par la bouche de son défenseur, ou de sa conduite passée ou de son état présent qui, malgré les efforts de la défense, rendent évidente pour les juges la possession de son bon sens. Mais quand le défenseur de l'accusé invoque l'excuse de la folie, quand il avance à l'appui de son dire des indices plus ou moins nombreux, plus ou moins probants de la folie de son client, prétendre, sous prétexte que ces indices ne sont pas des preuves péremptoires, que le doute doive s'interpréter contre l'accusé, c'est obliger ce même juge, qui a le droit et le devoir d'absoudre quand la culpabilité d'un homme sensé ne lui est pas clairement démontrée, à condamner quand même un fou par ce cruel motif que sa folie n'est pas parfaitement évidente. C'est violer la justice; c'est, en opposition avec la sagesse de la loi, qui ne veut pas séparer la culpabilité de la raison de l'agent, donner deux poids et deux mesures pour juger le fou et l'homme sensé, le poids le plus léger, la mesure la plus large pour celui qui jouit de tous ses moyens de défense, le plus lourd et la plus étroite pour celui qui peut avoir le plus besoin d'aide et d'indulgence. Que l'on dise aux

juges : Ne vous laissez pas trop influencer par quelques apparences de folie toujours faciles à produire, quand l'accusé est reconnu l'auteur de l'acte incriminé, ne laissez pas trop aisément ébranler votre conviction de la culpabilité du prévenu par des scrupules imaginaires, ne prêtez pas trop docilement l'oreille aux beaux discours d'un avocat; si vous croyez réellement que le prévenu soit coupable, qu'il ait joui de son bon sens, condamnez-le sans peur. Mais qu'on leur laisse aussi le droit d'hésiter quand ils ont quelque motif de supposer la folie, et celui d'absoudre quand bien même il ne leur serait pas absolument prouvé que le prévenu est vraiment fou, comme ils ont ce droit et ce devoir d'absoudre l'accusé raisonnable sans que son innocence soit formellement établie, si seulement a culpabilité n'est pas démontrée. Qu'on ne leur dise jamais surtout : Attendez que l'on vous démontre que le prévenu est un fou, et, si la preuve n'est pas péremptoire, pour peu que vous doutiez, le doute s'interprète en ce cas contre l'accusé, condamnez.

Mais alors, dira-t-on, la société n'est plus défendue suffisamment contre les coupables dont un habile avocat excuserait le crime par la folie. Peut-être suffirait-il de répondre qu'il vaut déjà mieux, dans l'intérêt même de la société, laisser deux coupables impunis que de frapper un innocent; mais il est aisé de prouver qu'ainsi interprétée la loi gagne d'être plus juste, sans que la sûreté publique soit compromise. D'abord, ils sont relativement rares ces cas embarrassants où la folie se produit comme

excuse du crime ; si la défense l'invoque encore trop souvent, le juge ne s'en laisse pas nécessairement imposer par elle. Admettons cependant que l'habileté ou l'éloquence de l'avocat triomphe, que le juge se laisse arracher pour un vrai coupable un verdict d'innocence. Ce n'est pas sans doute le mot banal de folie jeté, comme en désespoir de cause, dans une plaidoirie qui aura surpris sa bonne foi ; l'accusé ou l'action qu'on incrimine auront offert quelque apparence de folie. Dans ce cas, le défenseur ou le président du tribunal, ou le ministère public aura provoqué sans doute une expertise médicale ; c'est parce que des hommes de l'art auront déclaré que le prévenu devait être en état de démence au moment de l'action, qu'aura été rendu le verdict d'innocence. Alors le glaive seulement tombe des mains de la loi, il lui reste d'autres moyens de défendre la société ; elle ne doit plus frapper le prévenu comme coupable, elle peut, comme un fou dangereux, le garder à vue dans un asile. S'il n'y allait pas de la vie pour l'accusé, s'il ne s'agissait pour lui que d'une autre peine, il n'y aurait presque pas lieu, dit le même écrivain dont nous combattons la doctrine, de s'inquiéter de la condamnation d'un fou, « car, soit qu'il y ait aliénation ou non, le résultat du jugement serait toujours la réclusion ; il y aurait seulement cette différence que dans un cas elle serait une peine, dans l'autre, un acte de précaution[1]. » L'infamie, le travail forcé et le régime du bagne ou de la pri-

[1] *Ouv. cit.*, p. 100.

son, sont-ce donc choses indifférentes? On ne peut accepter pour un malade innocent ce cruel échange de la maison de santé contre le bagne. Mais, si ces deux séjours se ressemblent si fort, ceux qui acceptent indifféremment, pour le fou innocent, la prison au lieu de l'asile, accepteront aussi sans doute, pour le coupable réputé fou, le séjour de l'asile au lieu de celui de la prison. Le coupable ne sera pas infâme et sa tête ne tombera pas, il est vrai; mais l'erreur supposée des médecins, qui en le déclarant fou aura entraîné le verdict d'innocence, le mettra du moins hors d'état de nuire désormais. La société aura pourvu presque aussi sûrement à sa défense, et n'aura perdu qu'une partie de sa vengeance. Nous ne sommes pas de ceux qui affectent plus de pitié pour les assassins que pour les victimes, pour les forçats que pour les innocents misérables, qui pensent que la peine de mort n'est qu'une rigueur superflue et un abus de pouvoir. Nous pensons au contraire que le sort des malheureux est plus digne d'amélioration que celui des condamnés, et que la société a le droit de punir l'assassin du dernier supplice. Mais nous croyons aussi que, quand elle verse le sang de certains coupables, elle ne le verse qu'à contre-cœur; et pour se défendre bien plus que pour se venger. Elle ne doit pas tant regretter l'usage de son droit, si par hasard la vengeance lui échappe, quand sa sûreté d'ailleurs n'est pas compromise et quand le motif qui la lui enlève, c'est la conscience de ses magistrats qui ont craint de répandre le sang d'un fou innocent.

A la condition que la loi ne reçoive point l'interprétation gratuite dont nous avons essayé de montrer l'erreur et l'injustice, elle protége donc aussi parfaitement que peut faire une loi humaine et les intérêts du prévenu aliéné, et ceux de la société. Si quelque innocent peut encore être frappé dans la suite des années et dans la multitude des causes criminelles malgré la sagesse de la loi, c'est un grand malheur qu'il faut déplorer, mais il sera le fait d'un concours de circonstances exceptionnelles dépassant la prévoyance des hommes. Néanmoins cette prudence et cette justice de la loi écrite pourraient bien être altérées sensiblement dans l'application ; l'équitable protection qu'elle accorde en principe à l'aliéné et à la société pourrait bien ne pas avoir en fait toute l'efficacité désirable, si les juges que la loi donne au fou prévenu n'avaient pas toute la compétence nécessaire pour juger dans ces cas exceptionnels de la culpabilité ou de l'innocence, c'est-à-dire ici de la raison ou de la folie du prévenu.

Les juges que la loi donne à l'accusé sont, en matière de simple police les juges de paix ou les maires, en matière correctionnelle les juges des tribunaux de première instance, en matière criminelle un jury composé de simples citoyens. De tous ces juges, quelques-uns n'ont pas ou peuvent ne pas avoir une connaissance suffisante de la loi pour appliquer au coupable la peine qu'il mérite ; aussi les jurés ne sont-ils pas chargés de ce soin, réservé spécialement au tribunal. Mais, officiers municipaux, magistrats ou jurés, tous ces juges ont

les mêmes lumières naturelles pour juger de l'innocence ou de la culpabilité des prévenus. Or, il ne s'agit pas ici de l'application de la peine au coupable, mais de l'innocence ou de la culpabilité du prévenu, qui se résout, quand l'accusé est l'auteur avéré de l'acte incriminé et quand la folie est invoquée pour excuse, dans l'état de raison ou de démence de l'agent. Tout ce que nous avons à dire ici de la compétence des juges dans les procès où la folie est en question, s'applique aussi bien aux magistrats qu'aux jurés. Nous ne voulons donc pas le moins du monde attaquer ni critiquer l'institution du jury, qui n'a que les imperfections inhérentes aux choses humaines; et, si nous parlons plus souvent des jurés que des autres juges, c'est qu'à eux seuls sont soumis les crimes, c'est-à-dire les cas où les plus chers intérêts de l'homme et de l'aliéné sont en jeu, son honneur et sa vie; c'est que le jury est aussi l'exemple le plus propre à mettre en lumière la fausseté de certaines opinions que nous nous proposons de combattre et la vérité de celles que nous voudrions faire prévaloir.

En confiant au jury le soin de juger de la culpabilité des prévenus dans les affaires criminelles, la loi a voulu faire intervenir plus directement la société dans la décision de ces graves affaires. En composant le jury de simples citoyens, rentiers, commerçants, industriels, patentés ou payant un cens ou exerçant une profession libérale, elle a pensé qu'il n'est pas besoin, pour juger de la culpabilité d'un prévenu, de connaissances spé-

ciales, qu'il suffit du sentiment moral, d'une conscience honnête et de cette intelligence commune qu'on appelle le bon sens. La loi n'établit donc aucune différence de capacité entre les jurés et les magistrats, et il n'y a pas lieu d'en faire. A moins de descendre à des considérations de personnes, tous les hommes, magistrats ou simples particuliers, sont égaux en intelligence et en moralité. La question est de savoir si tous ces juges, reconnus également capables de décider de l'innocence ou de la culpabilité d'un prévenu, en faveur duquel la folie n'est pas invoquée comme excuse, par les lumières naturelles du sens moral et du bon sens, sont aussi évidemment capables d'en juger quand l'excuse de la folie est produite dans le débat. La folie pour l'accusé, c'est l'innocence ; proclamer qu'il est coupable, c'est déclarer qu'il jouit de sa raison ; c'est reconnaître son innocence que d'être convaincu de sa folie. Le jury est donc appelé à juger, non pas une question de morale et de justice, mais une question médicale. Les lumières naturelles du juré, du magistrat, de l'homme enfin, si intelligent, si éclairé qu'on le fasse d'ailleurs, suffisent-elles à résoudre une telle question en connaissance de cause ?

Le même écrivain dont nous combattions tout à l'heure la doctrine sur l'esprit de la loi pénale et la valeur du doute en matière de crime et de folie, en produit une autre plus répandue, il est vrai, mais non moins erronée : c'est que tout homme, même le moins instruit, peut reconnaître immédiatement les désordres

de l'intelligence qui constituent le délire, c'est que le simple bon sens suffit pour juger aussi bien que la science du médecin qu'un homme est fou ou raisonnable. « Quel est celui, dit-il, qui n'indiquerait la nature de la maladie d'un malheureux paysan qui, dans l'isolement de la misère, parlerait de ses armées et de ses courtisans, qui compterait sur un grabat des trésors imaginaires? Qui méconnaîtrait la maladie de celui qui, se croyant des jambes de verre, n'ose faire un pas de peur de les briser, de celui qui n'ose pisser dans la crainte d'inonder la terre et de renouveler le déluge? Ainsi, toutes les fois qu'il y aura délire général ou partiel, il deviendra inutile de le faire constater par un médecin, car tout homme sensé le verra comme lui [1]. » Bien certainement dans ces exemples cités à plaisir, et même dans le plus grand nombre des cas, où la folie se manifeste par la fureur ou le plus extravagant délire, le premier venu saura, sans autre lumière que le bon sens, reconnaître la folie. Mais, quand elle ne se révèle pas par des symptômes éclatants, quand elle ne se trahit que par des indices légers ou même équivoques, alors on peut demander sérieusement si le bon sens suffit à les découvrir et à les apprécier justement, s'il ne faut pas un œil plus exercé que celui d'un juré ou d'un magistrat, s'il ne faut pas avoir vécu avec les fous, connaître leurs habitudes et leurs différents caractères pour apercevoir ces symptômes et en estimer la valeur,

[1] *Ouv. cit.*, p. 5.

à moins que l'on ne déclare que la médecine ne sait absolument rien de la folie et que l'on ne soit prêt à appliquer cet aphorisme barbare : Dans le doute, condamnez sans remords.

Il faut au contraire dissiper le doute autant que possible, et s'il persiste s'abstenir, c'est-à-dire absoudre. Or nous croyons qu'il y a des gens plus savants et plus habiles que les magistrats ou les jurés en matière de folie, que pour lever le doute, c'est à eux qu'il faut s'adresser, que pour condamner sans injustice si la folie n'est qu'apparente, pour absoudre sans danger si le doute est plus fort que la science, il faut mettre son verdict et sa conscience à l'abri de leur autorité. « Si la loi, dit-on, veut que les médecins soient consultés sur la folie, c'est sans doute par respect pour l'usage ; et rien ne serait plus gratuit que la présomption de la capacité spéciale des médecins en pareille matière. De bonne foi, il n'est aucun homme d'un jugement sain qui n'y soit aussi compétent que M. Pinel ou M. Esquirol et qui n'ait encore sur eux l'avantage d'être étranger à toute prévention scientifique. Par malheur, les médecins ont pris au sérieux cette politesse des tribunaux, et, dans l'examen des questions qui leur sont soumises, ils substituent trop souvent aux lumières naturelles de la raison les ignorances ambitieuses de l'école [1]. » Si ces paroles ne sont point une simple boutade d'un médecin sceptique, il faut prouver que Pinel ou Es-

[1] *Journal universel des sciences médicales*, t. XLIII, p. 53. Article de M. Urbain Coste, cité par M. Élias Regnault, p. 1.

quirol, que MM. Lélut ou Calmeil, Ferrus ou Parchappe n'en savent pas plus long sur la folie que le premier ignorant venu qui paye patente et jouit de son bon sens.

Il y a, dit-on, deux ordres de symptômes de la folie : les désordres de l'intelligence qui constituent le délire, et les désordres organiques qui le produisent ou l'accompagnent. Or les médecins sont certainement plus capables que les autres hommes de reconnaître ces symptômes physiques comme d'y porter remède, mais un homme n'est pas fou parce qu'il a le pouls vibrant ou la peau sèche, le foie obstrué ou même le cerveau malade; il n'est fou qu'autant qu'il délire, et quand le délire se produit, nous le savons aussi bien et en même temps que le médecin [1]. La preuve est peu concluante; que les médecins, même les médecins spéciaux, que Pinel et ses plus illustres successeurs n'aient point de la folie une science complète ou seulement suffisante pour juger à coup sûr en toutes circonstances qu'un homme est ou n'est pas fou, cela n'est que trop évident. Il est encore évident que les désordres physiques les plus graves ne suffisent pas à constituer la folie sans un désordre mental, et que le juge en matière criminelle ne peut s'enquérir que du trouble de l'esprit. Mais il ne s'ensuit pas que, « pour être au niveau des connaissances actuelles dans cette branche de la science humaine, il suffise du simple bon sens [2]. » On a le droit de distinguer

[1] Él. Regnault, *De la compétence*, etc., p. 7.

[2] *Ouv. cit.*, p. 18.

les symptômes physiques et les symptômes intellectuels ou moraux de la folie, mais on n'a pas celui de les séparer quand ils s'offrent les uns et les autres à l'observation, parce qu'ils s'expliquent et se confirment. Telle idée, telle action, que l'on considère en elle-même sans s'inquiéter de l'état physique de celui qui l'a conçue ou exécutée, est impossible à juger : est-ce une erreur ou est-ce un crime? Est-ce une méprise d'une intelligence raisonnable, une résolution coupable d'une volonté libre, ou bien est-ce la conception d'un cerveau malade, l'effet d'une impulsion fatale, un symptôme de folie? Le doute se dissipe si vous trouvez, dans l'état physique du prévenu que vous alliez condamner peut-être, des symptômes que suit ou accompagne le plus souvent le trouble des facultés intellectuelles. Le magistrat, le juré est-il capable d'apprécier la valeur d'une paralysie parfois légère comme symptôme de la folie et de rapprocher cet indice des sentiments et des paroles de celui qui le présente? Est-il capable, comme Esquirol, de reconnaître un fou et un fou incurable à de légères contorsions de ses lèvres, à un certain embarras de sa parole sensée? Sait-il quels troubles peuvent apporter dans le caractère, dans les pensées, dans les actes, certaines maladies nerveuses? Sait-il quelles traces peut laisser après soi dans l'intelligence une crise d'hystérie ou d'épilepsie? Homme, il a le droit de l'ignorer; juge, il lui faudrait le savoir pour condamner ou pour absoudre. Un médecin, dit-on, ne connaît pas parfaitement toutes ces choses, et plût à

Dieu qu'il les connût! Du moins en sait-il plus que vous, et c'est assez pour que votre ignorance en réfère à sa demi-science. C'est une singulière façon de raisonner que de prétendre n'avoir que faire des conseils d'autrui, parce qu'autrui ne sait pas le dernier mot des choses dont on ignore peut-être le premier. Refusez donc aussi les soins de la médecine et vivez ou mourez sans elle, car elle peut se tromper sur votre mal et ne voit pas dans votre corps aussi clair que celui qui l'a fait. Vous reconnaissez, dites-vous, aussi bien qu'un médecin la folie d'un homme à son délire; prétendez-vous reconnaître encore aussi bien celui qui la simule? Il vous suffit qu'un misérable parle de ses armées et de ses courtisans, compte sur un grabat des trésors imaginaires, pour déclarer qu'il est fou et pour l'absoudre, votre habileté va jusque-là. Ira-t-elle jusqu'à surprendre dans les divagations mêmes de ce rusé voleur qui voudrait échanger l'échafaud ou le bagne contre le séjour d'un asile, ou conquérir l'impunité, les preuves de sa fraude, de sa raison et de sa culpabilité? Des bancs du jury pourrez-vous l'observer le jour et la nuit durant des semaines pour le saisir en flagrant délit de mensonge, pour découvrir, non pas qu'il se coupe dans ses réponses, mais que le dandinement qu'il imprime à son corps pour imiter celui de certains fous s'accommode mal avec la nature de la folie qu'il affecte, que ses extravagances ressemblent mal au délire des fous véritables, pour montrer sous le masque emprunté d'un dément un vrai coupable et le livrer à la vengeance pu-

blique après trois mois d'un rôle habilement joué qui en eût imposé aux meilleurs juges [1] ?

Les médecins, ajoute-t-on, ont des préventions scientifiques. Mais ne donnez-vous pas la preuve que les jurés et les juges en peuvent avoir et des moins bonnes? Qui donc a fait brûler pendant des siècles tant de malheureux fous comme des sorciers, sont-ce des médecins ou des magistrats? Les préjugés du conseiller Delancre et de tant d'autres ne sont plus de notre temps; peu importe s'ils ont été remplacés par d'autres. Si l'on ajoute foi à ceux qui disent que les médecins sont tentés de voir des fous partout, il faudra croire à ceux qui prétendent que les magistrats voient dans tous les prévenus des coupables. Il ne faut point s'arrêter à ces calomnies ou à ces médisances qui s'attaquent aux personnes; c'est trop déjà de les jeter dans une discussion sérieuse.

Magistrat ou juré, personne n'a par ses lumières naturelles assez de compétence pour juger dans les cas douteux avec une suffisante connaissance de cause, avec cette sécurité d'âme qui doit suivre tout bon jugement, un prévenu dont l'innocence est placée par son défenseur sous le patronage de la folie. Un juge honnête et de bon sens, qui ne veut pas plus absoudre un coupable à la légère que condamner un innocent, a besoin d'éclairer son verdict et de rassurer sa conscience par l'opinion d'un autre plus habile et plus savant. La loi lui en fournit-elle les moyens?

[1] Voyez plusieurs cas curieux de simulation de la folie, *Annales médico-psychologiques*, année 1857, articles de M. Morel.

Pour qu'un aliéné soit admis dans un établissement public ou privé, la loi exige le certificat d'un médecin; tant qu'il y séjourne, elle exige qu'un rapport médical soit adressé au préfet à des intervalles déterminés; sur la simple mention qu'un aliéné est guéri, elle ordonne sa sortie de l'asile. Quand il y va de l'honneur et de la vie pour le malade, la loi peut-elle faire moins que quand il ne s'agit que de sa liberté corporelle ? Ce serait une inconséquence et une injustice. Cependant la loi qui protége si bien le fou contre certains dangers, le défend beaucoup plus faiblement contre le plus grave de tous. Le Code civil, qui autorise et conseille l'interdiction de l'aliéné, qui règle tous les détails de la procédure nécessaire, n'exige déjà plus impérieusement la consultation d'un médecin pour constater la folie. Les faits d'imbécillité, de démence ou de fureur sont articulés par écrit; on produit des témoins et des pièces; le conseil de famille donne son avis, le tribunal ou l'un des juges interroge le défendeur en présence du procureur impérial, et c'est là tout [1]. Le médecin sans doute peut figurer parmi les témoins, mais il n'est expressément ni nommé, ni requis. Le Code d'instruction criminelle n'est pas plus explicite; il dit bien que le procureur impérial se fera accompagner au besoin pour constater le corps du délit d'une ou de deux personnes présumées par leur art ou profession capables d'apprécier la nature et les circonstances du crime ou

[1] *Code civil*, art. 493, 494, 496.

du délit. Il dit bien que le président des assises est investi d'un pouvoir discrétionnaire en vertu duquel il pourra prendre sur lui tout ce qu'il croira utile pour découvrir la vérité ; que la loi charge son honneur et sa conscience d'employer tous ses efforts pour en favoriser la manifestation ; qu'il pourra, dans le cours des débats, appeler même par mandat d'amener et entendre toutes personnes qui lui paraîtraient pouvoir répandre un jour utile sur le fait contesté. Il donne bien à l'accusé le droit de faire entendre des témoins, soit sur les faits mentionnés dans l'acte d'accusation, soit pour attester qu'il est homme d'honneur, de probité et d'une conduite irréprochable. Le procureur général a bien celui de citer à sa requête les témoins nouveaux qui lui seraient indiqués par l'accusé, dans le cas où il jugerait que leur déclaration peut être utile pour la découverte de la vérité [1]. Le témoignage des médecins peut se produire sous quelque forme à la faveur de quelqu'une de ces désignations générales. Mais il est déjà fâcheux que cette intervention de la science médicale, indispensable dans les cas dificiles, ne repose que sur un pouvoir discrétionnaire dont on peut ne pas user, sur un droit du prévenu ou sur un devoir du magistrat aussi vaguement déterminé. Il est fâcheux que l'opinion des médecins ne soit pas exigée par la loi comme un élément nécessaire du jugement quand il s'agit de la vie de l'aliéné, de même qu'elle l'exige quand il y va pour lui de bien moindres intérêts.

[1] *Code d'instruction criminelle,* art. 43, 268, 269, 321.

Cependant, quand la médecine est appelée à produire un témoignage ou à fournir un renseignement sous une forme quelconque, le juge n'en est plus réduit à ses lumières naturelles. En est-il beaucoup plus éclairé, est-il devenu bien plus capable de condamner ou d'absoudre avec justice pour l'accusé, avec sûreté pour la société, avec sécurité pour sa propre conscience? L'instruction, affichée en gros caractères dans le lieu le plus apparent de la chambre du jury, recommande expressément à chaque juré de s'interroger lui-même dans le silence et le recueillement, de ne point tenir nécessairement pour vrai un fait attesté par tel ou tel nombre de témoins; elle renferme toute la mesure de ses devoirs dans cette seule question : Avez-vous une intime conviction [1] ? Le jury n'a donc pas à conformer son verdict à la déclaration des médecins; pour se faire une conviction intime, il lui faut juger à lui seul cette déclaration elle-même; ce qui dépasse encore sa compétence naturelle. Il se trouve comme enfermé dans un cercle vicieux, car on lui donne le témoignage des médecins pour éclairer son bon sens et on lui demande d'estimer avec son bon sens la valeur de ce témoignage.

Cette inconséquence de nos lois qui réclament ici impérieusement l'intervention des médecins et leur accordent la plus grande autorité, qui, là, permettent seulement leur témoignage à titre de renseignement utile, alors qu'il s'agit des plus graves intérêts, ne s'explique que par la différence des époques auxquelles elles ont

[1] *Code d'instruction criminelle*, art. 342.

été promulguées. Tout ce qui concerne le placement des aliénés dans les asiles, leur séjour et leur sortie, est réglé par la loi spéciale de 1838. Tout ce qui regarde l'interdiction, la procédure, la culpabilité, est régi par les Codes civil, pénal et d'instruction criminelle, rédigés tout au commencement du siècle et depuis à peine modifiés. Il n'est pas étonnant que la loi la plus récente soit la plus sage; il est à regretter que celles qui régissent la matière la plus grave soient demeurées en arrière de ce progrès. La loi ne veut pas qu'il soit posé au jury aucune question préalable en dehors de la formule sacramentelle : « L'accusé est-il coupable d'avoir commis tel meurtre, tel vol ou tel crime? » A moins que le prévenu n'ait produit pour sa défense quelqu'une des excuses spécialement désignées par le Code pénal, et parmi lesquelles l'aliénation mentale ne figure pas, elle ne veut pas que, sous aucune forme et sous aucun prétexte, il soit jamais demandé au jury si le prévenu est aliéné. Que la folie ait été ou non invoquée dans le débat, la seule question de culpabilité doit être posée et résolue par un oui ou par un non [1]. Quelques cours, interprétant mal l'article 339 du Code d'instructiou criminelle, et ayant posé au jury la question de démence, la Cour de cassation a décidé que, la démence étant non pas seulement une excuse de l'acte incriminé, mais la négation même de la culpabilité, elle ne pouvait donner lieu à aucune question particulière. Le jury, composé

[1] *Code d'instruction criminelle*, art. 337, 339, 321.

d'hommes de simple bon sens, ne peut être appelé à décider que des questions de morale, d'innocence ou de culpabilité ; nos législateurs l'ont bien compris. Poser explicitement à des jurés la question de folie, ce serait sortir trop manifestement des limites où la nature a renfermé leur compétence. Il faut bien cependant que cette question soit résolue par quelqu'un. Demander au jury si l'accusé est coupable, quand cet accusé est présenté comme un fou, c'est la lui faire résoudre implicitement ; les seules apparences sont sauvées. On ne semble pas poser au jury la question de folie, le jury ne semble pas la résoudre, car le mot de folie n'est pas prononcé ; mais on la pose et on la résout nécessairement.

Partout où la folie n'est pas invoquée pour couvrir l'innocence de l'accusé, notre loi est juste et sage quand elle demande simplement si l'accusé est coupable du crime dont on l'accuse, quand elle adresse cette question unique à de simples particuliers. Elle n'est plus aussi prévoyante quand elle pose la même question et aux mêmes juges, dès que l'accusé est présenté comme un fou. La raison et la justice veulent que deux questions soient proposées séparément, puisqu'il y a deux choses distinctes et de compétence différente, la folie et la culpabilité. L'une relevant de la médecine et l'autre du bon sens, il faut que ces deux questions soient adressées à deux sortes de juges, la première à des médecins seuls compétents en matière de folie, la seconde aux jurés seuls autorisés par la loi à juger de la culpabilité des prévenus en matière criminelle. Il ne faut pas plus

prendre les médecins pour juges de la moralité des prévenus, que les jurés pour arbitres de l'état de leur raison ; car les premiers ne peuvent remplir les fonctions des seconds sans porter atteinte au principe même de l'institution du jury et aux meilleures garanties de la société.

Un homme est accusé d'un crime ; les affaires criminelles doivent, selon la loi, être soumises au jury ; que le jury s'assemble. L'accusé dit avoir agi sous l'influence de la folie ou son défenseur le présente comme un fou ; il n'y a pas encore lieu de le distraire des juges ordinaires, car l'accusé est peut-être bien un coupable qu'il faudra frapper tout à l'heure et dont les jurés seuls doivent déclarer la culpabilité. Mais que cette question de folie soit résolue d'abord, et cela par les juges seuls compétents pour la résoudre, par des médecins. Que la loi rassemble, comme elle croira le plus sage, ces nouveaux juges, qu'elle les constitue comme un tribunal ou les appelle au hasard comme un jury, qu'elle les choisisse parmi les médecins spéciaux ou parmi tous, ou qu'elle mêle plus prudemment encore dans une proportion déterminée les médecins des asiles et les autres ; ce sont des détails que n'auraient pas de peine à régler au mieux nos législateurs. Mais que ce soient de vrais arbitres et non de simples conseils ; que leur verdict ait le pouvoir d'emporter l'innocence de l'accusé s'il est déclaré fou ; qu'il ne l'absolve pas, ce que le jury seul peut faire, mais qu'il ait pour résultat de faire tomber l'accusation, de soustraire le fou à un jugement, fût-ce à un acquitte-

ment inutile, et de l'envoyer directement du banc des prévenus dans un asile. Si le prévenu est reconnu avoir joui de sa raison, que le verdict des médecins le livre comme un accusé vulgaire aux autres juges qui l'attendent; le fantôme de la folie n'épouvantera plus leur conscience et ils seront devenus vraiment compétents. Le cas est-il tellement difficile que plusieurs médecins ne puissent ou s'accorder dans une même opinion, ou former une majorité, ou rendre un verdict catégorique; comment douze jurés pourraient-ils rendre le leur? Que le doute s'interprète alors en faveur de l'accusé, la stricte justice l'exige; mais qu'il soit placé comme un homme dangereux et surveillé dans un asile, la sûreté publique et l'intérêt de la société le réclament. S'il est réellement fou, l'asile est sa place ; ne l'est-il pas par hasard, la loi laisse, il est vrai, échapper en partie sa vengeance, mais au moins le coupable est désormais hors d'état de nuire. La société n'a pas perdu la sécurité, elle peut se consoler de cette imperfection de sa justice par la pensée qu'une autre méprise eût été plus grave, qu'un innocent au bagne, qu'un fou mort sur l'échafaud est un plus grand malheur qu'un coupable condamné à vivre et à mourir dans un asile.

Tant que l'intervention de la science médicale dans les affaires où la folie est un élément capital du procès sera comme aujourd'hui indirecte et précaire; tant que des médecins, seuls compétents en pareille matière, ne seront pas chargés de décider souverainement de l'état de raison ou de folie des défendeurs ou des prévenus;

tant que des jurés devront juger avec leur bon sens, non pas de la culpabilité mais de la démence des accusés, ni l'aliéné ne sera protégé convenablement contre les rigueurs du code pénal, ni la société ne sera suffisamment défendue contre les malfaiteurs dont le crime se couvrirait de quelque apparence de folie. De consciencieux mais injustes verdicts enverront de temps à autre des fous au bagne ou à l'échafaud, ou laisseront de vrais coupables absous de tout crime et lavés même du soupçon de folie rentrer impunément dans la société. Le moindre mal qui puisse arriver, c'est que le jury, placé dans une fausse situation entre le sentiment de son incompétence à résoudre dans les cas difficiles une question médicale et le devoir de rendre une sentence, entre la crainte de faire tomber la tête d'un innocent et celle de laisser échapper un coupable, cherche à calmer les déchirements de sa conscience par un compromis. Alors se multiplient ces verdicts inintelligibles pour qui ne se rend pas compte de la cruelle alternative des juges, ces arrêts bâtards qui ne tuent ni ne pardonnent, qui font quand même sa part à une aveugle vengeance et la sienne à la folie possible, qui déclarent le prévenu coupable du crime dont on l'accuse et admettent en sa faveur des circonstances atténuantes quand on en verrait plutôt d'aggravantes sans le fantôme de la folie, qui condamnent sur certains faits et absolvent sur d'autres, qui, contrairement à l'article 342 du Code d'instruction criminelle, prévoient la peine et la tempèrent, et ne satisfont à rien pour avoir voulu suffire à tout.

De quelque façon qu'une loi future corrige les imperfections de la loi présente, elle devra, pour être juste, donner à l'aliéné des juges compétents, séparer pour cela les deux questions distinctes de folie et de culpabilité, proposer l'une aux médecins, l'autre aux jurés. La réforme est si facile, le principe en est si juste, les conséquences si graves, que, ne pouvant en hâter le moment, nous devons au moins l'appeler de tous nos vœux.

Alors on pourra dire que la loi française défend également tous les intérêts, qu'elle protége aussi bien la famille et la société contre les dangers dont le fou les menace que l'aliéné lui-même contre sa propre folie, contre les mauvais desseins des étrangers ou de ses proches, et contre la vengeance publique qui, ne voulant frapper que les coupables, doit mettre l'aliéné à l'abri de ses coups.

FIN

ERRATUM.

Dans les notes, au lieu de : *Physiologie de l'homme aliéné*,

Lisez : *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, 2e édition. (Même pagination.)

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Imprimerie de P. A. Bourdier et Cie, rue Mazarine, 30.

